

MAKING THE ENERGY TRANSITION HAPPEN

RAPPORT ANNUEL 2016

MAKING THE ENERGY TRANSITION HAPPEN

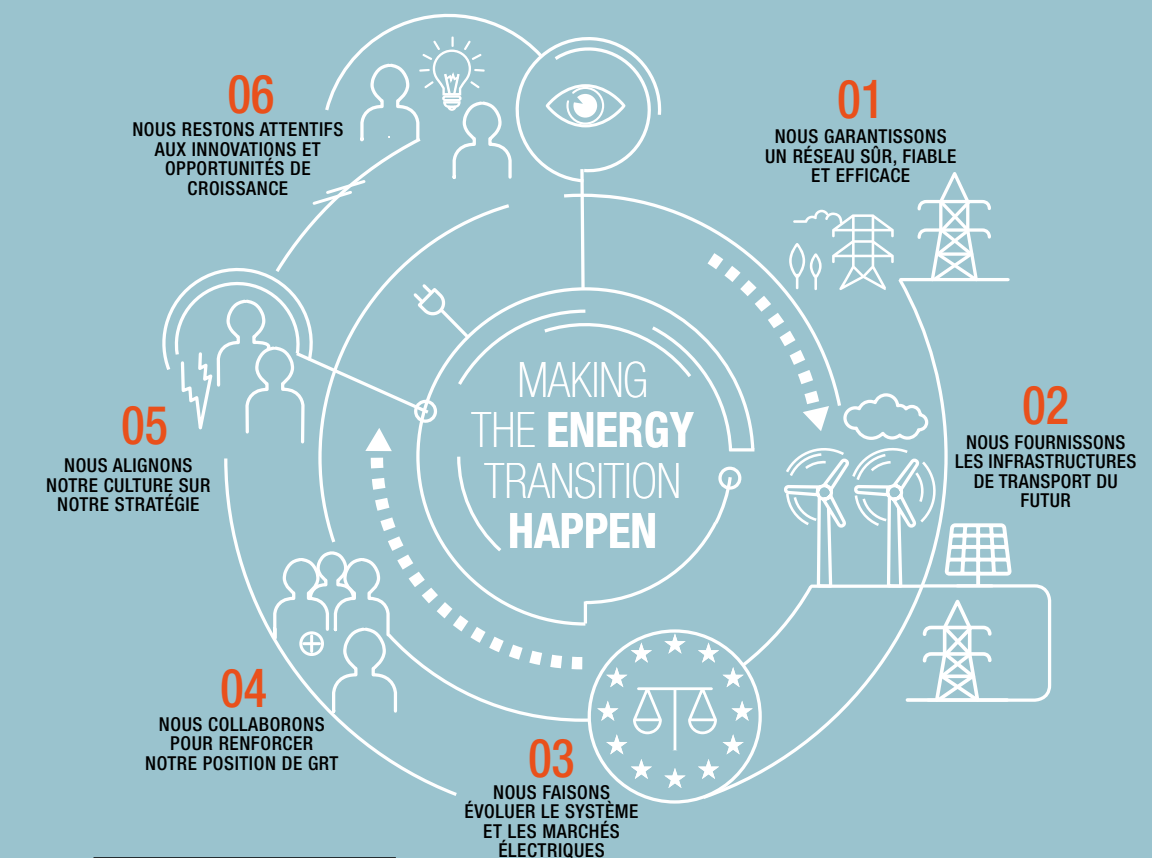
Notre réseau électrique change rapidement et fondamentalement. Le groupe Elia distingue trois tendances importantes guidant le processus de changement : hausse des énergies renouvelables, augmentation de la production et de la consommation d'énergie décentralisée et collaboration internationale accrue.

Le groupe Elia entend jouer un rôle de catalyseur dans cette transition énergétique.

Pour y parvenir, nous avons défini des priorités et objectifs stratégiques en 2016. Les progrès socioéconomiques et l'intérêt sociétal en sont les pierres angulaires. Nous prenons des décisions en concertation avec nos diverses parties prenantes. La sécurité reste une priorité absolue.

En tant que société régulée, nous n'investissons pas uniquement dans des infrastructures innovantes et des systèmes numériques, mais aussi dans les personnes. Nous sommes ouverts aux nouvelles technologies et créons des opportunités pour tous les acteurs du marché.

En nous concentrant sur ces questions, nous assurerons une transition fluide vers le réseau électrique de demain, un réseau qui deviendra de plus en plus durable, tout en restant fiable et financièrement abordable.





NOS ACTIVITÉS



GESTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

L'énergie ne peut être stockée en grandes quantités. L'offre et la demande doivent toujours être en équilibre. Pour garantir un approvisionnement fiable et une gestion opérationnelle efficace du réseau à moyenne et haute tension, Elia contrôle le réseau électrique en temps réel. Une mission qui nécessite des outils et des processus sophistiqués ainsi que des connaissances spécialisées. La gestion du réseau électrique est toutefois de plus en plus complexe en raison de la nette progression des sources de production renouvelables, de l'arrivée de nouveaux acteurs et technologies et du développement de la coordination supranationale.



FACILITATION DU MARCHÉ

Le groupe Elia met ses infrastructures à la disposition de tous les acteurs du marché de manière transparente et non discriminatoire. Elia développe des services et mécanismes permettant au marché d'effectuer des échanges sur différentes plateformes, ce qui favorise la compétitivité économique et le bien-être de tous.



MAINTENANCE ET DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Dans l'intérêt de la communauté, Elia assure la maintenance et le développement de ses infrastructures à haute tension qui transportent des volumes toujours plus importants d'énergies renouvelables. Elia intègre des technologies innovantes afin de renforcer l'efficacité et la fiabilité de son réseau électrique. Les adaptations du réseau se font toujours en concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées. La gestion des infrastructures se fait dans un souci de rentabilité, en mettant aussi clairement l'accent sur la sécurité.

NOTRE VISION

« Nous montrons la voie dans la révolution énergétique en développant des systèmes électriques diversifiés, durables et fiables, sur terre et en mer, qui offrent de nouvelles possibilités. »

NOTRE MISSION

« Nous fournissons les infrastructures du futur et nous innovons dans des services qui ouvrent la voie à un système énergétique fiable et durable, avec l'intérêt de la communauté au cœur de toutes nos décisions. Nous continuerons d'assurer la sécurité d'approvisionnement et de servir nos clients de manière efficace et non discriminatoire, tout en veillant à la sécurité de notre personnel et de nos sous-traitants. »

FACTS & FIGURES 2016 BELGIQUE

BILAN ÉNERGÉTIQUE (EN GWh)

IMPORTATIONS

France	4.794,9
Luxembourg	0,7
Pays-Bas	9.854,4

EXPORTATIONS

France	5.235,9
Luxembourg	309,6
Pays-Bas	2.921,2

IMPORTATIONS NETTES

6.183,3

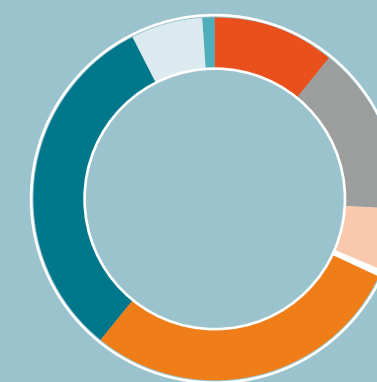
PRODUCTION NETTE

Centrales électriques	61.640,1
Production consommée localement	10.107,4
Injection des GRD	1.120,3
TOTAL	72.867,8

CONSOMMATION

Clients directs	28.684,7
Distribution	48.980,9
TOTAL	77.665,6

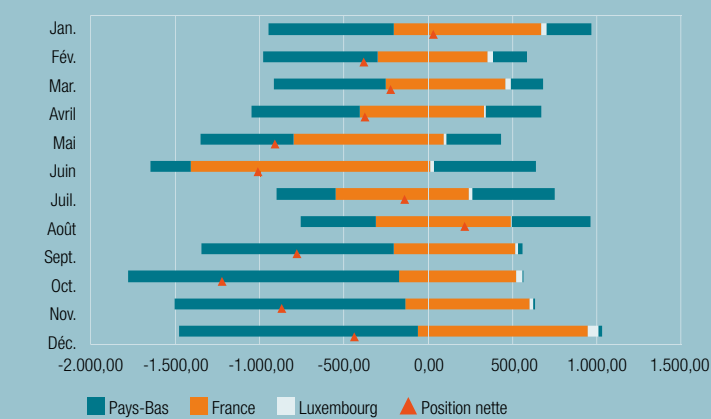
PUISSANCE INSTALLÉE



2.292	énergie éolienne
3.082	énergie solaire
1.136	centrales biomasse + incinération
122	centrales hydrauliques
5.926	centrales nucléaires
6.546	centrales au gaz
1.308	centrales par pompage
219	autres

20.631 MW

ÉCHANGES PHYSIQUES AUX FRONTIÈRES



ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION PAR MOIS

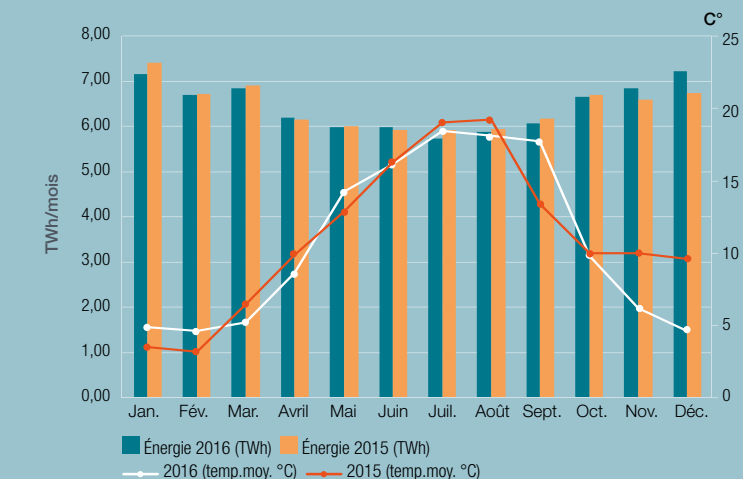




TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*	2
ENTRETIEN AVEC CHRIS PEETERS, CEO DU GROUPE ELIA*	4
CHIFFRES CLÉS 2016	6
ELIA EN 2016	8
50HERTZ EN 2016	10
À PROPOS DU GROUPE ELIA*	12
ELIA GRID INTERNATIONAL	13
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	14
01 NOUS GARANTISSONS UN RÉSEAU SÛR, FIABLE ET EFFICACE*	16
02 NOUS FOURNISSONS LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DU FUTUR*	24
03 NOUS FAISONS ÉVOLUER LE SYSTÈME ET LES MARCHÉS ÉLECTRIQUES*	32
04 NOUS COLLABORONS POUR RENFORCER NOTRE POSITION DE GRT*	38
05 NOUS ALIGNONS NOTRE CULTURE SUR NOTRE STRATÉGIE*	48
06 NOUS RESTONS ATTENTIFS AUX INNOVATIONS & OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE*	54
DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE*	60
Composition des organes de gestion au 31 décembre 2016	61
Rapport de rémunération	68
Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	72
Risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise	75
L'ACTION ELIA EN 2016	80
RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE 2016*	82
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS*	86
Compte de résultats consolidé	86
Compte de résultats consolidé et résultat global	87
État consolidé de la situation financière*	88
État consolidé des variations des capitaux propres	89
Tableau consolidé des flux de trésorerie	90
PARAMÈTRES DE REPORTING	91
FACTS & FIGURES 2016	93

* Ces chapitres constituent le rapport de gestion cf. article 119 du Code des sociétés.

AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE SE TROUVE FACE À DE GRANDS CHANGEMENTS ET DÉFIS. LA POURSUITE DE LA DÉCENTRALISATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE, LA NUMÉRISATION CROISSANTE ET LES NOUVELLES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ENTRAÎNENT DES CHANGEMENTS MAJEURS. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Y EST EXTRÊMEMENT ATTENTIF.

Le contexte en constante mutation dans lequel opère Elia en sa qualité de gestionnaire du réseau de transport a abouti, en 2016, à un renforcement de la stratégie, avec en toile de fond nos efforts permanents pour contribuer à un système énergétique abordable, fiable et décarbonisé. Tant Elia en Belgique que 50Hertz en Allemagne ont ainsi développé des scénarios d'avenir intéressants en 2016.

La poursuite de l'électrification de notre société, entre autres, sera nécessaire si nous voulons atteindre les objectifs climatiques européens. Quel est l'impact de l'évolution des transports, par exemple, sur le réseau électrique, et de quelle manière Elia et 50Hertz gèrent-elles cet aspect ? Quelle incidence aura l'intégration de millions de clients-prosommateurs, tant producteurs que consommateurs d'électricité, sur le réseau ? Comment garantir une sécurité d'approvisionnement 24h/24 alors que notre mix énergétique intègre une part de plus en plus importante de production renouvelable intermittente ? En 2016, notre filiale allemande 50Hertz a transporté en moyenne 50% d'électricité renouvelable, un record mondial !

UNE COMPLEXITÉ ET UNE DÉCENTRALISATION CROISSANTES

La législation européenne en matière d'énergie et de climat entraîne une augmentation rapide de la part des énergies renouvelables et de la production d'énergie décentralisée. La numérisation croissante, les nouvelles technologies et les nouveaux modèles économiques placent de plus en plus le consommateur final au centre de la fourniture d'énergie - qu'il s'agisse des ménages, des entreprises ou des complexes industriels.

Le transport d'électricité revêt de plus en plus la forme d'un courant bidirectionnel imposant de gérer non seulement l'offre mais aussi, de plus en plus, la demande. Et cela ne fait que rendre la gestion du

réseau de plus en plus complexe, tant au niveau de la distribution que du transport.

La transition énergétique crée notamment de nouveaux besoins en matière de flexibilité. Des plateformes numériques adaptées permettent aux nouveaux acteurs du marché de proposer cette capacité flexible, Elia facilitant dans ce cas la gestion de la demande et se concentrant sur l'impact de la numérisation sur le système énergétique et les marchés de l'énergie.

INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES ET L'INNOVATION

L'électricité reste une activité physique consistant à transporter des électrons à travers un câble. Le transport d'énergie jouera un rôle essentiel aussi longtemps que subsistera ce lien avec les centrales de production centralisées et décentralisées.

Des interconnexions supplémentaires sont également nécessaires pour obtenir un accès rapide à l'énergie renouvelable la moins chère et maintenir la sécurité d'approvisionnement au niveau européen. Ce faisant, Elia stimule également la compétitivité et la durabilité de notre économie.

Ces trois objectifs (sécurité d'approvisionnement, prix abordable et fourniture durable d'une électricité pauvre en CO₂) se reflètent dans le vaste programme d'investissement d'Elia avec, notamment, des interconnecteurs onshore et offshore (neufs ou renforcés) entre la Belgique et le Royaume-Uni, entre la Belgique et l'Allemagne et entre la Belgique et les Pays-Bas. 50Hertz procédera de son côté à un renforcement tout aussi ambitieux du réseau, en mettant clairement l'accent sur l'intégration de grandes quantités d'énergie éolienne onshore et offshore et le renforcement des liaisons de transport nord-sud.

Nous réfléchissons en parallèle à l'intégration d'innovations technologiques, comme le stockage de l'énergie, et à la gestion des données.



Miriam Maes
Présidente du conseil d'administration du groupe Elia

COLLABORATION ET COORDINATION ACCRUES

La situation qu'a connue la France cet hiver, avec une production nucléaire historiquement faible et, par conséquent, une sensibilité exacerbée en cas de vague de froid, nous a une nouvelle fois rappelé le caractère essentiel d'une bonne collaboration internationale. Comment faire en sorte, ensemble, que les prix dans la zone euro restent bas tout en garantissant l'approvisionnement ?

Ces dernières années, Elia a joué un rôle important dans le développement de méthodes avancées d'optimisation de la capacité d'interconnexion transfrontalière. Nous ne pouvons plus considérer la Belgique comme un pays isolé. Nous jouons aussi très clairement la carte européenne avec notre filiale allemande 50Hertz. La dimension internationale de nos activités, associée au programme d'investissement le plus ambitieux que nous ayons jamais réalisé, nous amène à collaborer de manière plus étroite avec nos pays voisins et leurs gestionnaires de réseau.

BESOIN D'UNE POLITIQUE QUI OFFRE DES SOLUTIONS

Au vu des changements qui nous attendent, une politique apportant des solutions optimales s'impose pour réussir la transition énergétique. Comment réguler tous ces aspects ? Qui va gérer l'ensemble de la chaîne ? Qui sera responsable de la gestion des données et de la propriété intellectuelle ?

En novembre 2016, la Commission européenne a publié la proposition « Une énergie propre pour tous les Européens », une révision à grande échelle du marché de l'énergie. L'Europe veut adapter la réglementation existante aux évolutions de la transition

énergétique. Si les propositions opérationnelles de la Commission sont parfois très ambitieuses, nous approuvons son objectif de création d'une Union européenne de l'énergie. Nous sommes activement impliqués et ne manquerons pas de suivre les prochains développements.

Le rôle d'Elia et de 50Hertz est sans aucun doute appelé à évoluer à l'avenir, mais je distingue plusieurs opportunités importantes pour les deux entreprises. Avec la décentralisation croissante du marché de l'électricité, le gestionnaire du réseau de transport est en effet idéalement placé pour conserver une vue d'ensemble sur une chaîne d'approvisionnement énergétique de plus en plus fragmentée et contribuer proactivement au bon fonctionnement d'un marché de l'énergie intégré.

MOT DE REMERCIEMENT

En tant que présidente du conseil d'administration, je tiens à remercier tout particulièrement l'ensemble des collaborateurs d'Elia et de 50Hertz pour leur contribution passionnée et leur impressionnant professionnalisme. Je tiens également à remercier chaleureusement mes collègues du conseil d'administration pour leur soutien indispensable et leur remarquable dévouement. Nous avons accueilli, en 2016, deux nouveaux administrateurs, en l'occurrence Peter Vanvelthoven et Michel Allé.

Enfin, merci à nos clients, aux actionnaires, aux régulateurs fédéraux et régionaux et aux autorités régionales, fédérales et européennes.

Cordialement,

Miriam Maes
Présidente du conseil d'administration du groupe Elia.

« Le transport d'électricité revêt de plus en plus la forme d'un courant bidirectionnel imposant de gérer non seulement l'offre, mais aussi la demande. La transition énergétique nécessite une flexibilité supplémentaire. »



« Avec la décentralisation croissante, le gestionnaire du réseau de transport est idéalement placé pour conserver une vue d'ensemble sur une chaîne d'approvisionnement énergétique de plus en plus fragmentée. »

ENTRETIEN AVEC CHRIS PEETERS CEO DU GROUPE ELIA

EN 2016, ELIA A MENÉ UNE RÉFLEXION APPROFONDIE SUR LES TENDANCES ET ÉVOLUTIONS DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE, AINSI QUE SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES QUE L'ENTREPRISE VA PRENDRE POUR ANTICIPER AU MIEUX LES EFFETS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE. DANS UN ENVIRONNEMENT EN CONSTANTE MUTATION, ELIA PERÇOIT UN RÔLE FONDAMENTAL POUR LE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE TRANSPORT, TANT DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES ET LA GESTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE QUE DANS LA FACILITATION D'UN MARCHÉ EN PLEINE ÉVOLUTION.



« Nous veillons en permanence à ce que tous les acteurs du marché puissent participer et aient accès au réseau de manière transparente et non discriminatoire. Nous donnons donc non seulement forme aux infrastructures, mais aussi au système de demain. »

DANS QUELLE MESURE LE CAP STRATÉGIQUE D'ELIA A-T-IL ÉTÉ AJUSTÉ ?

Chris Peeters, CEO d'Elia – En plus d'analyser le marché, nous avons aussi réfléchi à notre rôle sociétal. En tant que gestionnaire du réseau de transport, nous sommes au cœur de la transition et nos activités influencent le bien-être socioéconomique du pays. Nous avons dès lors déplacé l'accent sur deux aspects essentiels de notre mission : l'intérêt sociétal et la sécurité. Ces réorientations se reflètent dans la nouvelle stratégie élaborée autour de six domaines.

QUELS SONT CES 6 DOMAINES ?

Chris Peeters: Les trois premiers constituent notre mission fondamentale : la gestion du réseau électrique, la maintenance et le développement des infrastructures et la facilitation du marché. Ensuite, nous mettons un accent particulier sur la collaboration et le dialogue afin de renforcer notre position en tant que gestionnaire de réseau. Cela implique notamment une amélioration de la gestion des parties prenantes, ainsi qu'une meilleure coordination et harmonisation avec les différents gestionnaires de réseau et autres acteurs du marché, sur un plan national et européen. Enfin, nous restons bien sûr ouverts aux innovations et évolutions susceptibles d'influencer le paysage énergétique en général et notre rôle de gestionnaire de réseau. De nouvelles valeurs devant guider un changement de culture au sein d'Elia ont également été définies afin d'assurer le succès de la mise en œuvre de cette stratégie.

COMMENT ŒUVRE-T-ON CONCRÈTEMENT À L'INTÉRÊT SOCIÉTAL ?

Chris Peeters: La sécurité d'approvisionnement est une condition essentielle à une société prospère. Notre ambition est d'assurer un système énergétique à la fois fiable, durable et abordable, ce qui exige le développement de nos infrastructures de réseau. Nous convenons de ce processus d'expansion en concertation avec nos nombreuses parties prenantes, après une analyse approfondie des besoins. À la demande de la ministre fédérale de l'Énergie Marie-Christine Marghem, Elia a ainsi réalisé, en 2016, une étude d'envergure intitulée « Étude de l'adéquation et estimation du besoin de flexibilité du système électrique belge 2017-2027 ». En anticipant correctement les tendances, nous pourrions résoudre le trilemme énergétique en une ou deux génération(s) : garantir suffisamment d'énergie pour tous, à un prix abordable et de manière durable. De quoi rendre l'Europe indépendante du reste du monde pour son approvisionnement énergétique.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT ?

Chris Peeters: La décentralisation grandissante, la progression rapide des énergies renouvelables et une collaboration supranationale croissante nécessitent toujours plus de transports sur de longues distances et d'interconnexions internationales. Des produits d'équilibre plus flexibles sont par ailleurs nécessaires pour améliorer la fiabilité du système. Elia vise une plateforme de marché qui favorise la compétitivité. Nous veillons en permanence à ce que tous les acteurs du marché puissent participer et aient accès au réseau de manière transparente et non discriminatoire. Nous donnons donc non seulement forme aux infrastructures, mais aussi au système de demain. Les différentes initiatives de couplage des marchés dans la région de l'Europe du Centre-Ouest illustrent la volonté constante des gestionnaires de réseau de transport de faciliter le fonctionnement du marché, aussi à l'échelle internationale.

QUELLES SONT LES OPPORTUNITÉS QUE PEUT OFFRIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Chris Peeters: Nos infrastructures possèdent un atout majeur, à savoir que la Belgique se situe au carrefour entre la France, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. De quoi offrir des opportunités au marché belge, tant au niveau de la sécurité d'approvisionnement que des possibilités d'exportation. Cette position-clé au cœur de l'Europe occidentale permet en effet d'attirer des investissements dans une production d'électricité flexible. À condition toutefois de pouvoir encore renforcer notre réseau, non seulement aux frontières mais aussi à l'intérieur même du pays. Le réseau d'Elia est relativement âgé, alors que les exigences en matière de fiabilité ne font qu'augmenter.

COMMENT ÉVOLUE LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'ELIA ?

Chris Peeters: Ces cinq prochaines années, le groupe Elia va investir 5 milliards € dans le renforcement du réseau. En 2016, la Belgique a enregistré des progrès considérables avec la réalisation des projets Brabo (phase 1) et Boucle de l'Est. Le projet Stevin avance conformément au planning. La construction de Nemo Link a débuté ; il s'agit de la première interconnexion en courant continu entre Elia et la Grande-Bretagne. Les premiers contrats pour la réalisation d'ALEGrO, l'interconnexion avec l'Allemagne, ont également été signés. Enfin, nos collègues de 50Hertz réalisent eux aussi leur ambitieux programme d'investissement, année après année.

COMMENT ELIA GARDE-T-ELLE LA MAÎTRISE DE CETTE VAGUE D'INVESTISSEMENTS ?

Chris Peeters: C'est dans cette optique que le projet « Infrastructure 3.0 » a été lancé en 2016. Il doit non seulement devenir la référence en matière de gestion de projets d'infrastructure, mais comprend aussi une approche sociétale favorisant l'acceptation publique de nos investissements. Pareille approche requiert une autre manière de travailler, sans oublier l'accent renforcé sur la sécurité. Quiconque travaille pour ou chez Elia doit en être imprégné. La haute tension reste un métier dangereux.



Chris Peeters
CEO du groupe Elia

QU'EN EST-IL D'EGI, LA SOCIÉTÉ DE CONSULTANCE D'ELIA ET 50HERTZ ?

Chris Peeters: Elia Grid International reste pour nous un moyen de mettre à profit les connaissances que nous avons accumulées en matière d'énergies renouvelables en Allemagne, ainsi que notre expérience des liaisons transfrontalières en Belgique. Nous avons recentré notre activité et nous concentrons aujourd'hui exclusivement sur la consultance pour d'autres gestionnaires de réseau en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. EGI est essentielle au développement de notre talent. Nous permettons à nos meilleurs collaborateurs de découvrir un environnement international. Ils reviennent ensuite avec de nouvelles connaissances qu'ils intègrent au sein du groupe Elia. Un consultant peut, en effet, encore apprendre tous les jours.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS PERSONNELLEMENT SUR 2016 ?

Chris Peeters: J'ai été ravi plus d'une fois de constater la passion et l'expertise des équipes d'Elia ainsi que la reconnaissance dont jouit le groupe Elia sur le marché international de l'énergie. Grâce à notre analyse approfondie du marché et à l'ajustement de notre stratégie, je suis pleinement confiant en l'avenir. Nous avons soumis nos idées à différents acteurs du marché dans le cadre d'entretiens individuels et d'événements externes comme le Users' Group ou encore notre Stakeholders' Day annuel. Nos partenaires savent ainsi mieux ce qu'Elia représente et nous entendons bien maintenir le dialogue et une bonne collaboration en 2017.

« En anticipant correctement les tendances, nous pourrions résoudre le trilemme énergétique en une ou deux génération(s) : garantir suffisamment d'énergie pour tous, à un prix abordable et de manière durable. De quoi rendre l'Europe indépendante du reste du monde pour son approvisionnement énergétique. »

CHIFFRES CLÉS 2016

GROUPE ELIA

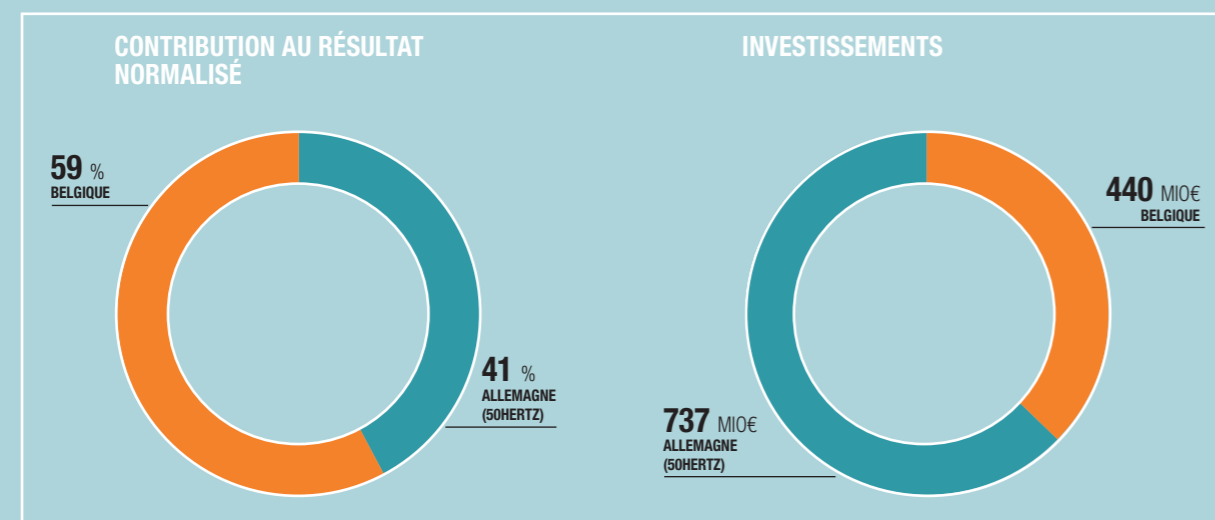
FINANCIERS

168,0 Mio€
RÉSULTAT NET NORMALISÉ

1,58 €/action
DIVIDENDE

3,2 %
RENDEMENT DIVIDENDE
(PRIX CLÔTURE 2016)

2.557,3 Mio€
DETTE NETTE



OPÉRATIONNELS

30.000.000
HABITANTS

143.000 km²
COUVERTS

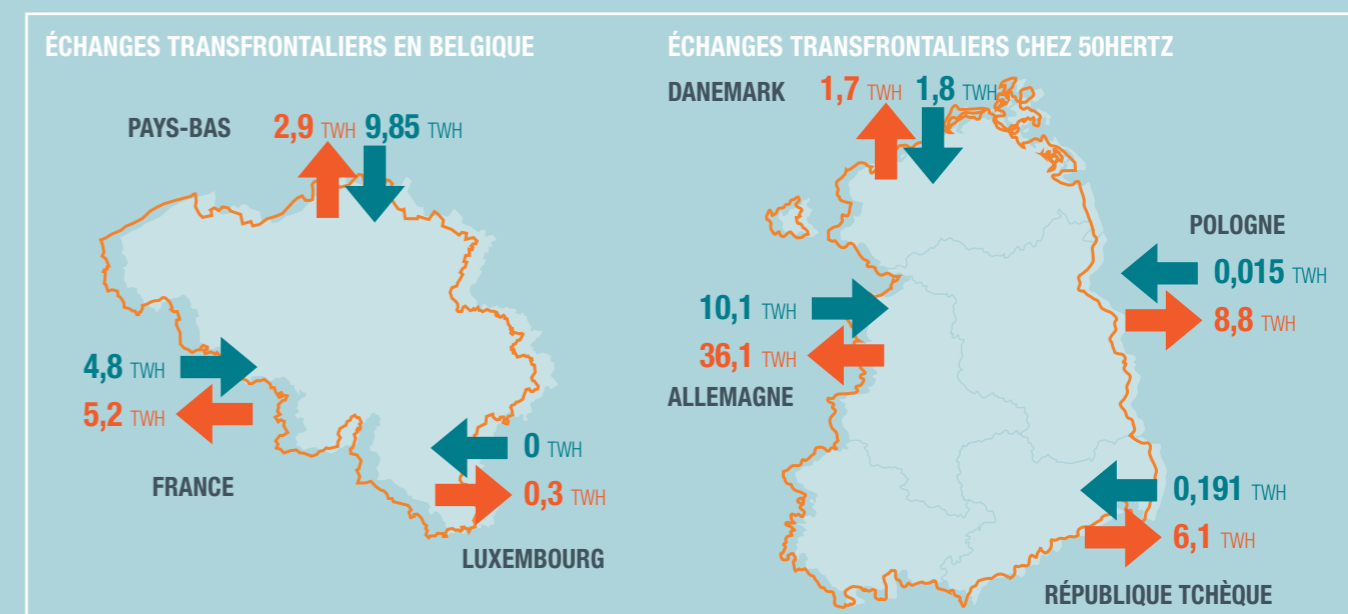
18.400 km
DE LIGNES HAUTE TENSION
CHEZ ELIA ET 50HERTZ

6
INTERCONNEXIONS

35.000 MW
CAPACITÉ INSTALLÉE
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

2.100
COLLABORATEURS

26
NATIONALITÉS



ELIA EN 2016

15 ANS

ELIA FÊTE SES 15 ANS D'EXISTENCE

Créée le 28 juin 2001, Elia a fêté cette année ses 15 ans d'existence.



VISITE DU ROI PHILIPPE



En avril, le roi Philippe a visité le centre de contrôle national d'Elia, situé à Bruxelles. La ministre fédérale de l'Énergie, Marie-Christine Marghem, était également présente.

DEUX PRIX POUR NOTRE PROJET LIFE



Le 23 mai 2016, le projet LIFE Elia-RTE a remporté le prix Natura 2000 dans la catégorie « Réconciliation des intérêts/perceptions », octroyé par la DG Environnement de la Commission européenne. Le lendemain, le projet LIFE Elia-RTE a remporté un des deux prix « Partenariats durables » décernés par The Shift, point de rencontre du développement durable en Belgique.

ÉTUDE DE L'ADÉQUATION ET DU BESOIN DE FLEXIBILITÉ DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE



À la demande de la ministre de l'Énergie, Elia a réalisé une étude relative à l'adéquation entre la production et la consommation d'électricité, et aux besoins en matière de flexibilité du système électrique. Cette étude, portant sur la période 2017-2027, constitue essentiellement une analyse quantitative de ces éléments en considérant la Belgique au sein du marché européen.

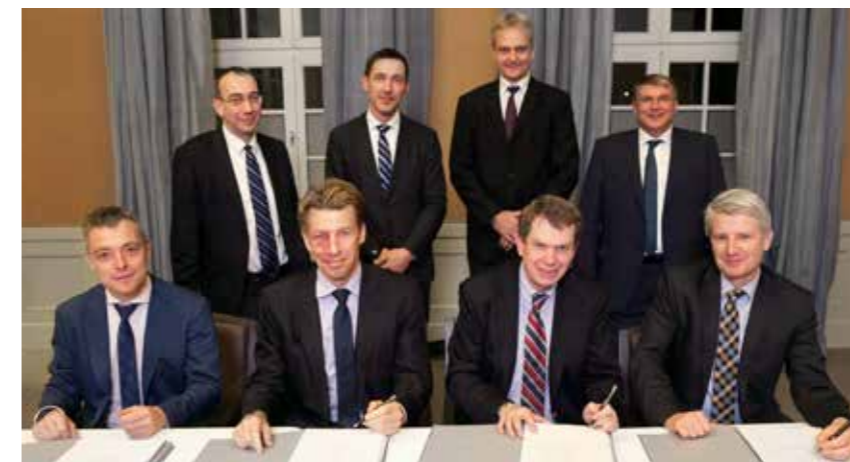
INAUGURATION OFFICIELLE DU SITE CRÉALYS

Le nouveau site Elia Créalys, à proximité de Namur, a été officiellement inauguré le 19 avril, en présence du ministre wallon de l'Énergie Paul Furlan. Le nouveau bâtiment abrite notamment le centre de contrôle régional. Ce nouveau site a été conçu selon une approche la plus écologique et passive possible.



ALEGrO

CONTRATS POUR LE PROJET ALEGrO



Le 29 septembre, Amprion et Elia ont signé avec Silec Cable pour la livraison du système de câbles du projet ALEGrO. Les deux gestionnaires de réseau ont aussi signé avec Siemens le 29 novembre pour la fourniture des deux stations de conversion de courant continu haute tension (HVDC) pour la première interconnexion électrique entre l'Allemagne et la Belgique.

PREMIERS ÉCHANGES COMMERCIAUX VIA LA PLATEFORME INTRADAY

Les marchés intrajournaliers belge et néerlandais ont été couplés avec succès aux marchés intrajournaliers allemand, français, autrichien et suisse le 5 octobre 2016.



NOUVELLE STRATÉGIE, NOUVELLES VALEURS

Le CEO d'Elia, Chris Peeters, a présenté en septembre la nouvelle stratégie, la nouvelle mission et les nouvelles valeurs d'Elia, fruits d'une réflexion approfondie pour définir les choix stratégiques et l'orientation de l'entreprise pour les années à venir.

BRABO

FIN DE LA 1^{RE} PHASE DU PROJET BRABO

Fin octobre, Elia a clôturé la première phase du projet Brabo, qui consistait à renforcer la 2^e ligne à haute tension entre Doel et Zandvliet et à mettre en service un transformateur déphaseur supplémentaire situé à la frontière avec les Pays-Bas. L'objectif du projet Brabo est d'augmenter la sécurité d'approvisionnement de notre pays.



BOUCLE DE L'EST ÉTAPE 1 CLÔTURÉE

Le 6 décembre, l'étape 1 du projet Boucle de l'Est a été clôturée dans les délais avec la mise en service de la liaison Bévercé-Butgenbach-Amel. Ce projet de renforcement permettra à terme d'accueillir la production d'énergie d'origine renouvelable produite dans la région et d'y renforcer la sécurité d'alimentation électrique.



50HERTZ EN 2016

MISE EN SERVICE DES 4 PREMIERS TRANSFORMATEURS DÉPHASEURS À LA FRONTIÈRE GERMANO-POLONAISE



En juin, le gestionnaire de réseau de transport polonais PSE a mis en service avec succès les 4 premiers transformateurs déphaseurs au poste de Mikulowa, à la frontière germano-polonaise. Au même moment, l'interconnecteur situé au nord entre Vierraden et Krajník a été mis hors service. La remise en service de la ligne Vierraden-Krajník est prévue pour 2018.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE À L'HORIZON 2035

Dans l'étude sur la transition énergétique à l'horizon 2035, 50Hertz pose un regard sur l'avenir. 5 pistes de développement ont été ébauchées sous la forme de scénarios à long terme. Leurs conséquences sur le réseau électrique ont également été analysées. Les résultats ont clairement démontré que les projets d'expansion du réseau prévus actuellement par 50Hertz étaient nécessaires pour presque tous les scénarios et sensibilités et qu'ils étaient donc justifiés.



ANDALUCIA EN MER BALTIQUE



En août, la plateforme de transformation pour le parc éolien offshore de Wikinger a atteint sa position future en mer Baltique. Cette plateforme, construite en Espagne et baptisée « Andalucia », est utilisée conjointement par le groupe énergétique espagnol Iberdrola et 50Hertz. Elle se trouve en mer Baltique, à 35 kilomètres de Sassnitz. Sur la terre ferme aussi, le projet de raccordement au réseau offshore Ostwind 1 continue de progresser.



RECORD ÉOLIEN POUR 50HERTZ

Avec 13.212 mégawatts (MW) d'énergie éolienne fournis, le gestionnaire de réseau de transport 50Hertz a pour la première fois franchi la barre des 13.000 MW sur son réseau le 1^{er} décembre dernier. Ce nouveau record que l'on doit à la tempête Theresa a été enregistré vers 21 heures. Le dernier record observé sur le réseau de 50Hertz datait du 21 décembre 2015 et s'élevait à 12.832 mégawatts.

50HERTZ BIEN NOTÉE DANS LE CLASSEMENT RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ÉTABLI PAR VIGEO EIRIS

En novembre 2016, 50Hertz a été jugée « solide » dans le classement ESG (Environment, Social and Corporate Governance) établi par l'agence Vigeo Eiris. Elle se situe dès lors dans la moitié supérieure du classement pour la catégorie « Electricity & Gas Utilities ». L'entreprise double ainsi le nombre de points qu'elle comptabilisait jusque-là et accède à la 2^e meilleure catégorie d'évaluation.



LE NOUVEAU SIÈGE DE 50HERTZ OUVRE SES PORTES

En septembre, 650 collaborateurs de 50Hertz ont rejoint leurs bureaux flambant neufs au sein du nouveau siège berlinois de l'entreprise. L'aménagement intérieur du bâtiment, ouvert, a été pensé en interne au cours d'un processus participatif. En octobre, les qualités durables du siège ont été saluées à deux reprises. La DGNB (société allemande pour la construction durable) et le LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) ont chacun décerné à l'entreprise la médaille d'or du développement durable pour son bâtiment.



Depuis le 6 octobre, le gestionnaire de réseau de transport 50Hertz possède un second centre de contrôle au sein de son siège, en plein cœur de Berlin.

À PROPOS DU GROUPE ELIA



AU CŒUR DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EUROPÉEN

Le groupe Elia est constitué de deux gestionnaires de réseau de transport (GRT) : Elia en Belgique et 50Hertz (en joint-venture avec IFM Investors), un des quatre GRT allemands, dans le nord-est de l'Allemagne.

Le groupe Elia gère 18.400 km de lignes et de câbles qui acheminent l'électricité des producteurs jusqu'aux gestionnaires des réseaux de distribution et aux grands clients industriels. Au total, trente millions de consommateurs finaux sont desservis grâce au réseau de transport dense d'Elia et de 50Hertz. Le groupe Elia fait ainsi partie du top 5 européen et est un moteur de l'intégration européenne du marché de l'électricité à travers le développement d'interconnecteurs et l'offre de produits destinés au marché international du négoce de l'électricité.

ELIA

POSSÈDE EN BELGIQUE DES LICENCES POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE 380 À 150 KV AU NIVEAU NATIONAL ET DE 70 À 30 KV DANS LES TROIS RÉGIONS.

50Hertz

UN DES QUATRE GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE TRANSPORT ALLEMAND ACTIF DANS LA PARTIE NORD-EST DU PAYS. 50HERTZ EST DÉTENUE PAR ELIA (60 %) ET INDUSTRY FUNDS MANAGEMENT (IFM INVESTORS) (40 %).



EGI

EST UNE FILIALE DÉTENUE À 100 % PAR ELIA ET 50HERTZ. LA JOINT-VENTURE A ÉTÉ CRÉÉE POUR COMMERCIALISER LES CONNAISSANCES DU GROUPE ELIA SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL DE L'ÉNERGIE À TRAVERS DES MISSIONS DE CONSULTANCE.

www.eliagroup.eu

Elia System Operator, dont l'actionnaire de référence est le holding communal Publi-T, est cotée en Bourse de Bruxelles.

Outre ses activités de gestionnaire du réseau de transport, le groupe Elia mène également, depuis 2004, des missions de consultation pour d'autres gestionnaires de réseau sur le marché international de l'énergie. Une activité assurée par Elia Grid International (EGI), filiale à 100 % (50/50) d'Elia et 50Hertz. Voir page 13.

UN IMPACT POSITIF SUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

En tant que sociétés régulées, Elia et 50Hertz sont investies d'une mission sociétale importante. L'électricité est en effet essentielle à la prospérité de la société et stimule la croissance économique.

Grâce à l'intégration croissante des énergies renouvelables, le groupe Elia contribue positivement à l'environnement et participe à la réalisation des objectifs climatiques régionaux, fédéraux et européens. Le Groupe investit dans le réseau électrique de demain et adopte régulièrement des innovations technologiques pour améliorer l'efficacité et la fiabilité de son réseau.

Le groupe Elia va toujours plus loin en matière de concertation avec les parties prenantes, et ce pendant toute la durée d'un projet. Les nouvelles infrastructures sont notamment développées en concertation avec les instances environnementales et les services de gestion des forêts de manière à réduire autant que possible l'incidence sur le paysage naturel. Les nouvelles lignes à haute tension sont intégrées dans la mesure du possible dans les corridors existants ou regroupées avec d'autres infrastructures.

ELIA GRID INTERNATIONAL

EGI réalise actuellement plusieurs nouveaux projets relevant de son savoir-faire de GRT pour des clients internationaux, notamment au Cameroun, au Rwanda, en Turquie et au Kosovo.

FORTE CROISSANCE

Elia Grid International (EGI) propose des services de gestion d'actifs, d'exploitation et de sécurité des réseaux électriques, d'exploitation des réseaux et des marchés, d'ingénierie et de conseils en investissements, non seulement à des clients internationaux opérant dans le secteur des réseaux électriques, mais aussi au groupe Elia.

HUB À DUBAÏ

Le développement rapide des activités au Moyen-Orient a nécessité la création d'un hub à Dubaï en 2015. Celui-ci permet aujourd'hui à EGI d'être plus proche de ses clients actuels et potentiels et de réaliser des projets plus efficacement.

Deux grands projets pluriannuels de consultation dans le domaine de la gestion des réseaux de transport sont en cours au Moyen-Orient. Le premier vise à permettre à un GRT régional d'optimiser ses performances en gestion durable d'actifs. L'autre a débuté en 2015 et se concentre sur la rationalisation et le développement des activités de planification du réseau d'un GRT.



ASSET MANAGEMENT BUSINESS GAME: UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR EGI

En 2016, EGI a imaginé un jeu d'entreprise qui simule l'impact d'un système de gestion des actifs de pointe sur les performances générales d'un GRT. Le jeu a pour objectif de souligner, de manière interactive, les avantages de la mise en place d'un « Technical Asset Management » (TAM) en tant qu'activité de base.

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING AU QATAR

À l'initiative d'EGI, le groupe Elia a signé un protocole d'accord avec Qatar General Electricity and Water Corporation (KAHRAMAA) lors de la conférence GCC Power qui s'est tenue le 8 novembre 2016 à Doha (Qatar). KAHRAMAA est l'unique propriétaire et gestionnaire du réseau de distribution et de transport d'électricité et d'eau dans l'État du Qatar. Le protocole couvre l'échange général d'informations concernant le secteur électrique de chaque pays ainsi que l'échange de technologies.

CONTRATS EN BELGIQUE ET EN ALLEMAGNE

Un autre domaine d'expertise d'EGI concerne toute la gamme des services d'ingénierie. EGI construit actuellement de nouveaux postes 380 kV/110 kV pour 50Hertz et réalise plusieurs projets pour des clients réseau en Belgique. Les postes en Allemagne sont nécessaires à l'intégration du niveau croissant de capacité électrique éolienne dans la zone de réglage de 50Hertz. Le premier poste a été mis en service avec succès en décembre 2016 et est totalement opérationnel depuis cette date. Fin 2016, un nouveau contrat a été conclu pour la livraison clé en main d'un troisième poste qui sera très probablement mis en service fin 2017.

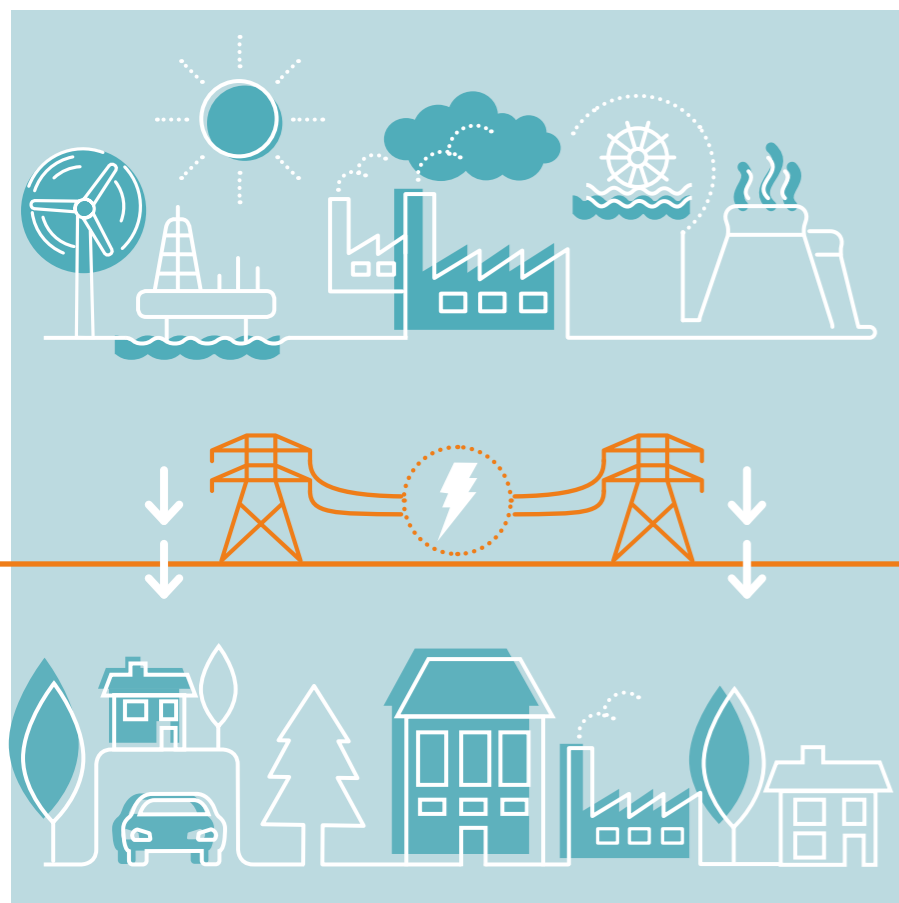
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DANS UN ENVIRONNEMENT EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION, ELIA PERÇOIT UN RÔLE FONDAMENTAL POUR LE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE TRANSPORT. ELIA INNOVE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DU RÉSEAU ET DÉVELOPPE DES MÉCANISMES DE MARCHÉ ET DES PRODUITS VISANT À INTÉGRER DE MANIÈRE OPTIMALE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA PRODUCTION DÉCENTRALISÉE. ELIA DÉVELOPPE ET RENFORCE SES INFRASTRUCTURES, TANT AU NIVEAU NATIONAL QU'INTERNATIONAL. ELIA SOUHAITE JOUER UN RÔLE DE CATALYSEUR DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET VISE AU FINAL UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE FIABLE, DURABLE ET ABORDABLE.


<http://bit.ly/InnovationIntro>

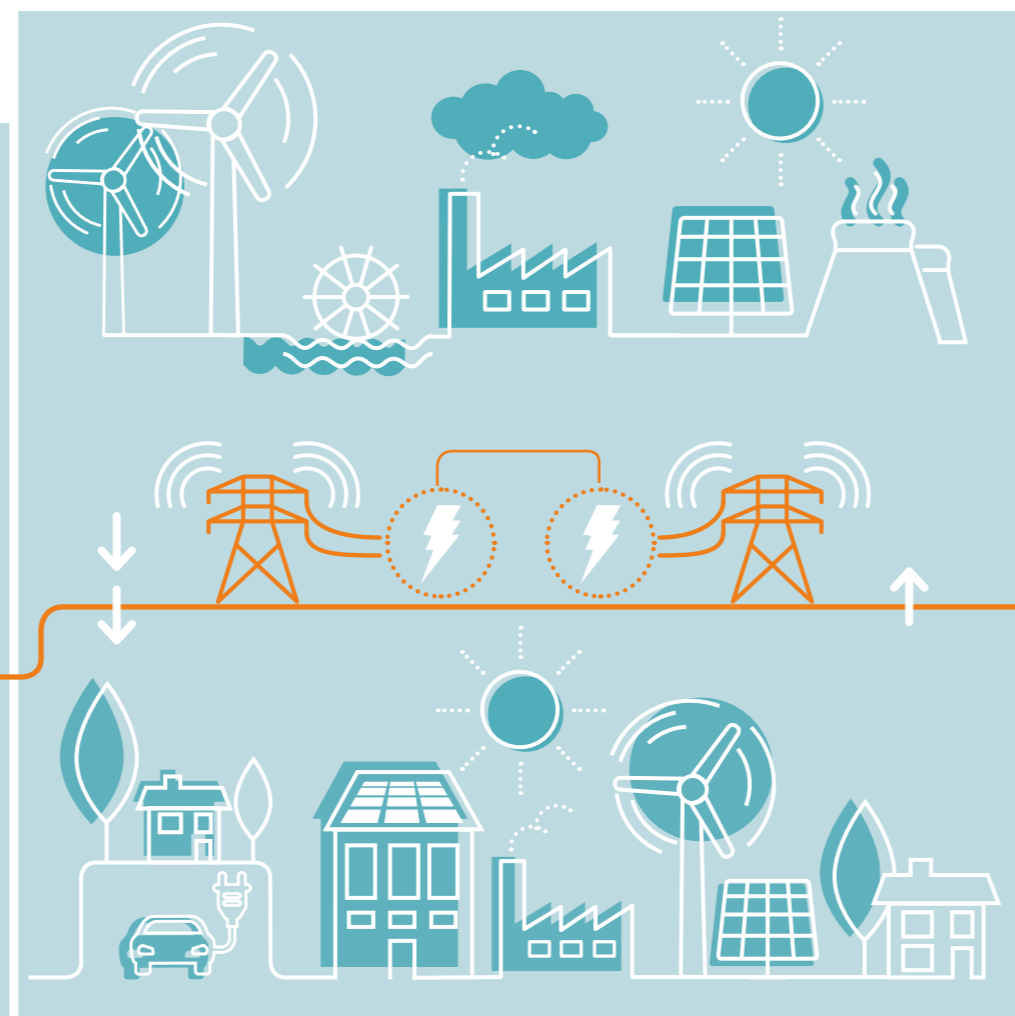
HIER

Les unités de production centralisées fonctionnant aux combustibles fossiles constituent une source d'énergie stable et prévisible. L'énergie est acheminée des centres de production centralisés jusqu'aux centres de consommation décentralisés par l'intermédiaire du réseau de transport et de distribution. Le renouvelable est peu présent. Le consommateur consomme de l'électricité et joue un rôle passif au sein du réseau électrique.



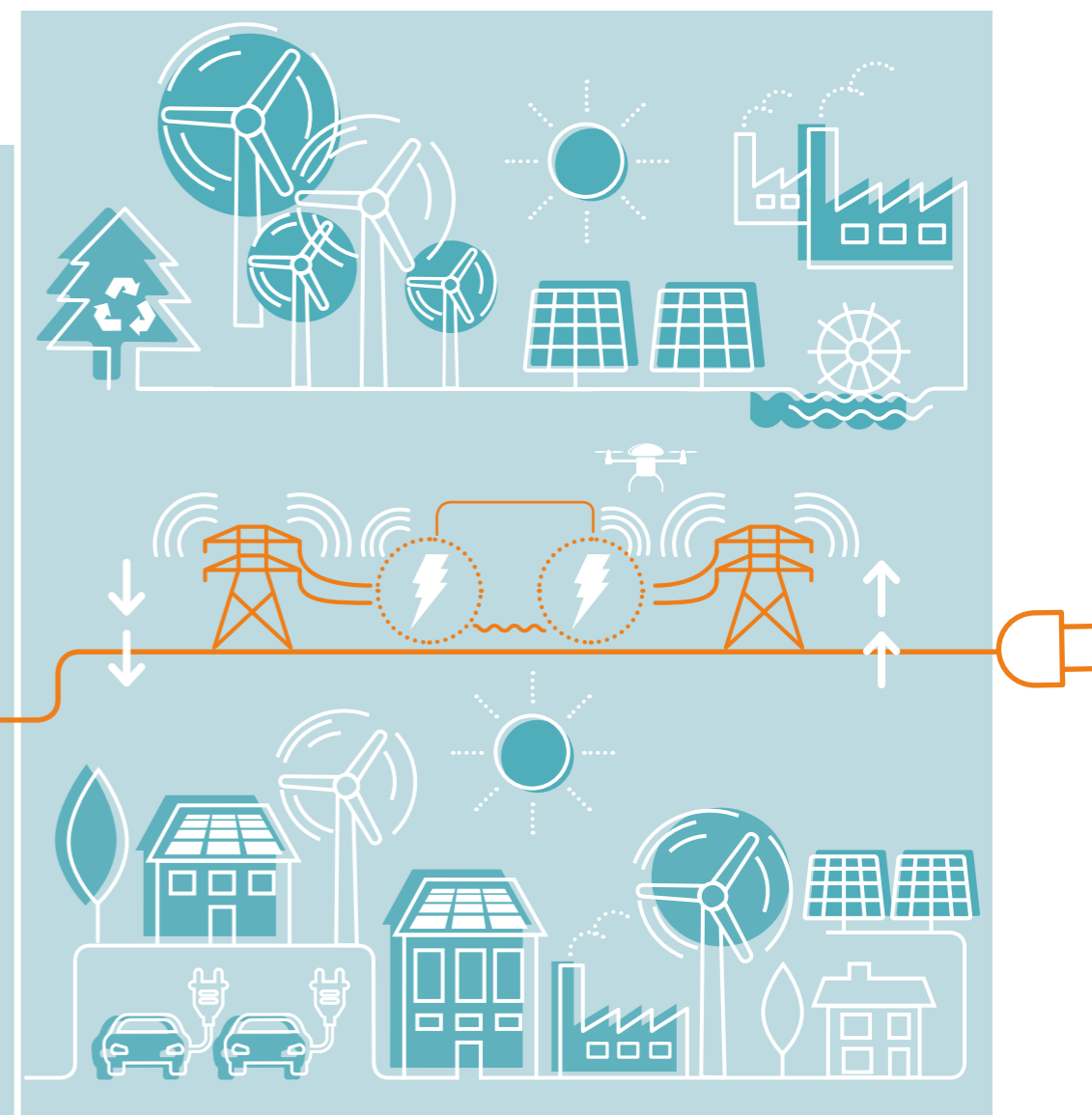
AUJOURD'HUI

L'électricité évolue vers un flux bidirectionnel. Le parc de production change. La production renouvelable gagne du terrain. La production se décentralise. Les centrales au gaz ferment faute de rentabilité. Le consommateur devient « consommateur » grâce à l'arrivée, entre autres, des panneaux solaires. Les voitures électriques et les pompes à chaleur font leur apparition. Le monde de l'énergie est en pleine mutation. Cette situation crée de nouveaux défis. La gestion de l'équilibre entre production et consommation devient de plus en plus complexe. De nouveaux acteurs et de nouvelles technologies apparaissent.



DEMAIN

La production énergétique de plus en plus décentralisée, la numérisation croissante et les innovations technologiques provoquent des changements fondamentaux. Grâce aux compteurs intelligents et aux nouveaux modèles économiques, les consommateurs sont de plus en plus impliqués. Ils produisent davantage d'énergie et en stockent une partie. La gestion de l'équilibre électrique devient encore plus complexe, mais grâce à l'innovation et aux technologies numériques, la sécurité d'approvisionnement est garantie. La gestion du réseau électrique se fait de plus en plus dans un contexte international grâce à des interconnecteurs plus nombreux.





Frédéric Dunon
Chief Assets
Officier chez Elia

« L'évolution de l'âge de nos assets entraîne une révision de nos politiques de maintenance et nécessite des méthodes de travail et des processus décisionnels adaptés. »

01



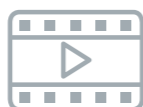
Elia possède de nombreuses années d'expérience dans la gestion de son réseau de transport et dispose d'une expertise technique incontestable. Le contexte de la transition énergétique, avec une production d'énergie plus volatile et la nécessité de produits d'équilibrage flexibles rendent néanmoins la gestion du réseau de plus en plus complexe.

Elia se trouve dans le même temps confrontée au problème du vieillissement de ses infrastructures. Le fonctionnement des composants critiques des infrastructures est donc suivi de près à travers une stratégie précise de gestion des actifs. De nouvelles méthodes de travail ont ainsi été adoptées pour une gestion efficace des *midlife retrofits*. Une politique de remplacement équilibrée doit lisser les pics d'investissement et éviter les phénomènes d'expansion et d'effondrement (boom & bust) du passé (pic d'investissement historique découlant de la croissance économique après la Seconde Guerre mondiale, du raccordement au réseau des centrales nucléaires et au gaz, de l'intégration des sources renouvelables, etc.). Ces nouvelles méthodes de travail nécessitent à leur tour des formations pour acquérir les compétences et techniques requises. Elia organise des parcours de perfectionnement pour ses collaborateurs et ses contractants.

Outre la recherche permanente de l'excellence opérationnelle, la sécurité constitue également une priorité absolue de la gestion de réseau d'Elia. Avec le programme Go for Zero, Elia vise zéro accident. Nous attendons de nos collaborateurs et sous-traitants qu'ils effectuent leur travail de manière réfléchie, dans le respect de la sécurité et de leur santé.



NOUS GARANTISSONS UN RÉSEAU SÛR, FIABLE ET EFFICACE



DÉCOUVREZ NOTRE VIDÉO SUR L'ÉQUILIBRE ÉLECTRIQUE
<http://bit.ly/InnovationBalance>

NOUS RÉPONDONS À L'ÉVOLUTION RAPIDE DU MIX ÉNERGÉTIQUE ET ADAPTONS EN PERMANENCE NOTRE RÉSEAU DE TRANSPORT. NOUS CONTRIBUONS AINSI PLEINEMENT AU MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT.



Stéphanie Hammer
AMEX Manager
chez Elia

« La première vague du projet AMEX, consacrée aux transformateurs et postes à isolation dans l'air, a permis de dégager des gains en investissements CAPEX et de diminuer la charge de travail sur le terrain grâce à la priorisation des activités. »



EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

AMÉLIORATION DE LA GESTION DES ASSETS

AMEX (Asset Management Excellence) est un programme démarré début 2016 et s'étalant sur 3 ans. Par ce biais, Elia a pour objectif d'acquérir une meilleure connaissance de ses assets afin de prendre les bonnes décisions de gestion tout au long de leur cycle de vie (design, maintenance, démantèlement...) tout en optimisant les risques et les coûts. Cette approche implique un changement fondamental dans les processus de décision mais aussi au niveau des informations dont Elia dispose sur ses assets.

Par le biais du projet AMEX, Elia développe des stratégies adaptées à chaque catégorie d'assets en fonction de leur âge, de leur condition et de leur importance sur le réseau. Tout en gardant la sécurité au centre de ses préoccupations, ces stratégies sur mesure permettent à Elia de dégager des gains financiers mais aussi d'améliorer la fiabilité des assets et d'optimiser les besoins en coupure. Le programme de refonte des méthodologies se divise en cinq vagues, d'une durée d'environ 5 à 6 mois chacune.

ELIA S'ÉQUIPE D'AVANTAGE DE LA TECHNOLOGIE AMPACIMON

Elia continue de développer l'utilisation du « Dynamic Line Rating ». Ce concept a été développé avec la société Ampacimon. Elia a installé des capteurs Ampacimon sur les lignes les plus critiques du réseau.

Ces appareils de mesure, principalement conçus pour le temps réel, permettent d'évaluer plus précisément la capacité de transport des lignes qui en sont équipées et en conséquence d'optimiser la capacité qui peut être réellement utilisée en fonction

des conditions climatiques. Lorsque la température ambiante est basse et qu'il y a du vent, les lignes aériennes sont en effet mieux refroidies et peuvent transporter plus d'électricité.

« En 2016, trois lignes 380 kV supplémentaires ont été équipées de modules Ampacimon : la nouvelle ligne Doel-Zandvliet récemment mise en service en octobre 2016 et les lignes transfrontalières Zandvliet - Geertruidenberg (NL) et Zandvliet - Borsele (NL). » Victor Le Maire, Operational Planning Manager chez Elia.



SA MAJESTÉ EN VISITE CHEZ ELIA

« Le 13 avril 2016, le roi Philippe de Belgique s'est rendu dans les locaux d'Elia pour découvrir notre métier de gestionnaire de réseau de transport d'électricité à haute tension. Lors de sa visite, le Roi a notamment découvert le centre de contrôle national, situé à Bruxelles. La ministre fédérale de l'Énergie, Marie-Cristine Marghem, était également présente. » Filip Carton, National Control Center Manager chez Elia

Jusqu'à présent, la technologie Ampacimon n'était utilisée qu'en temps réel. Depuis décembre 2016, Elia a été un pas plus loin en intégrant ces prévisions dans les processus opérationnels en jour-2 et jour-1. Ainsi, si ces prévisions le permettent, 8 lignes électriques critiques bénéficient potentiellement d'une augmentation de capacité de 5 % par rapport aux limites saisonnières. En cas de vague de froid, Elia peut même augmenter le gain potentiel jusqu'à 10 %.

NOUVELLE INTERFACE POUR LES CENTRES DE CONTRÔLE D'ELIA

Le 30 novembre 2015, après un projet de sept ans, un tout nouveau Energy Management System (EMS) d'ABB était mis en service dans tous les centres de contrôle d'Elia.

L'EMS est l'outil de conduite pour le réseau à haute tension d'Elia. Les centres de contrôle d'Elia utilisent cet outil pour avoir une vue en temps réel sur l'état et la sécurité du réseau et pouvoir interagir à distance sur les éléments du réseau (ouvrir un disjoncteur, etc.).

La première année d'exploitation de l'EMS a été positive. Cet outil critique est resté très disponible et répond fonctionnellement aux attentes d'Elia.

Début octobre 2016, un nouveau simulateur (FAST-DTS) basé sur l'EMS a été mis en service. Cet outil permet de former les dispatchers en simulant dans un environnement similaire à l'EMS des situations de réseau inhabituelles auxquelles ils doivent répondre adéquatement.

RÉNOVATION DU CENTRE DE CONTRÔLE NATIONAL

Des travaux sont actuellement en cours au centre de contrôle national d'Elia, à Bruxelles. Les travaux ont débuté mi-2016 et se termineront à l'été 2017.

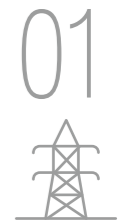
Pour sa rénovation, Elia a notamment souhaité renforcer la visibilité des données relatives aux énergies renouvelables et des données internationales, afin d'avoir tous les outils en main pour faire face aux défis quotidiens des opérateurs réseau. Ces éléments sont en effet importants dans le contexte actuel de la transition énergétique.

« Une modernisation des équipements du centre de contrôle national était nécessaire pour pouvoir faire face aux défis liés à la transition énergétique. » Jelle Boeckling, System Engineer chez Elia

SE PRÉPARER EN CAS DE CRISE

Elia organise régulièrement des exercices de crise. Le but est de simuler des situations à risque avec les différentes parties prenantes afin de se préparer à d'éventuels problèmes réels sur le réseau.

Les 18 et 19 octobre 2016, le Centre de Crise national, le SPF Économie et Elia ont organisé l'exercice de crise « Eclips ». Le cabinet des ministres de l'Énergie et de l'Économie, celui du ministre de



ORGANISATION D'EXERCICES AVEC LA LIGNE DE SECOURS

Elia dispose d'une ligne de secours, qu'elle peut installer rapidement en cas d'incident impliquant la chute d'une ligne. En mars 2016, Elia a organisé un exercice pour le montage de cette ligne. L'objectif était de préparer les équipes à son installation et à son démontage.

« Un tel exercice apporte une haute valeur ajoutée pour nos équipes. Peu après l'exercice, les tempêtes du 23 juin 2016 ont provoqué la chute de 2 pylônes à Jodoigne. Nos équipes, avec la collaboration d'Engie Fabricom, sont intervenues sans peine et en seulement 11 jours ouvrables pour l'étude, la construction et la mise en service de la ligne de secours, qui comprenait 4 pylônes provisoires. » Sam Roels, Project Leader chez Elia

l'Intérieur et Synergrid ont également participé activement. Le scénario simulait la détection d'un risque de pénurie d'électricité.

Le 24 novembre 2016, Elia a organisé un autre exercice, cette fois avec Sibelga. Le Centre de Crise national et le SPF Économie ont également participé. L'exercice simulait cette fois de multiples incidents sur les infrastructures d'Elia.

LE SERVICE BLACK-START EN CAS DE BLACK-OUT

En cas de black-out total sur le réseau, Elia doit réalimenter progressivement le réseau par étapes définies. Si les réseaux de transport d'électricité voisins ne sont pas disponibles, Elia peut compter sur un certain nombre d'unités de production, qui peuvent exécuter un « black-start ». Ces unités peuvent démarrer sans alimentation extérieure. Ceci permet une réalimentation progressive du réseau. Ce service fait partie d'un contrat « black-start » (faisant partie des services auxiliaires) entre Elia et les producteurs.

Afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce service, deux essais positifs ont été réalisés en 2016, à Coe, le 12 novembre, et à la centrale de Drogenbos, le 3 décembre.

TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES ACCIDENTS

GO FOR ZERO, LE PROGRAMME SÉCURITÉ

La sécurité est une priorité absolue pour Elia, tant pour son personnel que pour celui de ses contractants et partenaires de projets. 2016 a été particulièrement marquée par de nombreux projets de renforcement de la sécurité opérationnelle. Go for Zero est le nom du programme général, comprenant 5 projets d'amélioration de la sécurité.

01 PEOPLE & TECHNICAL SKILLS

Dans un monde en perpétuelle évolution, il est nécessaire de travailler continuellement aux compétences et d'apprendre en permanence. Le projet « People & Technical Skills » comprend ainsi le développement d'un catalogue des compétences techniques et, comme résultante, des trajets de formation pour renforcer les compétences du personnel Elia.



02 OPERATIONAL & SAFETY EXCELLENCE

Le feed-back, le dialogue ouvert et une communication régulière dans et en dehors des équipes sont des éléments cruciaux pour atteindre les objectifs ambitieux en termes de sécurité et de qualité opérationnelle. Deux piliers sont ainsi développés dans ce projet : le dialogue opérationnel et l'amélioration continue.

LE DIALOGUE OPÉRATIONNEL

comprend la mise en place de systèmes de communication adéquats afin que les activités planifiées puissent être effectuées de manière sûre, efficace, dans les délais et avec le plus haut niveau de qualité.

L'AMÉLIORATION CONTINUE

implique la recherche et le développement des solutions aux problèmes opérationnels.

03 SAFETY FOR CONTRACTORS

En 5 ans (entre 2015 et 2019), le plan d'investissement CAPEX d'Elia va tripler. Pour y arriver, 500 à 800 techniciens sous-traitants travaillent en ce moment sur les projets Elia. Pour eux aussi, Elia vise, en collaboration avec les sous-traitants, une sécurité optimale et zéro accident. La phase pilote de Safety for Contractors a eu lieu durant le deuxième semestre 2016. Les analyses et l'implémentation globale auront lieu à partir de 2017.

« La sécurité de mon équipe est capitale. Elle est de ma responsabilité. Les réunions de chantier organisées dans le cadre du dialogue opérationnel nous aident à comprendre les activités quotidiennes des autres acteurs présents dans le poste. » Didier Deswert, chargé de travaux de Monnaie.

04 MODERN WAY OF WORKING

L'augmentation de la sécurité, de la qualité et de l'efficacité passe aussi par les nouvelles technologies. Le projet Modern Way of Working, lancé en 2016, s'est penché sur les possibilités en la matière pour moderniser le travail de terrain sous forme de projets pilotes. Après 3 proofs of concepts, il a été décidé de passer en implémentation début 2017. Il s'agissait entre autres d'étudier la faisabilité d'équiper les agents avec une connexion data (4G), pour leur permettre d'avoir accès à leurs documents et leurs logiciels, tout en étant sur le terrain. Le projet a également testé des nouveaux types d'ordinateurs portables.



Julien Girs
 Conducteur
 de projet
 chez Elia

« Grâce à la connectivité apportée lors du projet Modern Way of Working, j'ai constaté beaucoup plus de mobilité. Plus besoin de revenir au bureau, je pouvais accéder à tout mon matériel directement depuis l'endroit où je me trouvais. C'est un gain de temps énorme et c'est également un avantage pour la sécurité puisqu'il évite bon nombre de trajets. »



05 QCM* & SAFETY GOVERNANCE

Elia améliore également ses politiques et méthodes de travail en matière de sécurité, de qualité et d'efficacité. Cela implique la révision de certaines procédures et méthodes (liées à la sécurité) et leur implémentation selon le principe MTCRA (Method, Training, Coaching, Review et Audit).

*QCM = Quality, Competence & Methods



Bart De Jong
 Program Manager
 Go for Zero chez Elia

« Il est important pour nous que chacun puisse rentrer sain et sauf chez soi. Les risques inhérents à nos installations et à nos métiers nécessitent que la sécurité et l'objectif zéro accident soient notre priorité absolue. »



LES CHIFFRES SÉCURITÉ DE 2016

La sécurité est une priorité pour Elia que ce soit pour ses collaborateurs, ses contractants externes ou pour le grand public. L'objectif de l'entreprise reste celui du zéro accident.

Les résultats sécurité d'Elia pour l'année 2016 sont globalement en ligne avec les limites que le gestionnaire de réseau de transport d'électricité haute tension s'était fixées. En 2016, Elia a ainsi comptabilisé 5 accidents avec incapacité de travail, pour un total de 30 jours d'incapacité de travail. Il en résulte un taux de fréquence de 2,7 % et un taux de gravité de 0,02 %.

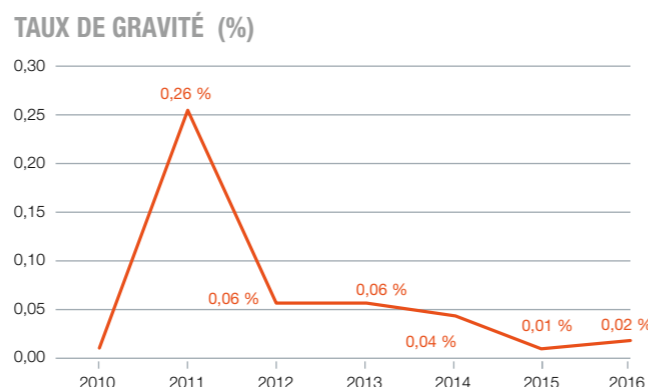
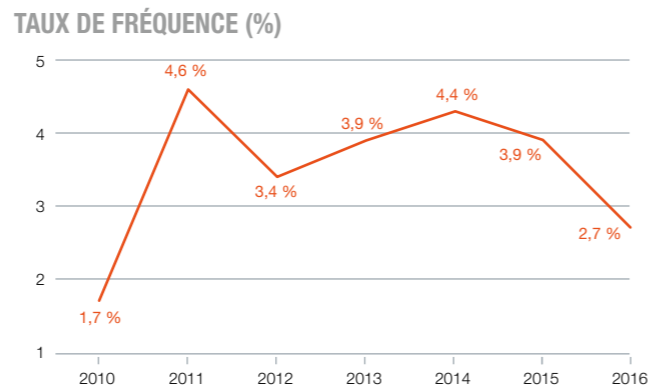
Un des collaborateurs a cependant été victime d'un accident fluide ; celui-ci a engendré une incapacité de travail d'une journée. Malheureusement, un accident mortel a coûté la vie d'un collègue le 24 février 2016, suite à un accident de voiture.

Afin de prendre en compte l'ensemble des accidents enregistrés, avec ou sans incapacité, Elia utilise depuis 2016 le TRI-rate comme indicateur de référence. Le TRI-rate (Total Recordable Injuries rate) mesure de manière plus globale les événements liés à la sécurité. Il considère aussi les accidents sans incapacité et les premiers soins.

En 2016, le TRI d'Elia a été de 7, ce qui représente le meilleur résultat de ces dix dernières années.

SEMAINE DE LA SÉCURITÉ

Chaque année, Elia organise pour son personnel deux semaines de la sécurité, en mai et en septembre. Par ce biais, Elia souhaite renforcer la culture sécurité de ses collaborateurs et sensibiliser son personnel à l'importance de la sécurité. Les objectifs stratégiques en termes de sécurité et les projets mis en place, tels que Go for Zero, y sont notamment abordés. Des exercices et brainstormings sont également au programme pour assurer que les messages soient bien intégrés.



SENSIBILISATION AUX TRAVAUX PRÈS DES LIGNES À HAUTE TENSION



Elia a lancé fin 2016 une campagne de sensibilisation destinée à toutes les personnes travaillant à proximité de son infrastructure électrique.

« Le nombre d'incidents causés par ces travaux a presque doublé ces deux dernières années. Les entrepreneurs ne semblent pas toujours savoir comment signaler les travaux effectués à proximité d'une installation Elia. Il en va pourtant de leur sécurité. Ils doivent toujours prendre contact avec Elia afin de s'informer sur les mesures de sécurité à prendre. Une brochure sur les distances de sécurité a été développée. Elle est disponible sur le site web d'Elia. » **Danny Vanderhaeghen, Asset Support Manager chez Elia**

<http://www.elia.be/fr/securite-et-environnement/securite/gardez-vos-distances>



La sécurité, une priorité pour Elia

« Elia s'associe avec les gestionnaires de réseau de distribution pour renforcer la sécurité. »



Wim Den Roover



Philippe Van Opendenbosch

En 2016, Elia a souhaité décliner la priorité qu'est la sécurité auprès d'un large public : son personnel, bien sûr, par le biais, entre autres, du dialogue opérationnel (page 21) mais aussi celui de ses contractants et des collègues du secteur de la distribution. Elia partage en effet de nombreux postes, et donc de nombreux « espaces de travail », avec les gestionnaires de réseau de distribution.

Elia a ainsi collaboré avec Ores et Eandis pour renforcer leur sécurité commune. Même si les approches ont été différenciées selon l'entreprise, la finalité est restée la même et s'est articulée autour de 3 axes : se connaître et se comprendre, renforcer la coordination et le dialogue opérationnel, et s'assurer d'une définition claire des rôles et responsabilités par poste.

« En renforçant leur collaboration, Eandis et Elia souhaitent augmenter encore la sécurité et le professionnalisme des collaborateurs des deux organisations. Il s'agit d'un élément fondamental pour faire face, en toute sécurité, à l'évolution de notre rôle de gestionnaire de réseau dans le cadre de la complexité de plus en plus grande propre à la transition énergétique. » **Wim Den Roover, Directeur Exploitation de réseau Eandis**

« Une relation opérationnelle étroite a été établie entre nos entreprises. Elle nous permet de travailler dans une meilleure compréhension des réalités et contraintes respectives et donc dans une plus grande sécurité. Le dialogue opérationnel entre nos équipes dans le poste nous permettra de réaliser une ultime analyse de risque partagée avant de démarrer nos travaux respectifs. Nos entreprises ont réalisé ensemble un grand pas en termes de prévention. » **Philippe Van Opendenbosch, Directeur du département Infrastructures - ORES**

Les collaborations opérationnelles avec Eandis et Ores ont créé une dynamique positive entre nos entreprises et ont montré une réelle plus-value pour la sécurité. Ces démarches ont été également prises avec d'autres gestionnaires de réseau de distribution de Belgique et seront prolongées dans les années à venir.

DÉCOUVREZ NOTRE VIDÉO SUR LA SÉCURITÉ
<https://bit.ly/SafetyElia>





Markus Berger
Chief Infrastructure
Officer
chez Elia

« Le déploiement de l'ambitieuse politique d'investissement passe impérativement par une gestion de portefeuille et de projet optimale. »



Elia réalise le plus grand programme d'investissement depuis sa création. Outre le remplacement d'installations existantes, le programme CAPEX prévoit principalement des investissements pour l'intégration des énergies renouvelables et permettant la poursuite de l'intégration du marché européen de l'énergie grâce aux interconnexions.

Des méthodes de travail et de décision adaptées, soutenues par un suivi précis de l'avancement des projets d'investissement, permettent de travailler dans le respect des budgets, des délais et des normes de qualité fixés.

Tout est également mis en œuvre pour garantir l'acceptation des travaux d'infrastructure d'Elia auprès du grand public. Le contact avec l'ensemble des parties concernées est maintenu de manière constructive et transparente pendant le processus de décision et au cours de la phase d'exécution grâce à une gestion minutieuse des parties prenantes. Une collaboration est mise en place chaque fois que c'est possible afin de renforcer le soutien du public.

INFRASTRUCTURE 3.0

L'ambition du plan d'investissement d'Elia, la complexité de ses projets d'infrastructure et le contexte réglementaire dans lequel Elia évolue sont trois raisons qui ont poussé le gestionnaire de réseau de transport à haute tension à repenser son organisation et sa méthodologie en termes de gestion de son infrastructure.



NOUS FOURNISSEONS LES **INFRASTRUCTURES** DE TRANSPORT DU FUTUR



DÉCOUVREZ NOTRE VIDÉO SUR LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE BELGES

<http://bit.ly/InfrastructureProjectsElia>

NOUS VEILLONS À CE QUE LES INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES À UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PROGRESSIVE SOIENT EFFECTUÉS DANS LES DÉLAIS, SELON LA QUALITÉ REQUISE ET DANS LE RESPECT DU BUDGET, CONFORMÉMENT AUX BESOINS ET AUX CHOIX DE LA COMMUNAUTÉ.



IMPORTANCE DE L'ACCEPTATION PUBLIQUE

« Elia, en tant que monopole régulé, est au service de la communauté. Prendre toutes nos décisions dans l'intérêt de celle-ci est donc essentiel pour qu'Elia conserve sa licence de gestionnaire de réseau. C'est pourquoi Elia consulte ses stakeholders bien avant de lancer la réalisation de nouveaux projets d'infrastructure. » Ilse Tant, Chief Public Acceptance Officer chez Elia

Une direction Public Acceptance distincte a été créée au sein du management d'Elia en 2016.

Le projet Infrastructure 3.0, implémenté en automne 2016, avait pour but d'aider Elia à devenir une référence en termes de gestion des projets d'infrastructure, mais aussi à déployer une approche sociétale permettant l'acceptation, voire le soutien, par le grand public de nos investissements.

Pour ce faire, les rôles et responsabilités, la structure globale de l'organisation et des fonctions ont été totalement revus. La nouvelle organisation s'appuie ainsi sur les points forts la caractérisant : l'expertise technique des collaborateurs d'Elia, leur ténacité et leur expérience en matière de gestion de projets.

L'organisation saisit également l'opportunité de s'améliorer en se concentrant davantage sur les résultats, renforçant la transversalité et la collaboration et instaurant dès le départ un dialogue avec les acteurs internes et externes impliqués dans nos projets d'infrastructures.

RÉDUCTION DES COÛTS POUR LE PLAN CAPEX

Le projet BOOST a été initié suite à l'augmentation des dépenses d'investissements, motivées par un besoin croissant d'intégration du renouvelable sur le réseau et de son impact sur le besoin en interconnexion, ainsi que par le vieillissement croissant des installations. Lancé en 2014, son objectif était de réduire les coûts pour la période tarifaire de 2016 à 2019. Le projet BOOST était divisé en 3 vagues



Frank Wellens
Project Manager
Infrastructure 3.0
chez Elia

« Les plans d'investissement d'Elia sont particulièrement ambitieux : moderniser et développer les infrastructures de réseau et construire de nouvelles liaisons internationales. Cela nécessite une gestion de projet à la fois rigoureuse et flexible. Avec Infrastructure 3.0, nous faisons évoluer notre organisation dans cette direction et la préparons pour l'avenir. »

successives : underground engineering, IT activities et overhead lines & substations.

Pour permettre ces réductions, le projet BOOST a revu en profondeur les méthodes et processus traditionnels pour réaliser ces travaux, en y intégrant de nouvelles approches et idées. Le projet a veillé à ce que les achats réalisés principalement dans le cadre de projets se fassent de façon plus efficace et moins coûteuse pour un niveau de qualité et de sécurité équivalents.

« Les premiers résultats sont très encourageants. Plus de 10 millions d'euros d'économies ont été réalisés en 2016 sur des projets prévus dans le plan d'investissement. » Elmo Van Thielen, Internal Consultant chez Elia

LISSAGE DES BESOINS DE REMPLACEMENT

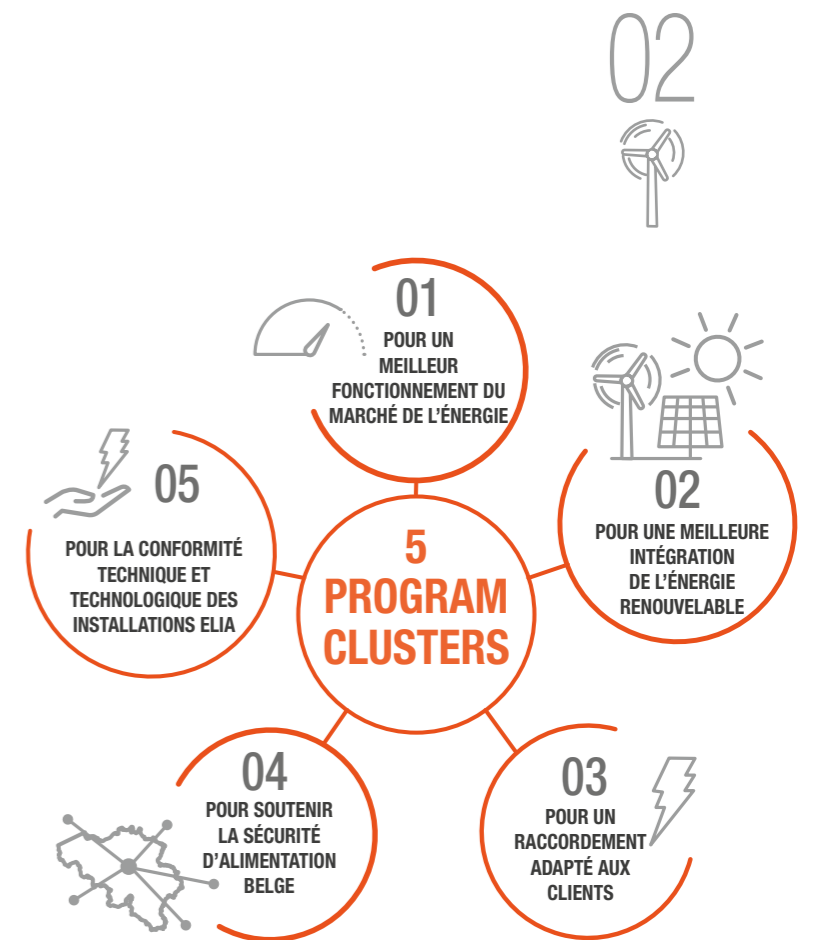
La révision des politiques de remplacement des assets, élaborées dans le cadre du projet AMEX (voir page 18), a eu pour objectif de prolonger la durée de vie des assets en implémentant de nouvelles politiques d'entretien et des révisions de grande ampleur. Cela permet de réduire sensiblement le CAPEX de remplacement.

INSTALLATION D'UN CÂBLE PAR HÉLICOPTÈRE

Quand certains obstacles sous une ligne l'obligent, Elia a recours à un hélicoptère pour l'installation d'une nouvelle ligne à haute tension. Le 29 mars, une opération de tirage à l'hélicoptère a eu lieu entre Lixhe et Riemst, dans le cadre du renforcement de la « colonne vertébrale » du réseau électrique belge. Il s'agit d'une liaison 380 kV, la plus haute tension utilisée en Belgique. Pour réaliser une telle manœuvre, une extrémité d'un premier câble est ancrée au sol. Ce câble est en nylon, plus léger à transporter par hélicoptère que le câble définitif. L'autre partie est alors fixée à l'hélicoptère. Quand le pilote s'approche du pylône, un technicien positionné au sommet récupère l'extrémité du câble et le place sur la poulie du pylône. À la fin de l'opération, ce câble nylon est attaché au câble définitif, en acier, qui est mis en place par traction en utilisant les poulies placées au sommet des pylônes. Ce câble en acier pèse environ 2,7 tonnes par km.

LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Notre société, notre économie et notre environnement changent à un rythme incroyable. Ces changements donnent naissance à des défis complexes, mais aussi captivants, qui réclament des solutions innovantes et une vision à long terme. Pour relever ces défis avec succès, Elia a créé 5 ensembles de programmes, ou Clusters, qui sous-tendent son plan de développement du réseau et ses projets d'infrastructure.



01 POUR UN MEILLEUR FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ET LE SOUTIEN DE LA SÉCURITÉ D'ALIMENTATION BELGE

NEMO LINK

En février 2015, Elia et National Grid ont signé un accord de joint-venture pour la réalisation de la première liaison électrique sous-marine entre la Grande-Bretagne et la Belgique. Au terme du projet, cette interconnexion offrira une capacité de 1.000 MW.

Il s'agira d'une liaison électrique par câbles de 140 km de long reliant Richborough, situé sur la côte du Kent, et Herdersbrug, près de Zeebrugge, combinant câbles sous-marins et souterrains. L'électricité transitera dans les deux sens entre les deux pays.

Les travaux ont démarré en septembre 2016 avec la construction des stations de conversion en Belgique et en Angleterre. Les tests réalisés sur le câble ont été positifs et la fabrication du premier lot de câbles sous-marins (2 x 59 km) a bien avancé. Leur mise en place est prévue en juillet 2017.

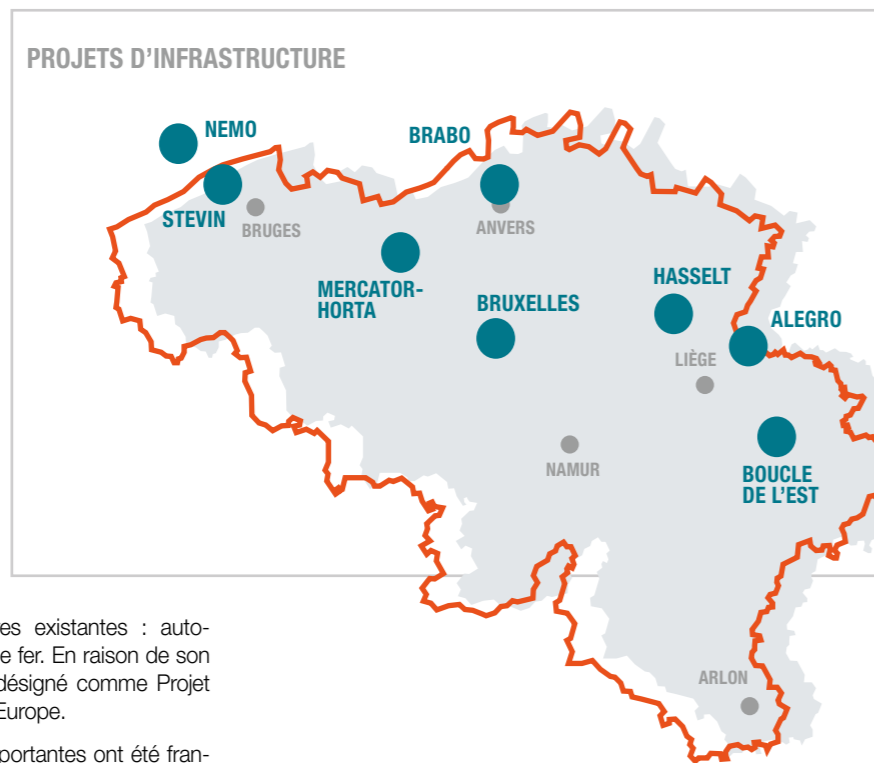
« Le Brexit ne devrait pas engendrer de risque majeur à la construction du projet, National Grid a confirmé son engagement à participer au développement du marché électrique européen. » Tim Schyvens, Project Manager Nemo Link chez Elia

ALEGrO

Le projet ALEGrO (Aachen Liege Electrical Grid Overlay) constituera la première interconnexion développée par Elia et Amprion. L'interconnexion aura un impact positif sur la sécurité d'approvisionnement, l'intégration des sources d'énergie renouvelable et la convergence des prix entre les marchés.

La liaison haute tension pourra transporter jusqu'à 1.000 MW d'énergie, avec un degré élevé de contrôle des flux d'énergie entre la Belgique et l'Allemagne. Cette liaison de 90 km de long, dont 49 km en Belgique, profitera de la technologie du courant continu et sera souterraine sur l'ensemble du tracé.





Elle longera les infrastructures existantes : autoroutes, voies d'eau, chemin de fer. En raison de son importance, ce projet a été désigné comme Projet d'Intérêt Commun (PIC) par l'Europe.

En 2016, plusieurs étapes importantes ont été franchies. En janvier, les plans de secteur révisés ont été publiés par le Gouvernement wallon. Au troisième trimestre, Elia et Amprion ont signé les contrats avec Silec Cable et Siemens pour la construction du câble et la fourniture des deux stations de conversion de courant continu haute tension pour un montant total de 400 millions €.

Une attention particulière est donnée à la communication avec les riverains, les communes, les autorités compétentes et d'autres parties prenantes concernées par le projet. Dans ce cadre, différentes réunions d'information ont été organisées afin de présenter le projet au public.

Le démarrage des travaux est planifié pour début 2018. La mise en service commerciale de l'interconnexion est prévue pour 2020.

« Elia a la réelle volonté d'établir un partenariat avec les autorités locales. Lorsqu'un projet est à l'étude, chaque bourgmestre concerné est personnellement informé. Tout au long de la réalisation d'un projet d'infrastructure, et ce jusqu'à la mise en service de la future liaison, les équipes d'Elia veillent à mettre en place une démarche participative et un dialogue régulier avec les représentants locaux. » Ilse Tant, Chief Public Acceptance Officer chez Elia



Frank Vandenberghe
 Chief Customers,
 Market & System
 Officer chez Elia

« Les interconnexions permettront de réduire progressivement les congestions sur le réseau de transport européen. L'augmentation des échanges électriques améliorera le fonctionnement du marché et devrait entraîner une baisse des prix de l'énergie. »

BRABO

Le projet Brabo a pour objectif de renforcer le réseau à haute tension et la sécurité d'approvisionnement dans le port d'Anvers et en Belgique. Le projet se déroule en trois phases.

Brabo I (la liaison Doel-Zandvliet et le poste de Zandvliet) : les travaux de transformation de la deuxième ligne à haute tension entre Doel et Zandvliet sont terminés. La ligne a été mise en service le 25 octobre 2016. Les transformateurs déphaseurs supplémentaires à Zandvliet sont entrés en service en novembre 2015 et en juin 2016. Une étape essentielle a ainsi été franchie vers une plus grande sécurité d'approvisionnement durant les périodes critiques de la saison hivernale.

Brabo II (la liaison Zandvliet-Lillo-Liefkenshoek) : la ligne à haute tension actuelle de 150 kV sera convertie en une ligne 380 kV sur la rive droite de l'Escaut, dans le district anversois de Berendrecht-Zandvliet-Lillo et la commune de Stabroek. La liaison suivra le tracé existant le long de l'A12 entre les postes à haute tension de Zandvliet (à proximité de BASF) et Lillo (près du tunnel du Liefkenshoek). Cette liaison traversera l'Escaut et rejoindra la rive gauche à Beveren où elle sera reliée à la ligne 380 kV actuelle (Doel-Mercator).

Brabo III (la liaison Liefkenshoek - Mercator) : la ligne 150 kV actuelle sera convertie en une ligne 380 kV à partir de Liefkenshoek. Cette ligne aura une longueur de 19 kilomètres entre Liefkenshoek (commune de Beveren) et le poste à haute tension Mercator (commune de Kruikebeke) en passant par le poste à haute tension de Kallo (commune de Beveren).

02 POUR UNE MEILLEUR INTÉGRATION DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

STEVIN

Le projet Stevin constitue un maillon important pour l'avenir de l'approvisionnement en électricité de la Belgique, et pour sa région côtière en particulier. Le projet a pour but de renforcer le réseau belge à haute tension au moyen de l'installation d'une double liaison à haute tension de 380 kV sur une distance de 47 kilomètres entre Zeebrugge et Zomergem. Elia construit en outre un nouveau poste à haute tension à Zeebrugge et deux nouveaux postes de transition à Bruges et à Damme.

Ce projet permettra d'acheminer sur la terre ferme l'énergie produite par les parcs éoliens offshore et de la transporter à l'intérieur des terres. Stevin rend également possible une connexion internationale avec le Royaume-Uni et renforce ainsi la capacité d'importation et d'exportation entre les deux pays. Cette liaison sera concrétisée par le projet « Nemo Link ».

2016 a marqué une grande avancée pour le projet Stevin. 80 nouveaux pylônes et un peu plus de 400 km de câbles ont été installés. Le forage sous le canal Baudouin ainsi que les postes Van Maerlant, Gezelle et Stevin ont été finalisés. Démarrés en avril 2015, les travaux devraient être terminés fin 2017.

Outre des sessions d'information, la visite du nouveau poste de Stevin en octobre 2016 a eu beaucoup de succès. Plus de 200 riverains étaient en effet présents.

BOUCLE DE L'EST

Elia a démarré en juin 2015 les travaux de la « Boucle de l'Est ». Ce projet a pour objectif de renforcer la ligne électrique à haute tension afin de pouvoir accueillir la production d'énergie renouvelable produite dans la région.

L'étape 1 du projet Boucle de l'Est, à savoir la liaison Bévercé-Butgenbach-Amel, a été mise en service début décembre 2016. Ce chantier est actuellement dans sa phase de finition (évacuation des accès, remise en état des terrains, mise en peinture des pylônes en treillis métalliques, plantations...). Il sera définitivement clôturé dans le courant 2017.

L'étape 2 du projet concerne le remplacement et le renforcement de la liaison aérienne qui relie les sites de Bévercé (Malmedy), Bronrome, Trois-Ponts (Coo) et Brume situés sur le territoire des communes de Malmedy, Stoumont, Stavelot, Spa et Trois-Ponts. Les travaux sont prévus pour 2019-2021.



BOUCLE DE L'EST

Consciente que l'impact paysager est important pour les riverains, Elia a développé avec la société belge Ronveaux un nouveau type de poteaux-bétons haute performance. Cette technologie allie résistance et esthétique, ce qui leur permet de s'intégrer durablement dans le paysage. Elia et Ronveaux ont été couronnés par la Fédération de l'Industrie du béton pour ce développement novateur.



Ariane Mertens
 Project Manager
 Stevin chez Elia

« 2016 a marqué une grande avancée pour le projet Stevin. 80 nouveaux pylônes et un peu plus de 400 km de conducteurs ont été installés. »





PLANIFIER LES COUPURES RÉSEAU POUR FACILITER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

« Chaque année, au centre de contrôle national, nous planifions les coupures réseau (380 kV et 220 kV) nécessaires aux travaux d'entretien et d'infrastructure d'Elia. Cette planification devient de plus en plus complexe en raison, notamment, du plan CAPEX ambitieux et de l'intégration croissante du renouvelable, ce qui rend les flux plus difficiles à prévoir. » Cindy Bastiaensen, Head of Operational Planning chez Elia



03 POUR UN RACCORDEMENT ADAPTÉ AUX CLIENTS

PROJET HASSELT

Construite dans les années 60, la ligne reliant les postes électriques de Godsheide, à Hasselt, et du site Infrabel situé près de la gare d'Hasselt, était arrivée en fin de vie. Celle-ci devait être remplacée afin d'être dans les meilleures conditions d'une part pour continuer à assurer la sécurité d'approvisionnement et d'autre part, pour soutenir la demande grandissante en électricité de la société Infrabel dans la région. Elia a ainsi remplacé une grande partie de la ligne 70 kV par un tracé souterrain, sur une longueur de 5,5 km. Le projet a été clôturé en mai 2016.

En collaboration avec les autorités locales, Elia a mis en œuvre une série de mesures afin de limiter l'impact sur la mobilité dans cette zone urbaine.

04 POUR SOUTENIR LA SÉCURITÉ D'ALIMENTATION BELGE

MERCATOR-HORTA

L'axe Mercator - Horta est une liaison à haute tension aérienne s'étendant sur une distance de 49 km, de Kruibeke à Zomergem. Celle-ci a été installée dans les années 70 et traverse 12 communes. Elia souhaite la renforcer afin de faire face à l'intégration croissante d'unités de production renouvelables. Le renforcement de la ligne permettra en outre d'importer davantage d'électricité depuis l'étranger.

Le 18 novembre 2016, Elia a introduit une demande d'autorisation pour le projet Mercator-Horta auprès du guichet unique du comité de concertation et de facilitation (CCFA), l'autorité compétente belge chargée de faciliter et de coordonner le processus d'octroi des autorisations pour les projets d'intérêt commun. Le coup d'envoi a ainsi été donné en une fois pour le permis d'urbanisme, la déclaration d'utilité publique et la permission de voirie. Ces dossiers suivent maintenant la procédure habituelle auprès des instances responsables.



18 km de **nouvelle nature** entre Zutendaal et Maaseik

« Le couloir écologique et la lisière de forêt plus naturelle joueront à terme un rôle de route migratoire et constitueront une zone de vie et de reproduction pour les animaux. »



ELIA RÉALISE UN PROJET DE BIODIVERSITÉ UNIQUE

Un plan de gestion de la nature adapté a été défini pour la première fois dans le Limbourg afin de gérer l'espace vert de manière écologique. Il remplacera les machines qui étaient autrefois déployées pour dégager la bande située sous la ligne à haute tension. Elia peut compter sur le soutien de l'Agence « Natuur en Bos » et de 250 moutons qui contrôlent la hauteur de la végétation sous la ligne à haute tension.

« Un deuxième terne a été ajouté en 2015 sur la ligne 380 kV Zutendaal-Maaseik », explique Joris Houben, Manager Maintenance Elia. « Avec une méthode de gestion classique, de grosses machines broient périodiquement toute la végétation située sous la ligne. Cette méthode produit alors une bande dépourvue de verdure, sans valeur ajoutée, et rend la transition avec le bois voisin abrupte. L'idée d'une alternative durable est née durant le processus d'obtention du permis. »

« Nous avons transformé un problème en opportunité », explique Lise Hendrick de l'Agence « Natuur en Bos ». « Au lieu de couper des arbres, nous avons créé une nouvelle nature avec, au centre, les pylônes et en bas une bande d'environ 65 mètres de large que nous voulons ouvrir autant que possible à l'herbe et à la lande. On peut voir ensuite une transition progressive vers le bois qui suit le tracé. »

« Le service Public Acceptance et Raf Vandenboer n'ont pas ménagé leurs efforts pour convaincre tout le monde, mais nous sommes heureux d'y être parvenus. Elia souhaite encore réaliser des projets similaires, pour autant que cela soit réalisable dans la pratique », explique Joris Houben, ravi.

250 MOUTONS ENTRETIENNENT LA VÉGÉTATION

Un plan de gestion unique a été établi en 2016 pour la ligne à haute tension renforcée de 380 kV entre Zutendaal et Maaseik. Pas moins de 130 propriétaires fonciers et 6 communes ont participé au projet.

DECouvrez NOTRE VIDÉO <http://bit.ly/SheepsAtElia>



Une de nos principales missions est la gestion du réseau électrique : nous devons veiller à ce que l'offre et la demande soient constamment en équilibre. Pour y parvenir, Elia veille à ce que chaque acteur du marché ait accès au réseau de manière transparente et non discriminatoire.

Les changements rapides et profonds de la transition énergétique, avec davantage de production énergétique décentralisée, de sources d'énergies renouvelables et de numérisation, rendent cette mission de plus en plus difficile.

En ouvrant le marché à de nouveaux acteurs et à de nouvelles technologies, Elia souhaite renforcer la sécurité d'approvisionnement, mais aussi rendre les prix du marché plus compétitifs.

Le développement de ces mécanismes d'équilibre transfrontaliers nécessite davantage de collaboration et de coordination sur le plan national et supranational, ainsi qu'un cadre législatif adapté.



Frank Vandenberghe
Chief Customers,
Market & System
Officer chez Elia

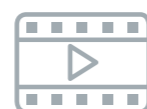
« Elia a besoin d'outils de pilotage flexibles supplémentaires afin de préserver l'équilibre du réseau et a lancé à cet effet un ambitieux programme de changement. »

GÉRER L'ÉQUILIBRE EN TEMPS RÉEL AU QUOTIDIEN

Au centre de contrôle national, les opérateurs qui veillent 24h sur 24 à la bonne conduite du réseau doivent pouvoir activer des moyens de réglage. Ils disposent de produits pour la gestion du système électrique, communément appelés services auxiliaires. En effet, ces produits participent au maintien de la fréquence et de la tension, à la levée des congestions et à la gestion instantanée de l'équilibre entre la production et la consommation.

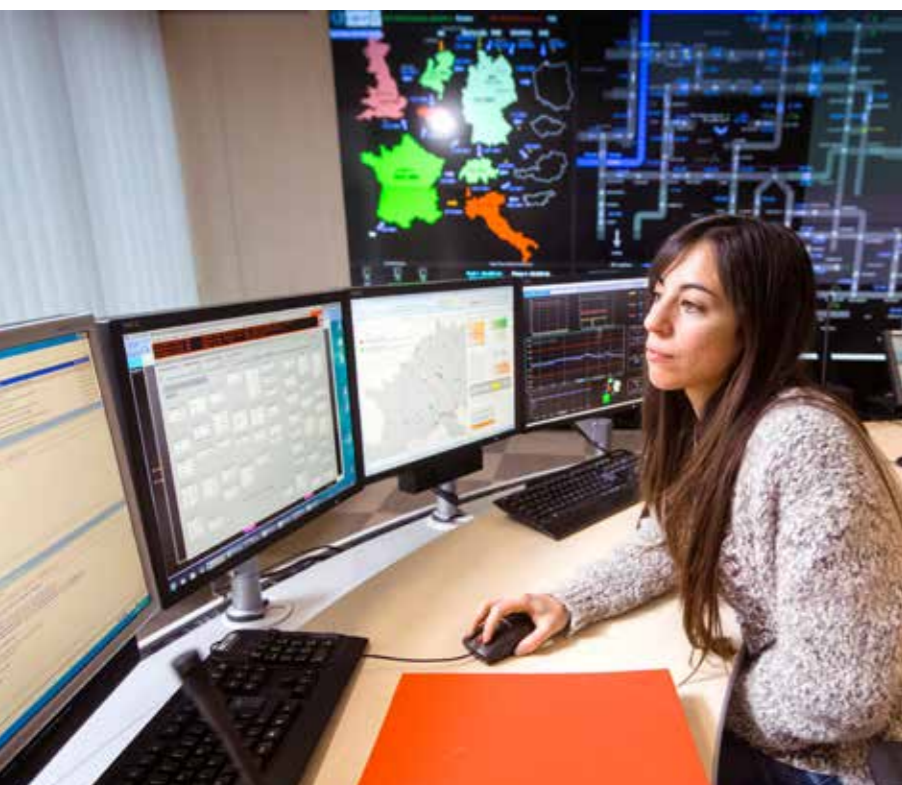


NOUS FAISONS ÉVOLUER LE **SYSTEME** ET LES **MARCHÉS ÉLECTRIQUES**

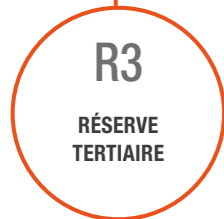
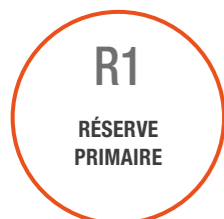


DÉCOUVREZ NOTRE VIDÉO SUR L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ
<http://bit.ly/ElectricityMarketElia>

ELIA SOUHAITE FACILITER LA POURSUITE DU COUPLAGE DE MARCHÉ, TANT AU NIVEAU DE LA DISTRIBUTION QUE SUR LE PLAN EUROPÉEN. NOUS DONNONS UNE CHANCE AUX NOUVEAUX ACTEURS ET AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES EN INNOVANT DANS NOS SYSTÈMES ET DANS DE NOUVEAUX PRODUITS DE MARCHÉ.



3 RÉSERVES POUR MAINTENIR L'ÉQUILIBRE



Pour l'équilibre du système électrique, il existe **3 produits différents** :

R1 RÉSERVE PRIMAIRE

Activée automatiquement et continuellement tant à la hausse qu'à la baisse de manière quasi instantanée (délai de 0 à 30 secondes), elle stabilise la fréquence du réseau européen. En cas de déviation, tous les gestionnaires de réseau de transport européens sont solidaires et peuvent dans les 15 minutes couvrir deux incidents graves simultanés (la perte de 2 unités de production de 1.500 MW). Elle est fournie par des unités de production ou sites de prélèvement.

R2 RÉSERVE SECONDAIRE

Activée automatiquement et continuellement tant à la hausse qu'à la baisse, dans un délai de 30 secondes à 15 minutes, elle permet de faire face aux déséquilibres soudains dans la zone gérée par Elia. Elle est fournie par des unités de production.

R3 RÉSERVE TERTIAIRE

Activable manuellement à la hausse à la demande d'Elia, elle permet de faire face à un déséquilibre important dans la zone gérée par Elia et/ou de faire face à des problèmes de congestion. Elle est de plusieurs types et est fournie par des unités de production ou sites de prélèvement.

Le centre de contrôle coordonne les flux d'énergie sur les réseaux, en étroite collaboration avec des centres de coordination internationaux comme Coreso et les gestionnaires des réseaux de transport des pays voisins. La fiabilité du système électrique et la sécurité d'approvisionnement du pays dépendent de leur bonne collaboration.

COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR L'ACHAT DE RÉSERVES PRIMAIRES

Le 2 août 2016, Elia a annoncé le lancement réussi de l'enchère transfrontalière commune et hebdomadaire pour l'achat de Frequency Containment Reserves (FCR), plus connues sous le nom de réserves primaires (R1), incluant pour la première fois la demande belge. L'enchère s'est déroulée le 26 juillet 2016 avec comme période de livraison la première semaine d'août. Les pays participants à l'enchère sont l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et la Belgique.

Maintenant qu'Elia a rejoint la coopération internationale pour l'achat de cette réserve, l'obligation belge totale en la matière (73 MW en 2016) sera achetée de manière hebdomadaire via une enchère nationale et une enchère commune transfrontalière (volume variable hebdomadaire de maximum 51 MW en 2016). C'est également une nouveauté puisque jusqu'alors l'achat se faisait mensuellement.

Les Frequency Containment Reserves (FCR), sont essentielles pour l'équilibre à court terme entre la production et la consommation. Le volume de FCR acheté par chaque Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT) est convenu au niveau international. La coopération FCR améliore la liquidité du marché pour la demande des gestionnaires des réseaux de transport et offre de nouvelles possibilités de vente pour les Balancing Service Providers (BSP) participants. Le marché commun de FCR devrait aboutir à un achat plus efficace de cette réserve et devrait en même temps réduire les risques de pénuries de cette réserve pour les gestionnaires des réseaux de transport, au bénéfice de la sécurité générale du système.

INTÉGRATION DES UNITÉS NON-CIPU À LA RÉSERVE SECONDAIRE

Elia étudie depuis mi-2016 la possibilité d'intégrer des unités autres que des grandes centrales de production de gaz et d'ouvrir la participation à la réserve secondaire vers les unités de grandeur et technologies diversifiées (biogaz, unités de cogénération, pompes à eau...). Les conclusions du projet pilote seront disponibles fin 2017.

REDESIGN DES PRODUITS DE LA RÉSERVE TERTIAIRE

En 2016, Elia a développé une feuille de route pour le redesign de ses produits de réserve tertiaire (R3) en plusieurs étapes. L'objectif est de rendre les produits technologiquement neutres et donc ouverts à toutes les technologies (unités de production centralisées et décentralisées, sites de prélèvement et stockage). Il s'agit également de se préparer à une standardisation des produits au niveau européen.

En 2016, Elia a exécuté la première étape de cette feuille de route en remplaçant les produits R3 Production (uniquement ouvert aux unités de production centralisées – unités CIPU) et R3DP (uniquement ouvert aux plus petites unités de production décentralisées ou aux sites de prélèvement – unités non-CIPU) par deux nouveaux produits: R3 Standard et R3 Flex. Ces deux nouveaux produits ont l'avantage d'être technologiquement neutres et donc ouverts tant aux unités de production centralisées qu'aux unités décentralisées et aux sites de prélèvement.

LA RÉSERVE STRATÉGIQUE

La réserve stratégique est un concept implémenté pour la première fois durant l'hiver 2014-2015. Elle a été mise en place afin de faire face à la pénurie structurelle de capacité de production électrique installée en Belgique, qui est occasionnée par la fermeture temporaire ou définitive de centrales (pour des raisons économiques ou techniques). Cette réserve a pour but de contribuer à assurer la sécurité d'approvisionnement pendant la période hivernale, c'est-à-dire assurer que la consommation puisse être alimentée par la capacité de production disponible dans le pays et par les importations, même pendant la pointe de consommation.

Avant chaque période hivernale et sur instruction du ministre de l'Énergie, Elia organise un appel d'offres auprès des centrales qui ont annoncé leur fermeture et auprès d'acteurs de gestion de la demande. La réserve ainsi constituée est activable entre le 1^{er} novembre et le 31 mars et n'est pas utilisable pour participer à d'autres marchés. Chaque année, les besoins en réserve stratégique sont évalués pour l'hiver suivant.

La réserve stratégique est activée lorsqu'une situation de « déficit structurel » est identifiée (par critère économique ou technique) sur la base des prévisions du marché ou des informations disponibles pour Elia, la veille du jour concerné ou quelques heures à l'avance.

BIDLADDER : PERMETTRE AUX ACTEURS D'OFFRIR AU MARCHÉ LA FLEXIBILITÉ DISPONIBLE

BidLadder est une plateforme de marché en cours de développement chez Elia qui a pour ambition, à terme, de permettre à tous les acteurs de marché, indépendamment du niveau de tension auquel ils sont raccordés ou de la technologie sous-jacente (production ou gestion de la demande), d'offrir à Elia toute la flexibilité disponible dans leur portefeuille. En plus des opportunités de valorisation de la flexibilité que ceci offre aux acteurs de marché, BidLadder permettra à Elia d'avoir une vision globale qui permettra d'augmenter la liquidité du marché de balancing, assurant ainsi un fonctionnement technico-économique optimal de ce dernier.



LA RÉSERVE STRATÉGIQUE POUR L'HIVER 2017-2018

« Fin 2016, Elia a réalisé une analyse probabiliste relative à la sécurité d'approvisionnement de la Belgique pour la période hivernale 2017-2018, comme prévu par la loi Électricité. Sur base de cette analyse et de l'avis de la DG Énergie, la ministre fédérale de l'Énergie a instruit Elia de constituer une réserve de 900 MW pour les 3 hivers suivants (sous réserve d'éventuels retours de centrales sur le marché). »

Elia a d'abord établi un scénario de base, puis, a effectué 15 analyses de sensibilité afin de capturer un large panel d'incertitudes. Elia a aussi analysé un scénario inspiré de la situation du début de l'hiver 2016 (combinaison d'indisponibilités de longue durée de réacteurs nucléaires en France et en Belgique). Ce dernier scénario a été retenu par la Ministre pour dimensionner le volume. »
Rafael Feito-Kiczak, Scenarios, Market & Adequacy Analyst chez Elia



Actuellement, seuls les responsables d'équilibre avec un contrat CIPU (contrat pour la coordination de l'injection des unités de production) peuvent soumettre des offres libres de balancing à Elia via un contrat BidLadder. BidLadder doit encore donner accès aux grands industriels et aux agrégateurs indépendants. Sans BidLadder, les utilisateurs du réseau et les agrégateurs peuvent uniquement proposer leurs solutions de flexibilité aux responsables d'équilibre, pas à Elia. La libéralisation de ce marché et la compétitivité accrue qu'elle entraînera offriront plus de liquidités à Elia, ce qui influencera positivement les prix du marché du balancing.

CHANGEMENTS POUR LES ÉCHANGES INFRA-JOURNALIERS TRANSFRONTALIERS

Le 5 octobre 2016, Elia a lancé avec succès le mécanisme infrajournalier entre d'un côté, la Belgique et la France et de l'autre, la Belgique et les Pays-Bas. Ce changement s'est déroulé en plusieurs étapes.

« L'intégration des marchés infrajournaliers belge et néerlandais aux marchés infrajournaliers français, allemand, suisse et autrichien est essentielle pour pouvoir augmenter et rendre plus flexible les échanges entre les différents acteurs de marché. Particulièrement dans la perspective de l'accroissement et de l'exploitation efficace de l'énergie renouvelable. Afin de réaliser ces nouveaux mécanismes, une bonne collaboration avec les autres gestionnaires de réseau de transport était capitale. » Viviane Illegems, Program Manager Market Development chez Elia

ÉTAPE 1

LA PLATEFORME DE CAPACITÉ "ICS" POUR LES INTERCONNEXIONS BELGO-FRANÇAISES

Grâce aux efforts conjugués des équipes opérationnelles d'Elia et du gestionnaire du réseau de trans-

port français RTE, les premières livraisons ont eu lieu via la plateforme d'échange Intraday Capacity Service (ICS). Il s'agit d'une plateforme qui a l'avantage d'offrir le même service pour plusieurs frontières entre zones de prix. Via ICS, une allocation explicite de capacité infrajournalière transfrontalière a été rendue possible pour l'interconnexion entre la Belgique et la France. Dès cet instant, le principe du premier arrivé, premier servi devient d'application : seul le moment auquel la demande est faite entre en compte pour l'allocation automatique de la capacité au périmètre d'équilibre de l'acteur du marché demandeur. La même plateforme a déjà été utilisée pour l'allocation de capacité sur d'autres interconnexions entre la France, l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas et le Danemark occidental.

ÉTAPE 2

LA PLATEFORME D'ÉCHANGE "M7" POUR LE MARCHÉ INFRAJOURNALIER BELGE

Elia, RTE et TenneT offrent depuis octobre 2016 une capacité infrajournalière transfrontalière pour les frontières belgo-française et belgo-néerlandaise, via la plateforme ICS à la plateforme d'échange infrajournalière M7. La nouvelle solution infrajournalière belgo-française et belgo-néerlandaise rend possible l'allocation implicite de la capacité infrajournalière et donc le couplage des marchés belge et néerlandais avec les marchés infrajournaliers français, allemand, suisse et autrichien.

Les premiers échanges effectués sur la plateforme M7 ont eu lieu en octobre 2016. Cette plateforme est maintenant utilisée pour tous les marchés infrajournaliers continentaux d'EPEX SPOT et elle remplace la plateforme d'échange Eurolight utilisée précédemment par EPEX SPOT pour les marchés infrajournaliers et aussi pour les échanges infrajournaliers transfrontaliers aux Pays-Bas et en Belgique.

ÉTAPE 3

UNE PLATEFORME EUROPÉENNE UNIQUE À VENIR

Le système XBID (XB pour transfrontalier, ID pour infrajournalier) est conjointement en cours de développement par les gestionnaires de réseau de transport et les bourses de l'électricité d'une grande partie de l'Europe. Ce projet, reconnu par la Commission européenne, a pour but d'échanger toutes les capacités infrajournalières transfrontalières en Europe via la même plateforme. Le premier go-live est prévu vers le premier trimestre 2018.



Patrik Buijs
System Services
Product Manager
chez Elia

« Le développement du BidLadder s'inscrit dans une vision d'avenir où la gestion de la demande et la production décentralisée participent de plus en plus à la flexibilité. »



La collaboration entre tous les acteurs du marché énergétique, un atout de taille pour la flexibilité

Gérer le système électrique est un défi de plus en plus grand, qui demande une attention constante, nuit et jour et à chaque instant. Elia dispose ainsi de nombreux outils de régulation, également appelés réserves ou services auxiliaires.

Le site de Vynova à Tessenderloo participe depuis plusieurs années aux réserves d'Elia.

« Nous participons aux réserves d'Elia via nos machines à électrolyse. Celles-ci servent à la fois à la réserve primaire, qui s'occupe de la fréquence, et à la réserve tertiaire dans le cadre du produit d'interruptibilité, ICH (Interruptible Contract Holder). » Michel Ceusters, Vynova Group

Ce type de collaboration entre Elia et des industriels, qu'ils passent par un agrégateur ou non, est un réel win-win. Pour Elia, cela permet de diversifier les acteurs du marché électrique et donc de donner plus de flexibilité au marché.

« Travailler avec Elia dans le cadre des réserves est intéressant car cela nous permet de réduire notre facture énergétique. »

« Pour Vynova, travailler avec Elia dans le cadre des réserves est intéressant car cela nous permet de réduire notre facture énergétique. Quand on sait que le site de Tessenderloo est probablement le deuxième plus gros consommateur d'énergie en Belgique, pouvoir participer au marché électrique via les réserves n'est pas négligeable. » Michel Ceusters, Vynova Group

« La production renouvelable augmente les besoins d'Elia en flexibilité pour assurer l'équilibre du réseau. Associée à une intelligence informatique et à des nouveaux acteurs de marché (p.e. les agrégateurs), elle offre également de nouvelles opportunités en termes d'offre de flexibilité. Pour ce faire, Elia a lancé un programme ambitieux impliquant un redesign profond de l'ensemble des marchés de services auxiliaires ayant pour but de les ouvrir à toutes sortes de nouvelles technologies (telles que les batteries ou la gestion de la demande), à de nouveaux acteurs de marché (comme les agrégateurs) et de les intégrer au niveau européen. » James Matthys-Donnadieu, Head Market Development chez Elia



« Quand on sait que le site de Vynova à Tessenderloo est probablement le deuxième plus gros consommateur d'énergie en Belgique, pouvoir participer au marché électrique via les réserves n'est pas négligeable. »



Pascale Fonck
Chief External
Relations Officer
chez Elia

« Nous remplaçons les communications unidirectionnelles par le dialogue et la formation d'une coalition fondée sur le respect mutuel et l'empathie. »

NOUS COLLABORONS POUR RENFORCER NOTRE POSITION DE GRT

NOUS NOUS ENGAGEONS À RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN COLLABORATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU MARCHÉ ET PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE COORDINATION RENFORCÉE AVEC LES AUTRES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPÉEN.

Nos activités ont une incidence sur le développement socioéconomique du pays. En tant qu'acteur central du système énergétique, Elia souhaite améliorer la concertation et la coordination avec les divers acteurs du marché et les gestionnaires de réseau, tant sur le plan local que supranational.

Nous faisons toujours primer l'intérêt de la société grâce à des projets gagnants-gagnants et au partage de notre expertise et de nos données. Nous comprenons les besoins de nos clients et des acteurs du marché. Nous les consultons régulièrement par le biais de diverses plateformes de concertation.

Elia fournit également des services à la communauté à travers des études approfondies sur le fonctionnement et les besoins du réseau électrique.

GESTION PROACTIVE DES PARTIES PRENANTES

Inspirée par sa stratégie adaptée donnant la priorité à l'intérêt de la société, Elia entend mener une politique plus proactive sur le plan de la gestion des parties prenantes et se concentrer davantage sur l'acceptation de ses travaux d'infrastructure par le public. C'est dans cette optique qu'une Direction Public Acceptance a été ajoutée au sein du management général. Voir également page 26.



**LES RIVERAINS
VISITENT
LE CHANTIER STEVIN**



Le samedi 1^{er} octobre, Elia a invité les riverains à une visite du poste à haute tension de Stevin, à Zeebrughe. Les travaux sont prévus jusque fin 2017. Près de 200 personnes intéressées ont bénéficié d'une visite guidée complète du chantier. Voir également page 41.

« Je suis stupéfait par la rapidité des travaux. Pour nous, l'électricité est une évidence. Je ne savais pas que les énergies renouvelables avaient un tel impact sur le système. » **Alfons Van Hulle – visiteur de Stevin**

Lors de la réalisation de travaux d'infrastructure, Elia souhaite tenir compte des besoins et des inquiétudes de la société pendant toute la phase de projet. Nous abordons nos parties prenantes avec empathie et intégrité. Elia recherche toujours des solutions et des partenariats gagnants-gagnants.

Elia travaille également pour ses clients et crée des groupes de travail spécialisés pour comprendre les besoins des divers acteurs du marché et élaborer les meilleures solutions.

USERS' GROUP & CUSTOMER WORKSHOPS

Elia maintient un dialogue permanent avec les acteurs de marché à travers le Users' Group. Cet organe de consultation rassemble des représentants de diverses fédérations telles que les grands consommateurs, les producteurs, les fournisseurs et les gestionnaires du réseau de distribution, mais aussi des organisations patronales, des bourses de l'énergie, des organisations publiques, etc. Cette plateforme leur permet d'être informés et consultés sur divers points particuliers relatifs au fonctionnement du marché de l'électricité. C'est aussi par son entremise que des avis concernant des dossiers spécifiques et des recommandations sont transmis au(x) ministre(s) compétent(s) et/ou aux régulateurs.

Outre le Stakeholders' Day annuel, Elia rassemble également ses clients autour de sujets spécifiques tels que l'évolution de ses produits et services, des informations relatives aux processus ou encore la sécurité. Ces ateliers sont organisés par groupe-cible spécifique.

« Le Users' Group a été très actif en 2016. Des progrès importants ont ainsi été enregistrés sur le plan de la mise en place des codes de réseau européens et des avancées significatives ont été effectuées en ce qui concerne le développement de la flexibilité du réseau Elia. L'étude relative au besoin d'adéquation et de flexibilité sur le réseau électrique belge pour la période 2017-2027 a elle aussi été largement abordée. » **James Matthys-Donnadieu – Manager Market Development**

**NOTRE EXPERTISE AU SERVICE
DE LA COMMUNAUTÉ**

Elia participe activement aux divers groupes de travail nationaux et européens et partage son expertise dans le cadre de l'élaboration du réseau de transport du futur. Elia réalise régulièrement des études approfondies pour pouvoir donner des conseils avisés au sujet des besoins du réseau électrique.

**ÉTUDE DE L'ADÉQUATION ET ESTIMATION
DU BESOIN DE FLEXIBILITÉ DU SYSTÈME
ÉLECTRIQUE BELGE**

À la demande de la ministre de l'Énergie, Elia a réalisé une étude relative à l'adéquation entre la production et la consommation d'électricité, et aux besoins en matière de flexibilité du système électrique pour la période 2017-2027. Publiée fin avril 2016, l'étude constitue une analyse quantitative de ces éléments en considérant la Belgique au sein du marché européen. L'étude est disponible sur le site web d'Elia.

Fin septembre, Elia a publié un addendum à l'étude, à la demande de la ministre de l'Énergie suite à une consultation publique organisée à propos du rapport initial du 20 avril 2016.

**LE PLAN DÉCENNAL DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
EUROPÉEN EN COLLABORATION AVEC ENTSO-E**

Les gestionnaires de réseau de transport de 34 pays européens, dont Elia, ont collaboré avec ENTSO-E et ont contribué par leur expertise unique à établir le TYNDP 2016 (Ten-Year Network Development Plan). Publié fin juin, ce plan décrit comment le réseau électrique européen sera développé les dix prochaines années.

Les projets de développement du réseau de transport jouent un rôle clé pour la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques européens de décarbonisation, compétitivité et de sécurité d'approvisionnement. Ces projets sont essentiels pour atteindre les objectifs européens visant 27% de renouvelable dans le mix énergétique et une réduction de 40 % des émissions de CO₂ en 2030.

COLLABORATION AVEC LES RÉGULATEURS

CREG

Fin 2016, la CREG a approuvé l'actualisation de l'ensemble des surcharges qu'Elia perçoit dans le cadre des obligations de service public qui lui sont imposées, pour application à partir du 1^{er} janvier 2017. L'actualisation de la surcharge des certificats verts wallons est en cours de traitement.

En outre, la CREG a approuvé les contrats de rachat de certificats verts, relatifs aux sociétés Rentel et Norther, qu'Elia doit conclure en vertu de la réglementation fédérale de soutien au développement des énergies offshore.

Dans le domaine des services auxiliaires, Elia a obtenu une approbation de la CREG sur la méthode développée par Elia pour déterminer les volumes de services auxiliaires dont Elia a besoin pour assurer la gestion du système électrique de manière sûre et fiable. La CREG a également accepté que les produits de réserve soient conçus d'une manière technologique plus neutre. Plutôt que de distinguer les produits en fonction des moyens capables de les offrir (production ou demande), les caractéristiques des produits ont été adaptées et transformées en Réserve standard et Réserve flexible, pour que ces produits puissent, le cas échéant, être offerts par de la production ou de la demande (voir page 34).

Une méthodologie a été fixée par la CREG fixant des critères pour évaluer les investissements dans l'infrastructure électrique et les risques plus élevés auxquels ils sont soumis. Dans cette décision, la CREG a décrit la manière dont elle évaluera les risques d'investissement dans de tels projets.

Fin juin, la CREG a déterminé les différents objectifs qu'Elia est incitée à atteindre en 2017 dans le cadre mis en place par la Méthodologie tarifaire, et laissés à la discrétion de la CREG. Ceux-ci visent notamment à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande.

Suite au rapport tarifaire soumis par Elia, la CREG a adopté une décision concernant les soldes tarifaires relatifs à l'année 2015.

Les règles de fonctionnement du marché de balancing ont été adaptées de telle manière à notamment permettre, d'une part, aux acteurs de marché belges de valoriser leurs offres en matière de réserve primaire à une échelle régionale européenne et d'autre part, à Elia de sourcer ces besoins à cette échelle.

VREG

Pendant cette année 2016, la VREG a été amenée à approuver les adaptations apportées au contrat d'accès au réseau ainsi qu'au contrat des responsables d'équilibre. La VREG a également remis une



David Zenner
Manager Customer
Relations chez Elia

« Quatre groupes de travail permanents sont actifs au sein du Users' Group dans les domaines suivants : System Operation & European Market Design ; Balancing ; réseau Elia et mécanismes ; services et produits s'y rapportant (Belgian Grid). Des task forces ad hoc sont, en outre, régulièrement créées pour traiter de sujets particuliers. Dialogue et collaboration sont essentiels pour Elia ! »



**SÉANCES
D'INFORMATION**

Pour accroître la participation du public pendant la procédure de permis, Elia organise des séances d'information pour tous les grands travaux d'infrastructure. Cela a également été le cas à Sleidingen et Lokeren. Elia souhaite renforcer la ligne à haute tension entre le poste Mercator à Kruikebeke et le poste Horta à Zomergem. Ce projet figure sur la liste des Projets d'intérêt commun (PIC) de la Commission européenne et contribuera à l'intégration du marché européen de l'énergie.



appréciation positive sur le Plan d'Investissement qu'Elia a établi pour développer les réseaux qu'elle exploite à des niveaux de tension de 70 kV et inférieurs, au regard des obligations réglementaires qui lui incombent en tant que Gestionnaire de réseau de transport local en Flandre.

CWAPÉ

La CWaPE a également approuvé les différentes adaptations apportées au contrat d'accès au réseau. Elle a également approuvé le Plan d'adaptation préparé par Elia pour le développement du réseau de transport local en Région wallonne. En outre, la CWaPE et Elia se sont échangés différentes informations dans le cadre du fonctionnement du marché des certificats verts wallons, et plus spécifiquement dans les domaines dans lesquels des obligations incombent à Elia.

BRUGEL

Brugel a remis un avis favorable sur le Plan d'investissement préparé par Elia pour le réseau de transport régional qu'Elia exploite en Région bruxelloise. La décision définitive du Gouvernement bruxellois est attendue prochainement.

COLLABORATION INTERNATIONALE

Elia et 50Hertz sont des membres actifs de diverses organisations internationales qui promeuvent la sécurité, la durabilité et la fiabilité des réseaux électriques internationaux.

COOPÉRATION ENTRE LES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE TRANSPORT EUROPÉENS

Elia travaille régulièrement avec les autres gestionnaires de réseau de transport européens. Un bel exemple est sans doute le lancement réussi du nouveau mécanisme intrajournalier aux frontières Belgique-France et Belgique-Pays-Bas (voir page 36).

En outre, cela fait désormais un an, depuis mai 2015 exactement, que la méthodologie flow-based a été mise en place (voir page 36).

Pendant l'hiver 2017-2018, les huit gestionnaires de réseau de transport (GRT) européens, à savoir RTE (France), Elia (Belgique), REE (Espagne), Amprion (Allemagne), TenneT (Pays-Bas), Swissgrid (Suisse), Terna (Italie) et TransnetBW (Allemagne), ont renforcé leur coopération pour optimiser les capacités d'échanges électriques. Les procédures sont coordonnées par les centres de coordination régionaux (dont les deux principaux en Europe centrale sont CORESO et TSCNET). Cette coopération renforcée sera particulièrement utile en cas de tensions dues à une insuffisance de production dans un pays.

ENTSO-E

ENTSO-E, le réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité, représente l'ensemble des gestionnaires de réseau de transport de l'Union européenne, ainsi que divers gestionnaires de réseau de transport associés au réseau électrique européen. ENTSO-E est, par exemple, le point de contact de la Commission européenne et de l'ACER, l'Agence de coopération des régulateurs européens de l'énergie, pour tout ce qui concerne les problèmes techniques et les dossiers relatifs au marché.

CORESO

Coreso, le centre de coordination technique régional (Coordination of Electricity System Operators) rassemble plusieurs gestionnaires de réseau de transport européens en vue d'accroître la sécurité opérationnelle des réseaux de la région d'Europe du centre-ouest. Le développement des marchés intrajournaliers rend les flux électriques transfrontaliers

de plus en plus incontournables. Coreso améliore également l'intégration régionale de la production d'énergie renouvelable grâce à l'échange de données et d'expertise.

EPEX SPOT SE

Elia détient une participation minoritaire (17 %) dans le holding HGRT¹, actionnaire (à hauteur de 49 %) de la bourse énergétique internationale European Power Exchange SE. EPEX SPOT gère plusieurs plateformes de négoce d'électricité, plus particulièrement dans la région d'Europe du centre-ouest, qui englobe l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, l'Autriche, la Suisse et le Luxembourg. Ces marchés représentent 50 % de la consommation électrique européenne.

GO15

Le groupe Elia est un membre fondateur de GO15, une initiative volontaire rassemblant les 19 plus grands gestionnaires de réseau du monde. L'organisation représente 3,4 milliards de consommateurs sur 6 continents et établit des plans d'action conjoints afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau électrique mondial.

RENEWABLES GRID INITIATIVE

Le groupe Elia est un membre actif de la Renewables Grid Initiative (RGI) européenne. La RGI promeut la poursuite de l'intégration des énergies durables dans le réseau électrique européen. Outre divers gestionnaires de réseau de transport européens, la RGI rassemble également des organisations environnementales comme le WWF et Germanwatch.

DES PROJETS GAGNANTS-GAGNANTS POUR UN RÉSEAU DURABLE

GREENPULSE, POUR UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE STRUCTURÉE

Elia a mené en 2016 un projet de gouvernance environnementale dénommé Greenpulse.

Elia souhaite intégrer davantage d'objectifs environnementaux à ses activités afin de contribuer positivement, en tant qu'entreprise, à la transition énergétique mais également développer son réseau en tenant compte des préoccupations des acteurs locaux et créer davantage de biodiversité.

Une telle approche permettra de réduire l'impact environnemental de ses infrastructures et de mieux les intégrer dans le paysage local.



Jean-François Gahungu
CEO de Coreso

« En tant que centre de coordination technique commun à plusieurs gestionnaires de réseau de transport, Coreso collabore quotidiennement avec Elia en fournissant des services d'analyse et de coordination opérationnelles. Notre vision d'ensemble, élargie au-delà du périmètre national, contribue à améliorer la sûreté d'exploitation du réseau électrique. »



Greenpulse a entre autres défini la mission et la responsabilité environnementale d'Elia, les thématiques importantes à traiter en priorité ainsi que les politiques et procédures d'application. Un plan d'action sur 3 ans a été élaboré pour mettre en œuvre ces changements. L'implémentation de Greenpulse permettra à terme de converger vers une gestion intégrée de l'environnement au sein de la société.

CHAMPS ÉLECTRIQUES ET MAGNÉTIQUES

Les installations à haute tension produisent des champs électriques et magnétiques de fréquence extrêmement basse (50 Hz). Elia a pleinement conscience de l'inquiétude des riverains concer-



1. HGRT est l'abréviation de Holding de Gestionnaires de Réseau de Transport et rassemble Amprion, APG, Elia, RTE, Swissgrid et TenneT.



Ian Wittevrongel
riverain du projet Stevin

« En tant que riverain du projet Stevin, Elia et l'association Houtland nous ont proposé de choisir des arbres pour minimiser la visibilité de la nouvelle ligne. C'est une démarche constructive et agréable. Nous avons hâte de voir le résultat final au printemps quand les arbres auront poussé. »



nant les risques potentiels des champs électromagnétiques sur la santé. C'est pourquoi Elia informe le public de manière aussi complète que possible. En 2016, environ 112 mesures ont été réalisées sur le terrain auprès des riverains et une trentaine de demandes d'information ont été traitées.

Elia soutient également la recherche scientifique sur l'impact des champs magnétiques de fréquence extrêmement basse. Ainsi, Elia a passé un accord de coopération avec différents centres de recherche et universités qui font partie du Belgian BioElectroMagnetics Group (BBEMG) en leur garantissant une indépendance scientifique totale. Elia a aussi accès aux résultats de recherches internationales de haut niveau dans ce domaine par le biais de l'Electric Power Research Institute (EPRI) aux États-Unis.

DÉCAPAGE ET MISE EN PEINTURE DES PYLÔNES

Dans le cadre de la maintenance de ses installations, Elia réalise régulièrement (tous les 15 ans en moyenne) des travaux de décapage et de mise en peinture de ses pylônes, afin de les protéger contre

la corrosion. Ces travaux sont sous-traités auprès d'entreprises spécialisées dans les travaux de peinture.

Il subsiste encore dans le réseau un certain nombre de pylônes en acier noir qui ont été enduits avec de la peinture au plomb. Ce type de traitement était en effet largement répandu auparavant. Pour éviter la dispersion d'écaillés ou de poussières de plomb lors du décapage des pylônes, ceux-ci sont d'abord intégralement emballés dans des bâches. Une fois les opérations de décapage terminées, les bâches sont retirées et les travaux de mise en peinture ont lieu à l'air libre.

Les peintures utilisées aujourd'hui respectent les normes environnementales les plus strictes. En fin de chantier, Elia et les sous-traitants concernés procèdent conjointement à un examen du sol aux abords des pylônes afin de s'assurer que les travaux n'ont généré aucune pollution.

Fin 2016, Elia a préparé une brochure à ce sujet, pour informer les riverains lorsque des travaux similaires sont prévus dans leur région.

RENEWABLES GRID INITIATIVE

L'association Renewables Grid Initiative (RGI) rassemble des associations environnementales (comme le WWF ou Birdlife) et des gestionnaires de réseau, dont Elia et 50Hertz, membres depuis 2011. Leur projet commun : créer un consensus autour de l'extension des réseaux nécessaire à l'intégration du renouvelable, dans le respect de la biodiversité et de l'environnement.

En 2016, 2 nouveaux membres ont rejoint RGI : les gestionnaires de réseau Amprion (Allemagne) et EirGrid (Irlande). RGI a également entamé une collaboration à long terme avec l'association européenne des gestionnaires de réseau de transport ENTSO-E. Cette collaboration permettra de renforcer davantage les actions mises en place pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux de l'Union européenne.

PROJET LIFE ELIA

Le projet européen LIFE Elia, en collaboration avec RTE (France), a été lancé en septembre 2011 et est subsidié en partie par la Commission européenne et la Région wallonne. Ce projet vise à créer des corridors écologiques sous les lignes à haute tension, là où elles surplombent les forêts et zones naturelles.

Le projet devait normalement se terminer au mois d'août 2016. Étant donné le travail fourni, les zones qu'il reste à installer sous les lignes et l'intérêt marqué des autres GRT, Elia et RTE ont décidé de prolonger le projet jusqu'à fin 2017.



INSTALLATION DE RUCHES SUR CERTAINS SITES ELIA

Elia dispose de deux ruches sur son site de Monnoyer. Une fois par an, le miel récolté est vendu au personnel et l'argent de la vente est reversé à une bonne cause. Elia prévoit également l'installation de ruches sur les sites de Créalys (2017) et de Merksem (2018).

Par ailleurs, la société Beeodiversity a lancé, fin 2016, un état des lieux de la biodiversité et de la pollution à Bruxelles, en collaboration avec Elia et d'autres entreprises bruxelloises. Pour ce faire, Beeodiversity analyse le pollen, le nectar et l'eau ramenés dans les ruches installées dans les entreprises partenaires de Beeodiversity. Les échantillons permettront de cartographier les pesticides et les métaux lourds ainsi que la diversité végétale et sa qualité nutritionnelle pour les pollinisateurs.

DE LA VÉGÉTATION POUR LIMITER L'IMPACT VISUEL DE NOS INSTALLATIONS

Elia a réalisé une étude paysagère dans le cadre de son projet Stevin. Celle-ci comporte une analyse du paysage de la région, une analyse de l'impact visuel du projet et les mesures possibles pour limiter cet impact, sur les terrains d'Elia mais aussi à proximité. Elia a dès lors créé un fonds pour mettre en œuvre ces mesures. Elle collabore avec les associations Regionaal Landschap Houtland et Regionaal Landschap Meetjesland pour la réalisation pratique de ces aménagements.

Concrètement, les deux associations réalisent des plantations d'arbres, vergers, haies, etc. chez les particuliers, agriculteurs ou autorités locales qui en font la demande. Ces plantations doivent servir à leur cacher la vue sur la nouvelle ligne à haute tension. C'est l'étude paysagère qui a déterminé le périmètre dans lequel les deux associations peuvent effectuer des plantations avec l'argent du fonds Elia. Elles privilégient par ailleurs des espèces locales, adaptées au sol et au climat.

1. Hors aménagements d'Elia autour des postes Stevin, Gezelle et Van Maerlant.

04

LES PLANTATIONS EN QUELQUES CHIFFRES¹ (PÉRIODE 2015-2016)

+ de 60
DEMANDES DE
PLANTS DE PARTICULIERS

513
ARBRES

343
ARBRES TÊTARDS

5,8 km
DE HAIES ET LISIÈRES BOISÉES

13 km
LONGUEUR TOTALE DE VÉGÉTATION
POUR ATTÉNUER L'IMPACT VISUEL
DE LA NOUVELLE LIGNE STEVIN

**DOUBLE DISTINCTION
POUR LE PROJET LIFE**



Le 23 mai 2016, le projet LIFE Elia-RTE a reçu le prix Natura 2000 dans la catégorie « Réconciliation des intérêts/perceptions ». Cette récompense est octroyée par la DG Environnement de la Commission européenne, en lien avec le réseau européen pour la biodiversité Natura 2000. Ce prix couronne tous les partenaires du projet : Elia, RTE, la Région wallonne, l'équipe du projet LIFE et les très nombreux partenaires sur le terrain : propriétaires forestiers, administrations, parcs naturels, agriculteurs, chasseurs, associations de conservation de la nature, etc. Le lendemain, le projet LIFE Elia-RTE a également remporté 1 des 2 prix « Partenariats durables » décernés par The Shift, point de rencontre du développement durable en Belgique.



RISQUES POUR LES OISEAUX

Il ressort d'une étude menée conjointement par Natuurpunt, Natagora, Vogelbescherming Vlaanderen et l'Institut flamand de Recherche sur la Nature et la Forêt (INBO) que 3,4 % du réseau électrique aérien d'Elia constitue un risque pour les oiseaux. Certaines lignes à haute tension sont en effet quasi invisibles pour les oiseaux en vol. Les zones les plus critiques ont été cartographiées et sont traitées petit à petit en collaboration avec Elia. Équiper les câbles aériens de balises permet de réduire considérablement le risque de collision. Fin 2016, Elia a notamment commencé à poser des balises avifaunes sur une section de 9 km de la nouvelle ligne à haute tension du projet Stevin, entre Zeebrugge et Dudzele. Cette section de 9 km avait été répertoriée comme zone à risque par Natuurpunt.



Dominique Verbelen
du service d'étude
de Natuurpunt

« La Belgique compte 5.700 km de lignes à haute tension aériennes. Nous estimons à environ 170.000 par an le nombre de victimes de collisions. Des balises avifaunes ont ainsi été installées sur une ligne à haute tension à Audenarde. Cette intervention a permis de ramener le nombre de collisions de 70 à 2 sur une période d'un mois. »

BILAN CARBONE

Face au changement climatique, la transition énergétique est une évidence. Si Elia met déjà en place des projets pour renforcer son réseau et intégrer davantage de renouvelable, l'entreprise souhaite également adopter une conduite interne allant dans le sens de la transition énergétique. Cela passe entre autres par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Le plan d'action visant une réduction des émissions de CO₂ des activités non-core est en cours et devrait permettre à Elia de réduire ses émissions actuelles (réduire la consommation des bâtiments, augmenter la consommation d'énergie verte, améliorer la flotte et l'eco-driving, etc.). En 2016, Elia a entamé le calcul du bilan carbone de ses activités core. Les résultats seront finalisés début 2017 et un plan d'action sera également défini.



Elia's Stakeholders' Day

NOTRE RENDEZ-VOUS AVEC LE SECTEUR

Avec la 4^e édition du Stakeholders' Day organisée en novembre 2016, Elia a perpétué une tradition annuelle qui consiste à rassembler ses principaux clients et contacts à la mi-novembre. Au programme, des débats sur les tendances et évolutions du secteur de l'énergie et les conséquences pour le réseau électrique. L'orateur invité était Jeremy Rifkin, auteur américain d'ouvrages à succès. La forte affluence a confirmé une nouvelle fois que l'événement constituait un moment de réseautage à ne pas manquer dans le secteur.



La politique énergétique dans notre pays est relativement morcelée et ce n'est pas facile à gérer. Je pense qu'Elia, en tant que gestionnaire de réseau national, peut encore jouer un rôle de conciliation des intérêts des producteurs et des gestionnaires de réseau de distribution.
Annemie Vermeylen – Belgian Offshore Grid

Le réseau des parties prenantes est un atout important pour Elia. Je pense que le fait de rassembler les parties prenantes apporte autant de valeur ajoutée que les discours proprement dits.

Ronnie Belmans – EnergyVille

Nous nous trouvons dans un monde de transition, ce qui suppose une plus grande volatilité. Les intérêts et les cartes sont redistribués. Il est important qu'Elia maintienne le cap et persévère. Elle ne doit surtout pas faire machine arrière.

Pieter-Jan Mermans – REstore



Elia montre lors du Stakeholders' Day qu'elle entend jouer un rôle dans la société. Elia se positionne comme une sorte de gestionnaire qui veille, avec d'autres, sur le système.
Wim Verrelst – Ceder studiedienst CD&V

Le Stakeholders' Day annuel d'Elia témoigne de sa volonté d'aller à la rencontre de ses clients et de tenir compte d'eux. Elia montre à cette occasion que les clients peuvent être entendus et que leurs intérêts seront pris en considération.
Luc Sterckx - Président Febeliec



DECouvrez LE REPORTAGE VIDÉO SUR LE STAKEHOLDERS' DAY 2016 (18 NOVEMBRE 2016)
<http://bit.ly/2m0ISxW>

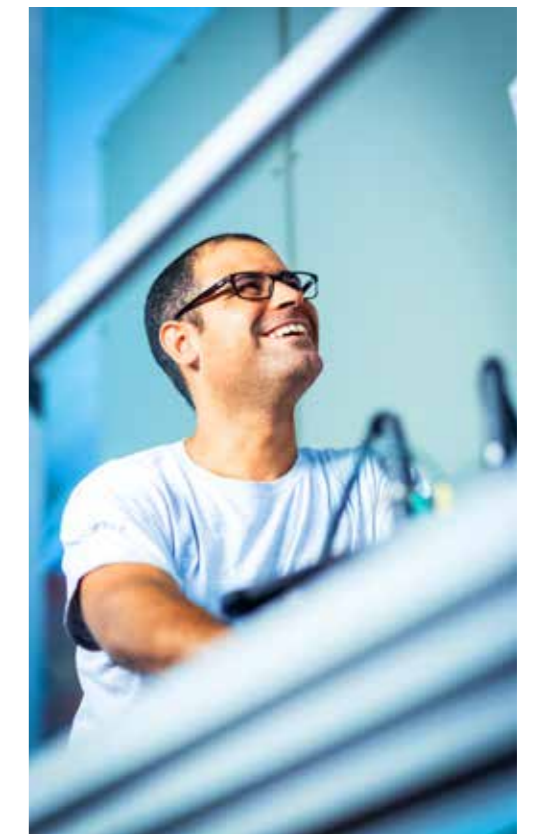


Ilse Tant
Chief HR & Internal
Communication Officer
chez Elia

« Pour réaliser notre stratégie et répondre aux défis de la transition énergétique, nous devons également changer notre culture. »

En 2016, la direction d'Elia a mené un exercice de réflexion approfondi pour définir les choix stratégiques et l'orientation de l'entreprise pour les années à venir. Pour réaliser cette stratégie, un changement culturel s'imposait.

En collaboration avec des représentants des différents départements d'Elia, 3 balises et 4 valeurs ont été sélectionnées. Elles s'inscrivent dans le prolongement des valeurs précédentes et des points forts déjà présents. Ces nouvelles balises et valeurs sont le fondement de la nouvelle culture d'Elia et le point de départ de toutes ses activités. Elles orientent les collaborateurs dans la bonne direction.



NOUS ALIGNONS NOTRE **CULTURE** SUR NOTRE **STRATÉGIE**

ELIA A BESOIN D'UNE CULTURE D'ENTREPRISE QUI SOUTIENNE LES PRIORITÉS ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES. UN CHANGEMENT DE CULTURE EST NÉCESSAIRE. TROIS BALISES ET QUATRE VALEURS DEVANT GUIDER NOS COLLABORATEURS ONT ÉTÉ DÉFINIES POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ET MENER À BIEN LA STRATÉGIE.



3 BALISES

Les 3 balises reflètent les valeurs principales, les principes profondément ancrés d'Elia.

01 LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

La sécurité passe avant tout, tout le temps, partout et pour tout le monde ! En tant qu'entreprise, nous continuons d'investir dans la sécurité. Et nous attendons de nos collaborateurs (sur le terrain mais aussi sur les sites administratifs), de nos sous-traitants, de nos collègues gestionnaires de réseau de distribution, etc., qu'ils travaillent tous de manière sûre et responsable.

02 SERVIR LA COMMUNAUTÉ

Elia veut assumer pleinement son rôle central dans le secteur et créer de la valeur pour la société. C'est pourquoi ses collaborateurs se demandent, dans tout ce qu'ils font : que veut la société et quelle est la valeur ajoutée pour celle-ci ?

03 VISER LA PERFORMANCE

Les collaborateurs d'Elia visent l'efficacité et la qualité pour atteindre les objectifs fixés ou mieux encore, les dépasser. Ils réalisent les projets et fournissent les services dans les délais et sont orientés résultats.

4 VALEURS

Dans un secteur en pleine transition, 4 valeurs « renouvelées » sont nécessaires pour réaliser la stratégie d'Elia. Elles se traduisent par le comportement et l'attitude des collaborateurs.

01 ESPRIT D'INITIATIVE

Les collaborateurs travaillent de façon proactive et prennent des initiatives pour améliorer la manière dont ils travaillent et sortir des sentiers battus.

02 COLLABORATION

Elia valorise la collaboration, tant au sein de l'entreprise qu'avec les partenaires externes. Les collaborateurs partagent leur expertise et leurs informations, se remettent mutuellement en question et font ainsi mûrir leurs idées. Ils recherchent des collaborations productives et des partenariats gagnants-gagnants.

03 RESPONSABILITÉ

Tous les collaborateurs assument l'entière responsabilité de leurs projets et tâches. Ils réalisent leurs objectifs ambitieux et inspirants et mènent à bien leurs projets.

04 FLEXIBILITÉ

Dans un monde en constante évolution, les collaborateurs sont ouverts au changement, ils évitent le sur-place et sont persévérants.

Le CEO a présenté les nouvelles valeurs et balises à l'automne 2016 à l'ensemble du personnel lors de la journée des cadres et de rencontres sur les différents sites Elia. Une vaste campagne de communication interne soutenait également le lancement de cette culture redéfinie, afin de bien en expliquer les tenants et les aboutissants aux collaborateurs. En 2017, Elia continuera de travailler à ce changement culturel, à la fois au niveau individuel, au sein des équipes et à l'échelle de toute l'entreprise. Un toolkit a été développé pour aider les collaborateurs et les managers à concrétiser ces nouvelles valeurs et à les intégrer dans leurs actions quotidiennes.

DECouvrez NOTRE VIDÉO SUR LES VALEURS D'ELIA

<http://bit.ly/EliaValeurs>

INAUGURATION DU NOUVEAU TRAINING CENTER

Le 20 janvier 2016, le Training Center d'Elia, situé à Bruxelles, a officiellement ouvert ses portes après rénovation. Il était important d'avoir un Training Center adapté à la nouvelle génération de collaborateurs et aux nouvelles formes d'apprentissage. Le Training Center offre des formations de qualité aux collaborateurs et contractants d'Elia. L'objectif est de les aider et de les accompagner à maintenir et développer leurs compétences techniques et de sécurité nécessaires pour préparer et exécuter leurs tâches de manière impeccable et sans compromettre leur sécurité.

« Nos collaborateurs doivent continuer à se former tout au long de leur carrière, afin de suivre les évolutions sectorielles les plus récentes et de pouvoir travailler en toute sécurité. Ce nouveau centre leur permettra de le faire dans un cadre moderne et agréable. » Frédéric Dunon, Chief Assets Officer chez Elia



FORMATION

TRAJETS DE FORMATION POUR LES DIRECTIONS ASSETS ET INFRASTRUCTURE

En 2016, HR a poursuivi le déploiement d'un nouveau trajet de formation destiné aux contremaîtres et aux managers opérationnels de la direction Assets. Composé de 4 modules interactifs et pratiques, ce trajet s'inscrit dans le cadre du projet Operational & Safety Excellence, visant à renforcer la qualité et la sécurité opérationnelles.

Deux autres trajets de formation ont également été développés dans le cadre de la réorganisation de la direction Infrastructure :

- le trajet « project management relationnel », visant à renforcer l'impact des responsables de projet dans une structure matricielle ;
- un trajet de formation spécifiquement consacré à la gestion de projet, permettant aux chefs de projet et aux Program Managers de se former au PMI (Project Management Institute) et de passer la certification PMP (Project Management Professional).

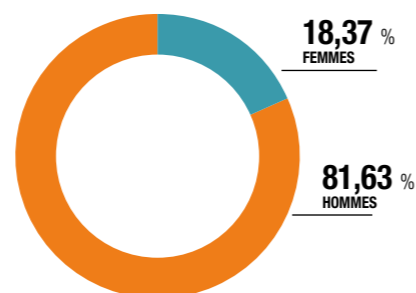
1.225 **COLLABORATEURS ELIA**

37,20 h **DE FORMATION EN MOYENNE PAR COLLABORATEUR**

41 ans & 3,78 mois
ÂGE MOYEN

14 **NATIONALITÉS**

PROPORTION HOMMES/FEMMES





20 KM DE BRUXELLES POUR LA BONNE CAUSE

Elia offre régulièrement l'occasion à son personnel de participer à des événements sportifs. Parmi ceux-ci, on compte les 20 km de Bruxelles. Une course qui combine à la fois l'esprit de compétition et la bonne cause, puisqu'Elia sponsorise Les Îles de Paix au travers de cet événement.

Les Îles de Paix travaillent au développement de zones rurales défavorisées.

« L'objectif de ces deux formations cadre dans le trajet de réorganisation déployé dans la direction Infrastructure, qui a entre autres pour but de renforcer la professionnalisation de notre gestion de projets. » Aline Leys, HR Business Partner Infrastructure & EGI

ANALYSE DE LA GESTION DES PERFORMANCES

Elia a réalisé en 2016 une analyse de son système de gestion des performances pour les cadres, sur base du feed-back de collaborateurs. L'objectif est d'améliorer le lien entre le processus de performance management et la rémunération, de le rendre plus flexible et de mieux répondre aux besoins de l'entreprise. L'analyse a montré que le système actuel était perfectible. Elia va dès lors adapter son processus actuel de gestion des performances aux nouveaux besoins organisationnels et implémenter les changements en 2018.

« STRONGER TOGETHER »

Ce projet vise à encourager la collaboration, afin de renforcer la cohésion et la compréhension mutuelle entre les collaborateurs. Ainsi, quelques collaborateurs habitués à un environnement administratif ont eu l'occasion de se rendre sur le terrain pour découvrir d'autres métiers dans la pratique, tandis que d'autres ont même échangé leur fonction le temps d'une journée. Tous les participants sont ressortis très enthousiastes de l'expérience, qui sera réitérée en 2017.

« Ce fut une journée captivante au cours de laquelle j'ai pu poser beaucoup de questions et appris beaucoup de choses. Ainsi, j'ai pu percevoir l'impact possible de certains choix en matière de conception et de structure du réseau sur les activités de maintenance quotidiennes. » Marnix Wouters, Project Development & Portfolio Management chez Elia (A passé une journée sur le terrain avec l'équipe Substations de Stalen en mai 2016)

CARE4ENERGY : POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Début 2016, Elia a lancé son programme Care4Energy, qui réunit toutes les initiatives dans le domaine du bien-être. L'objectif est de créer pour et avec les collaborateurs un climat durable, sain et sûr, reposant sur le bien-être et le respect afin que chacun dispose de l'énergie et de la vitalité nécessaires pour construire ensemble le paysage énergétique du futur.

Pour donner vie à cette vision, plusieurs campagnes et ateliers ont été organisés en 2016, pour inciter par exemple les collaborateurs à bouger plus et prendre plus souvent les escaliers, à privilégier les boissons et les en-cas sains...

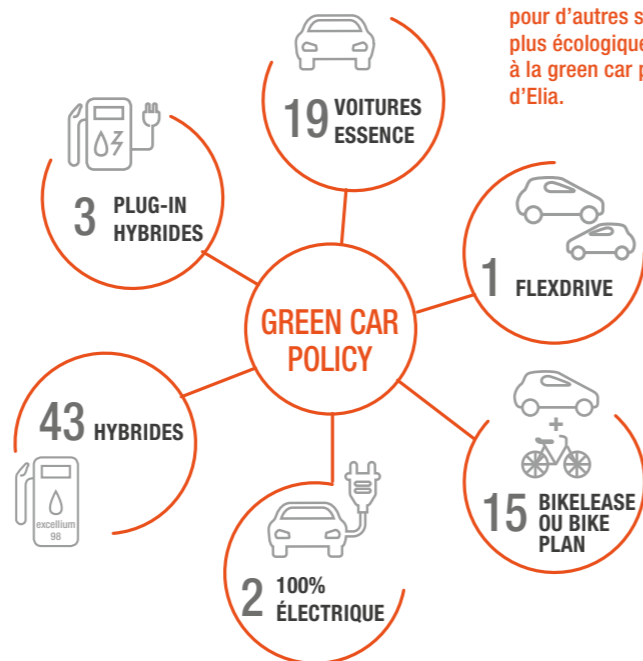
En 2017, Elia continuera à s'investir dans le bien-être de son personnel, en mettant cette fois l'accent sur la santé psychosociale.

LA MOBILITÉ CHEZ ELIA

Les problèmes de congestion sur les routes et la perte de temps qui en découle renforcent le besoin d'un programme de mobilité adaptée. Outre la possibilité de télétravail, Elia poursuit sa politique de mobilité durable qui vise à limiter les déplacements, et à favoriser la mobilité durable grâce à une offre flexible et variée pour se rendre au travail ou pour les déplacements professionnels.



Comme alternative à la voiture de société au diesel, de plus en plus de cadres d'Elia optent pour d'autres solutions plus écologiques grâce à la green car policy d'Elia.



Un transfert de compétences par la **collaboration**

« Chez Elia, le travail en binôme entre un technicien senior et un technicien junior est un point central pour la formation des jeunes recrues. »

Chaque équipe est équilibrée de telle manière que les seniors puissent transmettre leurs savoirs et compétences aux jeunes. Ainsi, le savoir-faire spécifique à Elia ne s'envole pas une fois la pension arrivée.

Robert Buekenhoudt et Kevin Croze travaillent tous les deux dans l'équipe qui gère les postes

haute tension dans le sud de Bruxelles et une partie de la Wallonie. Robert travaille pour Elia depuis 37 ans. Kevin a intégré la société il y a seulement un an.

Kevin, quels bénéfices tires-tu du travail en binôme avec Robert ?

« Avec ses 37 ans chez Elia et 9 ans dans le secteur métallurgique, Robert a un bagage de compétences extraordinaire. Il sait directement ce qu'il faut faire et comment bien le faire. On se sent vraiment épaulé et guidé. J'apprends énormément de cette collaboration. »

Robert, comment se passent les formations des jeunes techniciens qui travaillent chez Elia ?

« Chaque jeune commence par 2 ans de formation, avec des nouveaux objectifs tous les 6 mois. Cela lui permet d'obtenir les certifications et les compétences nécessaires à sa carrière. Pour l'aider, il peut compter sur des formations et sur le travail au quotidien avec des techniciens plus âgés. »

Le transfert de connaissances n'est pas spécifique aux techniciens. Chaque nouvel arrivant, que ce soit pour un poste technique ou administratif, est aidé par un collègue, parrain, dès son premier jour. Cela permet que chaque nouveau collaborateur d'Elia se sente à l'aise et puisse apprendre aisément les compétences et thématiques spécifiques à l'entreprise.



37,20 h 
NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR COLLABORATEUR

DECouvrez NOTRE VIDÉO SUR LES NOUVELLES VALEURS D'ELIA

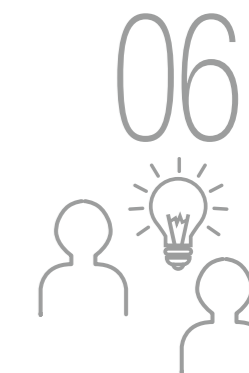
 <http://bit.ly/EliaValeurs>





Chris Peeters
CEO d'Elia

« Le leadership d'Elia en termes d'innovation soutiendra la transition énergétique européenne grâce à de nouvelles technologies et à des mécanismes de marché renforcés. »

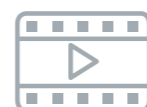


Elia se prépare à l'avenir en restant attentive aux nouvelles évolutions qui voient le jour dans les domaines de la gestion des infrastructures, de l'exploitation opérationnelle du réseau et de l'intégration des marchés belges dans le contexte européen. L'innovation est le catalyseur d'une transition énergétique rapide.

Comment gérer plus efficacement la volatilité des sources d'énergies renouvelables ? Comment mieux utiliser les infrastructures existantes et exploiter le potentiel de couplage des marchés de manière optimale ? Comment gérer le changement de comportement du consommateur dû à l'arrivée des voitures électriques, des pompes à chaleur et des batteries ?

Diverses initiatives stimulent et récompensent l'esprit d'innovation au sein d'Elia, pour que nos collaborateurs restent à la pointe de la transition énergétique.

NOUS RESTONS ATTENTIFS AUX **INNOVATIONS** & OPPORTUNITÉS DE **CROISSANCE**



DÉCOUVREZ NOS VIDÉOS
<http://bit.ly/InnovationWindElia>
<http://bit.ly/DronesAtElia>

OUTRE LA POURSUITE DE L'INTÉGRATION DE TECHNOLOGIES INNOVANTES, NOUS SUIVONS ATTENTIVEMENT LES DÉVELOPPEMENTS LES PLUS RÉCENTS DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE. NOUS RENFORÇONS AINSI NOTRE ENTREPRISE ET RENDONS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POSSIBLE.





INNOVATION DANS LA GESTION DES ACTIFS

EXCELLER DANS LA GESTION DES ACTIFS DU FUTUR RÉSEAU

DES DRONES POUR L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

L'utilisation de drones est une opportunité intéressante pour Elia au niveau de l'entretien de ses infrastructures. Équipés de caméra, les drones sont en effet une solution innovante pour inspecter, surveiller et entretenir les pylônes. Ils offrent de nombreux avantages puisqu'ils permettent une inspection sans coupure électrique, en toute sécurité et de manière plus flexible et efficace.

Après la publication de l'« A.R. Drone », Elia a obtenu une licence d'exploitant de drones. Plusieurs collaborateurs ont pour ce faire suivi une formation pour devenir pilotes de drones certifiés. Les premières interventions ont été accueillies positivement et nous espérons ainsi obtenir des résultats supplémentaires en 2017.

BEST PATHS

Le projet Best Paths aide à surmonter les défis de l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen. Best Paths conçoit de nouvelles technologies de réseau pour accroître la capacité du réseau de transport paneuropéen et la flexibilité du réseau électrique.

Parmi les 5 sous-projets de Best Paths, le groupe Elia dirige la démonstration iRock.eu (« Innovative Repowering of Corridors ») visant l'installation et l'utilisation de technologies pour améliorer l'efficacité des lignes aériennes à courant alternatif. Deux

nouvelles technologies seront ainsi installées dans le cadre du projet Stevin.

Des bras isolants seront placés sur les pylônes d'une ligne 150 kV existante. Cette transformation des pylônes permet d'augmenter la tension à 380 kV sans avoir à reconstruire de nouveaux pylônes. Des conducteurs en technologie HTLS (High Temperature Low Sag), qui diminuent les effets de flèche en cas de haute température sur une ligne, permettront également d'augmenter la puissance des nouvelles lignes 380 kV.

INNOVATION DANS LA FACILITATION DU MARCHÉ

CONTINUER À JOUER UN RÔLE DE PIONNIER DANS LE DOMAINE DE LA FACILITATION DU MARCHÉ

BIDLADDER : UNE PLATEFORME QUI REGROUPE DIFFÉRENTES OFFRES POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE ÉNERGÉTIQUE

BidLadder est une plateforme exploitée par Elia, qui rassemble différentes (sortes d')offres pour assurer l'équilibre énergétique. Combinée à une solution de transfert d'énergie (TE), elle permet à des fournisseurs de services d'équilibrage (FSE) (agrégateurs indépendants ou utilisateurs du réseau par exemple) de proposer à Elia de la flexibilité d'équilibrage, alors que cette possibilité n'est ouverte aujourd'hui qu'aux grandes installations de production.

Résultat : BidLadder fournira aux ingénieurs de conduite un classement général de l'équilibrage de l'énergie, en particulier tous les produits liés au R3, avec ou sans réservation. L'octroi de l'accès au

marché aux fournisseurs de services d'équilibrage (FSE) augmentera la liquidité dont dispose Elia sur le marché de l'équilibrage énergétique, ce qui constitue également une évolution positive pour la communauté et l'intégration des SER dans le réseau belge.

LA FLEXIBILITÉ GRÂCE AUX BÂTIMENTS

Elia doit identifier de nouvelles sources de flexibilité afin de répondre à la demande croissante de celle-ci en raison de l'intégration toujours plus importante des sources intermittentes de production. Dans le futur, une partie croissante et non négligeable de ces sources de flexibilité se trouveront raccordées aux réseaux de distribution. Elia participe à ce titre à différents projets qui explorent plusieurs scénarios, dont celui de faire participer de petits consommateurs du secteur résidentiel à la flexibilité du système électrique.

En parallèle, Elia mène une étude dans un de ses bâtiments à Bruxelles (ainsi que dans d'autres bâtiments présents dans le portefeuille du partenaire), en collaboration avec la start-up Enevalis. L'objectif est de tester la faisabilité d'un contrôle de la consommation d'électricité du bâtiment en modifiant le fonctionnement de certains appareils et de quantifier le potentiel en termes de volume de flexibilité par segment d'utilisateur. Des algorithmes de contrôle avancés sont utilisés afin de soutenir le fonctionnement du futur système d'alimentation. Démarré en janvier 2016, le projet rendra ses conclusions en février 2017.

INNOVATION DANS LA GESTION DU RÉSEAU

EXPLOITATION DU RÉSEAU : DÉVELOPPER ET GÉRER LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE 2.0

UNE MACHINE AVANCÉE POUR AIDER LE DISPATCHING

L'objectif de ce projet est de créer un modèle pour détecter la corrélation entre les différents paramètres influant sur le déséquilibre du réseau et prévoir ce déséquilibre dans un délai de 15 minutes à une heure.

Maintenir l'équilibre sur le réseau est essentiel. L'injection d'électricité doit toujours être égale à la consommation afin de maintenir la fréquence à 50Hertz. En raison de l'intégration des énergies renouvelables, le système électrique devient de plus en plus complexe et il devient crucial de pouvoir prévoir les déséquilibres à très court terme.

En tant qu'exploitant de réseau, il est devenu beaucoup plus difficile de comprendre les scénarios de déséquilibre du réseau. L'impact de la production

INITIATIVE FAIR: ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Plus de 150 collaborateurs ont participé à l'Initiative Fair fin 2016 pour y découvrir les dernières innovations et initiatives d'amélioration au sein d'Elia. Cet événement souligne l'importance de l'esprit d'initiative et encourage tous les collaborateurs à faire des propositions d'amélioration et à entreprendre des actions innovantes.



Menno Janssens
Innovation Manager
chez Elia

« Avoir l'esprit d'entreprise et être innovant est plus essentiel que jamais dans notre secteur. La transition énergétique n'est pas un vain mot : elle se produit en ce moment même. Pour utiliser cette évolution à notre avantage, Elia sera à la tête de cette transition et permettra sa concrétisation. Toutefois, les idées seules ont peu de valeur, l'importance d'une innovation réside dans sa mise en œuvre pratique. »





Matthias Masschelin
responsable de
la planification et de
l'équilibrage énergétiques
chez Elia

« Les technologies et les modèles élaborés par les experts en données vont contribuer à condenser toutes ces informations et nous permettre de prendre les bonnes décisions. »

variable (l'énergie éolienne et l'énergie solaire) n'est qu'un élément à considérer parmi d'autres, comme une activité accrue sur les marchés intrajournaliers, les unités de production flexibles, etc. Cela signifie que les gestionnaires de réseau doivent traiter et interpréter de gigantesques quantités de données très rapidement.

GARPUR/GRASP : DE NOUVELLES MÉTHODES DE PLANIFICATION ET D'EXPLOITATION DU RÉSEAU

De nouvelles approches sont nécessaires pour évaluer la fiabilité du réseau en tenant compte de la variabilité et de l'incertitude inhérente à la production des systèmes d'énergie renouvelable.

Elia œuvre au développement de nouvelles méthodes pour les différentes étapes de la planification et de l'exploitation du réseau électrique belge par le projet de doctorat GRASP et le projet européen GARPUR. Bien que les deux projets se concentrent sur les mêmes défis, ils les abordent sous des angles différents et ont des objectifs différents.

GRASP, un projet de doctorat avec l'Université libre de Bruxelles, vise à développer, au stade de la planification opérationnelle, une méthodologie d'évaluation de la fiabilité du réseau qui tient compte des erreurs de prévision concernant la production éolienne et photovoltaïque. En outre, GRASP se base sur des pratiques existantes et propose de nouvelles procédures visant à formuler des recommandations fondées sur un prototype qui peut être directement testé sur la base de situations réelles en Belgique.

Le projet européen GARPUR vise à développer de nouveaux critères probabilistes et des indicateurs pertinents pour l'évaluation de la fiabilité à différents stades (développement du réseau, gestion d'actifs et exploitation du réseau) et l'évaluation de leur utilisation pratique (par rapport à l'actuel critère N-1). Pour ce faire, GARPUR examine intégralement l'approche appliquée entre la phase de développement du réseau (décidée plusieurs années à l'avance) et le fonctionnement en temps réel et vise à formuler des recommandations européennes sur la manière d'évoluer progressivement vers une approche probabiliste.

L'INNOVATION OUVERTE : UNE DES NOUVELLES INITIATIVES DE 2016

L'idée centrale de l'innovation ouverte est que dans un monde de connaissances distribuées à grande échelle, des entreprises comme Elia ne peuvent pas se permettre de compter uniquement sur leurs propres idées et sur les techniques d'innovation traditionnelles, elles doivent collaborer techniquement et potentiellement financièrement avec d'autres sociétés telles que des start-ups.

L'innovation ouverte suppose que les entreprises peuvent et doivent utiliser des idées externes et internes ainsi que des voies d'accès internes et externes au marché lorsqu'elles cherchent à faire progresser leur technologie...



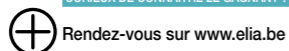
ELIA ORGANISE SON PREMIER STARTUP CHALLENGE

« C'est dans ce contexte d'innovation ouverte qu'Elia a lancé son premier Startup Challenge durant le second semestre 2016. Par le biais de ce concours, Elia recherchait des start-ups avec lesquelles collaborer pour accroître l'acceptation du réseau d'électricité auprès du public. Elia a cherché des start-ups ayant développé une solution innovante aidant la population à mieux comprendre la nécessité, pour la société, de construire ou renouveler des infrastructures électriques. » Ilse Tant, Chief Public Acceptance Officer chez Elia

Plus de 30 idées des quatre coins de l'Europe ont ainsi été soumises. Cinq idées ont ensuite été retenues pour la finale.

La start-up qui a présenté la meilleure idée s'est vu offrir un contrat avec Elia d'une valeur de 20.000€ pour la réalisation d'un proof of concept. Les deux start-ups suivantes ont reçu, quant à elles, un hébergement gratuit au sein d'un des incubateurs de onepoint (Paris, Bruxelles, Amsterdam, Luxembourg ou Montréal).

CURIEX DE CONNAÎTRE LE GAGNANT ?



Innovation Sharing Challenge d'Elia

Romain Jacques et Miguel Leyder

La remise des prix du deuxième Innovation Sharing Challenge s'est déroulée en novembre 2016. Cette compétition interne vise à améliorer le fonctionnement quotidien sur le terrain à travers des propositions et des réalisations innovantes.

PRIX DU PUBLIC

Ce prix a été remporté par nos collègues Joris Bauweraerts, Filip Folens et Pascal Vandererven avec leur projet « Coffret de chantier mobile avec détection IT des défauts de terre ».

Ce coffret de chantier coupe automatiquement l'alimentation de chantier de l'entrepreneur lorsqu'elle détecte un défaut de terre. Si l'erreur se situe chez l'entrepreneur, ce qui est fréquemment le cas puisqu'il s'agit d'une installation de chantier, l'alarme disparaît et l'agent de garde ne doit plus se rendre inutilement sur place.

PRIX DE L'ORIGINALITÉ

Le jury a décidé de décerner le prix au projet SPACSI de Wim Bongaers, Rudi Coppieters, Davy Engels, Domenico Leracitano, Laurens Kumpen, Pascal Lavrysen, Piet Paesen, Juan-Marcos Quintans Caamano, Rafael Schreurs et Michel Vanzeir de Secondary Systems Stalen.

Cette équipe composée de très nombreux jeunes collègues a mis au point une armoire d'entraînement qui simule parfaitement une de nos armoires opérationnelles. Elle sera notamment utilisée pour mieux familiariser les nouveaux arrivants avec nos installations.

PRIX GO FOR ZERO

Bien entendu, la cérémonie s'est également penchée sur la contribution des projets à la sécurité au sein d'Elia. Miguel Leyder et Romain Jacques ont ainsi reçu le prix « Go for Zero » avec leur « TP Life Saver ».

Ce système permet, lors de la première mise en service d'un transformateur de tension, de mesurer la présence de tension secondaire. En l'absence de tension, le transformateur de tension peut exploser. Dans un tel cas de figure, l'appareil déclenche le disjoncteur de la travée concernée, ce qui élimine le risque.

Les projets lauréats seront déployés en 2017.



Filip Folens et Joris Bauweraerts



DÉCLARATION DE CORPORATE GOVERNANCE

ELIA RÉPOND À DES OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE, DE NEUTRALITÉ ET DE NON-DISCRIMINATION VIS-À-VIS DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES À SES ACTIVITÉS. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE D'ELIA S'APPUIE SUR DEUX PILIERS :

- LE CODE DE CORPORATE GOVERNANCE 2009¹ QU'ELIA A ADOPTÉ COMME CODE DE RÉFÉRENCE ;
- LA LOI DU 29 AVRIL 1999 RELATIVE À L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ ET L'ARRÊTÉ ROYAL DU 3 MAI 1999 RELATIF À LA GESTION DU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ APPLICABLE À ELIA EN TANT QUE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION²

PRÉSIDENTE

- Miriam Maes, administrateur indépendant

VICE-PRÉSIDENTS

- Claude Grégoire, administrateur Publi-T
- Geert Versnick, administrateur Publi-T

ADMINISTRATEURS

- Michel Allé, à partir du 17 mai 2016, administrateur indépendant
- Jacques de Smet, administrateur indépendant
- Luc De Temmerman, administrateur indépendant
- Frank Donck, administrateur indépendant
- Cécile Flandre, administrateur Publi-T
- Philip Heylen, administrateur Publi-T
- Luc Hujuel, administrateur Publi-T
- Jane Murphy, administrateur indépendant
- Dominique Offergeld, administrateur Publi-T
- Saskia Van Uffelen, administrateur indépendant
- Peter Vanvelthoven, à partir du 24 mars 2016, administrateur Publi-T

REPRÉSENTANTE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Nele Roobrouck

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION³

COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Luc Hujuel, président
- Frank Donck
- Philip Heylen
- Jane Murphy
- Saskia Van Uffelen

COMITÉ D'AUDIT

- Jacques de Smet, président
- Luc De Temmerman
- Frank Donck
- Dominique Offergeld
- Geert Versnick

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

- Luc De Temmerman, président
- Jacques de Smet
- Claude Grégoire
- Saskia Van Uffelen

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

- KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Benoît Van Roost
- Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, représentée par Marnix Van Dooren

COMITÉ DE DIRECTION⁴

- Chris Peeters, président et Chief Executive Officer
- Markus Berger, Chief Infrastructure Officer
- Frédéric Dunon, Chief Assets Officer
- Pascale Fonck, Chief External Relations Officer⁵
- Ilse Tant, Chief Human Resources and Internal Communication Officer
- Frank Vandenberghe, Chief Customers, Market & System Officer
- Catherine Vandendorpe, Chief Financial Officer

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- Gregory Pattou

1. Le code de corporate governance est disponible sur le site web de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

2. Composition du conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset au 31 décembre 2016.

3. Composition des comités consultatifs du conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset au 31 décembre 2016.

4. Composition du comité de direction d'Elia System Operator et d'Elia Asset au 31 décembre 2016.

5. Pascale Fonck a été nommée membre du comité de direction par le conseil d'administration du 23 juin 2016.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conseils d'administration d'Elia System Operator et Elia Asset se composent de 14 membres qui n'assument pas de fonction de direction au sein d'Elia System Operator et d'Elia Asset. Les mêmes administrateurs siègent aux conseils des deux sociétés. La moitié des administrateurs sont des administrateurs indépendants, satisfaisant aux conditions décrites à l'article 526ter du Code des sociétés et dans les statuts. Ils ont reçu un avis conforme positif de la CREG quant à leur indépendance.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les conseils d'administration d'Elia System Operator et Elia Asset bénéficient de l'assistance de trois comités: le comité de gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de rémunération, dont la composition est identique pour Elia System Operator et Elia Asset. Les conseils d'administration veillent à ce que ces comités fonctionnent de manière efficace.

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Peter Vanvelthoven a été coopté par le conseil d'administration du 24 mars 2016 en remplacement du Steve Stevaert, décédé le 2 avril 2015. Peter Vanvelthoven a été nommé définitivement par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016 comme administrateur non indépendant (sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C), pour une durée qui se termine immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2017 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Michel Allé a été nommé par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016 comme administrateur indépendant pour une durée qui se termine immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2022 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

Les mandats de tous les administrateurs, à l'exception de Michel Allé, Luc De Temmerman, Frank Donck, Luc Hujuel, Saskia Van Uffelen, et Geert Versnick, viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'Elia System Operator et d'Elia Asset de 2017 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016. Le mandat de Michel Allé en tant qu'administrateur d'Elia System Operator et d'Elia Asset viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ces sociétés de 2022 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021. Les mandats de Luc De Temmerman, Frank Donck, Saskia Van Uffelen, Luc Hujuel et Geert Versnick en tant qu'administrateurs d'Elia System Operator et d'Elia Asset viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ces sociétés de 2020 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019. La durée de six ans du mandat des administrateurs, qui s'écarte de la durée de quatre ans préconisée par le code de corporate governance, se justifie par les spécificités et complexités techniques, financières et juridiques propres aux tâches du gestionnaire du réseau de transport d'électricité et qui exigent une plus longue expérience en cette matière.

Pour rappel, des règles de gouvernance d'entreprise spécifiques s'appliquent en matière de nomination des administrateurs indépendants et non indépendants des conseils d'administration d'Elia System Operator et Elia Asset ainsi qu'en matière de composition et de fonctionnement de leurs comités. Ces dispositions sont fixées par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et les statuts de ces sociétés.

La loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité a attribué au comité de gouvernance d'entreprise une mission importante dans la proposition de candidats administrateurs indépendants. Ceux-ci sont nommés sur base d'une liste de candidats établie par le comité de gouvernance d'entreprise. Pour chaque candidat, le comité examine leur curriculum vitae actualisé et leur déclaration sur l'honneur concernant les critères d'indépendance exigés par les dispositions légales et statutaires applicables à Elia. L'assemblée générale nomme ensuite les administrateurs indépendants. Ces nominations sont soumises à la CREG pour avis conforme relatif à l'indépendance de chaque administrateur indépendant. Une procédure similaire s'applique dans l'hypothèse où un mandat d'administrateur indépendant devient vacant en cours de mandat et où le conseil coopte un candidat proposé par le comité de gouvernance d'entreprise.

Le comité de gouvernance d'entreprise exerce par conséquent les fonctions d'un comité de nomination pour la nomination des administrateurs indépendants. En ce qui concerne la nomination des administrateurs non indépendants, il n'existe pas de comité de nomination qui formulerait des recommandations au conseil. Cette situation s'écarte donc du prescrit du code de corporate governance. Cette divergence s'explique par le fait que le conseil d'administration recherche en permanence, dans la mesure du possible, le consensus. En outre, aucune décision importante ne peut être prise sans obtention d'une majorité au sein des groupes d'administrateurs indépendants et non indépendants.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

L'assemblée générale ordinaire d'Elia System Operator et d'Elia Asset du 20 mai 2014 a renommé Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL et KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL en tant que commissaires de ces sociétés, et ce pour une durée de trois ans. Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'Elia System Operator et d'Elia Asset de 2017 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016. Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL est représentée, pour l'exercice de ce mandat, par Marnix Van Dooren. KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL a été représentée, pour l'exercice de ce mandat, par Benoît Van Roost.



RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration exerce notamment au moins les pouvoirs suivants (la liste n'est pas exhaustive):

- il définit la politique générale, financière et la politique de dividendes de la société ainsi que ses valeurs et sa stratégie; dans la transposition des valeurs et de la stratégie dans les lignes directrices principales, le conseil d'administration tient compte de la responsabilité sociétale de l'entreprise ('corporate social responsibility'), de la diversité des sexes et de la diversité en général;
- il exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par ou en vertu du Code des sociétés, par la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et par les statuts;
- il prend toutes les actions utiles ou nécessaires à la réalisation de l'objet social, à l'exception des pouvoirs réservés à l'assemblée générale par la loi ou les statuts;
- il assure une surveillance. Dans ce cadre, il exerce entre autres une surveillance générale sur le comité de direction dans le respect des restrictions légales en ce qui concerne l'accès aux données commerciales et autres données confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et au traitement de celles-ci; dans le cadre de cette surveillance, il surveille également la manière dont l'activité de l'entreprise est conduite et se développe, afin d'évaluer notamment si la gestion de la société s'effectue correctement. En outre, il surveille et évalue l'efficacité des comités consultatifs du conseil et la manière dont l'activité fonctionne.

Les conseils d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset se sont réunis 11 fois en 2016.

Les personnes suivantes ont été excusées à une ou plusieurs réunions tenues en 2016, en tenant compte de leur date de nomination: Michel Allé¹ (1 réunion), Jacques de Smet (1 réunion), Frank Donck (2 réunions), Cécile Flandre (2 réunions), Dominique Offergeld (2 réunions), Claude Grégoire (2 réunions), Philip Heylen (3 réunions), Luc Hujuel (1 réunion), Peter Vanvelthoven² (4 réunions), Geert Versnick (1 réunion) et Saskia Van Uffelen (2 réunions).

Lorsqu'un membre ne peut être présent, il se fait généralement représenter. Conformément à l'article 19.4 des statuts d'Elia System Operator et à l'article 18.4 des statuts d'Elia Asset, une procuration écrite peut être donnée par un membre absent ou empêché à un autre membre du conseil pour le représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration et y voter en son nom. Toutefois, aucun mandataire ne peut représenter plus de deux administrateurs.

¹ Michel Allé est administrateur depuis le 17 mai 2016.

² Peter Vanvelthoven est administrateur depuis le 24 mars 2016.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS EN 2016

MODIFICATIONS DES STATUTS SUITE À LA CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU PERSONNEL

L'assemblée générale extraordinaire d'Elia System Operator du 17 mai 2016 a approuvé la proposition d'augmentation de capital réservée aux membres du personnel de la société et de ses filiales belges.

Cette augmentation de capital a été organisée en deux temps, notamment en décembre 2016 et en mars 2017, et ceci pour un montant total maximum de 6 millions € (maximum 5.300.000 € en 2016 et maximum 700.000 € en 2017) moyennant l'émission de nouvelles actions de catégorie B, avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel de la société et de ses filiales belges, le cas échéant en-dessous du pair comptable des actions existantes de la même catégorie.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de fixer le prix d'émission à un prix égal à la moyenne des cours de clôture des trente derniers jours calendriers précédant le 25 octobre 2016, pour l'augmentation de capital 2016, et précédant le 31 janvier 2017, pour l'augmentation de capital 2017, réduite de 16,66%.

L'augmentation de capital 2016 a été réalisée à hauteur d'un montant total (prime d'émission incluse) de 5.299.963,59 €. 140.919 actions de catégorie B d'Elia System Operator ont été émises.

En conséquence de l'augmentation de capital 2016, les articles 4.1 et 4.2 des statuts d'Elia System Operator relatifs au capital social et au nombre d'actions ont été modifiés le 22 décembre 2016.

La version la plus récente des statuts d'Elia System Operator est disponible intégralement sur le site de la société (www.elia.be), sous 'Investor relations' et www.elia.be, sous 'Elia', 'corporate governance'.

MODIFICATIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite au décès de Steve Stevaert le 2 avril 2015, ses mandats comme administrateur non indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset ont pris fin à cette date. Peter Vanvelthoven a été coopté afin de le remplacer par le conseil d'administration du 24 mars 2016 et ensuite nommé définitivement par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016 comme administrateur non indépendant (sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C), pour une durée qui se termine immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2017 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Michel Allé a été nommé par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016 comme administrateur indépendant pour une durée qui se termine immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2022 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset a décidé le 23 juin 2016 de nommer Pascale Fonck, avec effet immédiat, comme nouveau membre du comité de direction.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Suite à une décision prise par le conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset, Patrick De Leener a été nommé comme membre du comité de direction à partir du 1^{er} février 2017, en remplacement de Frank Vandenberghe. Patrick De Leener exerce la fonction de Chief Customers, Market and System Officer. Par ailleurs, Peter Michiels a été nommé comme membre du comité de direction à partir du 3 janvier 2017. Peter Michiels exerce la fonction de Chief Human Resources & Internal Communication Officer.

Pour les autres faits marquants en 2016, voir Section « Elia en 2016 » et pages 8 et 10.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité de rémunération est chargé, en vertu de l'article 526quater du Code des sociétés, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et des statuts, de formuler des recommandations à l'attention du conseil d'administration au sujet de la politique de rémunération et de la rémunération individuelle des membres du comité de direction et des administrateurs. Il établit en outre un rapport de rémunération qu'il présente à l'assemblée générale ordinaire.

Le comité de rémunération s'est réuni 6 fois en 2016.¹

La société évalue sur base annuelle son personnel d'encadrement, conformément à sa politique de gestion des performances. Cette politique est également appliquée aux membres du comité de direction. Le comité de rémunération évalue ainsi les membres du comité de direction sur la base d'une série d'objectifs collectifs et individuels, de nature quantitative et qualitative.

Rappelons que la politique de rémunération concernant la partie variable de la rémunération du comité de direction a été adaptée afin de tenir compte de la mise en œuvre des tarifs pluriannuels. Il en résulte que, depuis 2008, la politique salariale des membres du comité de direction comprend, entre autres, une rémunération variable annuelle et un intéressement à long terme réparti sur la durée de la régulation pluriannuelle. La rémunération variable annuelle comprend deux parties: la réalisation d'objectifs collectifs quantitatifs et les prestations à titre individuel, dont l'avancement des projets d'entreprise.

Le comité de rémunération a également approuvé la proposition d'objectifs collectifs pour le comité de direction pour l'année 2016. De plus, le comité de rémunération a approuvé le rapport de rémunération qui fait partie du rapport annuel concernant l'année 2015.

Le comité de rémunération a également proposé à l'assemblée générale du 17 mai 2016 une modification des règles relatives à la rémunération des administrateurs, qui a été approuvée par l'assemblée générale du 17 mai 2016.

COMITÉ D'AUDIT

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité d'audit est, en vertu de l'article 526bis du Code des sociétés, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et des statuts, chargé des missions suivantes:

- examiner les comptes et contrôler les budgets;
- suivre les processus de reporting financier;
- vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- suivre les audits internes et leur efficacité;
- suivre le contrôle légal des comptes annuels;
- évaluer et vérifier l'indépendance des commissaires;
- formuler des propositions au conseil d'administration sur la nomination et la réélection des commissaires et sur les conditions de leur désignation;
- le cas échéant, enquêter sur les questions ayant conduit à la démission des commissaires et faire les propositions d'actions qui s'imposent à cet égard;
- vérifier la nature et l'étendue des services hors audit prestés par les commissaires;
- vérifier l'efficacité des processus d'audit externes.

En vertu de l'article 96, §1, 9° du Code des sociétés et des statuts, le présent rapport doit contenir la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit stipule à cet égard que tous les membres du comité d'audit disposent de l'expérience et des compétences nécessaires suffisantes à l'exercice du rôle du comité d'audit, notamment en matière de comptabilité, d'audit et de finance. En vertu de ce règlement, l'expérience professionnelle d'au moins deux membres du comité d'audit doit être détaillée dans le présent rapport.

Jacques de Smet, président du comité d'audit, et Dominique Offergeld, membre du comité d'audit, disposent tous les deux d'une grande expérience et compétence en matière de comptabilité et d'audit.

Jacques de Smet (administrateur indépendant d'Elia System Operator et d'Elia Asset) est titulaire d'un diplôme en sciences économiques de l'Université de Bruxelles. Il a commencé sa carrière en tant qu'auditeur chez Peat Marwick Mitchell & Co (actuellement KPMG). Dès 1979, il a rejoint Tractonel group (actuellement GDF-Suez) tout d'abord en tant qu'assistant du CEO de la holding. Par la suite, il a été nommé au département financier de la société du groupe Frima Viking SA et est ensuite devenu CFO de Chamebel SA. En 1987, il était membre du comité de direction de la société d'investissement en capital risque Prominvest SA. De 1988 à 2002 il a été directeur financier et membre du comité de direction de D'Ieteren SA et des conseils d'administration de toutes les filiales du groupe, notamment AVIS EUROPE PLC et BELRON. Entre 2002 et 2005, il a été directeur financier du groupe Ziegler. En 2009, il a été nommé membre du conseil d'administration de SABCA SA. En outre il a été membre des conseils d'administrations de UCO S.A. (1977-2001), LA LIEVE S.A. (1978-1996), LYS-LIEVE S.A. (1975-1995), BELGO-KATANGA S.A. (1996-2000), IBEL S.A. (1995-2000) et Président du Financial Executives Institute of Belgium (2002-2013). Depuis 1986, il est administrateur délé-

gué de GEFOR S.A. (une société de conseil spécialisée en matière de « corporate finance » et notamment en matière de négociation de crédits bancaires). Il siège aux conseils d'administration de S.A.B.C.A. (en tant que représentant permanent de GEFOR) et de Wereldhave Belgium et est président des comités d'audits de ces dernières.

Dominique Offergeld (administrateur non indépendante d'Elia System Operator et d'Elia Asset) a obtenu un diplôme en sciences économiques et sociales (option économie publique) à l'Université Notre Dame de la Paix à Namur. Elle a suivi divers programmes extra-universitaires dont notamment le General Management Program au Cedep (INSEAD) à Fontainebleau (France). Elle a commencé sa carrière à la Générale de Banque (actuellement BNP Paribas Fortis), dans le département de financement des entreprises en 1988, elle a été ensuite désignée en tant qu'experte du vice-président et ministre des affaires économiques de la Région Wallonne en 1999. En 2001, elle est devenue conseillère du vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères. Entre 2004 et 2005, elle était directeur adjoint du cabinet du ministre de l'énergie, elle est ensuite devenue conseillère générale à la SNCB holding en 2005. Elle a été administrateur de (entre autres) Publigaz et commissaire du gouvernement chez Fluxys. Elle a également été présidente du conseil d'administration et du comité d'audit de la SNCB. Elle a été Directeur de la Cellule stratégique du ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges entre 2014 et 2016. Elle est Directrice financière d'ORES SCRL, fonction qu'elle a occupée également entre 2008 et 2014.

Le comité d'audit a le pouvoir d'enquêter dans toute matière qui relève de ses attributions. À cette fin, il dispose des ressources nécessaires, il a accès à toute information, à l'exception des données commerciales confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et il peut demander l'avis d'experts internes et externes.

Le comité d'audit s'est réuni 6 fois en 2016.

Le comité a examiné les comptes annuels relatifs à l'année 2016, tant en Belgian GAAP qu'en IFRS. Il a également analysé les résultats semestriels du 30 juin 2016 et trimestriels 2016, conformément aux règles Belgian GAAP et IFRS.

Le comité a pris connaissance des audits internes et des recommandations réalisées.

Le comité suit un plan d'action pour chaque audit réalisé, afin d'améliorer l'efficacité, la traçabilité et la conscientisation des domaines audités et dès lors de réduire les risques associés et de donner l'assurance que l'environnement de contrôle et la gestion des risques sont en adéquation. Le comité a suivi les divers plans d'action sous différents angles (planning, résultats, priorités) et ce, entre autres, sur la base d'un rapport d'activités du service d'audit interne. Le comité d'audit a pris connaissance des risques stratégiques et a réalisé des analyses de risques ad hoc en fonction du contexte en évolution dans lequel le groupe évolue. Le comité d'audit a également continué le suivi des questions environnementales.

COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Outre ses compétences habituelles d'assistance au conseil d'administration, le comité de gouvernance d'entreprise est, en vertu de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, et des statuts, chargé de:

- proposer à l'assemblée générale des candidats aux mandats d'administrateur indépendant;
- approuver préalablement la désignation et/ou, le cas échéant, la révocation des membres du comité de direction;

• examiner, à la demande de tout administrateur indépendant, du président du comité de direction, de(s) l'instance(s) compétente(s) de régulation fédérale et/ou régionale(s) du marché de l'électricité, tout cas de conflit d'intérêts entre le gestionnaire du réseau, d'une part, et un actionnaire dominant, un actionnaire-commune ou une entreprise associée ou liée à un actionnaire dominant, d'autre part, et de faire rapport à ce sujet au conseil d'administration. Cette tâche vise à renforcer l'indépendance des administrateurs, en plus de la procédure prévue à l'article 524 du Code des sociétés, également appliquée par la société;

• se prononcer sur les cas d'incompatibilité dans le chef des membres du comité de direction et du personnel;

• veiller à l'application au sein de la société des dispositions légales, réglementaires, décrets et autres relatives à la gestion des réseaux d'électricité, d'en évaluer l'efficacité au regard des objectifs d'indépendance et d'impartialité de la gestion de ces réseaux ainsi que de veiller au respect des articles 4.4 et 13.1, deuxième et troisième alinéa des statuts d'Elia System Operator. À ce sujet, un rapport est soumis tous les ans au conseil d'administration et à l'instance ou aux instances de régulation fédérale et/ou régionale(s) pour le marché de l'électricité;

• convoquer à la demande d'au moins un tiers des membres une réunion du conseil d'administration conformément aux formalités de convocation définies dans les statuts;

• examiner, après notification de la part d'un administrateur, la conformité avec l'article 9.1, b), c) et d) de la directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE, de l'appartenance d'un administrateur au conseil de surveillance, au conseil d'administration ou aux organes représentant légalement une entreprise qui exerce, directement ou indirectement, un contrôle sur un producteur et/ou fournisseur d'électricité, et de présenter un rapport à ce sujet au conseil d'administration. Dans le cadre de cet examen, le comité tient compte du rôle et de l'influence que l'administrateur concerné a dans l'entreprise concernée et du degré de contrôle ou d'influence de l'entreprise concernée sur sa filiale. Le comité examine également si, dans l'exercice du mandat de l'administrateur concerné au sein de la société, il existe une possibilité ou un motif visant à favoriser certains intérêts de production ou de fourniture en matière d'accès à et d'investissements dans le réseau au détriment d'autres utilisateurs du réseau;

¹ En ce compris une réunion devant notaire destinée à la constatation de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel pour Elia System Operator. Le comité de rémunération d'Elia Asset s'est réuni 5 fois.

- contrôler, préalablement à toute nomination d'un administrateur, qu'il s'agisse de la nomination d'un nouvel administrateur ou de la réélection d'un administrateur existant, si le candidat-administrateur tient compte des incompatibilités reprises dans les statuts de la société. À cet effet, chaque candidat-administrateur est tenu de remettre au comité un aperçu (i) des mandats qu'il détient dans le conseil d'administration, le conseil de surveillance ou tout autre organe d'autres personnes morales que la société et (ii) de tout autre fonction ou activité qu'il exerce, rémunérée ou non, au service d'une entreprise exerçant l'une des fonctions suivantes: la production ou la fourniture d'électricité.

Le comité s'est réuni 7 fois en 2016.

Le comité est informé régulièrement des dossiers importants, dans le respect des règles de confidentialité, tels que les modifications statutaires, les changements à la Charte de Gouvernance d'Entreprise, les modifications de son règlement d'ordre intérieur et du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, la succession des membres du conseil d'administration, y compris de son président et de ses vice-présidents. Dans le cadre de ses compétences légales et statutaires, le comité a en 2016 notamment examiné la succession au mandat d'administrateur de M. Jean-Marie Laurent Josi, a émis une proposition de nomination de M. Michel Allé en qualité d'administrateur indépendant, a examiné et donné son approbation préalable quant à la nomination de nouveaux membres du comité de direction, et a procédé à l'examen de la conformité aux exigences en matière de dissociation intégrale des structures de propriété ("full ownership unbundling") tel que prévu par la loi et les statuts.

EVALUATION

Le conseil d'administration d'Elia System Operator et d'Elia Asset a organisé en 2016 une procédure d'évaluation de son fonctionnement (y compris une évaluation de la contribution globale des administrateurs), du fonctionnement de ses comités et de l'interaction entre le conseil d'administration et le comité de direction et n'a pas procédé à une évaluation individuelle, selon la disposition 4.13 du Code de Corporate Governance, pour l'exercice 2016.

La procédure d'évaluation de 2016 a été menée conformément au principe 4 du code de corporate governance adopté comme code de référence par la société.

COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction est, en vertu de l'article 9, §9 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité responsable de:

- la gestion opérationnelle des réseaux d'électricité, y compris les questions commerciales, techniques, financières, réglementaires et de personnel liées à cette gestion opérationnelle,
- la gestion journalière du gestionnaire de réseau,
- l'exercice des pouvoirs qui lui sont attribués statutairement,
- l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil d'administration, dans les limites des règles et principes de politique générale et des décisions adoptées par le conseil d'administration.

Le comité de direction dispose de tous les pouvoirs nécessaires, en ce compris le pouvoir de représentation, et d'une marge de manœuvre suffisante afin d'exercer les pouvoirs qui lui ont été délégués et de proposer et mettre en œuvre une stratégie d'entreprise, étant entendu que ces pouvoirs laissent intact le contrôle et le pouvoir final concurrent du conseil d'administration, sans préjudice de l'obligation du conseil d'administration d'observer les restrictions légales au niveau de l'accès aux données commerciales et autres données confidentielles relatives aux utilisateurs du réseau et du traitement de celles-ci.

Généralement, le comité de direction se réunit formellement au moins une fois par mois. Ses membres se réunissent également lors de réunions informelles, de manière hebdomadaire. Un membre qui ne peut être présent se fait généralement représenter. Une procuration peut être donnée par tout moyen de transmission par écrit (dont l'authenticité d'origine soit raisonnablement identifiable) à un autre membre du comité de direction, conformément au règlement d'ordre intérieur du comité de direction. Toutefois, aucun mandataire ne peut représenter plus de deux directeurs.

Le comité de direction s'est réuni 14 fois en 2016 pour Elia System Operator et 14 fois pour Elia Asset.

Le comité fait rapport chaque trimestre au conseil d'administration sur la situation financière de la société (notamment sur l'adéquation du budget avec les résultats observés) et à chaque réunion du conseil d'administration sur la gestion du réseau de transport. Dans le cadre du reporting sur la gestion du réseau de transport en 2016, le comité de direction a notamment tenu le conseil informé des développements de la législation applicable à la société, de la situation financière de la société, de la situation de ses filiales, des principales décisions des régulateurs et administrations, de même que concernant le suivi et l'évolution des grands projets d'investissement.

CODE DE CONDUITE

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement Européen (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché, Elia a modifié son code de conduite qui vise à prévenir les infractions potentielles à la législation relative à l'utilisation de l'information privilégiée et à la manipulation de marché par les membres du personnel et des personnes ayant des responsabilités dirigeantes au sein du groupe Elia. Le code de conduite édicte une série de règles et des obligations de communication pour encadrer les transactions par ces personnes concernant leurs titres d'Elia System Operator, conformément à ce que prévoit le Règlement relatif aux abus de marché et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et autres services financiers. Ce code de conduite est disponible sur le site web de la société (www.elia.be, sous 'Elia', 'corporate governance').

CHARTRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET RÈGLEMENTS D'ORDRE INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

La chartre de gouvernance d'entreprise et les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration, des comités consultatifs du conseil d'administration et du comité de direction sont consultables sur le site web de la société (www.elia.be, sous 'Elia', 'corporate governance').

RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE – NOTIFICATIONS

Elia System Operator n'a reçu aucune notification en 2016 au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes.

Conformément à l'article 15 de la loi du 2 mai 2007, Elia System Operator a communiqué la réalisation de l'augmentation de capital réservée au personnel d'Elia System Operator et de ses filiales belges, suite à laquelle 140.919 nouvelles actions d'Elia System Operator ont été émises, qui a été constatée devant notaire le 22 décembre 2016, via un communiqué de presse, publié sur le site web de la société.

Dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 et de l'arrêté royal du 14 février 2008 (relatif à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse) et suite à l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel d'Elia System Operator, Publi-T a notifié à Elia System Operator, le 17 janvier 2017, que sa participation dans Elia System Operator est passée, le 22 décembre 2016, sous la barre des 45% des actions émises par Elia System Operator et qu'elle s'élève désormais à 44,97%. La Société Fédérale de Participations et d'Investissement, avec qui Publi-T agit de concert, a notifié à Elia System Operator, le 17 janvier 2017, que sa participation dans Elia System Operator est passée à 2,02% le 22 décembre 2016. Par conséquent, leur participation conjointe en Elia System Operator s'élève à 46,99%. Le changement des pourcentages de ces participations résulte de l'augmentation du capital réservée au personnel fin 2016, le nombre d'actions de Publi-T et de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement étant inchangé. Le total des actions émises par Elia System Operator est de 60.891.158 actions.

COMITÉ DE DIRECTION



Chris Peeters



Markus Berger



Frédéric Dunon



Ilse Tant



Frank Vandenberghe



Catherine Vandendorpe



Pascale Fonck

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction

PROCÉDURE APPLIQUÉE EN 2016 POUR LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

Conformément aux articles 16.1 et 15.1 des statuts respectifs d'Elia System Operator et d'Elia Asset, un projet de politique de rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction a été rédigé par le comité de rémunération. Les conseils d'administration d'Elia System Operator et Elia Asset ont approuvé ce projet de politique de rémunération des membres du comité de direction. Le projet de politique de rémunération des administrateurs a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires d'Elia System Operator et d'Elia Asset.

Le comité de rémunération a également formulé des recommandations concernant la politique de rémunération ainsi que la rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction.

La composition et les activités du comité de rémunération sont décrites plus en détail aux pages 64 et 65 du rapport annuel.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Elia System Operator et d'Elia Asset du 17 mai 2016, les règles relatives à la rémunération des administrateurs ont été modifiées. Les nouvelles règles applicables à partir du 1^{er} janvier 2016 sont décrites ci-dessous.

Le coût total des rémunérations brutes des quatorze administrateurs en 2016 s'élève à 806.300 € (403.900 € pour Elia System Operator et 402.400 € pour Elia Asset).

Le tableau ci-contre reprend les montants bruts octroyés à titre individuel à chaque administrateur pour Elia System Operator et Elia Asset conjointement.

Ces montants ont été calculés sur une base de onze réunions du conseil d'administration d'Elia System Operator et de onze réunions du conseil d'administration d'Elia Asset en 2016. En 2016, le comité d'audit s'est réuni six fois, le comité de gouvernance d'entreprise sept fois et le comité de rémunération six fois.¹

La rémunération des administrateurs se compose d'une rémunération annuelle fixe de 25.000 € par an (12.500 € pour Elia System Operator et 12.500 € pour Elia Asset) et d'un jeton de présence de 1.500 € (750 € pour Elia System Operator et 750 € pour Elia

Asset) par réunion du conseil d'administration, à compter de la première réunion du conseil d'administration à laquelle l'administrateur assiste. La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 100% pour le président du conseil d'administration et d'un supplément de 30% pour chaque vice-président du conseil d'administration.

Pour chaque société, la rémunération annuelle fixe pour chaque membre d'un comité consultatif du conseil d'administration (le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance d'entreprise) est fixée à 3.000 EUR par an par comité et le jeton de présence pour chaque membre d'un comité est fixé à 750 EUR par réunion d'un comité (à compter de la première réunion du comité à laquelle le membre assiste). La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 30% pour chaque président d'un comité.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence sont annuellement indexés en janvier, sur base de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier 2016.

Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence couvrent tous les frais, à l'exception (a) des coûts encourus par un administrateur domicilié en dehors de la Belgique dans l'exercice de son mandat (tels que des coûts de déplacement et de séjour) dans la mesure où l'administrateur est domicilié en dehors de la Belgique au moment de sa nomination ou, si l'administrateur concerné change de domicile après sa nomination, sur approbation du comité de rémunération, (b) de tous les coûts encourus par un administrateur dans le cas où une réunion du conseil d'admini-

ADMINISTRATEUR	ÉMOLUMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ELIA SYSTEM OPERATOR	CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ELIA ASSET	COMITÉ D'AUDIT D'ELIA SYSTEM OPERATOR	COMITÉ D'AUDIT D'ELIA ASSET	COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE D'ELIA SYSTEM OPERATOR	COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE D'ELIA ASSET	COMITÉ DE RÉMUNÉRATION D'ELIA SYSTEM OPERATOR	COMITÉ DE RÉMUNÉRATION D'ELIA ASSET
Michel ALLE ²	24.500,00 €	6/7	6/7	-	-	-	-	-	-
Jacques DE SMET	73.750,00 €	10/11	10/11	6/6	6/6	-	-	6/6	5/5
Luc DE TEMMERMAN ³	74.050,00 €	11/11	11/11	6/6	6/6	-	-	5/6	5/5
Frank DONCK ⁴	68.500,00 €	9/11	9/11	5/6	5/6	7/7	7/7	-	-
Cécile FLANDRE ⁵	38.500,00 €	9/11	9/11	-	-	-	-	-	-
Claude GRÉGOIRE ⁶	63.550,00 €	9/11	9/11	-	-	-	-	5/6	5/5
Philip HEYLEN	52.000,00 €	8/11	8/11	-	-	6/7	6/7	-	-
Luc HUJOEL ⁷	61.450,00 €	10/11	10/11	-	-	7/7	7/7	-	-
Miriam MAES	83.000,00 €	11/11	11/11	-	-	-	-	-	-
Jane MURPHY	58.000,00 €	11/11	11/11	-	-	7/7	7/7	-	-
Dominique OFFERGELD	50.500,00 €	9/11	9/11	4/6	4/6	-	-	-	-
Saskia VAN UFFELEN ⁸	66.250,00 €	9/11	9/11	-	-	5/7	5/7	6/6	5/5
Geert VERSNICK	67.000,00 €	10/11	10/11	6/6	6/6	-	-	-	-
Peter VANVELTHOVEN ⁹	25.250,00 €	4/8	4/8	-	-	-	-	-	-

2. Michel Allé est administrateur depuis le 17 mai 2016.

3. Les émoluments de Luc De Temmerman sont versés à la société InDeBom Strategies Comm. V.

4. Les émoluments de Frank Donck sont versés à la société Ibervest SA.

5. Les émoluments de Cécile Flandre sont versés à la société Belfius Insurance SA.

6. Les émoluments de Claude Grégoire sont versés à la société Socofe SA.

7. Les émoluments de Luc Hujoel sont versés à la société Interfin SCRL.

8. Les émoluments de Saskia Van Uffelen sont versés à la société Quadrature SPRL.

9. Peter Vanvelthoven est administrateur depuis le 24 mars 2016.

nistration est organisée en dehors de la Belgique (par exemple en Allemagne) et (c) de tous les coûts encourus par un administrateur durant les déplacements à l'étranger dans le cadre de son mandat sur demande du président ou des vice-présidents du conseil d'administration. Toutes les rémunérations et coûts sont portés à charge des frais d'exploitation de la société.

Toutes les rémunérations sont octroyées au pro rata temporis de la durée du mandat d'administrateur.

À la fin de chaque 1^{er}, 2^e et 3^e trimestre, une avance sur les émoluments annuels est payée aux administrateurs. Un décompte final est fait au mois de décembre de l'année en cours.

Il n'y a pas d'autres avantages en nature, d'options sur actions, de crédits ou d'avances en faveur des administrateurs. Elia System Operator et Elia Asset n'ont pas accordé de crédit à ou pour un membre du conseil d'administration.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de rémunération évalue une fois par an les membres du comité de direction. L'évolution de la rémunération de base est liée au positionnement de chaque membre du comité de direction vis-à-vis du salaire de référence du marché général et de l'évaluation de ses prestations individuelles.

Depuis 2004, la méthodologie Hay est d'application pour définir le poids de chaque fonction de direction et pour assurer une rémunération conforme au marché.

La rémunération des membres du comité de direction se compose des éléments suivants:

- salaire de base,
- rémunération variable à court terme,
- rémunération variable à long terme,
- pension,
- autres avantages.

Conformément à l'article 17.9 des statuts d'Elia System Operator, une dérogation aux dispositions de l'article 520ter, alinéas 1 et 2 du Code des sociétés est prévue pour les membres du comité de direction.

En ce qui concerne la rémunération variable, le comité de rémunération évalue les membres du comité de direction au terme de chaque année sur base d'un certain nombre d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. La rémunération variable compte depuis 2008 deux piliers, un à court terme et un à long terme.

¹ En ce compris une réunion devant notaire destinée à la constatation de l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel pour Elia System Operator. Le comité de rémunération d'Elia Asset s'est réuni 5 fois.

RÉMUNÉRATION DE BASE

Tous les membres du comité de direction d'Elia System Operator et d'Elia Asset ont un statut d'employé.

La rémunération de base payée au président du comité de direction en 2016 s'élève à 405.239 €. La rémunération récurrente payée aux autres membres du comité de direction s'élève au total à 1.242.362 € (respectivement 785.809 € pour la direction employée par Elia System Operator et 456.553 € pour la direction employée par Elia Asset).

Un montant total de 1.647.601 € de rémunération de base a donc été versé aux membres du comité de direction en 2016.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Le premier pilier de la rémunération variable est basé sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs définis en début d'année par le comité de rémunération, avec un maximum de 25 % de la rémunération variable pour les objectifs individuels et 75 % pour la réalisation des objectifs collectifs du groupe Elia (« short-term incentive plan »).

La rémunération variable à court terme proméritee pour l'année 2016 du président du comité de direction s'élève à 268.651 €.

La rémunération variable proméritee en 2016 des autres membres du comité de direction s'élève au total à 483.141 € (respectivement 304.501 € pour la direction employée par Elia System Operator et 178.640 € pour la direction employée par Elia Asset).

Un montant total de 751.792 € de rémunération variable a donc été versé aux membres du comité de direction en 2016.

RÉMUNÉRATION ANNUELLE TOTALE

La rémunération totale payée au président du comité de direction en 2016 s'élève à 673.890 €.

La rémunération annuelle totale des autres membres du comité de direction s'élève à 1.725.503 € (respectivement 1.090.310 € pour la direction employée par Elia System Operator et 635.193 € pour la direction employée par Elia Asset).

Le montant total de la rémunération annuelle de l'ensemble des membres du comité de direction pour 2016 s'élève donc à 2.399.393 €.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME

Le deuxième pilier de la rémunération variable est basé sur des critères pluriannuels définis pour 4 ans (« long-term incentive plan »). La rémunération variable proméritee en 2016 peut être estimée à 55.628 € (montant maximal en cas de réalisation totale des critères pluriannuels définis pour la période tarifaire concernée) pour le président du comité de direction pour la période de prestation en 2016 et à 307.593 € pour les autres membres du comité de direction (respectivement 194.559 € pour la direction employée par Elia System Operator et 113.034 € pour la direction employée par Elia Asset).

Ces montants sont revus à la fin de chaque année en fonction de la réalisation des critères pluriannuels. La première partie de la rémunération variable à long terme pour la période tarifaire 2016-2019 sera payée en 2018 et le solde sera payé en 2020. Il n'y a pas eu d'autres rémunérations variables en 2016. La rémunération est définitivement acquise au moment du paiement.

VERSEMENTS AU SYSTÈME DE PENSION EXTRALÉGALE

Depuis 2007, tous les plans de pension pour les membres du comité de direction sont du type « primes fixes » (« defined contribution »), où le montant hors taxes versé est calculé sur base de la rémunération annuelle. En 2016, Elia System Operator a versé un montant total de 104.830 € pour le président du comité de direction.

Pour les autres membres du comité de direction, Elia a versé un montant de 265.476 € (respectivement 154.862 € pour la direction employée par Elia System Operator et 110.614 € pour la direction employée par Elia Asset).

AUTRES AVANTAGES

Les autres avantages octroyés aux membres du comité de direction, tels que les garanties de ressources en cas de maladie de longue durée et accident, les assurances soins de santé et hospitalisation, les assurances invalidité, les assurances décès, les avantages tarifaires, les autres primes, l'intervention dans les transports en commun, la mise à disposition d'un véhicule de service, les frais propres à l'employeur et autres petits avantages suivent les règles applicables à l'ensemble des cadres de l'entreprise.

Le coût de ces autres avantages pour 2016 est évalué à 43.812 € pour le président du comité de direction et à 184.129 € pour les autres membres du comité de direction (respectivement 108.937 € pour la direction employée par Elia System Operator et 75.192 € pour la direction employée par Elia Asset).

Il n'y a pas d'options sur actions attribuées en Elia pour le comité de direction en 2016.

DISPOSITIONS DES CONTRATS DE TRAVAIL ET INDEMNITÉS DE DÉPART DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Les contrats de travail des membres du comité de direction conclus après le 3 mai 2010 ont été établis conformément à la législation en vigueur en matière de préavis et de licenciement.

Il n'y a pas de modalités particulières en matière de licenciement reprises dans les contrats de travail des membres du comité de direction qui ont été engagés avant le 3 mai 2010.

ACTIONS D'ELIA SYSTEM OPERATOR DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Les membres du comité de direction détiennent le nombre d'actions suivant au 31 décembre 2016:

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ¹	AU 31.12.2016	AU 31.12.2015
Chris PEETERS Chief Executive Officer - président du comité de direction	1.805	-
Markus BERGER Chief Infrastructure Officer	9.156	9.156
Frédéric DUNON Chief Assets Officer	2.833	1.986
Pascale FONCK ² Chief External Relations Officer	661	-
Ilse TANT Chief Human Resources and Internal Communication Officer	2.450	1.825
Frank VANDENBERGHE Chief Customers, Market & System Officer	3.779	4.774
Catherine VANDENBORRE Chief Financial Officer	1.355	1.370

1. Fonctions au 31.12.2016

2. Pascale Fonck a été nommée Chief External Relations Officer par le conseil d'administration du 23 juin 2016.

Il n'y a pas d'options sur actions attribuées en Elia System Operator pour les membres du comité de direction en 2016. Les membres du comité de direction peuvent acheter des actions via les augmentations de capital réservées au personnel existantes ou en bourse.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DE L'ARTICLE 96 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007 RELATIF AUX OBLIGATIONS DES ÉMETTEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS ADMIS À LA NÉGOCIATION SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

La présente section contient les informations à communiquer en vertu des textes précités qui ne sont pas reprises dans d'autres parties du rapport annuel.

INFORMATION RELATIVE AUX DROITS DE CONTRÔLE PARTICULIERS DE CERTAINS DÉTENTEURS DE TITRES

Conformément à l'article 4.3 des statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset, toutes les actions de ces deux sociétés ont les mêmes droits indépendamment de la catégorie à laquelle elles appartiennent, sauf stipulation contraire dans les statuts.

À cet égard, les statuts définissent que des droits spécifiques sont liés aux actions de catégorie A et de catégorie C quant à (i) la nomination des membres du conseil d'administration (l'article 13.5.2 des statuts d'Elia System Operator et l'article 12.5.2 des statuts d'Elia Asset) et (ii) l'approbation des décisions de l'assemblée générale (articles 28.2.1 et 28.2.2 des statuts d'Elia System Operator et article 27.2 des statuts d'Elia Asset).

INFORMATION CONCERNANT LA LIMITATION LÉGALE OU STATUTAIRE DE L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Conformément à l'article 4.3, troisième alinéa des statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset, les droits de vote liés aux actions détenues directement ou indirectement par des entreprises qui sont actives dans la production et/ou la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel sont suspendus.

INFORMATION RELATIVE AUX RÈGLES DE MODIFICATION DES STATUTS

En cas de modification des statuts d'Elia System Operator et d'Elia Asset, l'article 29 des statuts d'Elia System Operator et l'article 28 des statuts d'Elia Asset sont d'application.

INFORMATION RELATIVE À LA LIMITATION LÉGALE OU STATUTAIRE DES TRANSFERTS DE TITRES

Les transferts de titres en Elia System Operator sont réglés conformément à l'article 9 des statuts d'Elia System Operator.

INFORMATION RELATIVE AU RACHAT PAR L'ENTREPRISE DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée au conseil d'administration d'Elia System Operator pour le rachat de ses propres actions par la société en cas d'un dommage grave et imminent, telle que définie à l'article 37 des statuts d'Elia System Operator, renouvelée pour une période de 3 ans prenant effet à la date de publication de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2013, n'a pas été renouvelée en 2016.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT À LA DATE DE CLÔTURE

	ACTIONS	% ACTIONS	% DROITS DE VOTE
Publi-T (actions catégorie B et C)	27.383.507 ³	44,97	44,97
Publipart (actions catégorie A)	1.526.756	2,51	2,51
Belfius Insurance (Fédérale de Participations et d'Investissement) (actions catégorie B)	1.231.060 ⁴	2,02	2,02
Katoen Natie Group (actions catégorie B)	3.157.624 ⁵	5,19	5,19
Interfin (actions catégorie B)	2.598.143	4,26	4,26
Other Free float (actions catégorie B)	24.994.068	41,05	41,05
TOTAL	60.891.158	100	100

3. Sur base de la déclaration de transparence Publi-T – Société Fédérale de Participations et d'Investissement du 29 octobre 2014. Pour plus d'informations sur les déclarations de transparence voir 'Règlementation en matière de transparence – notifications' ci-dessus.

4. Sur base de la déclaration de transparence Publi-T – Société Fédérale de Participations et d'Investissement du 29 octobre 2014. Pour plus d'informations sur les déclarations de transparence voir 'Règlementation en matière de transparence – notifications' ci-dessus.

5. Sur base de la déclaration de transparence Katoen Natie du 29 octobre 2014.

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le cadre de référence de contrôle interne de gestion des risques implémentés par le comité de direction, approuvé par le conseil d'administration d'Elia, se base sur le COSO II framework développé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. Ce cadre comporte cinq composants de base étroitement liés afin d'assurer un processus intégré pour les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques: l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication, et le monitoring. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses processus et activités permettent à Elia de garder ses activités sous contrôle, d'améliorer l'efficacité de ses opérations, de déployer ses ressources de manière optimale et d'ainsi contribuer à la réalisation de ses objectifs. L'application de COSO II au sein d'Elia est décrite ci-après.

1. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

ORGANISATION DE CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux statuts d'Elia, le Conseil d'administration a mis en place différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités: le Comité de direction, le Comité d'audit, le Comité de rémunération et le Comité de Corporate Governance. Il a délégué au Comité d'audit le contrôle (i) du processus de reporting financier, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne de gestion des risques d'entreprise, (iii) de l'audit interne et son efficacité, (iv) de l'audit statutaire des comptes annuels et consolidés, en ce inclus le suivi de toute question et recommandation des auditeurs externes, (v) de l'indépendance des auditeurs externes (vi) l'examen des comptes et le contrôle des budgets¹.

Le Comité d'audit se réunit, en principe, trimestriellement pour discuter de ces différents points.

Le département Finance soutient le Comité de direction dans la mise à disposition en temps utile d'information financière correcte et fiable nécessaire à la prise de décision pour le suivi de la rentabilité des activités et à la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe auquel Elia est soumise comporte (i) le reporting financier et fiscal statutaire, (ii) le reporting financier consolidé, (iii) les obligations de reporting spécifiques d'une entreprise publique, (iv) et le reporting imposé par le cadre réglementaire.

Il est organisé de manière à remplir toutes ces obligations de reporting en assurant la cohérence entre les différents rapports et en évitant les inefficacités.

L'approche structurée développée par Elia contribue à l'exhaustivité et l'exactitude de l'information financière, tenant compte des échéances de contrôle des activités et de l'intervention des acteurs principaux afin d'assurer des contrôles et des comptes adéquats.

INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE

L'intégrité et l'éthique d'Elia sont essentielles dans son environnement de contrôle interne. Le Comité de direction et le management communiquent régulièrement sur ces principes qui sont à la base des règles d'entreprise établies afin de clarifier les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est inclus de manière formelle dans les contrats de travail. Le Code de conduite vise en outre à éviter toute infraction à la législation belge en matière d'utilisation d'information privilégiée ou de manipulation de marché et d'activités suspectes. Le management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les actions qui s'imposent, décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail. Le respect du principe de confidentialité bénéficie d'une attention particulière, notamment par le biais d'une clause de confidentialité spécifique dans les contrats de travail, de même que des mesures appliquées en cas d'infraction. De par son statut légal de gestionnaire du réseau de transport d'électricité, Elia répond à un nombre important de règles statutaires et réglementaires définissant différents principes fondamentaux tels que la confidentialité, la transparence et la non-discrimination. Afin de satisfaire à ces obligations spécifiques, Elia a défini un "Engagement Program" approuvé par le Comité de Corporate Governance. Le Compliance Officer fait rapport annuellement aux organes de régulation à ce propos.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le système de contrôle interne d'Elia s'appuie sur des rôles et responsabilités clairement définis à tous les niveaux de l'organisation. Les rôles et responsabilités des différents comités en place au sein d'Elia sont principalement identifiés dans le cadre légal applicable à Elia, les statuts et la charte de Corporate Governance.

Le département Comptabilité est chargé, sous la supervision du Chief Financial Officer, du reporting financier et fiscal statutaire et de la consolidation des différentes filiales du groupe Elia. Le département Contrôle de gestion fait le suivi de la comptabilité et du reporting analytiques et est chargé de tout le reporting financier dans le contexte réglementaire. Le département Investor Relations est chargé du reporting spécifique applicable à une société cotée en bourse.

En ce qui concerne le processus de reporting financier, les tâches et responsabilités de chaque employé du département Comptabilité ont été clairement identifiées afin de garantir la production de résultats financiers reflétant de manière exacte et honnête les transactions financières d'Elia. Les contrôles principaux et la périodicité de réalisation de ces tâches et contrôles ont été identifiés et inclus dans un cadre détaillé de tâches et responsabilités.

Un manuel comptable IFRS, implémenté par toutes les entités du périmètre de consolidation, fournit la référence quant aux principes et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité ainsi qu'une comptabilité et un reporting correct au sein du Groupe.

Le département Finance dispose des outils, entre autres les outils IT, nécessaires à l'exécution de ses tâches et toutes les entités du périmètre de consolidation utilisent le même logiciel ERP qui comporte divers contrôles intégrés et soutient une séparation appropriée des tâches. Elia clarifie en outre les rôles et responsabilités

de tous ses collaborateurs par le biais d'une description de chaque fonction conformément à la méthodologie du Business Process Excellence.

COMPÉTENCES

Elia concrétise l'importance cruciale des compétences et de l'expertise de ses collaborateurs pour assurer la conduite de ses activités de manière fiable et efficace dans ses processus de recrutement, formation et rétention. Le département Human Resources a défini les politiques adéquates et décrit toutes les fonctions afin d'identifier les rôles et responsabilités et les qualifications requises pour leur exercice.

Elia a établi une politique de gestion des compétences génériques et spécifiques en ligne avec les valeurs d'entreprise et encourage la formation de sorte à permettre à tous ses collaborateurs de réaliser les tâches qui leur sont attribuées de manière efficace. Les exigences en termes de niveaux de compétences sont analysées en permanence par le biais d'auto-évaluations formelles et informelles à différents moments dans la carrière des collaborateurs.

Des programmes de formation relatifs au reporting financier sont proposés à tous les collaborateurs impliqués directement ou indirectement dans le reporting financier. La formation met l'accent tant sur le cadre réglementaire existant et les obligations comptables que sur les activités elles-mêmes, avec un haut niveau de compréhension permettant de soulever les bonnes questions.

2. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un autre système de contrôle interne qui est crucial pour aider Elia dans la réalisation de ses objectifs stratégiques tels que définis dans sa mission; le Conseil d'administration et le Risk Manager identifient, analysent et évaluent conjointement, sur base régulière, les principaux risques stratégiques et tactiques. Les risques sont évalués de manière qualitative et/ou quantitative et en fonction de leur nature et de leur impact potentiel. Le Risk Manager propose ensuite des recommandations sur la manière de gérer au mieux chacun de ces risques compte tenu de l'interaction entre tous les risques liés à Elia. Sur base de cette évaluation, des actions préventives, palliatives et/ou correctives sont implémentées renforçant ainsi, le cas échéant, les contrôles internes existants.

Les objectifs définis au niveau du Groupe sont répercutés en cascade à chaque échelon de l'organisation et sont évalués sur base annuelle, de manière à veiller à leur réalisation. Le Management d'Elia assume sa responsabilité dans la mise en place d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres objectifs, un reporting financier correct. Il met l'accent sur l'importance de la gestion des risques en matière de reporting financier en prenant en compte, avec le Comité d'audit, tout l'éventail des activités et les risques qui y sont associés. Il veille à un reflet correct des risques dans les résultats et reportings financiers. La gestion des risques dépasse en outre le cadre des risques connus d'Elia et tente d'anticiper la nature et les caractéristiques de risques émergents susceptibles d'avoir un impact sur les activités d'Elia.

Les étapes principales dans l'évaluation des risques financiers incluent:

1. l'identification des éléments significatifs du reporting financier et ses objectifs;
2. l'identification des risques importants dans la réalisation des objectifs;
3. l'identification de mécanismes de contrôle des risques dans la mesure du possible.

Les objectifs du reporting financier incluent (i) la conformité des déclarations financières aux principes comptables généralement acceptés, (ii) la transparence et l'exactitude de l'information présentée dans les résultats financiers, (iii) l'utilisation des principes comptables appropriés au secteur et aux transactions de l'entreprise et (iv) l'exactitude et la fiabilité des résultats financiers.

Les activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité liées à ses installations physiques contribuent de manière significative aux résultats financiers. Les procédures et contrôles appropriés ont dès lors été mis en place afin de disposer d'un inventaire exhaustif et réaliste des installations physiques. Elia a mis en place une philosophie de gestion des risques (Enterprise Risk Management ou ERM) afin d'assurer l'identification correcte, l'analyse, l'appréciation et les actions relatives aux risques dans la réalisation de la stratégie d'Elia. Cette approche inclut les principales politiques et procédures définies dans les recommandations relatives à la gestion des risques et la politique de gestion des risques.

La gestion des risques est une activité menée à l'échelle de l'entreprise et soutenue par l'attribution de responsabilités en la matière à l'ensemble des collaborateurs dans la conduite de leurs activités spécifiques, tel que défini dans la politique.

UNE ÉVALUATION CONTINUE

Une approche à la fois top-down et bottom-up permet à Elia d'identifier et, dans la mesure du possible, d'anticiper les événements à venir et de réagir aux incidents éventuels, externes ou internes à l'organisation, affectant la réalisation des objectifs.

APPROCHE TOP-DOWN BASÉE SUR LES RISQUES STRATÉGIQUES

L'évaluation des risques stratégiques d'Elia fait l'objet d'un reporting trimestriel au Comité d'audit. Des plans d'action ou des évaluations thématiques de risques spécifiques émergents sont entrepris chaque fois que des menaces ou opportunités potentielles sont perçues.

APPROCHE BOTTOM-UP DE LA PART DU BUSINESS

Afin d'identifier de nouveaux risques ou d'évaluer des changements dans les risques existants, le Risk Manager et le management restent en contact et à l'écoute de tout changement nécessitant un ajustement éventuel de l'évaluation des risques et des plans d'action associés. Des critères définissent le besoin de réévaluer les processus de reporting financier et les risques qui y sont associés. L'accent est mis sur les risques liés aux changements dans l'environnement financier, réglementaire, les pratiques industrielles, les normes comptables et les évolutions de l'entreprise telles que des fusions et acquisitions.

1. Pour plus d'information, voir « Déclaration de Corporate Governance - Comité d'Audit ».

Le management opérationnel analyse les risques et propose des plans d'actions. Toute modification significative des règles de valorisation doit être approuvée par le Conseil d'administration. Le Risk Management joue un rôle essentiel pour aider Elia à préserver sa valeur pour les parties prenantes et la collectivité, travaille avec tous les départements afin d'optimiser l'aptitude d'Elia à la réalisation de ses objectifs stratégiques et conseille l'entreprise quant à la nature et les effets potentiels des risques futurs.

3. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PRINCIPALES

Elia a mis en place des activités de contrôle aux différents niveaux de sa structure afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à gérer correctement les risques identifiés. Ceci inclut :

- (i) une claire séparation des tâches dans les processus évitant qu'une même personne n'initie, autorise et enregistre une transaction ; des politiques d'accès aux systèmes d'information et des délégations de pouvoirs ont ainsi été définies ;
- (ii) une démarche d'audit intégrée dans les processus internes afin de faire le lien entre les résultats obtenus avec les transactions qui les soutiennent ;
- (iii) la sécurité et l'intégrité des données par une attribution correcte des droits ;
- (iv) une documentation appropriée des processus via une application intranet Business Process Excellence qui centralise les politiques et procédures.

Les responsables de département ont la responsabilité de la mise en place d'activités de contrôle des risques inhérents à leur département. Elia prend les mesures nécessaires pour adapter ses activités de contrôle au cas où des événements internes ou externes sont susceptibles d'impacter les processus existants.

PROCESSUS DE REPORTING FINANCIER

Pour tout risque important en matière de reporting financier, Elia définit les contrôles adéquats pour réduire au minimum la probabilité d'erreurs. Les rôles et responsabilités ont été définis pour le processus de clôture des résultats financiers. Un suivi continu de chaque étape a été mis en place, avec un agenda détaillé de toutes les activités des filiales du Groupe ; des contrôles sont réalisés afin de vérifier la qualité et le respect des exigences et recommandations internes et externes. Durant la clôture, un test spécifique est initié pour contrôler des transactions inhabituelles importantes, les lignes et ajustements comptables en fin de période et les transactions des sociétés et les estimations principales. La combinaison de tous ces contrôles offre une assurance suffisante de la fiabilité des résultats financiers. Des audits internes et externes réguliers contribuent également à la qualité du reporting financier.

Dans l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de reporting financiers, le Management tient compte de la possibilité de déclarations erronées liées à des fraudes et prend les actions nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'audit interne mène des audits spécifiques, sur base de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir des fraudes.

4. INFORMATION ET COMMUNICATION

Elia communique les informations pertinentes à ses collaborateurs afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités et d'atteindre leurs objectifs. L'information financière est nécessaire pour la budgétisation, les prévisions et la vérification de la conformité au cadre réglementaire. L'information opérationnelle est par ailleurs indispensable à l'élaboration des différents rapports cruciaux pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Elia enregistre dès lors les informations récentes et historiques nécessaires à l'évaluation des risques d'entreprise. Des canaux de communication multiples sont utilisés : manuels, notes, e-mails, informations aux valves et applications intranet. Les systèmes d'information mis en place structurent l'information provenant de sources diverses afin d'assurer : (i) l'enregistrement et le suivi des transactions en temps réel, (ii) la saisie de données dans un délai et un niveau de détail conformes aux besoins en matière de gestion des risques, (iii) la qualité de l'information par une discussion à différents niveaux : le propriétaire de l'information la valide avant publication, le management vérifie son exactitude et sa fiabilité et les risques IT (tels que la qualité des développements IT ou la stabilité de la transmission de données) sont suivis par les plans d'action. Les résultats financiers font l'objet d'un reporting interne et sont validés à différents niveaux. Le Management en charge du reporting financier rencontre régulièrement les autres services internes (services opérationnels et de contrôle) afin d'identifier l'information relative au reporting financier. Il valide et documente les principales assumptions à la base de l'enregistrement des réserves et comptes de l'entreprise.

Au niveau du Groupe, les résultats consolidés sont répartis par segment et validés par le biais d'une comparaison aux chiffres historiques et d'une analyse comparative entre prévisions et réalités. Cette information financière fait l'objet d'un reporting mensuel au comité de direction et est discutée trimestriellement avec le Comité d'audit. Le président du Comité d'audit informe ensuite le Conseil d'administration.

5. MONITORING

Elia réévalue en permanence l'adéquation de son approche du risk management. Les procédures de monitoring sont une combinaison des activités de monitoring réalisées dans la conduite normale du business et des évaluations spécifiques ad hoc sur des thèmes sélectionnés. Les activités de monitoring incluent (i) un reporting mensuel des indicateurs stratégiques au Comité de direction et au Management, (ii) un suivi des indicateurs opérationnels principaux à l'échelle des départements, (iii) un reporting financier mensuel incluant l'examen des variations par rapport au budget, des comparaisons aux périodes précédentes et les événements susceptibles d'impacter le contrôle des coûts. Le feedback de tiers est également pris en compte sur base de sources diverses telles que (i) les indices boursiers et les rapports d'agence de notation, (ii) la valeur de l'action, (iii) les rapports des régulateurs fédéral et régionaux sur le respect du cadre légal et réglementaire, (iv) les rapports des entreprises de sécurité et d'assurances. La confrontation des communications en provenance de sources externes et des informations générées en interne et les analyses qui s'ensuivent permettent à Elia de s'améliorer en permanence.

L'audit interne joue également un rôle clé dans le monitoring en réalisant des revues indépendantes des principaux processus financiers et opérationnels à l'égard des réglementations applicables à Elia. Les résultats de ces revues font l'objet d'un reporting au Comité d'audit afin d'assister ce dernier dans sa mission de contrôle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et des processus de reporting financier de l'entreprise.

Les entités légales du Groupe sont en outre soumises à audit externe. Cet audit inclut généralement l'évaluation du contrôle interne et s'exprime sur les résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et semestriels). Les auditeurs externes font des recommandations d'amélioration des systèmes de contrôle interne. Ces recommandations, les plans d'action et leur implémentation font l'objet d'un reporting annuel au Comité d'audit, pour les entités qui disposent d'un tel organe. Le Comité d'audit fait rapport au Conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur ou de la société d'audit statutaire et prépare une proposition de résolution pour la désignation des auditeurs externes.



RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS EST CONFRONTÉE L'ENTREPRISE

1. RISQUES RÉGULATOIRES ET RISQUES POUR LES REVENUS

SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Les deux gestionnaires de réseau de transport d'électricité au sein du groupe Elia s'efforcent d'anticiper de manière proactive la réglementation européenne, les nouvelles directives et régulations en préparation au niveau européen ou en attente de transposition dans les droits belge et allemand afin de limiter autant que possible les incertitudes. Elia et 50Hertz suivent en particulier et avec attention, les réflexions en cours au niveau européen, formalisées notamment par le « winter package », qui sont de nature à influencer fortement les missions et responsabilités des gestionnaires de réseau de transport à l'avenir.

Elia et 50Hertz font partie des leaders européens selon les éléments repris dans le « troisième paquet » de directives pour le développement d'un marché unique de l'électricité et du gaz rédigé par la Commission européenne, tant en ce qui concerne l'indépendance que l'impartialité du management.

Les dispositions du troisième paquet européen ont été transposées en droit national en Belgique et en Allemagne. Aux termes de ces dispositions, Elia System Operator et 50Hertz sont soumises à des procédures nouvelles, telle la certification en tant que GRT « fully-owned unbundled ». Ces procédures nouvelles peuvent comporter des risques réglementaires pour les deux entreprises.

Elia et 50Hertz ont toutes deux été certifiées gestionnaire de réseau de transport selon le modèle de « full ownership unbundling » mais doivent se conformer en permanence aux obligations qui découlent d'une telle certification. En outre, tant Elia que 50Hertz continuent à participer activement à des projets visant la création du marché européen unique de l'énergie, comme envisagé par la Commission européenne.

Si cette licence n'est pas limitée dans le temps, elle peut être révoquée si Elia ou 50Hertz ne disposent pas, entre autres, du personnel ou des moyens financiers et/ou techniques pour assurer une gestion continue et fiable du réseau conformément à la législation applicable et aux obligations d'indépendance décrites dans l'article 9 de la directive Électricité de l'Union européenne.

Une telle révocation aurait un impact matériel négatif sur Elia et/ou 50Hertz.

Elia et 50Hertz font en outre partie des membres fondateurs de l'association ENTSO-E, l'organisation européenne de gestionnaires de réseau constituée en décembre 2008 et regroupant 41 gestionnaires de réseau de transport de 34 pays, dont les pays de l'Union. Cette association assure, entre autres, le rôle de Réseau Européen des Gestionnaires des Réseaux de Transport défini par le troisième paquet.

SUR LE PLAN NATIONAL

Le cadre légal belge a été fixé lors de la transposition de la première directive européenne sur le marché interne de l'électricité dans la Loi Électricité du 29 avril 1999. L'amendement du 8 janvier 2012 a aligné la loi Électricité sur le troisième paquet de directives européennes.

Conformément à l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Commission européenne veille notamment à la transposition des directives européennes dans la législation nationale. Elle a à cet égard envoyé un avis motivé à la Belgique, en date du 25 février 2016, dans lequel elle estime, si l'on en croit le communiqué de presse, que la Belgique n'a pas transposé correctement certaines règles relatives aux interconnexions, aux compétences de l'instance de régulation et d'autres relatives aux consommateurs. Les autorités belges sont en pour parler avec la Commission au sujet des mesures prises ou à prendre pour remédier à la situation.

La profitabilité de la société est largement déterminée par un mécanisme de rémunération équitable et par un mécanisme d'incitants tarifaires. Pour la période 2016-2019, des éléments incitatifs diversifiés et répartis sur 4 années ont été introduits.

Le résultat financier d'Elia est, d'une part, influencé chaque année par l'évolution des obligations linéaires belges (OLO à 10 ans) et, d'autre part, par un mécanisme spécifique introduit à partir de 2016. Ce mécanisme comporte à la fois un incitant lié à l'avancement des travaux de construction des projets majeurs principalement liés aux capacités d'interconnexion, et un terme correctif qui traduit l'écart entre la valeur réelle de l'OLO de l'année et une valeur de référence. Le résultat financier d'Elia est également influencé par sa capacité à réaliser et/ou dépasser les facteurs d'amélioration de l'efficacité, ainsi que par les analyses des différentes rubriques budgétaires réalisées par le régulateur fédéral.

Le 3 décembre 2015, les tarifs et les mécanismes qui déterminent la profitabilité d'Elia en tant que gestionnaire de réseau de transport en Belgique ont été approuvés par la CREG pour une nouvelle période tarifaire de 4 ans, d'application à partir du 1^{er} janvier 2016.

Le chiffre d'affaires d'Elia est également fonction de l'énergie transportée sur son réseau et donc de l'activité économique de ses clients et de la société qu'elle dessert dans son ensemble, y compris la croissance rapide de la production décentralisée d'électricité qui est directement injectée dans les réseaux de distribution. Le niveau effectif de la consommation des clients industriels et résidentiels peut conduire à des différences entre les volumes d'électricité effectivement transportés et les estimations utilisées pour l'élaboration des tarifs approuvés par le régulateur pour la période 2016-2019. Tout déficit et/ou les coûts supplémentaires qui en résulteraient, tels que le besoin en financement supplémentaire seront, en fonction de la législation en vigueur, compensés par les tarifs des périodes réglementaires suivantes. L'impact sur la consommation et l'injection électriques des différents segments de clientèle, ainsi que l'incertitude sur les perspectives des niveaux d'activité commerciale des clients industriels constituent un risque pour la trésorerie.

Un cadre réglementaire spécifique applicable à un possible réseau sous-marin que construirait en tout ou partie le gestionnaire du réseau dans les prochaines années est actuellement à l'étude avec la CREG. Cette extension spécifique du cadre réglementaire actuel doit notamment intégrer les risques liés à une telle activité, notamment sur les plans réglementaires, contractuels et techniques.

Les revenus d'Elia sont influencés par les dividendes perçus des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, et en particulier par les dividendes de 50Hertz, par le biais d'Eurogrid International.

Les tarifs appliqués par 50Hertz sont soumis à la régulation de l'Agence de régulation fédérale allemande, la Bundesnetzagentur (BNetzA). Les décisions et actions de la BNetzA dans le cadre réglementaire actuel sont susceptibles d'avoir un impact substantiel sur 50Hertz.

En outre, le cadre réglementaire régissant les activités de 50Hertz est soumis à d'importantes législations et régulations européennes, nationales et régionales. Même si 50Hertz s'efforce d'anticiper la législation européenne, de nouvelles directives et des règlements préparés au niveau européen ou des directives ou règlements en attente de transposition en droit national (comme les dispositions du 3^e package énergétique) sont toujours des éléments d'incertitude.

La législation et les directives relatives aux sources d'énergie renouvelables peuvent également avoir un impact significatif sur la trésorerie de 50Hertz. Des modifications de la législation peuvent induire des variations significatives du risque réglementaire et/ou de trésorerie actuel.

SUR LE PLAN RÉGIONAL

Le cadre réglementaire comporte des risques sur le plan régional en Belgique. À titre d'exemple, les contradictions entre les différentes réglementations, dont les règlements techniques, peuvent compliquer l'exercice des activités de la société. L'évolution de cette réglementation et les modifications qui lui seront apportées dans le futur pourront également avoir un impact sur la responsabilité de la société en cas d'interruption de courant sur le réseau ou, dans le cadre d'une éventuelle réforme de l'État, sur la répartition des compétences entre le niveau fédéral et le niveau régional, en ce compris la compétence d'approbation des tarifs de transport.

Au niveau des surcharges tarifaires, en 2016, la revente de certificats verts wallons vers un opérateur chargé de leur mise en réserve s'est finalisée durant le premier semestre ; elle a provisoirement réduit le risque qui pesait sur les besoins de trésorerie. Toutefois, durant le second semestre, la situation s'est de nouveau dégradée, rendant nécessaire une hausse significative de la surcharge, à défaut d'autres dispositions palliatives. Le Gouvernement wallon a fait part à Elia de son intention d'introduire des adaptations à la réglementation wallonne afin de pouvoir instaurer un nouveau mécanisme destiné à temporiser l'arrivée sur le marché des certificats verts excédentaires ; l'objectif annoncé par le Ministre vise une entrée en vigueur en 2017. Par ailleurs, ces adaptations doivent se conjuguer aux modifications réglementaires déjà intervenues en 2015 et qui prévoient notamment un encadrement explicite de l'octroi potentiel de nouveaux certificats verts et un reporting trimestriel de la CWaPE de la situation du marché. Une surveillance vigilante de l'évolution effective du marché des certificats verts reste d'application. Dans une moindre mesure, la saturation persistante du marché des certificats de cogénération en Flandre conduit à des ventes vers Elia à prix minimum garanti en quantités croissantes. Un ajustement tarifaire destiné à couvrir cette hausse des dépenses a été prévu pour 2017 et approuvé par la CREG.

2. RISQUES OPÉRATIONNELS

ÉQUILIBRE ÉNERGÉTIQUE

Chaque année, Elia et 50Hertz visent à contracter à moindre coût les réserves nécessaires pour réaliser à l'échelle de leur zone respective l'équilibre permanent entre la production et la consommation. À cette fin, ils analysent tant au niveau national que dans un cadre européen comment intégrer en sécurité la part croissante des unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables à caractère variable. La tendance croissante, y compris à l'échelle européenne, du nombre d'unités de cogénération et à base d'énergies renouvelables raccordées au sein des réseaux de distribution et le raccordement de grands parcs éoliens en mer induisent également de nouveaux défis au niveau de la gestion opérationnelle des réseaux et impliquent un développement supplémentaire de leurs infrastructures.

Une nouvelle et importante évolution depuis 2014 a été la tendance négative de la production nationale belge d'électricité à la suite de la fermeture définitive ou temporaire d'unités de production, ce qui a entraîné une diminution globale de la capacité de production disponible pour les consommateurs belges et une dépendance grandissante vis-à-vis des importations d'électricité en provenance des marchés étrangers. Une conséquence de ces conditions d'approvisionnement a été la création de la réserve stratégique d'électricité pour la période hivernale. Cette réserve est constituée de capacités de production d'électricité identifiées et réservées, externes au marché de l'électricité, auxquelles le GRT peut avoir recours en cas de pénurie d'approvisionnement électrique. Les nombreux événements survenus tant en 2015 qu'en 2016 et concernant le parc de production nucléaire belge illustrent les incertitudes qui affectent les conditions d'approvisionnement. La disponibilité effective et la localisation de ces productions interagissent également avec les programmes de maintenance et/ou d'investissement sur les réseaux 400 kV, ainsi que sur les conditions d'accès à des ressources en mesure de fournir les services auxiliaires nécessaires à l'exploitation du réseau.

Il n'est pas à exclure qu'il y ait d'autres fermetures définitives ou partielles d'unités de production d'électricité à l'avenir, ce qui est de nature à maintenir la pression sur la situation de l'approvisionnement. De même, l'incertitude concernant la dégradation de la disponibilité du parc nucléaire français pourrait s'accompagner d'une diminution potentielle des quantités d'électricité depuis la France. Le besoin de continuer à pouvoir recourir à la réserve stratégique et/ou d'autres mécanismes reste donc une préoccupation majeure pour les exercices futurs.

En outre, ces développements, l'évolution des tendances en matière d'injection et de prélèvement et le renforcement des capacités d'interconnexion entre les États membres de l'Union sont soumis à l'obtention préalable des autorisations et permis qui sont délivrés par les instances locales, régionales, nationales ainsi qu'internationales. L'obtention dans les délais de ces autorisations et permis constitue un défi majeur pour le respect des délais de réalisation. Ces autorisations et permis peuvent également être contestés devant les cours et tribunaux compétents.

Enfin, alors que les volumes de production variable d'électricité décentralisée augmentent et que la capacité de production centralisée ne cesse de diminuer, Elia doit faire en outre face à des actifs vieillissants. Ces trois facteurs rendent le maintien de l'équilibre du réseau de plus en plus complexe.

INTERRUPTIONS DE COURANT

La fiabilité des réseaux de transport d'Elia et de 50Hertz fait partie des meilleurs en Europe. Néanmoins, des événements imprévus, tels que des conditions climatiques particulières, peuvent conduire à interrompre le bon fonctionnement d'un ou de plusieurs éléments de l'infrastructure. Dans la plupart des cas, ces événements n'ont pas d'impact sur l'approvisionnement en électricité des consommateurs, la structure maillée des réseaux gérés par Elia et par 50Hertz permettant d'atteindre les consommateurs par différentes liaisons. Dans des cas extrêmes, cependant, un incident dans le système électrique peut conduire à une interruption locale ou générale (black-out) de la fourniture. De telles interruptions peuvent être causées par des phénomènes naturels, des événements imprévus, mais aussi des problèmes opérationnels se produisant à l'échelle nationale ou à l'étranger. Le groupe Elia effectue, à intervalles réguliers, des exercices de gestion de crise qui visent à répondre au mieux à ces situations. En cas d'erreur attribuable à Elia, les conditions générales régissant les contrats limitent la responsabilité d'Elia et de 50Hertz à un niveau raisonnable tandis que sa politique d'assurances vise à limiter certaines répercussions financières de ces risques.

RISQUE ÉLECTRONIQUE, INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

L'incorporation et l'intégration de technologies électroniques, informatiques et télécommunication dans les systèmes électriques à des fins de gestion opérationnelle, de communication et de surveillance (tels que les réseaux intelligents ou smart grids) modifie la nature des systèmes et des infrastructures électriques utilisées par des gestionnaires de réseau tels Elia et 50Hertz.

Une défaillance du réseau de télécommunication ou des systèmes informatiques de support à la gestion du système électrique peut donner lieu à un dysfonctionnement du système électrique. Elia prend les mesures nécessaires pour dédoubler le réseau informatique et les systèmes associés dans la mesure des possibilités techniques et financières. Elle a établi et teste régulièrement les plans de rétablissement des systèmes informatiques les plus critiques. Il est cependant impossible d'exclure l'éventualité d'une défaillance des composants du réseau de télécommunication et des systèmes informatiques. En cas de défaillance de ces systèmes, l'objectif pour Elia consistera à en limiter l'impact pour ses clients au minimum.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Les résultats d'Elia peuvent être influencés par des dépenses destinées à respecter la législation environnementale, y compris les coûts liés à l'implémentation de mesures préventives ou correctrices ou par le règlement des demandes de tierces parties. La politique environnementale est élaborée et suivie afin de contrôler ces risques. Des provisions adéquates sont constituées chaque fois qu'Elia ou 50Hertz sont susceptibles de supporter une quelconque responsabilité en matière d'assainissement.

RISQUE LIÉ AUX PERMIS

Tant Elia que 50Hertz ont pour mission de construire un réseau électrique répondant aux besoins énergétiques de leurs clients respectifs et à l'évolution de l'industrie énergétique vers plus de production décentralisée, nécessitant des renforcements des réseaux.

Des infrastructures électriques doivent dès lors être renforcées ou construites, ce qui nécessite l'obtention de permis. Parfois, l'obten-

tion de permis nécessite un long dialogue avec les riverains et les autorités, ce qui peut retarder la construction de ces infrastructures.

RISQUES LIÉS AUX FOURNISSEURS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

En 2016, les objectifs d'Elia en matière d'infrastructure ont été exposés à un risque croissant de problèmes de capacité chez plusieurs fournisseurs importants. Cette situation s'explique par la hausse constante de la demande sur le marché européen, face à une offre relativement stable. Pour limiter ce risque, Elia réalisera, à intervalles réguliers, des analyses de capacité anticipatives au niveau du marché.

La situation économique difficile sur le marché européen (voir également le chapitre « Risques macro-économiques ») peut aussi menacer la santé financière des fournisseurs, ne leur permettant plus de répondre à leurs obligations. La construction des infrastructures peut dès lors prendre du retard.

RISQUES DE LITIGES JURIDIQUES

La société mène ses activités de manière à limiter le risque de différend juridique au minimum. Néanmoins, il est possible que la société soit engagée dans de tels litiges. Le cas échéant, des provisions adéquates sont prévues à cet effet.

SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE

Le groupe Elia gère des installations qui, en cas d'accident ou d'attaque externe, peuvent blesser physiquement des personnes. Les personnes qui travaillent dans ou à proximité d'installations de transport électrique peuvent être exposées au risque d'électrocution en cas d'accident, d'erreur ou de négligence. La sécurité et le bien-être des individus (personnel de l'entreprise et tiers) constituent une préoccupation quotidienne pour la direction, le management et le personnel du groupe Elia. Outre sa politique de santé et de sécurité, Elia procède à des analyses de sécurité et promeut activement la culture de la sécurité.

RISQUES LIÉS AUX MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE

Tous les processus internes influencent les résultats de l'entreprise et le mécanisme de tarifs pluriannuels renforce la nécessité d'améliorer d'année en année l'efficacité globale de l'entreprise. À cette fin, l'efficacité des processus internes est surveillée régulièrement, à l'aide d'indicateurs de performance et/ou à l'aide d'audits, afin d'en assurer un contrôle adéquat. Cet aspect est placé sous la surveillance du comité d'audit qui pilote et assure le suivi des travaux du service Audit Interne & Enterprise Risk Management.

3. RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé à différents risques financiers dans l'exercice de ses activités : risque de marché (à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de taxe et le risque de change limité), le risque de liquidité ou encore le risque de crédit. Les risques auxquels la société est exposée sont identifiés et analysés afin d'établir les limites et contrôles appropriés et de surveiller les risques et le respect de ces limites. À cette fin, le Groupe a établi les responsabilités et les procédures spécifiques, particulièrement en ce qui concerne les instruments financiers à utiliser et les limites d'exploitation pour les gérer. Ces procédures et les systèmes qui s'y rapportent sont revus régulièrement pour tenir compte de tout changement au niveau des conditions du marché et des activités du Groupe. L'impact financier de ces risques est limité étant donné qu'Elia et 50Hertz fonctionnent selon le cadre réglementaire

belge ou allemand. Voir chapitre « Cadre réglementaire » pour plus d'information.

Afin de financer leurs investissements et de réaliser leurs objectifs stratégiques à court terme et à long terme, Elia et 50Hertz accèdent aux marchés des capitaux, fortement influencés par certaines tendances macro-économiques. En 2017, celles-ci seront principalement influencées par les différentes élections qui se tiendront dans plusieurs États membres européens majeurs (Pays-Bas, France, Allemagne), par la politique économique que vont mener les États-Unis sous la présidence de Donald Trump, et par la clarification de la politique monétaire par la BCE. L'ensemble de ces éléments macro-économiques peuvent se traduire au niveau des marchés par une grande volatilité, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la croissance d'Elia et 50Hertz, ainsi que sur la poursuite de leurs objectifs. Des facilités de crédit sont néanmoins en place, aussi bien pour Elia que Eurogrid GmbH (société mère de 50Hertz), afin de mitiger le risque de difficultés de financement à court terme.

Par ailleurs, Elia et Eurogrid GmbH font l'objet d'un rating, respectivement, par S&P et par Moody's. D'éventuelles mesures spécifiques dans le cadre de ces évaluations ne sont pas prévisibles et pourraient éventuellement avoir un impact sur le financement. Suite aux législations et régulations belges relatives à la production décentralisée ou renouvelable, notamment sur base de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes, les gouvernements fédéral et régionaux ont défini l'octroi de 'certificats verts' en tant que mécanisme de soutien financier au renouvelable. L'obligation d'Elia d'acheter ces certificats à un prix minimum garanti constitue un risque de trésorerie car ces certificats verts sont utilisés en tant que 'call' options et leur exécution est incertaine. Elia peut par conséquent être confrontée à des afflux imprévisibles de certificats verts qu'Elia est contrainte d'acheter, ce qui représente un risque pour la trésorerie d'Elia. Dans la mesure où la réglementation impose l'annulation de certains de ces certificats, la compensation des dépenses encourues par Elia exige l'application d'une surcharge appropriée. Elia a la possibilité de demander à la CREG d'adapter les tarifs, afin de récupérer d'éventuels déficits entre les dépenses liées aux obligations de service public et la trésorerie issue des surcharges approuvées pour couvrir ces dépenses. Par ailleurs, afin de tenter d'éviter une forte augmentation tarifaire, le gouvernement wallon a instauré un mécanisme par lequel Elia peut demander le placement en réserve de certificats verts chez un tiers externe agréé en vue de limiter temporairement le nombre de certificats verts excédentaires présents sur le marché.

Elia a mis en place les mécanismes réglementaires et de planification des liquidités permettant de réduire partiellement le risque de liquidité qui y est associé. La nature imprévisible de l'exécution de ces 'call' options empêche Elia de garantir une protection totale face à des variations significatives soit dans le prix minimum garanti, soit dans le volume des certificats verts, les prix du marché pour les certificats verts ou l'évolution des cadres légal et réglementaire à l'échelon fédéral et régional.

De manière similaire 50Hertz est exposée à un risque de liquidité suite à son obligation d'acheter à prix fixe l'électricité produite par des sources renouvelables et de la revendre à des prix qui varient en fonction du marché.

4. FACTEURS CONTEXTUELS

RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES

Les économies européennes continuent d'être confrontées à des niveaux d'incertitude et de volatilité élevés. Même si la relance économique faible a semblé résistante et durable en 2016, différents facteurs laissent cependant les économies européennes vulnérables.

Ainsi, l'économie européenne a connu une croissance modérée, notamment à cause de l'incertitude accrue au sein de l'Union européenne suite au Brexit. Son impact dépendra de plusieurs facteurs, tant économiques que politiques. Il règne aussi une certaine incertitude concernant l'impact de la politique économique que vont mener les États-Unis sous la présidence de Donald Trump. La croissance modérée semble avant tout liée à la hausse de la consommation des particuliers, soutenue par les attentes de croissance de l'emploi. Les autres développements européens qui forment un risque potentiel sont liés aux flux migratoires et à l'incertitude sur leurs conséquences effectives.

Au niveau des taux d'intérêt, leur niveau bas favorise sans doute théoriquement les investissements en raison des conditions de financement favorables, alors que les décisions d'investissement restent difficiles face aux larges incertitudes qui pèsent sur le futur.

Enfin, les instabilités boursières récentes et l'évolution du contexte géopolitique en Europe et Moyen-Orient confirment le contexte d'incertitude et de volatilité actuels.

RISQUE LIÉ AUX RESSOURCES HUMAINES

Elia mène une politique de notoriété et de recrutement active qui vise au maintien d'un niveau adéquat de savoir-faire et de connaissances sur un marché de l'emploi tendu. Ceci constitue un risque permanent en raison du caractère éminemment spécialisé de ses activités et de la complexité accrue de ses métiers.

RISQUE D'IMAGE

De manière générale, certaines circonstances peuvent influencer négativement l'image de l'entreprise. Elia applique un mécanisme de contrôle interne destiné à garantir la confidentialité des données. Cependant, il n'est pas exclu que des parties externes communiquent des informations en leur possession susceptibles d'avoir un impact sur le cours boursier de la société.

DIVERS

Elia est consciente que d'autres risques peuvent exister, dont l'entreprise n'a pas connaissance à ce jour. Certains risques peuvent apparaître limités aujourd'hui mais cela n'exclut pas qu'ils puissent gagner en importance dans le futur. La subdivision utilisée ne donne aucune indication des conséquences potentielles des risques énumérés.

L'ACTION ELIA EN 2016

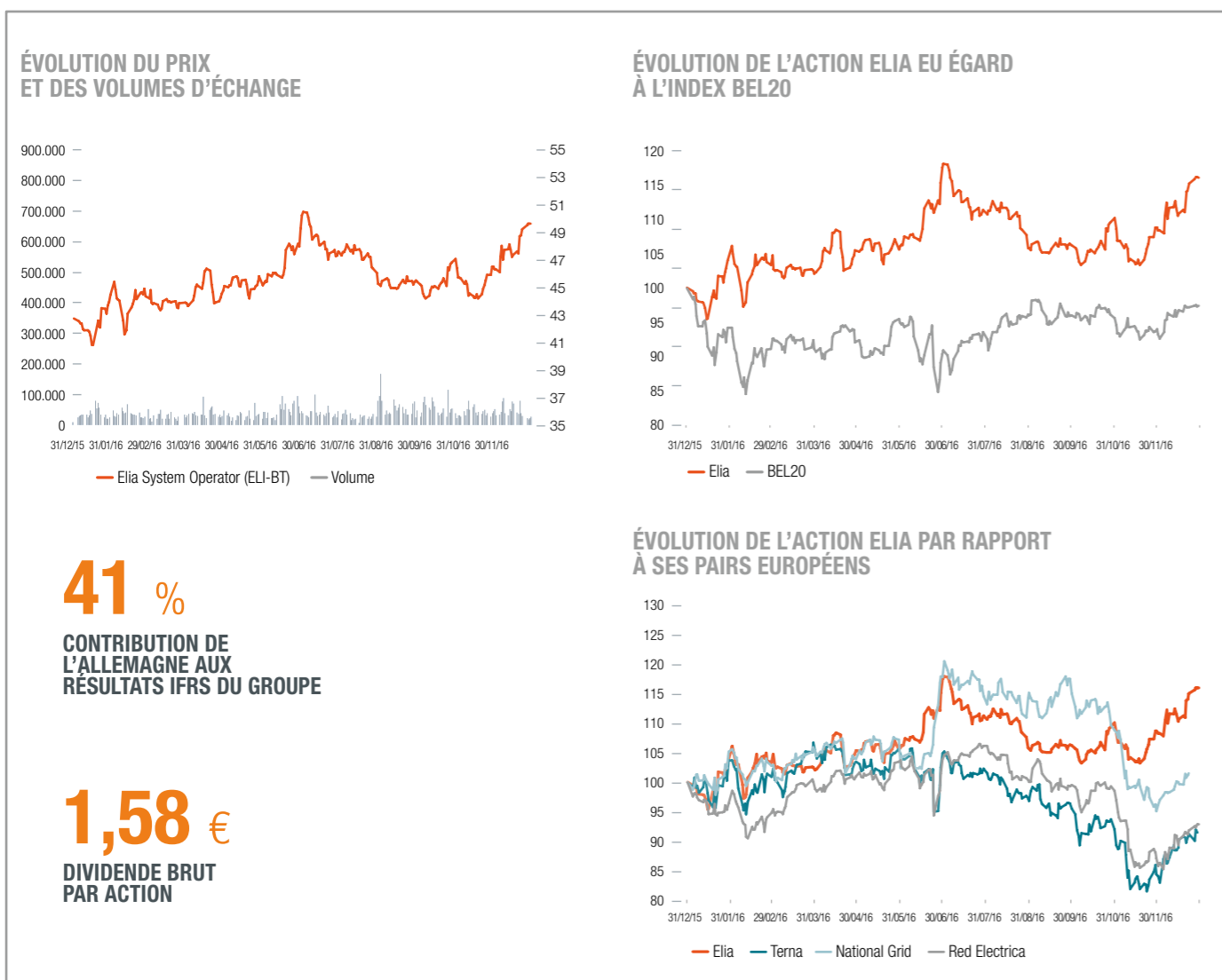
EN 2016, L'ACTION ELIA A ATTEINT UN NOUVEAU SOMMET À LA SUITE DU BREXIT, QUI A ENTRAÎNÉ UN MOUVEMENT DE FUITE VERS DES ACTIONS MOINS RISQUÉES. ELLE A CLÔTURÉ L'ANNÉE À 49,69 €, SOIT UNE HAUSSE DE 16 % PAR RAPPORT À 2015.



Catherine Vandendorpe
Chief Financial Officer
chez Elia

« En 2016, le groupe Elia a enregistré une belle progression de plusieurs investissements clés, tout en affichant de solides résultats. »

ELIA EN BOURSE



Le cours de clôture de l'action Elia s'élevait fin 2016 à 49,685 €, contre 42,831 € fin 2015, soit une augmentation de 16,0 %.

Le cours le plus bas de 2016 a été de 40,88 € et a été enregistré le 14 janvier 2016, alors que le cours le plus élevé a été enregistré le 1^{er} juillet 2016 à 50,54 €.

Par ailleurs, la liquidité de l'action a diminué de 15,9 % (de 49.197 actions par jour en moyenne en 2015 à 41.197 en 2016).

Avec 60.891.158 actions émises, la capitalisation boursière représentait 3.025.377.185 € à la fin du mois de décembre. En 2016, 10.661.191 actions Elia ont au total été négociées sur la bourse d'Euronext Bruxelles.

Le mercredi 31 décembre 2016, l'action Elia était reprise dans l'indice BEL20. Le poids d'Elia à cette date représentait 1,10 % dans l'indice. L'action se situait ainsi à la 17^e place de l'indice.

DÉSIGNATION DE TROIS FOURNISSEURS DE LIQUIDITÉ POUR L'ACTION ELIA

Elia a conclu fin 2009 un contrat d'animation de marché ou de « liquidity provider » avec KBC Securities et la Banque Degroof, tous deux officiellement reconnus par NYSE Euronext. En 2014, un troisième contrat a été signé avec Belfius Banque. Ces trois institutions financières sont présentes dans le livre d'ordre relatif à l'action Elia et interviennent tant à la vente qu'à l'achat.

DIVIDENDE

Le 23 février 2017, le conseil d'administration d'Elia a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017, conformément à la politique en matière de dividende et sous réserve de l'approbation de la répartition des bénéfices par l'assemblée générale annuelle, un dividende normal de 96,21 millions €, soit 1,58 € par action (brut).

Ceci représente un montant net de 1,106 € par action (net).

Les actions au porteur seront payées auprès des institutions bancaires suivantes : BNP Paribas Fortis, ING Belgique, KBC et Belfius. Pour les actions placées sur un compte-titres, la banque ou l'agent de change effectuera automatiquement le paiement des dividendes. Pour les actions nominatives, Elia paiera directement le dividende.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDE

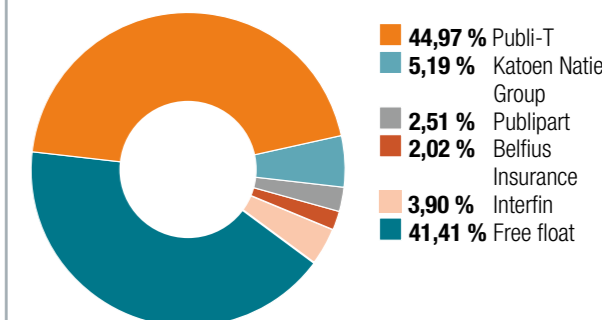
Elia est statutairement dans l'obligation de distribuer au moins 85% de ses bénéfices après une retenue de 5% destinée à la réserve légale, sauf si l'assemblée générale en décide autrement.

Le dividende proposé représente un ratio de paiement de 53,5 % du bénéfice IFRS figurant au rapport.

CALENDRIER FINANCIER

Début avril 2017	Disponibilité du rapport annuel 2016 sur le site
16 mai 2017	Assemblée générale des actionnaires
17 mai 2017	Déclaration intermédiaire 1 ^{er} trimestre 2017
Début juin 2017	Paiement du dividende relatif à l'année 2016
28 juillet 2017	Publication des résultats semestriels 2017
30 novembre 2017	Déclaration intermédiaire 3 ^{ème} trimestre 2017

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT



INVESTISSEURS

Pour toute question relative à Elia et à l'action, veuillez contacter:

Elia
Département Investor Relations
Boulevard de l'Empereur 20
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. : +32 2 546 75 79
Fax : +32 2 546 71 80
E-mail : investor.relations@elia.be

Le site web du groupe Elia, www.eliagroup.eu, propose des informations sur le Groupe (communiqués de presse, rapports annuels, cours de l'action, notifications, etc.).

RAPPORT DE **GESTION** ET **ANALYSE** DES RÉSULTATS DE 2016

- LE GROUPE ELIA A RÉALISÉ 440 MILLIONS € D'INVESTISSEMENTS EN BELGIQUE ET 737 MILLIONS € EN ALLEMAGNE AFIN DE SÉCURISER D'AVANTAGE L'APPROVISIONNEMENT ÉLECTRIQUE ET D'ACCUEILLIR LES FLUX CROISSANTS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE.
- LE BÉNÉFICE NET NORMALISÉ¹ EN BAISSÉ DE 4,4% (168 MILLIONS €) SUITE À L'AUGMENTATION DES COÛTS DE MAINTENANCE EN ALLEMAGNE (RÉSULTAT EN DIMINUTION DE 22,2%), MAIS PARTIELLEMENT COMPENSÉ PAR LA HAUSSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS EN BELGIQUE (+ 13,4%).
- ELIA VA PROPOSER DE DISTRIBUER UN DIVIDENDE DE 1,58 € À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MAI 2017.
- ELIA ET 50HERTZ CONTINUENT D'OFFRIR UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE HAUTEMENT FIABLE (99,999%), PROFITANT À 30 MILLIONS D'UTILISATEURS FINAUX EN BELGIQUE ET EN ALLEMAGNE.

GROUPE ELIA

(en millions EUR)	2015	2016
Total produits	851,4	868,1
EBITDA	442,8	425,0
EBIT	336,4	295,0
Éléments non récurrents	33,5	12,0
EBIT normalisé	302,9	283,0
Charges financières nettes	(92,8)	(82,9)
Résultat de la période	210,6	179,8
Éléments non récurrents	34,8	11,8
Résultat normalisé	175,8	168,0
Résultat normalisé par action (EUR)	2,89	2,76
Dette financière nette	2.583,4	2.557,3
CAPEX ²	1.254,8	1.177,5

EBIT (résultats avant intérêts et impôts) = résultat des activités d'exploitation + quote-part au résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt

EBITDA (résultats avant intérêts et impôts, et amortissements) = EBIT + amortissements + variations de provisions

EBIT normalisé = EBIT - éléments non récurrents (voir la note 1 en bas de page pour la définition et la page 85 pour le tableau de rapprochement)

¹ Le terme « normalisé » fait référence aux indicateurs de performance (EBIT, Bénéfice net, RPA) avant les éléments non récurrents. Les éléments non récurrents sont les revenus ou dépenses qui ne surviennent pas de manière régulière dans le cadre des activités habituelles de l'entreprise. Ceux-ci sont présentés séparément parce qu'ils se révèlent, en raison de leur taille ou de leur nature, essentiels dans la compréhension de la performance durable sous-jacente de l'entreprise. Nous renvoyons à la page 85 pour un rapprochement détaillé des éléments non récurrents.

² Le montant des dépenses d'investissement inclut 100 % des investissements réalisés en Allemagne.

RÉSULTATS

Le bénéfice net normalisé du groupe Elia a diminué de 4,4% pour atteindre 168 millions €. Cette baisse est le résultat d'une chute de 22,2% du bénéfice net en Allemagne, compensée en partie par un bénéfice net en hausse en Belgique (+13,4%).

En Allemagne, les coûts de maintenance ont connu une hausse temporaire. Ils ont notamment été impactés par des dommages importants au réseau électrique survenus lors de plusieurs graves tempêtes en 2015. L'augmentation de ces coûts de maintenance a entraîné une diminution de la productivité en 2016. En outre, à la suite de la mise en œuvre de notre important programme d'investissement, le nombre d'employés a augmenté et, par conséquent, les coûts de personnel (+11,5 millions €). Enfin, Eurogrid a réalisé d'importantes opérations financières en novembre 2015 et avril 2016, ce qui a fait grimper les coûts financiers nets de 36,5 millions €. Ceux-ci n'ont été compensés qu'en partie par la récupération des coûts d'investissement plus élevée suite aux investissements réalisés en 2016. Le bénéfice net normalisé s'est établi à 113,8 millions €, dont 68,3 millions (60%) sont compris dans les résultats du groupe Elia.

En Belgique, le résultat opérationnel est en augmentation. La nouvelle méthodologie tarifaire, renforçant le lien entre le bénéfice net régulé et la performance opérationnelle de l'entreprise, est entrée en vigueur en 2016. Malgré la baisse de l'OLO annuel moyen, de 0,86% en 2015 à 0,49% en 2016, le bénéfice net régulé a augmenté de 8,5 millions € grâce à la réalisation intégrale du plan d'investissement mark-up, ainsi qu'un niveau élevé d'efficacité, qui profite également aux consommateurs. Par ailleurs, les contributions de clients ont aussi nettement augmenté (+ 8,1 millions €). Enfin, le bénéfice net normalisé a été impacté par une augmentation des dommages à nos installations électriques (- 3,1 millions €) et par le mouvement de la provision pour pension (- 4,5 millions €). Il en résulte un bénéfice net normalisé de 99,8 millions € pour les activités belges.

Si l'on tient compte des éléments non récurrents, qui se sont révélés nettement inférieurs à ceux de 2015, le bénéfice net rapporté du groupe Elia est en baisse de 14,6%, à 179,8 millions €.

En 2016, le groupe Elia est à nouveau parvenu à réaliser les investissements nécessaires à une transition énergétique progressive. Cet important programme d'investissement, en ligne avec les choix et besoins de la collectivité, vise au remplacement d'installations existantes, à l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau et au renforcement des interconnexions entre la Belgique et ses voisins afin d'intégrer davantage le marché européen de l'énergie, au bénéfice des utilisateurs de réseau.

En mai, Elia a ainsi mis en service la première partie de la liaison Stevin, à savoir la nouvelle liaison 380 kV entre les postes à haute tension Horta et Eeklo Noord. Par ailleurs, le premier jalon a été posé dans le projet Nemo, future interconnexion avec la Grande-Bretagne, avec la construction de la station de conversion d'Herdersbrug, près de Bruges, en septembre. Le 29 septembre, Amprion (gestionnaire de réseau de transport allemand) et Elia ont signé le contrat de livraison pour le système de câble destiné à la première interconnexion entre l'Allemagne et la Belgique (projet ALEGrO). Deux mois plus tard, les contrats pour les deux stations de conversion HVDC (courant continu haute tension) ont été attribués.

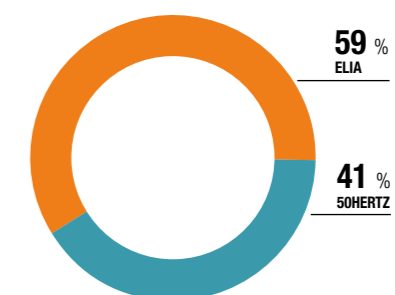
En juin, 50Hertz et PSE (le gestionnaire de réseau polonais) ont mis en service 4 transformateurs déphaseurs à Mikulowa, à la frontière germano-polonaise. Par ailleurs, la plateforme de transformation pour le parc éolien offshore Wikinger a été implantée en mer Baltique. Ce projet est le fruit de la collaboration entre le groupe énergétique espagnol Iberdrola et 50Hertz. Sur la terre ferme, les travaux de raccordement du réseau offshore Ostwind continuent.

DETTE NETTE ET PARAMÈTRES DE CRÉDIT

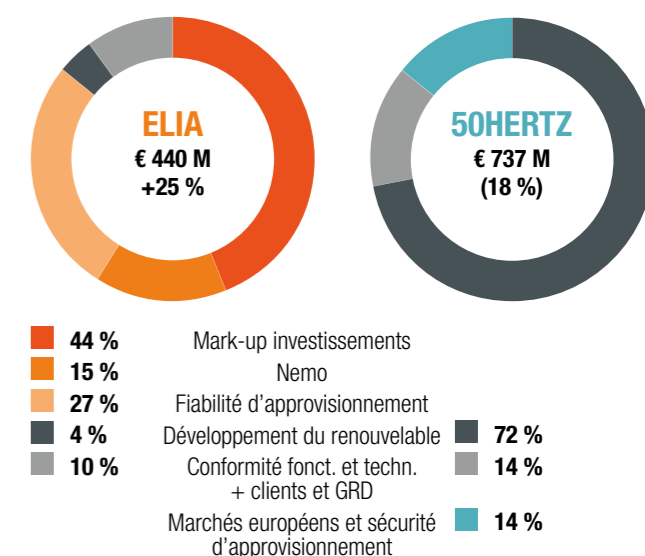
(en millions EUR)	2015	2016
Dette nette	2.583,4	2.557,3
Levier (D/D+E)	0,57x	0,52x
Dette nette / EBITDA	5,8	6,0
EBITDA / Intérêt brut	4,3	4,7
Coût moyen de la dette	3,49%	3,06%
% fixe de la dette brute	90,6%	89,0%

La dette financière nette a diminué pour s'établir à 2.557,3 millions € (soit une diminution de 1,0%). L'important programme d'investissement du groupe Elia, qui était plus élevé de près de 25% par rapport au programme de 2015, a pu être entièrement financé par des ressources internes, en partie grâce au règlement définitif d'un litige fiscal qui a donné lieu à une rentrée financière de 146,5 millions €. La diminution du coût moyen de la dette c'est poursuivie en raison du refinancement préalable effectué fin 2015 à un taux d'intérêt inférieur à l'emprunt obligataire qui arrivait à échéance fin avril 2016.

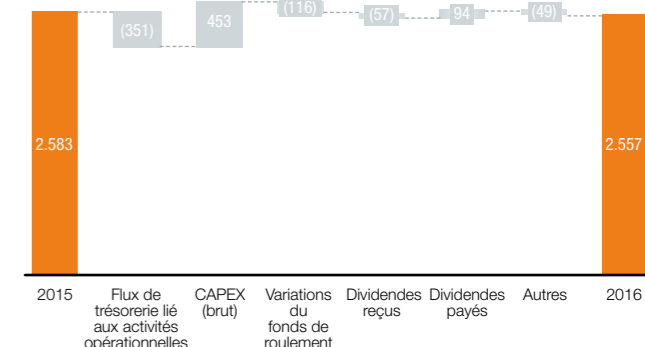
RÉSULTAT NORMALISÉ DE LA PÉRIODE



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE 2016



ELIA TRANSMISSION EN BELGIQUE

(en millions EUR)	2015	2016
Total produits	851,4	868,1
EBIT	218,0	219,6
EBIT normalisé	215,1	214,7
Résultat financier	(92,8)	(82,9)
Résultat de la période	92,2	104,5
Résultat normalisé	88,0	99,8
Total des actifs	5.669,7	5.463,6
Capitaux propres	1.920,5	1.999,1
Dette financière nette	2.583,4	2.557,3
Cash flow libre	50,7	98,8

Les revenus d'Elia Transmission ont augmenté de 2,0% en comparaison avec la même période l'année dernière, passant ainsi à 868,1 millions €. Cette hausse de revenus s'explique par les facteurs suivants : l'augmentation du résultat net régulé autorisé, l'augmentation des revenus réalisés par Elia Grid International (« EGI »), ainsi que la récupération auprès de Nemo Link des coûts de développement préalable à la décision finale d'investissement (« pre-FID ») pour la mise en œuvre de l'interconnexion entre le Royaume-Uni et la Belgique. Ces augmentations ont été largement compensées par une diminution des coûts, qui sont répercutés au niveau des revenus (méthodologie cost plus), notamment les coûts liés aux services auxiliaires, aux charges financières et aux impôts.

L'EBITDA (+ 7,8%) et l'EBIT (+ 0,7%) rapportés ont été principalement affectés par l'augmentation du bénéfice net régulé, l'augmentation des amortissements, la baisse des coûts de financement et la baisse des impôts à comptabiliser dans les tarifs. Toutefois, si l'on exclut les éléments non récurrents, l'EBIT normalisé est en baisse - 0,2%. Ces éléments non récurrents portent principalement sur un mécanisme de décompte relatif aux exercices antérieurs lié à la bonne gestion et au résultat positif du litige fiscal (5,9 millions €) et en une efficacité fiscale en 2015 par le biais d'un crédit d'impôt R&D (2,4 millions €). Enfin, un impact négatif exceptionnel de 3,1 millions € a été enregistré à la suite de l'annulation d'un ajustement pour l'année dernière non couvert via les tarifs et relatif aux inventaires.

Les charges financières nettes ont diminué de 9,9 millions € par rapport à l'année 2015 (baisse de 10,7%), principalement en raison du refinancement préalable effectué fin 2015, pour lequel l'emprunt obligataire de 500 millions € arrivait à échéance en avril 2016. En raison de l'intérêt élevé des investisseurs et des faibles taux d'intérêt sur le marché, le coupon de 1,375% a été inférieur à l'emprunt obligataire en euro à échéance, ce qui a entraîné une charge d'intérêt moins élevée sur base annuelle.

Cela a donné lieu à un résultat de la période de 104,5 millions € (augmentation de 13,3%), soit un résultat normalisé de 99,8 millions € (augmentation de 13,4%) si l'on exclut les éléments non récurrents.

Le total du bilan a diminué de 3,6% pour s'établir à 5.463,6 millions € en raison du remboursement d'un emprunt obligataire en euro (Eurobond) arrivé à maturité en avril 2016, qui avait déjà fait l'objet d'un refinancement préalable à la fin de 2015, compensé en partie par les investissements réalisés. Les capitaux propres ont augmenté, principalement en raison de la mise en réserve du bénéfice de 2016 diminuée du paiement des dividendes sur 2015.

Le cash flow libre a augmenté car l'important programme d'investissement a pu être entièrement financé par des ressources internes, notamment grâce au règlement définitif du litige fiscal qui a donné lieu à une rentrée de 146,5 millions €.

50HERTZ TRANSMISSION EN ALLEMAGNE

(en millions EUR)	2015	2016
Total produits	1.495,6	1.291,2
EBIT	305,4	237,2
EBIT normalisé	233,2	220,5
Résultat financier	(18,9)	(55,4)
Résultat de la période	197,3	125,6
Résultat normalisé	146,3	113,8
Total des actifs	4.958,4	5.663,6
Capitaux propres	1.276,3	1.296,4
Dette financière nette	915,6	1.623,5
Cash flow libre	(832,3)	(593,3)

Les produits d'exploitation de 50Hertz Transmission ont baissé de 13,7% par rapport à la même période l'année dernière. Cette baisse résulte de coûts récupérables moindres, principalement dus à une chute des coûts de l'énergie, elle-même liée en grande partie à des mesures de redispatching, baisse compensée partiellement par des coûts d'investissement plus élevés.

La baisse importante au niveau de l'EBITDA (-4,3%) et de l'EBIT (-22,3%) rapportés est due en majeure partie à des effets exceptionnels importants enregistrés en 2015. Si l'on exclut les éléments non récurrents, l'EBIT normalisé a diminué de 5,4% pour s'établir à 220 millions €. Cette situation résulte des travaux de maintenance qui ont été réalisés en 2016, à la suite notamment des dommages importants subis par les installations électriques lors de plusieurs graves tempêtes en 2015. Ces activités de maintenance ont entraîné une mise sous pression de la productivité en 2016. En outre, à la suite de la mise en œuvre de l'important programme d'investissement, le nombre d'employés a augmenté et, par conséquent, les coûts de personnel (+11,5 millions €). Enfin, l'EBIT normalisé a été affecté par l'augmentation de la dépréciation (hausse de 44,4 millions €), principalement imputable à la mise en service du câble offshore de Baltic 2 fin 2016.

Les charges financières nettes ont augmenté de 36,4 millions € en 2016, passant ainsi à 55,4 millions €, en raison d'opérations de marché réalisées aux mois de novembre 2015 et avril 2016 pour un montant total de 1.640 millions €.

Le total du bilan a augmenté de 14,2% à 5.663,6 millions € à la suite des investissements réalisés. Ces investissements ont aussi donné lieu à un free cash flow négatif à concurrence de 593,3 millions €.

La dette financière nette – en raison de la réalisation du volume d'investissement – a donc augmenté pour s'établir à 1.623,5 millions € fin 2016. La dette nette comprend une position de trésorerie EEG de 591,2 millions €.

Les capitaux propres de 50Hertz Transmission ont augmenté de 1,6%, principalement en raison de la mise en réserve du bénéfice de 2016 et du paiement des dividendes sur 2015 pour une valeur de 99,3 millions €.

ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS TABLEAU DE RÉCONCILIATION

(en millions EUR) - Période se terminant le 31 décembre 2016	Elia Transmission	50Hertz Transmission à 100%	Ecritures de consolidation	Eia Group
EBIT - Éléments non récurrents				
Mécanisme de décompte de l'année précédente	8,1	9,1	(9,1)	8,1
Extourne d'ajustement de l'année précédente non couverte par les tarifs	(3,1)	0,0	0,0	(3,1)
Mise en équivalence 50Hertz (60% résultat net)	0,0	0,0	7,1	7,1
Bonus énergie	0,0	7,6	(7,6)	0,0
Total EBIT - éléments non récurrents	4,9	16,7	(9,6)	12,0
Impôt lié	(0,2)	(4,9)	4,9	(0,2)
Résultat net - éléments non récurrents	4,7	11,8	(4,7)	11,8

(en millions EUR) - Période se terminant le 31 décembre 2016	Elia Transmission	50Hertz Transmission à 100%	Ecritures de consolidation	Eia Group
EBIT - Éléments non récurrents				
Transactions HGRT	3,1	0,0	0,0	3,1
Mécanisme de décompte de l'année précédente	(0,2)	0,0	0,0	(0,2)
Mise en équivalence 50Hertz (60% résultat net)	0,0	0,0	30,6	30,6
Mise en service Baltic 2	0,0	45,6	(45,6)	0,0
Bonus énergie	0,0	11,3	(11,3)	0,0
Intervention clientèle	0,0	9,9	(9,9)	0,0
Provisions non récurrentes	0,0	5,4	(5,4)	0,0
Total EBIT - éléments non récurrents	2,9	72,2	(41,6)	33,5
Résultat financier net - Transaction APX	1,2	0,0	0,0	1,2
Impôt lié	0,1	(21,2)	21,2	0,1
Résultat net - éléments non récurrents	4,2	51,0	(20,4)	34,8

Chez Elia Transmission, les éléments non récurrents portent principalement sur un mécanisme de décompte relatif aux exercices antérieurs lié à la bonne gestion et au résultat positif du litige fiscal (5,9 millions €) et en une efficacité fiscale en 2015 par le biais d'un crédit d'impôt R&D (2,4 millions €). Enfin, un impact négatif exceptionnel de 3,1 millions € a été enregistré à la suite de l'annulation

d'un ajustement pour l'année dernière non couvert via les tarifs et relatif aux inventaires. Chez 50Hertz Transmission, ces éléments sont principalement liés au bonus d'énergie pour la gestion du coût d'énergie et un mécanisme de décompte suite au résultat positif d'un litige avec la BnetzA.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	Notes	2016	2015
Activités poursuivies			
Produits	(6.1)	800,1	780,1
Approvisionnement et marchandises	(6.3)	(18,8)	(15,5)
Autres produits	(6.2)	68,0	71,3
Services et biens divers	(6.3)	(336,6)	(346,5)
Frais de personnel et pensions	(6.3)	(143,9)	(137,6)
Amortissements et réductions de valeurs	(6.3)	(124,8)	(114,2)
Variation des provisions	(6.3)	(5,3)	7,8
Autres charges	(6.3)	(22,1)	(32,2)
Résultat des activités opérationnelles		216,6	213,2
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(5.1+5.2)	78,4	123,2
EBIT¹		295,0	336,4
Résultat financier net	(6.4)	(82,8)	(92,8)
Produits financiers		7,0	10,6
Charges financières		(89,9)	(103,4)
Résultat avant impôt		212,2	243,5
Charge d'impôt sur le résultat	(6.5)	(32,0)	(32,9)
Résultat après impôt des activités poursuivies		180,2	210,6
Résultat de la période		180,2	210,6
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		179,9	210,6
Participations ne donnant pas le contrôle		0,3	0,0
Résultat de la période		180,2	210,6
Résultat par action (EUR)			
Résultat de base par action	(6.6)	2,95	3,47
Résultat dilué par action	(6.6)	2,95	3,47

¹ EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles + quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT GLOBAL

(en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	Notes	2016	2015
Résultat de la période		180,2	210,6
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui peuvent être reclassés subséquentement au compte de résultat :			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie	(6.7)	8,7	7,4
Entreprises mises en équivalence - part dans les autres éléments du résultat global	(6.7)	0,0	0,7
Impôt lié		(2,9)	(2,5)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(7.12)	1,2	8,5
Entreprises mises en équivalence - part dans les autres éléments du résultat global		(0,6)	(0,4)
Impôt lié	(7.12)	(0,4)	(2,7)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt		6,0	10,9
Résultat global de la période		186,2	221,5
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		185,9	221,5
Participations ne donnant pas le contrôle		0,3	0,0
Résultat global total de la période		186,2	221,5

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions EUR)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
		5.653,9	5.306,6
Immobilisations corporelles	(7.1)	2.956,5	2.687,2
Immobilisations incorporelles et goodwill	(7.2)	1.735,8	1.734,6
Créances clients et autres débiteurs	(7.4)	63,0	16,4
Participation dans les entreprises mises en équivalence	(5.1+5.2)	832,4	793,4
Autres actifs financiers (y compris dérivés)	(7.3)	65,4	73,3
Actifs d'impôt différé	(7.5)	0,8	1,7
ACTIFS COURANTS			
		587,7	1.128,9
Stocks	(7.6)	22,6	24,2
Créances clients et autres débiteurs	(7.7)	379,6	326,1
Créance d'impôt courant	(7.8)	2,8	148,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7.9)	176,6	626,4
Charges à reporter et produits acquis	(7.7)	6,1	4,2
TOTAL DES ACTIFS		6.241,6	6.435,5
PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
		2.512,6	2.414,4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(7.10)	2.511,4	2.413,6
Capital social		1.517,2	1.512,8
Primes d'émission		11,8	10,0
Réserves		173,0	138,7
Réserves de couverture (hedging)	(6.2)	(6,2)	(11,9)
Résultat non distribué		815,6	764,0
Participations ne donnant pas le contrôle		1,2	0,8
PASSIFS NON COURANTS			
		2.728,0	2.730,3
Emprunts et dettes financières	(7.11)	2.586,4	2.605,4
Avantages du personnel	(7.12)	75,1	80,1
Dérivés	(8.2)	9,4	18,0
Provisions	(7.13)	23,3	17,5
Passifs d'impôt différé	(7.5)	28,7	6,9
Autres dettes	(7.14)	5,1	2,4
PASSIFS COURANTS			
		1.001,0	1.290,8
Emprunts et dettes financières	(7.11)	147,5	604,3
Provisions	(7.13)	2,4	3,0
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(7.15)	390,8	310,3
Passifs d'impôt courant		0,5	2,0
Charges à imputer et produits à reporter	(7.16)	459,8	371,2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		6.241,6	6.435,5

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions EUR)	Notes	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Ecart de conversion	Réserves	Résultat non distribué	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2015										
		1.512,4	9,9	(16,8)	(0,6)	116,5	663,7	2.285,1	0,8	2.285,9
Résultat de la période										
							210,6	210,6		210,6
Autres éléments du résultat global	(6.7)			4,9	0,7		5,3	10,9		10,9
Résultat global de la période				4,9	0,7		215,9	221,5		221,5
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres										
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Emission d'actions ordinaires	(7.10)	0,3	0,1					0,4		0,4
Frais d'émissions d'actions ordinaires	(6.3)	0,1						0,1		0,1
Affectation à la réserve légale	(7.10)					22,3	(22,3)			
Dividendes	(7.10)						(93,5)	(93,5)		(93,5)
Total contributions et distributions		0,4	0,1			22,3	(115,8)	(93,0)		(93,0)
Total des transactions avec les propriétaires		0,4	0,1			22,3	(115,8)	(93,0)		(93,0)
Solde au 31 décembre 2015		1.512,8	10,0	(11,9)	0,1	138,8	763,8	2.413,6	0,8	2.414,4
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2016										
		1.512,8	10,0	(11,9)	0,1	138,8	763,8	2.413,6	0,8	2.414,4
Résultat de la période										
							179,8	179,8	0,3	180,2
Autres éléments du résultat global	(6.7)			5,8			0,2	6,0		6,0
Résultat global de la période				5,8			180,0	185,8	0,3	186,2
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres										
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Emission d'actions ordinaires	(7.10)	3,5	1,8					5,3		5,3
Frais d'émissions d'actions ordinaires	(6.3)	0,9						0,9		0,9
Affectation à la réserve légale	(7.10)					34,3	(34,3)			
Dividendes	(7.10)						(94,1)	(94,1)		(94,1)
Total contributions et distributions		4,4	1,8			34,3	(128,4)	(88,0)		(88,0)
Total des transactions avec les propriétaires		4,4	1,8			34,3	(128,4)	(88,0)		(88,0)
Solde au 31 décembre 2016		1.517,2	11,8	(6,1)	0,0	173,0	815,5	2.511,4	1,2	2.512,6

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		179,9	210,6
Ajustements pour:			
Résultat financier net	(6.4)	82,9	92,8
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		1,0	0,1
Charges d'impôt	(6.5)	12,5	17,3
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(5.1 - 5.2)	(78,5)	(123,2)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(7.1 - 7.2)	124,4	113,8
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7.1 - 7.2)	8,8	15,2
Pertes de valeurs d'actifs courants	(6.3)	0,6	0,6
Variations des provisions	(6.3)	(1,2)	(19,8)
Variations de juste valeur des instruments de couverture	(8.3)	1,0	1,0
Variations des impôts différés	(7.5)	19,4	15,5
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		350,9	323,9
Variations des stocks	(7.6)	1,3	(9,8)
Variations de créances clients et autres débiteurs	(7.7)	(61,4)	(21,1)
Variations des autres actifs courants	(7.7)	3,9	7,3
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs	(7.15)	80,5	9,2
Variations des autres dettes courantes	(7.14 - 7.16)	91,2	148,5
Variations du fond de roulement		115,5	134,1
Intérêts payés	(6.4)	(115,6)	(111,1)
Intérêts reçus	(6.4)	56,5	1,4
Impôt sur le résultat payé	(6.5)	80,3	(14,4)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		487,6	333,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(7.2)	(9,6)	(7,0)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7.1)	(388,6)	(327,5)
Acquisition d'entreprises mises en équivalence	(5.1)	(25,8)	(10,2)
Acquisition de filiales		3,2	6,0
Produits de cession d'immobilisations corporelles	(7.3 - 8.1)	6,3	11,5
Produits de cession d'actifs financiers	(5.1)	7,2	6,0
Dividendes reçus d'entreprises mises en équivalence	(5.1 - 5.2)	57,3	54,4
Emprunts et créances à long terme aux partenaires	(7.4)	(38,7)	(16,4)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(388,7)	(283,2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions	(7.10)	5,3	0,4
Coûts liés à l'émission d'actions		(0,1)	0,0
Dividendes payés (-)	(6.10)	(94,2)	(93,7)
Remboursements d'emprunts (-)	(6.4)	(540,0)	0,0
Produits de reprise des emprunts (+)	(7.11)	80,0	497,9
Intérêts minoritaires		0,3	0,0
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		(548,7)	404,6
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		(449,8)	455,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier			
		626,4	171,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre			
		176,6	626,4
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(449,8)	455,3

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

PARAMÈTRES DE REPORTING

SIÈGE SOCIAL

Le rapport se limite à Elia System Operator et Elia Asset, qui opèrent comme entité économique unique sous le nom Elia et 50Hertz Transmission.

Le siège social d'Elia System Operator et d'Elia Asset est établi Boulevard de l'Empereur, 20 1000 Bruxelles, Belgique

Le siège social de 50Hertz GmbH est établi Heidestraße 2 D-10557 Berlin

Le siège social de Eurogrid International est établi Rue Joseph Stevens, 7 1000 Bruxelles, Belgique

PÉRIODE DE REPORTING

Ce rapport annuel couvre la période du 1/1/2016 au 31/12/2016.

CONTACT

Corporate Communication
Boulevard de l'Empereur, 20
1000 Bruxelles
Info@elia.be
T +32 2 546 72 41

CE RAPPORT A ÉTÉ RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS DE NOMBREUX MEMBRES DU GROUPE ELIA QUE NOUS TENONS À REMERCIER EN ESPÉRANT N'AVOIR OUBLIÉ PERSONNE :

Cindy Bastiaensen, Joris Bauweraerts, Bianca Berger, Henrik Beuster, Patrik Buijs, Antonio Caliaro, Filip Carton, Christian da Cruz, Valérie Daloze, Sophie De Baets, Bart De Jong, Patrick De Leener, Yannick Dekoninck, Frederic Dunon, Rafael Feito-Kiczak, Manon Fischer, Filip Folens, Katharina Fröhlich, Manuel Galvez, Walter Geelen, Julien Girs, Bart Goethals, Tomas Gunst, Patricia Haemers, Stéphanie Hammer, Viviane Illegems, Romain Jacques, Dorien Jannis, Philip Janssen, Menno Janssens, Maarten Konings, Jean-Jacques Lambin, Adeline Larue, Victor le Maire, Miguel Leyder, Matthias Masschelin, Louis Matagne, James Matthys-Donnadieu, Didier Meerts, Arianne Mertens, Adrien Meyers, Wim Michiels, Lise Mulpas, Stephan Natis, Thomas Naveau, Giovanni Ninite, Stéphane Otto, Jonas Pappens, Cécile Pellegrin, Valerie Pricken, Caroline Rinchar, Sam Roels, Mélodie Rollin, Tom Schockaert, Kristof Sleurs, Emeline Spire, Ilse Tant, Claire Tomasina, Alexandre Torreele, Guillaume Trimbach, Dominique Van Craendonck, Harald Van Outryve d'Ydewalle, Stefaan Vanden Berghe, Fien Vanden Hoof, Frank Vandenbergh, Pascal Vandererven, Danny Vanderhaeghen, Rob Vangeneugden, Marleen Vanhecke, Jan Voet, Dirk Wellens, Frank Wellens, Marnix Wouters, David Zenner.

Rédaction et coordination : Yannick Dekoninck, Aude Gaudy, Patricia Haemers, Lieve Kerckhof, Adeline Larue, Mélodie Rollin, Tom Schockaert, Marleen Vanhecke.

SIÈGE SOCIAL ELIA

Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles
T +32 2 546 70 11 - F +32 2 546 70 10 - info@elia.be

CONCEPT ET RÉDACTION FINALE

Elia, département Corporate Communication

CONCEPTION GRAPHIQUE

www.chriscom.be

PHOTOS ELIA

Antonio Caliaro - Elia,
Mélodie Rollin - Elia,
Eric Herchaft - Reporters,
Thomas Léonard - Reporters,
Frédéric Raevens - I Love Light,
Olivier Anbergen - I Love Light,
Blueclit,
Phototèque Elia.

PHOTOS 50HERTZ

Jan Pauls, Luca Abbiento,
Andreas Teich,
50Hertz archive

ÉDITEUR RESPONSABLE

Pascale Fonck

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands.

This document is also available in English.

Avril 2017

⊕ DÉCOUVREZ LA VERSION ONLINE
DU RAPPORT SUR
<http://rapportannuel.elia.be/2016>



CHIFFRES CLÉS

(en millions EUR)	2016	2015	2014 ^(1,2)	2013	2012
Résultats consolidés					
Total produits et autres produits	868,1	851,4	838,9	1.389,5	1.306,6
EBITDA*	425,0	442,8	409,6	486,9	455,5
Bénéfice d'exploitation (EBIT*)	295,0	336,4	296,8	345,4	305,4
Charges financières nettes	(82,9)	(92,8)	(100,6)	(108,5)	(134,8)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,0)	(32,9)	(23,8)	(61,5)	(16,2)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	179,8	210,6	172,6	175,8	155,0
Résultat de base par action (EUR)	2,95	3,47	2,84	2,90	2,57
Dividende par action (EUR)	1,58	1,55	1,54	1,54	1,47
(en millions EUR)	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
État consolidé de la situation financière					
Total des actifs	6.241,6	6.435,6	5.697,0	6.532,2	6.187,0
Capitaux propres attribuables aux Propriétaires de la Société	2.511,2	2.413,6	2.285,1	2.209,1	2.108,5
Dette financière nette	2.557,3	2.583,4	2.539,2	2.733,8	2.910,8
Capitaux propres par action (EUR)	41,2	39,7	37,6	36,5	34,9
Nombre d'actions (fin de période)	60.891.158	60.750.239	60.738.264	60.568.229	60.555.809

* EBIT = résultat des activités opérationnelles + quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt

* EBITDA = EBIT + amortissements + variations de provisions

1. A partir de 2014, les sociétés précédemment consolidées selon la méthode proportionnelle sont désormais consolidées d'après la méthode de la mise en équivalence.

2. Les chiffres 2014 ont été révisés afin de répercuter les droits à remboursement.



MAKING THE **ENERGY** TRANSITION **HAPPEN**

RAPPORT FINANCIER
CONSOLIDÉ 2016

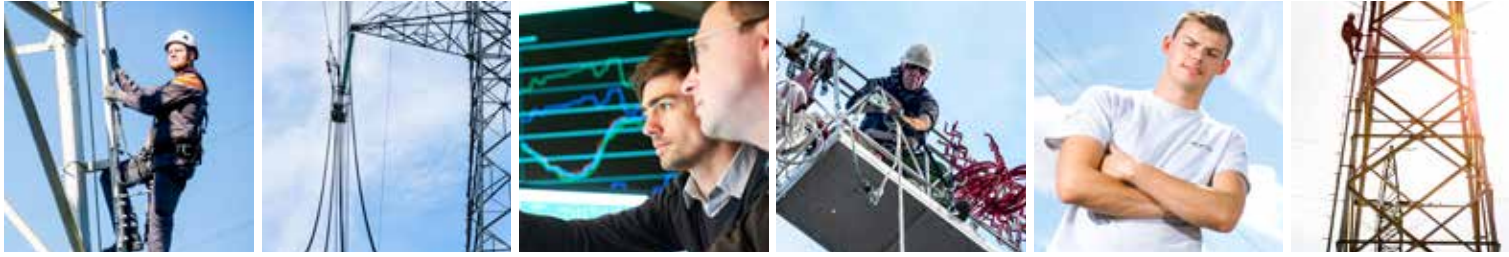


TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT FINANCIER

Déclaration des personnes responsables	1
Etats financiers consolidés IFRS*	2
Notes aux états financiers consolidés*	7
Cadre réglementaire et tarifs*	52
Rapport du collège des Commissaires sur les comptes annuels consolidés	57
Informations relatives à la société mère*	59

* Ces chapitres constituent le rapport de gestion cf. article 119 du code des sociétés.

DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, Chris Peeters, président du comité de direction et Chief Executive Officer, et Catherine Vandendorre, Chief Financial Officer, déclarent qu'à leur connaissance :

- a. les comptes consolidés pour l'année clôturée le 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (« IFRS ») tels qu'adoptés au sein de l'Union européenne et donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats consolidés du groupe Elia et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- b. le rapport annuel pour l'année clôturée le 31 décembre 2016 donne une image fidèle de l'évolution des activités, des résultats et de la situation du groupe Elia et de ses entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Elia est confronté.

Bruxelles, le 23 mars 2017

Catherine Vandendorre
Chief Financial Officer

Chris Peeters
Chief Executive Officer

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultats consolidé

(en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	Notes	2016	2015
Activités poursuivies			
Produits	(6.1)	800,1	780,1
Approvisionnement et marchandises	(6.3)	(18,8)	(15,5)
Autres produits	(6.2)	68,0	71,3
Services et biens divers	(6.3)	(336,6)	(346,5)
Frais de personnel et pensions	(6.3)	(143,9)	(137,6)
Amortissements et réductions de valeurs	(6.3)	(124,8)	(114,2)
Variation des provisions	(6.3)	(5,3)	7,8
Autres charges	(6.3)	(22,1)	(32,2)
Résultat des activités opérationnelles		216,6	213,2
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(5.1+5.2)	78,4	123,2
EBIT *		295,0	336,4
Résultat financier net	(6.4)	(82,8)	(92,8)
Produits financiers		7,0	10,6
Charges financières		(89,9)	(103,4)
Résultat avant impôt		212,2	243,5
Charge d'impôt sur le résultat	(6.5)	(32,0)	(32,9)
Résultat après impôt des activités poursuivies		180,2	210,6
Résultat de la période		180,2	210,6
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		179,9	210,6
Participations ne donnant pas le contrôle		0,3	0,0
Résultat de la période		180,2	210,6
Résultat par action (EUR)			
Résultat de base par action	(6.6)	2,95	3,47
Résultat dilué par action	(6.6)	2,95	3,47

* EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles + quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé et résultat global

(en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	Notes	2016	2015
Résultat de la période		180,2	210,6
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui peuvent être reclassés subséquentement au compte de résultats :			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie	(6.7)	8,7	7,4
Entreprises mises en équivalence - part dans les autres éléments du résultat global	(6.7)	0,0	0,7
Impôt lié		(2,9)	(2,5)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(7.12)	1,2	8,5
Entreprises mises en équivalence - part dans les autres éléments du résultat global		(0,6)	(0,4)
Impôt lié	(7.12)	(0,4)	(2,7)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt		6,0	10,9
Résultat global de la période		186,2	221,5
Résultat global total attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		185,9	221,5
Participations ne donnant pas le contrôle		0,3	0,0
Résultat global total de la période		186,2	221,5

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

(en millions EUR)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS		5.653,9	5.306,6
Immobilisations corporelles	(7.1)	2.956,5	2.687,2
Immobilisations incorporelles et goodwill	(7.2)	1.735,8	1.734,6
Créances clients et autres débiteurs	(7.4)	63,0	16,4
Participation dans les entreprises mises en équivalence	(5.1+5.2)	832,4	793,4
Autres actifs financiers (y compris dérivés)	(7.3)	65,4	73,3
Actifs d'impôt différé	(7.5)	0,8	1,7
ACTIFS COURANTS		587,7	1.128,9
Stocks	(7.6)	22,6	24,2
Créances clients et autres débiteurs	(7.7)	379,6	326,1
Créance d'impôt courant	(7.8)	2,8	148,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7.9)	176,6	626,4
Charges à reporter et produits acquis	(7.7)	6,1	4,2
Total des actifs		6.241,6	6.435,5
PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES		2.512,6	2.414,4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(7.10)	2.511,4	2.413,6
Capital social		1.517,2	1.512,8
Primes d'émission		11,8	10,0
Réserves		173,0	138,7
Réserves de couverture (hedging)		(6,2)	(11,9)
Résultat non distribué		815,6	764,0
Participations ne donnant pas le contrôle		1,2	0,8
PASSIFS NON COURANTS		2.728,0	2.730,3
Emprunts et dettes financières	(7.11)	2.586,4	2.605,4
Avantages du personnel	(7.12)	75,1	80,1
Dérivés	(8.2)	9,4	18,0
Provisions	(7.13)	23,3	17,5
Passifs d'impôt différé	(7.5)	28,7	6,9
Autres dettes	(7.14)	5,1	2,4
PASSIFS COURANTS		1.001,0	1.290,8
Emprunts et dettes financières	(7.11)	147,5	604,3
Provisions	(7.13)	2,4	3,0
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(7.15)	390,8	310,3
Passifs d'impôt courant		0,5	2,0
Charges à imputer et produits à reporter	(7.16)	459,8	371,2
Total des capitaux propres et passifs		6.241,6	6.435,5

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions EUR)	Notes	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Ecart de conversion	Réserves	Résultat non distribué	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2015		1.512,4	9,9	(16,8)	(0,6)	116,5	663,7	2.285,1	0,8	2.285,9
Résultat de la période							210,6	210,6		210,6
Autres éléments du résultat global	(6.7)			4,9	0,7		5,3	10,9		10,9
Résultat global de la période				4,9	0,7		215,9	221,5		221,5
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres										
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Emission d'actions ordinaires	(7.10)	0,3	0,1					0,4		0,4
Frais d'émission d'actions ordinaires	(6.3)	0,1						0,1		0,1
Affectation à la réserve légale	(7.10)					22,3	(22,3)			
Dividendes	(7.10)						(93,5)	(93,5)		(93,5)
Total contributions et distributions		0,4	0,1			22,3	(115,8)	(93,0)		(93,0)
Total des transactions avec les propriétaires		0,4	0,1			22,3	(115,8)	(93,0)		(93,0)
Solde au 31 décembre 2015		1.512,8	10,0	(11,9)	0,1	138,8	763,8	2.413,6	0,8	2.414,4
Solde au 1^{er} janvier 2016		1.512,8	10,0	(11,9)	0,1	138,8	763,8	2.413,6	0,8	2.414,4
Résultat de la période							179,8	179,8	0,3	180,2
Autres éléments du résultat global	(6.7)			5,8			0,2	6,0		6,0
Résultat global de la période				5,8			180,0	185,8	0,3	186,2
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres										
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires										
Emission d'actions ordinaires	(7.10)	3,5	1,8					5,3		5,3
Frais d'émission d'actions ordinaires	(6.3)	0,9						0,9		0,9
Affectation à la réserve légale	(7.10)					34,3	(34,3)			
Dividendes	(7.10)						(94,1)	(94,1)		(94,1)
Total contributions et distributions		4,4	1,8			34,3	(128,4)	(88,0)		(88,0)
Total des transactions avec les propriétaires		4,4	1,8			34,3	(128,4)	(88,0)		(88,0)
Solde au 31 décembre 2016		1.517,2	11,8	(6,1)	0,0	173,0	815,5	2.511,4	1,2	2.512,6

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		179,9	210,6
Ajustements pour :			
Résultat financier net	(6.4)	82,9	92,8
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		1,0	0,1
Charges d'impôt	(6.5)	12,5	17,3
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(5.1 - 5.2)	(78,5)	(123,2)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(7.1 - 7.2)	124,4	113,8
Résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7.1 - 7.2)	8,8	15,2
Pertes de valeurs d'actifs courants	(6.3)	0,6	0,6
Variations des provisions	(6.3)	(1,2)	(19,8)
Variations de juste valeur des instruments de couverture	(8.3)	1,0	1,0
Variations des impôts différés	(7.5)	19,4	15,5
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		350,9	323,9
Variations des stocks	(7.6)	1,3	(9,8)
Variations de créances clients et autres débiteurs	(7.7)	(61,4)	(21,1)
Variations des autres actifs courants	(7.7)	3,9	7,3
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs	(7.15)	80,5	9,2
Variations des autres dettes courantes	(7.14 - 7.16)	91,2	148,5
Variations du fond de roulement		115,5	134,1
Intérêts payés	(6.4)	(115,6)	(111,1)
Intérêts reçus	(6.4)	56,5	1,4
Impôt sur le résultat payé	(6.5)	80,3	(14,4)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		487,6	333,9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(7.2)	(9,6)	(7,0)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7.1)	(388,6)	(327,5)
Acquisition d'entreprises mises en équivalence	(5.1)	(25,8)	(10,2)
Acquisition de filiales		3,2	6,0
Produits de cession d'immobilisations corporelles	(7.3 - 8.1)	6,3	11,5
Produits de cession d'actifs financiers	(5.1)	7,2	6,0
Dividendes reçus d'entreprises mises en équivalence	(5.1 - 5.2)	57,3	54,4
Emprunts et créances à long terme aux partenariats	(7.4)	(38,7)	(16,4)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(388,7)	(283,2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits de l'émission d'actions	(7.10)	5,3	0,4
Coûts liés à l'émission d'actions		(0,1)	0,0
Dividendes payés (-)	(6.10)	(94,2)	(93,7)
Remboursements d'emprunts (-)	(6.4)	(540,0)	0,0
Produits de reprise des emprunts (+)	(7.11)	80,0	497,9
Intérêts minoritaires		0,3	0,0
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		(548,7)	404,6
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		(449,8)	455,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier			
		626,4	171,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre			
		176,6	626,4
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(449,8)	455,3

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.	Entité présentant les états financiers.....	8
2.	Base de préparation.....	8
2.1.	Déclaration de conformité.....	8
2.2.	Devise fonctionnelle et de présentation.....	9
2.3.	Base de mesure.....	10
2.4.	Utilisation de projections et d'appréciations.....	10
2.5.	Approbation par le conseil d'administration.....	10
3.	Principales méthodes comptables.....	11
3.1.	Base de consolidation.....	11
3.2.	Conversion des devises étrangères.....	12
3.3.	Instruments financiers.....	12
3.4.	Éléments du bilan.....	12
3.5.	Éléments du compte de résultats.....	17
3.6.	Résultat global et variation des capitaux propres.....	18
4.	Reporting par segment opérationnel.....	18
4.1.	Base pour la segmentation.....	18
4.2.	Elia Transmission (Belgique).....	19
4.3.	50Hertz Transmission (Allemagne).....	21
4.4.	Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS.....	22
5.	Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.....	23
5.1.	Joint-ventures.....	23
5.2.	Sociétés associées.....	24
6.	Éléments du compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global.....	25
6.1.	Produits.....	25
6.2.	Autres produits.....	25
6.3.	Charges d'exploitation.....	25
6.4.	Résultat financier net.....	26
6.5.	Charges d'impôt.....	26
6.6.	Résultat par action.....	27
6.7.	Autres éléments du résultat global.....	27
7.	Éléments de l'état consolidé de la situation financière.....	28
7.1.	Immobilisations corporelles.....	28
7.2.	Immobilisations incorporelles et goodwill.....	29
7.3.	Autres actifs financiers.....	30
7.4.	Créances clients et autres débiteurs non courantes.....	30
7.5.	Actifs et passifs d'impôt différé.....	31
7.6.	Stocks.....	31
7.7.	Créances clients et autres débiteurs courantes, charges à reporter et produits acquis.....	32
7.8.	Actifs d'impôt courants.....	32
7.9.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	33
7.10.	Capitaux propres.....	33
7.11.	Emprunts et prêts portant intérêt.....	34
7.12.	Avantages du personnel.....	35
7.13.	Provisions.....	41
7.14.	Autres passifs non courants.....	41
7.15.	Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	42
7.16.	Compte de régularisation.....	42
7.17.	Instruments financiers – Juste valeur.....	43
8.	Divers.....	45
8.1.	Effet des nouvelles acquisitions / ventes d'actions.....	45
8.2.	Gestion des risques financiers et des dérivés.....	46
8.3.	Engagements et incertitudes.....	48
8.4.	Parties liées.....	49
8.5.	Filiales, joint-ventures et sociétés associées.....	50
8.6.	Événements postérieurs à la clôture.....	51
8.7.	Divers.....	51
8.8.	Services fournis par les commissaires.....	51
9.	Cadre Régulatoire et tarifs.....	52
9.1	Cadre réglementaire en Belgique.....	52
9.1.1	Législation fédérale.....	52
9.1.2	Législations régionales.....	52
9.1.3	Organes de régulation.....	52
9.1.4	Tarifification.....	52
9.2	Cadre réglementaire en Allemagne.....	55
9.2.1	Dispositions législatives pertinentes.....	55
9.2.2	Organismes de régulation en Allemagne.....	55
9.2.3	Tarifification en Allemagne.....	55
	Rapport du collège des commissaires relatif aux états financiers consolidés.....	57
	Informations relatives à la société mère.....	59
	Bilan financier après répartition du bénéfice.....	60
	Compte de résultats.....	61

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Entité présentant les états financiers

Elia System Operator SA (la « Société » ou « Elia ») est établie en Belgique, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2016 comprennent ceux de la Société et de ses filiales (conjointement dénommées « le Groupe » ou « le groupe Elia ») et la participation du Groupe dans des entités contrôlées conjointement (joint-ventures) et sociétés associées.

La Société est une société à responsabilité limitée et ses actions sont cotées sur Euronext Brussels, sous le symbole ELI.

Le groupe Elia est constitué de deux gestionnaires de réseau de transport (« GRT ») d'électricité : Elia Transmission en Belgique et (en collaboration avec IFM Investors (UK) Ltd (IFM)) 50Hertz Transmission, l'un des quatre GRT allemands, actif dans le nord et l'est de l'Allemagne. Avec plus de 2.100 collaborateurs et un réseau de quelque 18.300 km de liaisons à haute tension au service de 30 millions de consommateurs, le groupe Elia fait partie des cinq plus grands gestionnaires de réseau de transport européens. Il assure le transport efficace, fiable et sûr de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le Groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable. Outre ses activités de GRT en Belgique et en Allemagne, le groupe Elia offre un large éventail d'activités de consultance et d'engineering aux entreprises. Le groupe Elia opère sous l'entité juridique Elia System Operator, une entreprise cotée en bourse dont l'actionnaire de référence est le holding communal Publi-T.

2. Base de préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), tels qu'adoptés par l'Union européenne. Le Groupe a appliqué toutes les normes et interprétations nouvelles et revues qui ont été publiées par l'IASB. Elles sont pertinentes pour les activités du Groupe et s'appliquent aux exercices débutant au 1^{er} janvier 2016.

Normes et interprétations nouvelles et amendées

Si une norme ou une modification affecte le Groupe, celles-ci sont décrites ci-dessous, conjointement à leur impact.

- **Modifications à la norme IAS 1** – Initiative concernant les informations à fournir. Ces modifications précisent :
 - la notion de la matérialité dans la norme IAS 1 ;
 - que les lignes distinctes spécifiques dans les comptes de résultats et autres éléments du résultat global et l'état de la situation financière peuvent être ventilées ;
 - que les entités ont la liberté du choix de l'ordre de présentation des Notes aux états financiers ;
 - que la part des éléments du résultat global des sociétés associées et des joint-ventures comptabilisées à l'aide de la méthode de la mise en équivalence doit être présentée de manière agrégée sur une seule ligne et classée entre les éléments qui peuvent ou ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat ;
- **Modifications à la norme IFRS 11** – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune. Selon les modifications à l'IFRS 11, l'opérateur conjoint comptabilisant l'acquisition d'un intérêt dans une entreprise commune, dans laquelle l'activité de l'entreprise commune constitue une société, doit appliquer les principes pertinents de l'IFRS 3 pour la comptabilité de regroupements d'entreprises. En outre, ces modifications établissent clairement qu'un intérêt détenu précédemment dans une entreprise commune n'est pas réévalué à l'acquisition d'un intérêt supplémentaire dans la même entreprise commune lorsque le contrôle conjoint est conservé. De plus, une exclusion de champ d'application a été ajoutée à l'IFRS 11 afin de préciser que les modifications ne s'appliquent pas lorsque les parties partageant le contrôle conjoint, y compris l'entité présentant les états financiers, sont sous le contrôle commun de la même partie exerçant le contrôle final. Les modifications s'appliquent à la fois à l'acquisition de l'intérêt initial dans une entreprise commune et à l'acquisition de tout intérêt supplémentaire dans la même entreprise commune ;
- **Modifications aux normes IAS 16 et IAS 38** – Éclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables. Ces modifications clarifient le principe énoncé dans l'IAS 16 et l'IAS 38 selon lequel les produits reflètent un modèle d'avantages économiques générés par l'exploitation d'une entreprise (dont l'actif fait partie) plutôt que les avantages économiques qui sont consommés du fait de l'utilisation de l'actif. Par conséquent, une méthode basée sur les produits ne peut pas être utilisée pour amortir des immobilisations corporelles, et ne peut l'être que dans des circonstances très limitées pour amortir des immobilisations incorporelles ;
- **Modifications aux normes IAS 16 et IAS 41** – Agriculture : actifs biologiques producteurs. Selon ces modifications, l'actif biologique producteur, défini comme une plante vivante, doit être comptabilisé comme une immobilisation corporelle et inclus dans le champ d'application de la norme IAS 16 Immobilisations corporelles et non pas dans celui de l'IAS 41 Agriculture ;
- **Modifications à la norme IAS 27** – La méthode de la mise en équivalence dans des états financiers distincts permet aux entités d'utiliser la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des filiales, des joint-ventures et des sociétés associées dans leurs états financiers distincts ;
- **Modifications aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28** – Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation. Ces modifications précisent que l'exemption de l'obligation de présenter des états financiers consolidés s'applique à une entité mère qui est elle-même la filiale d'une entité d'investissement si cette dernière valorise l'ensemble de ses filiales à leur juste valeur ;
- Les **améliorations annuelles des IFRS – cycle 2012-2014** sont une série d'améliorations mineures apportées à 4 normes existantes.

Les normes ou modifications mentionnées ci-dessus n'ont pas eu un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

Normes, modifications et interprétations non encore appliquées en 2016

Le Groupe n'applique pas anticipativement les normes, interprétations et modifications mentionnées ci-après, qui étaient publiées à la date de ratification de ces états financiers consolidés, mais qui n'avaient pas encore pris effet :

- **IFRS 9** – Instruments financiers (prise d'effet au 1^{er} janvier 2018) – Cette norme reflète toutes les phases du projet d'instruments financiers et remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. Cette norme introduit de nouvelles exigences applicables à la classification et à l'évaluation, à la dépréciation et à la comptabilité de couverture. Le Groupe étudie l'impact potentiel des trois aspects de la norme IFRS 9 sur ses états financiers. L'analyse préliminaire est basée sur les informations actuellement disponibles et peut évoluer en fonction de l'analyse détaillée qui sera menée dans le courant du 1^{er} semestre 2017. Le Groupe ne prévoit aucun impact important sur son bilan et ses capitaux propres ;
- **IFRS 15** – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (prise d'effet au 1^{er} janvier 2018) – Cette norme établit un nouveau cadre de référence afin de déterminer la méthode appropriée de comptabilisation des produits. La nouvelle norme remplace les dispositions actuelles concernant la comptabilisation de produits y compris IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction, IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients et IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle. Le Groupe n'avait pas encore choisi la méthode de transition (application entièrement rétroactive ou rétroactive modifiée), et étudie actuellement l'impact potentiel de l'application de la norme IFRS 15 sur ses états financiers. À ce stade, le Groupe prévoit que l'impact le plus important viendra de l'application de l'IFRIC 18, bien que cet impact ne puisse pas encore être calculé avec précision. Le Groupe estime pouvoir fournir une analyse quantitative à la mi-2017 ;
- **IFRS 16** – Contrats de location (prise d'effet au 1^{er} janvier 2019 – pas encore homologuée) – Cette norme établit les principes pour la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location, et exige des preneurs qu'ils comptabilisent tous les contrats de location dans l'état de la situation financière selon un modèle unique. Elle remplace l'IAS 17 – Contrats de location, l'IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location, la SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple et la SIC 27 – Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location. Un preneur comptabilise un actif, qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de location, qui représente son obligation de payer un loyer. La nouvelle norme comprend certaines exemptions optionnelles pour les contrats à court terme et les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. La comptabilisation par le bailleur reste identique à la norme actuelle. Le Groupe a entamé une analyse initiale de l'impact éventuel sur ses états financiers consolidés. Le Groupe prévoit d'examiner l'impact potentiel de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés d'ici fin 2017 ;
- **Initiative concernant les informations à fournir** (modifications à l'IAS 7 – prise d'effet au 1^{er} janvier 2017 – pas encore homologuées par l'UE) – Cette norme requiert des informations additionnelles qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements des dettes découlant des activités de financement, tant ceux qui proviennent de variations dans les flux de trésorerie que des flux non-trésorerie. Le Groupe a l'intention de présenter un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture à l'égard des passifs découlant des activités de financement ;
- **Modifications à l'IFRS 10 et l'IAS 28** – La vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et sa société associée ou une joint-venture (homologation retardée) – Ces modifications précisent que les gains ou pertes résultant de la vente ou de l'apport d'actifs, et qui constitue donc une société selon la norme IFRS 3, entre un investisseur et sa société associée ou une joint-venture sont pleinement reconnus. Si ces actifs ne constituent pas une entreprise, selon la norme IFRS 3, les gains ou les pertes sont uniquement reconnus à hauteur des intérêts des investisseurs indépendants dans la société associée ou la joint-venture ;
- **Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes** (modifications à l'IAS 12 – prise d'effet au 1^{er} janvier 2017 – pas encore homologuées) – Ces modifications fournissent des directives qui clarifient comment comptabiliser les actifs d'impôt différé relatifs aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. Le Groupe ne prévoit aucun impact significatif. Les modifications fournissent aussi des directives concernant l'estimation des bénéfices futurs imposables sur lesquels les actifs d'impôt différé pourront être imputés dans le cas où les actifs d'impôt différé sont plus élevés que les différences temporelles imposables ;
- **Modifications à l'IFRS 4** : application de la norme IFRS 9 – Instruments financiers avec l'IFRS 4 – Contrats d'assurance (prise d'effet au 1^{er} janvier 2018) – pas applicable au Groupe ;
- **IFRS 14** – Comptes de report réglementaires (homologation retardée) – Il s'agit d'une norme facultative qui permet à une entité soumise à une réglementation tarifaire de continuer à appliquer la plupart de ses principes comptables existants pour les soldes de comptes de report réglementaires lors de sa première adoption des normes IFRS. Les entités qui adoptent l'IFRS 14 doivent présenter les comptes de report réglementaires sur une ligne distincte de l'état de la situation financière, et présenter les mouvements correspondants sur une ligne distincte de l'état du compte de résultats ou des autres éléments du résultat global. La norme demande de fournir des informations sur la nature et les risques de l'activité à tarifs réglementés de l'entité et sur les effets de cette réglementation tarifaire sur ses états financiers. Étant donné que le Groupe présente déjà ses états financiers selon les IFRS, cette norme ne lui est pas applicable ;
- **IFRS 2** – Classification et comptabilisation de paiement fondé sur des actions – Modifications à IFRS 2 (prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 – pas encore homologuées) – pas applicable au Groupe ;
- **Améliorations annuelles aux IFRS : cycle 2014-2016** (prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 – pas encore homologuées) – Améliorations apportées à 3 normes : IFRS 1 – Première adoption des normes IFRS, IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et joint-ventures et IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. Le Groupe examinera l'impact sur ses états financiers consolidés en 2017.

2.2. Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros (devise fonctionnelle de la Société) et arrondis à la centaine de milliers la plus proche.

2.3. Base de mesure

Les états financiers consolidés ont été préparés en utilisant la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont mesurés à leur juste valeur. Les actifs non courants et les regroupements d'actifs destinés à être cédés et classés comme détenus en vue de la vente sont valorisés à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et leur juste valeur moins les coûts de la vente. Les avantages du personnel sont valorisés en fonction de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, moins les actifs du plan. Les modifications de la juste valeur des actifs financiers sont enregistrées par l'intermédiaire du compte de résultats.

2.4. Utilisation de projections et d'appréciations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS suppose que la direction émette des jugements, fasse des projections et formule des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les projections et les hypothèses sous-jacentes reposent sur une expérience historique et sur de nombreux autres facteurs considérés comme raisonnables, compte tenu des circonstances, et dont le résultat est à la base de l'appréciation des valeurs comptables des actifs et des passifs. Les résultats finaux peuvent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel la révision a lieu si elles n'affectent que cet exercice ou pour l'exercice de révision et les exercices futurs si les révisions affectent également ces derniers.

Les informations relatives à des points importants d'incertitude par rapport aux estimations et aux avis critiques lors de l'application des principes qui sont les plus influents sur les états financiers consolidés sont traitées sous les rubriques suivantes des notes :

- Consolidation des entités dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote mais sur lesquelles il exerce une influence notable : dans le cadre de la norme IFRS 10, le Groupe évalue son influence sur ses sociétés associées et s'il faut les consolider, et refait le point à chaque période de reporting (cf. également note 5) ;
- Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible par rapport auquel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés peuvent être utilisés. En rendant son appréciation, la direction prend en compte des éléments tels que la stratégie d'entreprise à long terme et les possibilités de planification fiscale (cf. note 6.5) ;
- Risque de crédit lié aux clients : la direction examine de près les créances commerciales en suspens, tout en tenant compte de l'échéance, de l'historique des paiements et de la couverture du risque de crédit (cf. note 8.2) ;
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement : le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à contributions définies qui sont exposés dans la note 7.12. Le calcul des passifs ou actifs afférents à ces régimes repose sur des hypothèses actuarielles et statistiques. Cela est par exemple le cas pour la valeur actuelle des futures obligations au titre des prestations définies. Cette valeur actuelle est notamment influencée par les variations des taux d'actualisation et par des hypothèses financières telles que les augmentations futures de salaire, ainsi que par des paramètres démographiques tels que l'âge moyen estimé de départ à la pension.
Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des obligations au titre des prestations définies (l'euro) notées avec un rating minimal AA ou supérieur, comme déterminés par au moins une grande agence de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies. Les obligations à haut et bas rendement ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de la courbe de rendement.
Les flux de trésorerie estimés pour chaque plan sont examinés au regard des taux au comptant de la courbe de rendement pour calculer une valeur actuelle associée. Un taux d'actualisation équivalent, qui produit la même valeur actuelle, est alors déterminé. Ainsi, le taux d'actualisation reflète à la fois l'environnement de taux d'intérêt actuel et les éléments caractéristiques du passif du plan ;
- Provisions pour frais environnementaux (assainissement) : au terme de chaque exercice, une estimation des coûts futurs d'assainissement des sols est réalisée avec l'aide d'un expert externe. L'ampleur de ces coûts dépend d'un nombre limité d'inconnues, dont l'identification de nouvelles pollutions de sols (cf. note 7.13) ;
- Les autres provisions sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des processus/procédures associés (cf. note 7.13) ;
- Goodwill et tests de dépréciation : le Groupe effectue des tests de dépréciation portant sur le goodwill et sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») à la date de clôture de l'exercice ou dès qu'il existe des indications que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Cette analyse est fondée sur des hypothèses telles que l'évolution du marché, la part de marché, l'évolution de la marge et les taux d'actualisation (cf. note 7.2) ;
- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers : lorsque la juste valeur d'actifs ou passifs financiers repris dans le bilan financier ne peut pas être évaluée sur la base de cotations sur des marchés actifs, elle est évaluée en utilisant des techniques de valorisation. Les données utilisées dans ce cadre sont tirées de marchés observables dans la mesure du possible. À défaut, l'évaluation de la juste valeur fait appel à un certain degré de jugement. Des modifications dans la juste valeur d'un instrument de couverture dérivé qui est alloué en vue de la couverture de la variabilité des flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture n'est pas effective, les modifications dans la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats (cf. note 8.2).

2.5. Approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés le 23 mars 2017.

3. Principales méthodes comptables

3.1. Base de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les états financiers consolidés des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce contrôle. Les principes des méthodes comptables sont, si nécessaire, modifiés afin de les aligner sur les principes adoptés par le Groupe. Les pertes applicables aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale sont attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela provoque un solde déficitaire dans le poste des participations ne donnant pas le contrôle.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Une société associée est une entreprise dans laquelle la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en détenir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les sociétés associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du Groupe dépasse sa participation dans une société associée, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom de la société associée.

INTÉRÊTS DANS DES JOINT-VENTURES

Une entité contrôlée conjointement (joint-venture) est un partenariat dans lequel le Groupe exerce un contrôle conjoint et par lequel il a des droits sur les actifs nets de l'accord, à l'inverse d'une activité commune, où le Groupe a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les intérêts détenus dans des joint-ventures sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les joint-ventures, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint a commencé et jusqu'à son terme. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes dépasse sa participation dans des joint-ventures, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une joint-venture.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle sont mesurées proportionnellement à leur part dans les actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Les modifications de l'intérêt du Groupe dans une filiale non intégralement détenue qui ne résultent pas en une perte de contrôle sont considérées comme des transactions sur actions propres.

PERTE DE CONTRÔLE

À la perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, ainsi que toutes les participations ne donnant pas le contrôle et les autres éléments du résultat global liés à la filiale. Tout surplus ou déficit résultant de la perte de contrôle est reconnu dans le résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, cette participation sera évaluée à la juste valeur à la date à laquelle le contrôle est perdu. Elle sera comptabilisée par la suite comme une entreprise mise en équivalence ou comme un actif financier disponible à la vente en fonction du niveau d'influence retenu.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPES

Les bilans intra-groupes et tous les gains et toutes les pertes latents ou produits et charges résultant d'opérations intra-groupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les sociétés associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même manière que les plus-values latentes, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas de preuve de perte de valeur.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Un goodwill survient lors de l'acquisition de filiales, de joint-ventures et de sociétés associées et représente la différence de la contrepartie versée par rapport à l'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables nets de l'entité acquise.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs à la date d'acquisition.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

3.2. Conversion des devises étrangères

OPÉRATIONS ET SOLDES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société, au taux de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date du bilan sont convertis au taux de change à cette date. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur valeur historique dans une devise étrangère sont convertis sur la base du taux de change à la date de l'opération.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Une activité à l'étranger est une entité qui est une filiale, une société associée, un intérêt détenu dans une joint-venture ou une division de l'entité comptable, dont les activités sont basées ou conduites dans un pays ou une devise autre que celle de l'entité comptable.

Les états financiers de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation du Groupe sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'année.

Les écarts de conversion découlant de la conversion de l'investissement net dans des filiales, des intérêts détenus dans des joint-ventures et des sociétés associées étrangères aux taux de change de clôture sont compris dans les capitaux propres sous « Autres éléments du résultat global : différences de conversion » comme faisant partie des autres éléments du résultat global. Lors de la vente (partielle) des filiales, joint-ventures et sociétés associées étrangères, (une partie) des ajustements cumulatifs au titre de l'écart de conversion sont reconnus dans le compte de résultats comme faisant partie des pertes et profits de la vente.

3.3. Instruments financiers

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de change et les risques de taux résultant d'activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Conformément à la politique de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés qui n'entrent pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés en tant qu'instruments commerciaux.

Lors de la première comptabilisation, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant des fluctuations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultats. Si des instruments financiers dérivés entrent en ligne de compte pour la comptabilité de couverture, la comptabilisation des gains ou des pertes dépend de la nature du poste qui est couvert.

La juste valeur de swaps de taux d'intérêt est la valeur estimée que le Groupe recevrait ou paierait en exerçant le swap à la fin de la période de reporting, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité des contreparties et du Groupe. La juste valeur de contrats de change à terme est la valeur actuelle à la fin de la période de reporting, c.-à-d. la valeur actuelle du cours à terme coté à partir de la date du bilan.

DERIVÉS UTILISÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Couvertures de flux de trésorerie

Des modifications dans la juste valeur d'un instrument de couverture dérivé qui est alloué en vue de la couverture de la variabilité des flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, pour autant que la couverture soit effective. La partie non effective est comptabilisée comme charge dans le compte de résultats.

Si un instrument de couverture ne satisfait plus aux conditions de « hedge accounting », arrive à échéance ou est vendu, est résilié ou exercé, un terme sera mis à la couverture de manière prospective. Les gains et pertes cumulés déjà comptabilisés dans les autres éléments du résultat global continuent d'être comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction attendue ait eu lieu. Si l'élément couvert concerne un actif non financier, le montant comptabilisé sous les autres éléments du résultat global est transféré à la valeur comptable de l'actif lorsque ceci est justifié. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Les gains et pertes cumulés relatifs à des instruments financiers dérivés déjà échus ou à des relations de couverture clôturées continuent d'être comptabilisés en tant que composants des autres éléments du résultat global tant qu'il est probable que l'opération couverte aura lieu. Si l'opération couverte n'est plus probable, les gains ou pertes cumulés seront transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultats.

Couverture des actifs et passifs monétaires

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur des instruments dérivés qui sont utilisés d'un point de vue économique comme couverture des actifs et passifs libellés en devises étrangères. Des modifications dans la valeur réelle de tels dérivés sont comptabilisées dans les pertes et profits de taux de change dans le compte de résultats.

3.4. Éléments du bilan

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Actifs détenus en propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais qui leur sont directement attribuables, notamment les coûts de financement), diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur (cf. chapitre « Pertes de valeur »). Le coût des biens produits par la société comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directement imputable et, le cas échéant, l'évaluation initiale des coûts de démantèlement et d'évacuation des pièces et de restauration du site sur lequel ils sont situés. Lorsque des éléments des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme éléments séparés des immobilisations corporelles.

Dépenses ultérieures

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'un élément des immobilisations corporelles, les dépenses de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ces dépenses sont exposées, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attachés à l'élément reviendront au Groupe et si les dépenses attachées à cet élément peuvent être mesurées de manière fiable. Toutes les autres dépenses, par exemple les dépenses de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultats en tant que charges, lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque élément des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les taux d'amortissement utilisés sont repris dans le tableau ci-après.

Les durées de vie restantes, les modes d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont évalués à la fin de chaque exercice comptable et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

• Bâtiments administratifs	2,00%
• Bâtiments industriels	2,00 – 4,00%
• Lignes aériennes	2,00 – 4,00%
• Câbles souterrains	2,00 – 5,00%
• Postes (installations et machines)	2,50 – 6,67%
• Télétransmission	3,00 – 12,50%
• Dispatching	4,00 – 10,00%
• Autres immobilisations corporelles (équipements des bâtiments loués)	période contractuelle
• Véhicules	6,67 – 20,00%
• Mobilier et fournitures de bureau	6,67 – 20,00%
• Hardware	25,00 – 33,00%

Obligation de démantèlement

Une provision est comptabilisée pour la mise hors service et les frais environnementaux basés sur les dépenses futures estimées et actualisées. Une estimation initiale de la mise hors service et des frais environnementaux attribuables aux immobilisations corporelles est enregistrée comme faisant partie des frais originaux des immobilisations corporelles liées.

Des modifications de la provision découlant d'estimations révisées, de taux d'actualisation ou de modifications dans la planification prévue des dépenses liées aux immobilisations corporelles sont enregistrées comme des ajustements de leur valeur comptable et amorties prospectivement en fonction de leur durée d'utilité économique estimée restante ; dans les autres cas, les ajustements sont reconnus dans le compte de résultats.

Le déricotage de l'actualisation est comptabilisé comme une charge financière dans le compte de résultats.

Décomptabilisation de l'actif

Un actif n'est plus comptabilisé en cas de cession ou si aucun avantage économique futur n'est plus attendu de l'utilisation ou de la cession. D'éventuels gains ou pertes découlant de la décomptabilisation de l'actif (ce qui est calculé comme la différence entre le produit net en cas de cession et la valeur comptable de l'actif) sont comptabilisés dans le compte de résultats (dans les autres produits / charges) durant l'exercice où l'actif est décomptabilisé.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

Le goodwill est comptabilisé à son coût d'acquisition, diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est alloué à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (cf. chapitre « Pertes de valeur »). En ce qui concerne les sociétés associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans la société liée.

Logiciels

Les licences de logiciels acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés (cf. ci-après) et des pertes de valeur (cf. chapitre « Pertes de valeur »).

Les frais des recherches entreprises en vue de développer des logiciels propres sont comptabilisés comme charges dans le compte de résultats au moment où ils sont encourus. Les frais de développement des logiciels propres sont capitalisés si :

- les frais de développement peuvent être mesurés de manière fiable ;
- les logiciels sont réalisables d'un point de vue technique et commercial et que des bénéfices économiques futurs sont vraisemblables ;
- le Groupe prévoit d'achever le développement et dispose de ressources suffisantes ;
- le Groupe prévoit d'utiliser les logiciels.

Les dépenses activées comprennent les coûts du matériel, les coûts directs du travail et les coûts indirects qui sont directement imputables à la préparation du logiciel à son emploi. Les autres coûts sont comptabilisés dans le compte de résultats au moment où ils apparaissent.

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques de commerce et droits similaires acquis sont capitalisées et amorties sur une base linéaire pendant la période contractuelle (si celle-ci existe) ou la durée d'utilité estimée.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles sont activées uniquement lorsqu'elles augmentent les bénéfices économiques futurs attachés à l'immobilisation à laquelle elles ont trait. Toutes les autres dépenses sont portées comme charge dans le compte de résultats au moment où ils sont encourus.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultats sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si cette durée est indéfinie. Le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéfinie sont systématiquement soumis à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de reporting. Les logiciels sont amortis à partir de la date à laquelle ils sont utilisables. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Licences 20,00%
- Concessions période contractuelle
- Logiciels 20,00 – 25,00%

Les durées de vie utiles restantes, les modes d'amortissement ainsi que les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

PLACEMENTS

Chaque type de placement est comptabilisé à la date de la transaction.

Placements en titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres comprennent des participations dans des entreprises sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle ni influence importante. Ceci est le cas pour les entreprises où le Groupe détient moins de 20% des droits de vote. De tels investissements sont classés comme étant disponibles en vue de vente et sont évalués à leur juste valeur. Toute variation dans la juste valeur, à l'exception des variations liées aux pertes de valeur, est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global. À la cession d'investissements, les gains ou pertes cumulés, qui ont été directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les entreprises mises en équivalence sont évaluées au coût d'acquisition en l'absence de cotation sur un marché actif et lorsque la juste valeur ne peut pas être mesurée avec fiabilité.

Placements en titres d'emprunt

Les placements en titres d'emprunt, classés en tant qu'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou destinés à la vente, sont valorisés à leur juste valeur, tout gain ou perte qui en résulte étant comptabilisé respectivement dans le compte de résultats ou directement en tant que capitaux propres. La juste valeur de ces placements est leur cotation publiée à la fin de la période de reporting. Les dépréciations et les résultats de change des monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultats. Les placements dans les titres d'emprunt repris dans les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués à leur valeur nette.

Autres placements

Les autres placements du Groupe sont repris comme étant disponibles à la vente et sont valorisés à leur juste valeur, tout gain ou perte qui en résulte étant repris directement dans les capitaux propres. Les pertes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (cf. le chapitre « Pertes de valeur »).

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Contrats de construction en cours

Les contrats de construction sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des produits à hauteur de l'avancement des travaux et diminué d'une provision pour les pertes prévisibles et des facturations proportionnelles. Les frais incluent toutes les dépenses liées directement aux projets et une allocation des frais généraux fixes et variables supportés par la société dans le cadre de ses activités contractuelles en fonction d'une capacité normale d'exploitation.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur valeur amortie, moins les provisions nécessaires pour des montants considérés comme non récupérables.

STOCKS

Les stocks (pièces détachées) sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette réalisable. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, diminué des frais estimés d'achèvement et des coûts estimés de la vente. Le coût d'acquisition des stocks est basé sur la méthode comptable du coût moyen pondéré. Le coût inclut les frais d'acquisition des stocks et les coûts directs liés à leur transport et à leur mise en opération.

Les réductions de valeur des stocks à la valeur nette réalisable sont comptabilisées comme charges lors de l'exercice au cours duquel la réduction de valeur a lieu.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des postes de trésorerie, des soldes bancaires, des billets de trésorerie et des comptes à vue. Les crédits de caisse qui sont remboursables à la demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe sont inclus comme composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

PERTES DE VALEUR – ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des actifs du Groupe, hors stocks et impôts différés, est revue pour chaque actif à la fin de la période de reporting afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si cette perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est évaluée.

En ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore utilisables, les valeurs recouvrables sont évaluées à la fin de chaque période de reporting.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats. Les pertes de valeur, comptabilisées dans les unités génératrices de trésorerie, sont allouées en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie et ensuite afin de réduire la valeur comptable des autres actifs du poste sur une base proportionnelle.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges d'amortissement afférentes à l'actif seront ajustées pour les exercices futurs.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée de leur juste valeur diminuée des frais de vente ou de sa valeur intrinsèque. Pour déterminer la valeur intrinsèque, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques qui sont propres à l'actif concerné.

Les actifs du Groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs et la valeur recouvrable est, par conséquent, déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (à savoir, l'ensemble du réseau électrique à haute tension) à laquelle appartiennent les actifs. Il s'agit également du niveau auquel le Groupe gère son goodwill et tire des avantages économiques du goodwill acquis.

Reprise de pertes de valeur

Une perte de valeur sur goodwill n'est pas reprise. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les évaluations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur est uniquement reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

PERTES DE VALEUR – ACTIFS FINANCIERS

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat et enregistrées dans un compte de dépréciation en déduction des prêts et créances ou des placements détenus jusqu'à échéance. Les intérêts sur un actif déprécié continuent d'être comptabilisés. Lorsqu'un événement survient après la constatation de la dépréciation, et que celui-ci a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de la perte de valeur est reprise en résultat.

Les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en reclassant en résultat la perte accumulée dans la réserve de juste valeur des capitaux propres. La perte cumulée qui est reclassée des capitaux propres en résultat est la différence entre le coût d'acquisition, net de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur comptabilisée préalablement en résultat. Les variations de dépréciation accumulées imputables à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisées comme des produits d'intérêt. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument d'emprunt disponible à la vente qui a été déprécié augmente et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, cette dernière est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé en résultat. Cependant, toute augmentation ultérieure dans la juste valeur d'un instrument de capitaux propres disponible à la vente déprécié est comptabilisée en autres éléments du résultat global.

CAPITAL SOCIAL

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés à l'émission de capital sont déduits des capitaux reçus.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette dans l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés.

EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Les emprunts portant des intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

Tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur.

Les promesses des régimes belges basés sur les cotisations n'étant pas concentrées en fin de période, l'obligation à prestations définies a été déterminée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit ») sans projection des cotisations futures. Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles à payer (s'il y en a) et de la valeur des fonds collectifs (s'il y en a). Nous renvoyons également à la section suivante « Régimes à prestations définies ».

Régimes à prestations définies

Pour les plans à prestations définies, les frais de pension sont évalués chaque année pour chaque plan séparément sur la base de la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit ») par des actuaires agréés. Une estimation est faite des avantages futurs que les employés auront perçus en contrepartie de leurs services lors de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ; ces avantages futurs sont actualisés afin d'en définir la valeur actuelle et la juste valeur de tous les actifs du plan est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance proches des dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Lorsque les avantages d'un plan sont améliorés, la portion de l'avantage revu relative à des services passés des employés est comptabilisée comme charge dans le compte de résultats, à l'une des dates suivantes, la première étant prise en compte :

- Lorsque la modification ou la réduction du plan survient ; ou
- Lorsque l'entité comptabilise les frais de restructuration afférents en vertu de la norme IAS 37 ou les indemnités de licenciement.

Lorsque le calcul résulte en un avantage pour le Groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur au comptant de tout remboursement futur du plan ou de toute réduction des apports futurs au plan.

Les réévaluations, comprenant les profits et pertes actuariels, l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et du rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies), sont comptabilisées directement dans l'état de la situation financière par un débit ou crédit correspondant sur le résultat non distribué par le biais des autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel elles ont lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassifiées en résultat dans les périodes ultérieures.

Droits à remboursement

Les droits à remboursement sont comptabilisés comme actifs séparés si, et seulement si, il est pratiquement certain qu'une autre partie remboursera tout ou partie de la dépense nécessaire pour régler l'avantage correspondant. Les droits à remboursement sont présentés comme actifs non courants, sous les autres actifs financiers, et sont évalués à leur valeur probable. Les droits à remboursement suivent le même traitement que la prestation définie correspondante. Lorsque des modifications de période découlent de modifications de prévisions financières, de modifications d'ajustements d'expérience ou de modifications des prévisions démographiques, l'actif est ajusté au moyen des autres éléments du résultat (AER). Les composantes des coûts des prestations définies sont comptabilisées nettes des montants des modifications de la valeur comptable des droits à remboursement.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe en ce qui concerne les avantages octroyés dans le cadre de prestations à long terme, autres que les plans de pension, est calculée annuellement par des actuaires agréés. L'obligation nette est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées et constitue le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. L'obligation est actualisée à sa valeur actuelle et la juste valeur de tout actif y afférent est déduite. Le taux d'actualisation est le rendement à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance proches des dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Avantages à court terme du personnel

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite en raison d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques – dont une estimation fiable peut être faite – est nécessaire pour liquider l'obligation. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques propres à la dette.

Si le Groupe s'attend à ce qu'une (partie de la) provision puisse être récupérée chez un tiers, cette indemnité ne sera comptabilisée en tant qu'actif distinct que si elle est pour ainsi dire certaine. La charge liée à une provision est comptabilisée dans le compte de résultats après déduction de toute indemnité éventuelle.

Les coûts totaux estimés exigés pour le démantèlement et l'évacuation de l'actif sont, le cas échéant, comptabilisés comme immobilisations corporelles et sont amortis sur toute la durée d'utilité de l'actif. Les coûts totaux estimés exigés pour le démantèlement et l'évacuation de l'actif, escomptés à sa valeur actuelle, sont comptabilisés comme des provisions. Si elle est escomptée, la hausse dans la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée comme charges de financement.

DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédettes sont comptabilisées à leur coût d'acquisition amorti.

SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement acquis que le Groupe recevra la subvention et que toutes les conditions sous-jacentes seront respectées. Les subventions liées à un actif sont considérées comme d'autres obligations et seront comptabilisées dans le compte de résultats sur une base systématique tout au long de la durée de vie utile prévue de l'actif en question. Les subventions liées à des éléments de dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultats durant la même période que les dépenses pour lesquelles la subvention a été reçue. Les subventions publiques sont présentées comme d'autres produits d'exploitation dans le compte de résultats.

3.5. Éléments du compte de résultats

PRODUITS

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs liés à la transaction iront à l'entreprise, qu'ils peuvent être mesurés de manière fiable et que le recouvrement des sommes dues est probable.

Les produits comprennent également les variations au niveau des mécanismes de décompte (cf. note 7.16).

Les produits représentent la juste valeur des sommes perçues dans le cadre de la conduite ordinaire des activités du Groupe.

Ventes et prestations

Les produits de services et de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsque les risques et avantages significatifs liés à la propriété ont été transférés à l'acheteur.

Contrats de construction en cours

Dès que l'échéance d'un contrat en cours peut être estimée de manière fiable, les produits et charges liés au contrat sont comptabilisés dans le compte de résultats, proportionnellement au degré d'avancement du contrat. Une perte prévue sur un contrat est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultats.

Transferts d'actifs provenant des clients

Les produits provenant des clients (intervention financière) pour la construction de raccordements au réseau à haute tension et le renforcement du réseau à haute tension sont comptabilisés dans le compte de résultats, proportionnellement au degré de réalisation des immobilisations corporelles sous-jacentes.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment de leur perception ou de la prestation du service concerné.

CHARGES

Charges liées à des contrats de location simple

Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans le compte de résultats, sur une base linéaire, pendant la durée du contrat de location. Les avantages incitatifs reçus dans le cadre de la conclusion d'un contrat de location sont comptabilisés dans le compte de résultats comme faisant partie intégrante de la charge totale des loyers.

Autres charges

Les taxes immobilières imputables à Elia Transmission (Belgique) sont directement reconnues à 100% dès que la propriété est établie (généralement le 1^{er} janvier de chaque année). Ces coûts, qualifiés de non gérables dans le cadre réglementaire, sont néanmoins enregistrés comme revenus en utilisant le mécanisme de décompte pour le même montant, ce qui n'implique aucun impact sur le compte de résultats.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les gains sur les instruments de couverture de change compensant les pertes de change, les résultats d'instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les pertes sur des actifs financiers classés en tant qu'actifs à des fins commerciales et les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures. Les charges de financement net comprennent les intérêts payables sur des emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et les pertes et gains de taux de change.

Les produits financiers comprennent notamment les autres intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires et sont comptabilisés dans le compte de résultats à mesure qu'ils apparaissent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

CHARGES D'IMPÔTS

Les charges d'impôts reprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultats sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu payable sur les résultats imposables de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou réellement en vigueur à la fin de la période de reporting, et tous les ajustements d'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences liées à des participations dans des filiales et des joint-ventures dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué en fonction des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement

exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

3.6. Résultat global et variation des capitaux propres

Le résultat global présente une vue d'ensemble de tous les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultats consolidé et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Le Groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états séparés, à savoir le compte de résultats et, immédiatement après, l'état des autres éléments du résultat global. Par conséquent, le contenu de l'état des variations des capitaux propres est limité aux changements liés au propriétaire.

4. Reporting par segment opérationnel

4.1. Base pour la segmentation

Le Groupe a opté pour une segmentation géographique étant donné que cette segmentation constitue la base du reporting du management interne de la société et permet au principal décideur opérationnel d'évaluer et de comprendre la nature et le profil financier de ses activités de manière transparente.

Conformément à l'IFRS 8, le Groupe a identifié les secteurs opérationnels suivants, sur la base des critères mentionnés ci-dessus :

- Elia Transmission (Belgique), composé d'Elia System Operator SA et des sociétés dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Belgique (Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Re SA, HGRT SAS, Coreso SA et Ampacimon SA) ;
- 50Hertz Transmission (Allemagne), qui se compose d'Eurogrid International SCRL et des sociétés dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Allemagne (Eurogrid GmbH, 50Hertz Transmission GmbH, 50Hertz Offshore GmbH et Gridlab GmbH) ;
- Atlantic Grid, composé d'E-Offshore A LLC et d'Atlantic Grid Investment A Inc, qui sont affiliés au projet Atlantic Wind Connection qui vise à développer le premier réseau offshore à haute tension en courant continu, situé au large de la côte Est des États-Unis ;
- EGI (Elia Grid International SA et Elia Grid International GmbH) : ces deux entreprises mettent à disposition des spécialistes en consultation, services, engineering et achat qui apportent une valeur ajoutée en proposant des solutions basées sur les meilleures pratiques internationales, en conformité totale avec des environnements régulés ;
- Nemo (Nemo Link Ltd) est lié au projet Nemo ; ce projet reliera le Royaume-Uni et la Belgique par des câbles électriques à haute tension, permettant ainsi l'échange d'énergie entre les deux pays.

Tel que l'IFRS 8 le prescrit, le Groupe mentionne de l'information sur tout segment dépassant le seuil quantitatif fixé par la norme. Étant donné que les activités opérationnelles d'Atlantic Grid, d'EGI et de Nemo ne dépassent pas ce seuil, les opérations d'Atlantic Grid ont été agrégées avec le segment 50Hertz Transmission (Allemagne) et les opérations d'EGI et de Nemo avec le segment de reporting d'Elia Transmission (Belgique), étant donné que leurs activités sont régulièrement évaluées et analysées par le principal décideur opérationnel de ces segments.

Les deux secteurs opérationnels ont également été identifiés comme les unités génératrices de trésorerie du Groupe, en vue du fait que les actifs gérés par les segments génèrent des flux de trésorerie de façon indépendante.

Le principal décideur opérationnel a été identifié par le Groupe comme étant les conseils d'administration, les CEO et les comités de direction de chaque segment. Le principal décideur opérationnel analyse régulièrement les performances des segments du Groupe au moyen d'un certain nombre d'indicateurs tels que le revenu, l'EBITDA et le bénéfice d'exploitation.

Les segments géographiques de la société se caractérisent principalement par des revenus et des inducteurs de coûts communs et la même mission de service public dans leur zone géographique respective, mais elles se distinguent principalement au niveau des cadres réglementaires propres à chaque pays. Pour plus de détails à ce sujet, cf. note 9 « Cadre réglementaire et tarifs ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel suivent les méthodes comptables IFRS du Groupe et, par conséquent, aucun élément de réconciliation ne doit être communiqué.

4.2. Elia Transmission (Belgique)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés d'Elia Transmission (Belgique)

Résultats Elia Transmission (en millions EUR) – Année se terminant le 31 décembre	2016	2015	Différence (%)
Total produits et autres produits	868,1	851,4	2,0%
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(130,0)	(106,4)	22,2%
Résultat des activités opérationnelles	216,6	213,2	1,6%
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	3,1	4,8	(35,4%)
EBIT	219,6	218,0	0,7%
EBITDA	349,6	324,4	7,8%
Produits financiers	7,0	10,6	(34,0%)
Charges financières	(89,9)	(103,4)	(13,1%)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,0)	(32,9)	(2,7%)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	104,5	92,2	13,3%
Etat consolidé de la situation financière (en millions EUR)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Différence (%)
Total du bilan	5.463,6	5.669,7	(3,6%)
Dépenses d'investissements	406,9	343,0	18,6%
Dette financière nette	2.557,3	2.583,4	(1,0%)

EBITDA (Earnings Before Interest and Taxes, Depreciations and Amortisations) = EBIT + amortissements + variations de provisions

La nouvelle méthodologie tarifaire, approuvée par le régulateur, la CREG, le 26 novembre 2015, est entrée en vigueur au début de l'année 2016. Cette méthodologie, de nouveau applicable sur une période de quatre ans, a introduit quelques nouveautés par rapport à la méthodologie de la période précédente (2012-2015). Les changements les plus importants sont : 1) la manière dont le bénéfice net autorisé est réalisé, lequel est maintenant davantage lié aux performances opérationnelles, 2) la structure des tarifs, qui sont toujours basés sur la méthodologie cost plus, et 3) la définition des catégories de coûts : les coûts liés à l'utilisation des services auxiliaires (à l'exception des coûts liés au service de *black start*) doivent être considérés comme des « coûts influençables » (et non plus comme des coûts non gérables) et peuvent faire l'objet de mécanismes incitatifs dans le cadre de limites prédéfinies. Enfin, les tarifs ne sont plus identiques pour une période de 4 ans, mais sont dès à présent fixés à des niveaux différents pour les 4 années. Pour plus de renseignements sur le nouveau cadre réglementaire, nous vous renvoyons à la note 9.1 des états financiers consolidés.

Aspects financiers

Les revenus d'Elia Transmission ont augmenté de 2,0% en comparaison avec la même période l'année dernière, passant ainsi à 868,1 millions €. Cette hausse de revenus s'explique par les facteurs suivants : l'augmentation du résultat net régulé autorisé, l'augmentation des revenus réalisés par EGI, ainsi que la récupération auprès de Nemo Link des coûts de développement préalables à la décision finale d'investissement (« *pre-FID* ») pour la mise en œuvre de l'interconnexion entre le Royaume-Uni et la Belgique. Ces augmentations ont été largement compensées par une diminution des coûts, qui sont répercutés au niveau des revenus (méthodologie cost plus), notamment les coûts liés aux services auxiliaires, aux charges financières et aux impôts. Comme déjà mentionné, la structure tarifaire applicable depuis 2016 a changé par rapport à l'année passée et est désormais davantage axée sur les services.

(en millions EUR)	2016	2015	Différence (%)
Revenus selon l'ancienne méthodologie tarifaire	(1,3)	792,6	n/a
Raccordements au réseau	40,8	42,1	(2,9%)
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	476,8	0,0	n/a
Gestion du système électrique	118,1	0,0	n/a
Compensation des déséquilibres	146,4	0,0	n/a
Intégration du marché	23,5	0,0	n/a
Revenus internationaux	38,9	67,6	(42,4%)
Autres produits (y inclus produits EGI)	105,8	85,3	24,0%
Sous-total produits et autres produits	949,1	987,6	(3,9%)
Mécanisme de décompte: écarts par rapport au budget approuvé	(81,0)	(136,3)	n/a
Total des produits et autres produits	868,1	851,4	2,0%

En 2016, une facturation finale des revenus de 2015 (en vertu de l'ancienne structure tarifaire), a résulté en une réduction des revenus de 1,3 million €.

La rémunération des raccordements au réseau n'a pas changé considérablement dans la nouvelle structure tarifaire. Cependant, les revenus dans ce domaine ont légèrement diminué en raison d'une baisse des nouveaux raccordements au réseau avec des clients directs.

Les coûts inhérents à la planification, à l'entretien et au développement du réseau de transport électrique en vue de préserver la capacité à long terme de celui-ci et de répondre à une demande raisonnable de transport d'électricité sont payés dans le cadre de la gestion et du développement des revenus issus de l'infrastructure du réseau. Une partie du résultat net autorisé régulé est également payée par le biais de ces revenus.

Les revenus issus de la gestion du système électrique se rapportent principalement aux coûts encourus afin de préserver un équilibre permanent entre l'offre et la demande d'électricité, et incluent les coûts liés à la gestion de la congestion, la compensation des pertes d'énergie et la gestion des flux d'électricité. Une partie du résultat net autorisé régulé est également payée par le biais de ces revenus.

Les services rendus dans le cadre de la gestion de l'énergie (y compris les services de *black start*) et le balancing individuel des groupes de balancing sont payés par le biais des revenus issus de la compensation des déséquilibres.

Enfin, la dernière section des revenus tarifaires comprend les services rendus par Elia Transmission dans le cadre de l'intégration du marché. Outre les coûts associés à la réalisation de cette tâche, une contribution au paiement du résultat net régulé autorisé est également incluse.

Les revenus internationaux ont diminué de 28,7 millions € (baisse de 42,4%), en raison principalement d'une baisse du niveau de congestion sur les frontières qui s'explique par la plus grande disponibilité des réacteurs nucléaires Doel 3 et Tihange 2 par rapport à 2015.

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 24,0% par rapport à l'année passée et s'élèvent à 105,8 millions €. Cette hausse provient principalement des revenus de EGI, qui ont augmenté de 12,7 millions € à 19,7 millions €, ainsi que de la récupération auprès de Nemo Link des coûts de développement préalables à la décision finale d'investissement (« *pre-FID* ») pour la mise en œuvre de l'interconnexion entre le Royaume-Uni et la Belgique (8,8 millions €).

Le mécanisme de décompte (81 millions €) couvre tant les écarts survenus au cours de l'exercice considéré par rapport au budget approuvé par la CREG (66 millions €) que la compensation d'anciens déficits et excédents réalisés avant 2016 (15 millions €). L'excédent opérationnel comparé au budget s'explique principalement par la hausse des ventes tarifaires (1,8 million €), l'augmentation des revenus transfrontaliers (3,9 millions €), la diminution des coûts des services auxiliaires (39,1 millions €), la baisse des charges financières (16 millions €) et la baisse des charges fiscales au crédit d'impôts pour des investissements R&D (13,6 millions €). Ces éléments ont été en partie compensés par un bénéfice net régulé supérieur au budget (8,9 millions €).

L'EBITDA (+ 7,8%) et l'EBIT (+ 0,7%) ont été principalement affectés par l'augmentation du bénéfice net régulé, l'augmentation des amortissements, la baisse des coûts de financement et la baisse des impôts à comptabiliser dans les tarifs. L'augmentation du bénéfice net régulé s'explique principalement par un mécanisme de décompte relatif aux exercices antérieurs lié à la bonne gestion et au résultat positif du litige fiscal (5,9 millions €) et en une efficacité fiscale en 2015 par le biais d'un crédit d'impôt R&D (2,4 millions €). Enfin, un impact négatif exceptionnel de 3,1 millions € a été enregistré à la suite de l'annulation d'un ajustement pour l'année dernière non couvert via les tarifs et relatif aux inventaires.

Les charges financières nettes ont diminué de 9,9 millions € par rapport à l'année 2015 (baisse de 10,7%), principalement en raison du refinancement préalable effectué fin 2015, pour lequel l'emprunt obligataire de 500 millions € arrivait à échéance en avril 2016. En raison de l'intérêt élevé des investisseurs et des faibles taux d'intérêt sur le marché, le coupon de 1,375% a été inférieur à l'emprunt obligataire en euro à échéance, ce qui a entraîné une charge d'intérêt moins élevée sur base annuelle. La baisse des charges d'emprunt bénéficie intégralement aux consommateurs, conformément au cadre réglementaire.

En résumé, le bénéfice net a augmenté de 13,3%, passant de 92,2 millions € en 2015 à 104,5 millions € en 2016, principalement en raison des éléments suivants :

1. L'augmentation de la rémunération équitable (+ 11,4 millions €) :
La diminution de l'OLO a été plus que compensée par l'augmentation du facteur beta et par la prime d'illiquidité nouvellement appliquée résultant en une rémunération équitable de 36,1 millions € ;
2. La diminution des incitants réalisés (-24,5 millions €) :
En comparant les anciens incitants (47,8 millions €), y compris la compensation tarifaire de la mise hors service d'actifs immobilisés obsolètes, avec les nouveaux incitants (23,3 millions €), une diminution de 24,5 millions € est à noter ;
3. Le nouveau mark-up pour investissements stratégiques, entièrement réalisé en 2016, s'élève à 21,6 millions € ;
4. L'augmentation des contributions des clients en lien avec des investissements spécifiques (+ 8,1 millions €) ;
5. Les dommages importants subis par nos installations électriques (- 3,1 millions €) ;
6. Le mouvement dans la provision pour pension (- 4,5 millions €) ;
7. L'augmentation du bénéfice net de EGI (+ 1,4 million €).

Le total du bilan a diminué de 3,6% pour s'établir à 5.463,6 millions € en raison du remboursement d'un emprunt obligataire en euro (Eurobond) arrivé à maturité en avril 2016, qui avait déjà fait l'objet d'un refinancement préalable à la fin de 2015, compensé en partie par les investissements réalisés.

La dette financière nette a légèrement diminué pour s'établir à 2.557,3 millions € (- 1,0%). L'important programme d'investissement a pu être entièrement financé par des ressources internes, notamment grâce au règlement définitif du litige fiscal qui a donné lieu à une rentrée de 146,5 millions € (cf. note 7.8). €.

Les capitaux propres ont augmenté, principalement en raison de la mise en réserve du bénéfice de 2016 diminuée du paiement des dividendes sur 2015.

4.3. 50Hertz Transmission (Allemagne)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2016 de 50Hertz Transmission pour ses activités de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Allemagne.

50Hertz Transmission chiffres clés (en millions EUR) – Année se terminant le 31 décembre *	2016	2015	Différence (%)
Total produits et autres produits	1.291,2	1.495,6	(13,7%)
Amortissements et réductions de valeurs, variation des	(139,1)	(87,9)	58,2%
EBIT	237,2	305,4	(22,3%)
EBITDA	376,3	393,3	(4,3%)
Produits financiers	1,8	2,2	(18,2%)
Charges financières	(57,1)	(21,1)	170,6%
Charge d'impôt sur le résultat	(56,3)	(89,3)	(37,0%)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	125,6	197,3	(36,3%)
Etat consolidé de la situation financière (en millions EUR)	31 décembre 2016	31 décembre 2015	Différence (%)
Total du bilan	5.663,6	4.958,4	14,2%
Dépenses d'investissements	326,9	902,0	(63,8%)
Dette financière nette	1.623,5	915,6	n/a

* 60% du résultat de la période attribuable aux propriétaires de la Société sont compris dans la quote-part du résultat pour les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt) du Groupe.

Les produits d'exploitation de 50Hertz Transmission ont baissé de 13,7% par rapport à la même période l'année dernière. Cette baisse résulte de coûts récupérables moindres, principalement du à une chute des coûts de l'énergie, elle-même liée en grande partie à des mesures de redispatching, baisse compensée partiellement par des coûts d'investissement plus élevés. Les produits d'exploitation totaux sont présentés plus en détails dans le tableau ci-dessous.

Total des produits et autres produits (en millions EUR)	2016	2015	Différence (%)
Ventes tarifaires du réseau vertical	944,3	769,7	22,7%
Ventes tarifaires du réseau horizontal	167,2	123,3	35,6%
Ventes des services auxiliaires	99,5	190,2	(47,7%)
Autres produits	64,9	61,9	4,8%
Sous-total produits et autres produits	1.275,9	1.145,1	11,4%
Mécanisme de décompte: écarts par rapport au budget approuvé (déficit tarifaire)	15,3	350,5	n/a
Total des produits et autres produits	1.291,2	1.495,6	(13,7%)

Les ventes tarifaires du réseau vertical (tarifs aux consommateurs finaux) ont augmenté de 174,6 millions € (+ 22,7%), en raison principalement de l'augmentation des revenus totaux autorisés par le régulateur. Les coûts non gérables pouvant être recouverts dans les tarifs, qui sont revus chaque année, ont été affectés par la hausse de la couverture des coûts d'énergie et par la compensation plus faible d'anciens surplus tarifaires. En outre, à la suite du programme d'investissement en cours, le recouvrement de coûts autorisés pour de nouveaux investissements est plus élevé.

Les ventes tarifaires du réseau horizontal (tarifs aux GRT) ont augmenté (+ 35,6%) par rapport à l'année 2015, en raison d'investissements offshore accrus. En Allemagne, tous les coûts des investissements de raccordement offshore sont partagés entre les 4 gestionnaires de réseau de transport allemands. Cela signifie que 50Hertz supporte environ 20% de ces coûts et répercute 80% de ses coûts de raccordement aux 3 autres GRT. En raison de l'augmentation des investissements offshore, concernant principalement en 2016 les raccordements offshore dans le cadre d'Ostwind 1 et de Kriegers Flak Combined Grid Solution, les coûts reportés facturés horizontalement aux 3 GRT augmentent et, par conséquent, affectent les produits horizontaux.

Les ventes des services auxiliaires ont diminué de 47,7%, en raison d'une nette baisse au niveau des mesures de redispatching et de balancing par rapport à 2015.

Le mécanisme de décompte se compose, d'une part, de la compensation annuelle des déficits et excédents survenus avant 2016 (95,8 millions €) et, d'autre part, de l'excédent net enregistré en 2016 entre les frais dont la refacturation est autorisée et les frais réels (-80,5 millions €). L'excédent opérationnel de 2016 s'explique principalement par la baisse des coûts énergétiques réels à la suite de conditions météorologiques favorables et de mesures préventives sur le réseau.

La baisse importante au niveau de l'EBITDA (-4,3%) et de l'EBIT (-22,3%) est due en majeure partie à des effets exceptionnels importants enregistrés en 2015. Ces effets exceptionnels résultent des travaux de maintenance qui ont été réalisés en 2016, à la suite notamment des dommages importants subis par les installations électriques lors de plusieurs graves tempêtes en 2015. Ces activités de maintenance ont entraîné une mise sous pression de la productivité en 2016. En outre, à la suite de la mise en œuvre de l'important programme d'investissement, le nombre d'employés a augmenté et, par conséquent, les coûts de personnel (+11,5 millions €). Enfin, l'EBIT a été affecté par l'augmentation de la dépréciation (hausse de 44,4 millions €), principalement imputable à la mise en service du câble offshore de Baltic 2 fin 2016.

Les charges financières nettes ont augmenté de 36,4 millions € en 2016, passant ainsi à 55,4 millions €, en raison d'opérations de marché réalisées aux mois de novembre 2015 et avril 2016 pour un montant total de 1640 millions €.

Étant donné l'évolution du bénéfice avant impôt, la charge d'impôt sur le résultat a baissé de 37,0% pour s'établir à 56,3 millions €.

En résumé, la baisse du résultat net (-36,3%) est principalement due aux éléments suivants :

- Recouvrement accru des frais d'investissement onshore (+ 15,5 millions €) ;
- Recouvrement accru des frais d'investissement offshore (+ 79,1 millions €) ;
- Augmentation des coûts d'exploitation (- 60,3 millions €) ;
- Augmentation de la dépense d'amortissement (- 44,4 millions €) ;
- Augmentation des charges financières nettes (- 36,4 millions €) ;
- Diminution des impôts (+ 16,5 millions €).

Le total du bilan a augmenté de 14,2% à 5.663,6 millions € à la suite des investissements réalisés. Ces investissements ont aussi donné lieu à un free cash flow négatif à concurrence de 593,3 millions €.

La dette financière nette – en raison de la réalisation du volume d'investissement – a donc augmenté pour s'établir à 1623,5 millions € fin 2016. La dette nette comprend une position de trésorerie EEG de 591,2 millions €.

Les capitaux propres de 50Hertz Transmission ont augmenté de 1,6%, principalement en raison de la mise en réserve du bénéfice de 2016 et du paiement des dividendes sur 2015 pour une valeur de 99,3 millions €.

4.4. Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS

Résultats consolidés (en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	2016 Elia Transmission (Belgique)	2016 50Hertz Transmission (Allemagne)	2016 Ecritures consolidation & transactions entre segments (c)	2016 Elia Group (a)+(b)+(c)
	(a)	(b)	(c)	(a)+(b)+(c)
Total produits et autres produits	868,1	1.291,2	(1.291,2)	868,1
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(130,0)	(139,1)	139,1	(130,0)
Résultat des activités opérationnelles	216,6	237,2	(237,2)	216,6
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	3,1	0,0	75,3	78,4
EBIT	219,6	237,2	(161,8)	295,0
EBITDA	349,6	376,3	(300,8)	425,1
Produits financiers	7,0	1,8	(1,8)	7,0
Charges financières	(89,9)	(57,1)	57,1	(89,9)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,0)	(56,3)	56,3	(32,0)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	104,5	125,6	(50,2)	179,9

Etat consolidé de la situation financière (en millions EUR)	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2016
Total du bilan	5.463,6	5.663,6	(4.885,6)	6.241,6
Dépenses d'investissements	406,9	326,9	(326,9)	406,9
Dette financière nette	2.557,3	1.623,5	(1.623,5)	2.557,3

Résultats consolidés (en millions EUR) - Année se terminant le 31 décembre	2015 Elia Transmission (Belgique)	2015 50Hertz Transmission (Allemagne)	2015 Ecritures consolidation & transactions entre segments (c)	2015 Elia Group (a)+(b)+(c)
	(a)	(b)	(c)	(a)+(b)+(c)
Total produits et autres produits	851,4	1.495,6	(1.495,6)	851,4
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(106,4)	(87,9)	87,9	(106,4)
Résultat des activités opérationnelles	213,2	305,4	(305,4)	213,2
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	4,8	0,0	118,4	123,2
EBIT	218,0	305,4	(187,0)	336,4
EBITDA	324,4	393,3	(274,9)	442,8
Produits financiers	10,6	2,2	(2,2)	10,6
Charges financières	(103,4)	(21,1)	21,1	(103,4)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,9)	(89,3)	89,3	(32,9)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	92,2	197,3	(78,9)	210,6

Etat consolidé de la situation financière (en millions EUR)	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2015	31.12.2015
Total du bilan	5.669,7	4.958,4	(4.192,5)	6.435,6
Dépenses d'investissements	343,0	902,0	(902,0)	343,0
Dette financière nette	2.583,4	915,6	(915,6)	2.583,4

Les transactions entre les segments ne sont pas significatives.

Le Groupe n'a aucune concentration de clients dans aucun de ses segments opérationnels.

5. Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

5.1. Joint-ventures

Eurogrid International SCRL est une joint-venture du Groupe. Cette société a été créée par le Groupe en coopération avec IFM Investors (UK) dans le but d'acquérir 50Hertz Transmission GmbH, l'un des quatre gestionnaires de réseau de transport allemands. Le Groupe détient une participation de 60% dans la joint-venture. Eurogrid International est une entité privée qui n'est cotée sur aucune bourse.

Eurogrid International et ses filiales (cf. note 8.5) forment ensemble le segment 50Hertz Transmission (Allemagne) (cf. note 4.3.).

Eurogrid International a connu une baisse de capital de 12 millions € en 2016, ce qui a donné lieu à des revenus de 7,2 millions € pour le groupe Elia.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du Groupe dans les états financiers consolidés.

(en millions EUR)	2016	2015
Pourcentage de la participation	60,00%	60,00%
Actifs non courants	4.238,6	3.630,5
Actifs courants	1.425,1	1.327,9
Passifs non courants	3.188,7	2.284,9
Passifs courants	1.178,6	1.397,1
Fonds propres	1.296,4	1.276,3
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	777,8	765,8
Produits et autres produits	1.291,2	1.495,6
Amortissements	(138,3)	(93,9)
Charges financières	(55,4)	(18,9)
Resultat avant impot	181,9	286,7
Impôt sur le resultat	(56,3)	(89,3)
Résultat de l'année	125,6	197,4
Résultat global de l'année	125,6	197,4
Part du Groupe dans le résultat de l'année	75,4	118,4
Dividendes reçus par la Groupe	55,6	53,7

En février 2015, Elia et National Grid ont conclu une convention de joint-venture pour Nemo Link Limited, en vue de la construction d'un interconnecteur entre la Belgique et le Royaume-Uni. Ce projet prévoit la pose de câbles sous-marins et souterrains raccordés à une station de conversion et à un poste électrique situés dans chaque pays. Cette interconnexion permettra de faire circuler de l'électricité dans les deux sens entre le réseau de chaque pays et améliorera la fiabilité et l'accès à l'électricité et à une production durable, tant pour le Royaume-Uni que pour la Belgique. Les deux sociétés ont le même pourcentage de participation. Les données de cette joint-venture sont intégrées dans le segment belge (cf. note 4.2). En 2016, Elia a investi 25,8 millions € dans Nemo Link Limited.

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du Groupe dans les états financiers consolidés.

(en millions EUR)	2016	2015
Pourcentage de la participation	50,0%	50,0%
Actifs non courants	242,4	95,6
Actifs courants	29,2	29,2
Passifs non courants	111,6	31,3
Passifs courants	85,0	72,9
Fonds propres	74,9	20,6
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	37,5	10,3
Produits et autres produits	0,0	0,0
Amortissements	0,0	0,0
Produits financiers	(0,2)	0,2
Résultat avant impôt	(0,3)	0,1
Impôt sur le résultat	3,0	0,0
Résultat de l'année	2,7	0,1
Résultat global de l'année	2,7	0,1
Part du Groupe dans le résultat de l'année	1,4	0,0
Dividendes reçus par le Groupe	0,0	0,0

5.2. Sociétés associées

Le Groupe a trois sociétés associées, toutes sont des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Le Groupe détient une participation de 19,6% dans Ampacimon SA, une société belge qui développe des systèmes de surveillance innovants mis à disposition des GRT afin d'anticiper plus rapidement les variations de la demande et de l'offre d'énergie. Le conseil d'administration d'Ampacimon se compose de 4 membres, dont 1 est le représentant du Groupe. Par conséquent, le Groupe continue à avoir une influence significative et Ampacimon est comptabilisé en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe détient une participation de 21,7% dans Coreso SA, une entreprise qui fournit des services de coordination pour l'exploitation sécurisée du réseau électrique à haute tension dans 7 pays.

HGRT SAS est une entreprise française détenant une participation de 49,0% dans Epex Spot, la bourse de transactions au comptant dans le secteur de l'énergie en Allemagne, France, Autriche, Suisse, Luxembourg et (via sa société associée à 100% APX) au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. Le Groupe détient lui-même une participation de 17,0% dans HGRT. En tant que l'un des fondateurs de HGRT, le Groupe a une action préférentielle qui lui permet d'avoir un nombre minimum de représentants au sein du conseil d'administration et lui donne le droit de désigner un représentant HGRT au sein du conseil d'administration d'Epex Spot. Cela constitue une influence significative et, par conséquent, HGRT est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

En 2016, le Groupe a reçu un dividende de 1,7 million € de HGRT (contre 0,7 million en 2015).

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées relatives aux participations du Groupe dans ces entreprises, sur la base de leurs états financiers respectifs élaborés conformément aux normes IFRS.

(en millions EUR)	Ampacimon		Coreso		HGRT	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Pourcentage de la participation	19,6%	19,6%	21,7%	26,0%	17,0%	17,0%
Actifs non courants	0,0	0,0	2,3	1,5	93,4	94,4
Actifs courants	4,8	1,4	2,3	2,2	1,5	3,7
Passifs non courants	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs courants	1,9	0,4	2,5	1,7	0,0	0,7
Fonds propres	2,8	0,9	2,2	2,0	94,9	97,5
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	0,5	0,2	0,5	0,5	16,1	16,6
Produits et autres produits	1,2	1,1	9,2	8,4	0,0	0,0
Résultat avant impôt	2,1	0,2	0,4	0,4	8,1	29,8
Impôt sur le résultat	(0,1)	(0,0)	(0,2)	(0,2)	(0,5)	(0,5)
Résultat de l'année	1,9	0,2	0,2	0,2	7,6	29,3
Résultat global de l'année	1,9	0,2	0,2	0,2	7,6	29,3
Part du Groupe dans le résultat de l'année	0,4	0,0	0,0	0,1	1,3	4,8

6. Éléments du compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global

6.1. Produits

(en millions EUR)	2016	2015
Revenus	785,1	773,3
Transferts d'actifs provenant de clients	15,1	6,8
Total des produits	800,1	780,1

Veillez vous référer au reporting par segment opérationnel pour la ventilation des principales rubriques des produits du segment belge (note 4.2).

6.2. Autres produits

(en millions EUR)	2016	2015
Services et expertises techniques	5,7	2,8
Production immobilisée	19,2	18,8
Utilisation optimale des actifs	14,4	14,7
Autres	28,5	34,0
Plus-values sur réalisation immob.corp.	0,2	1,0
Autres produits	68,0	71,3

La production immobilisée du Groupe représente la valorisation du temps consacré aux projets d'investissement.

L'utilisation optimale des actifs représente principalement des revenus issus des contrats conclus avec des opérateurs de télécommunications pour la mise à disposition de pylônes à haute tension et fibres noires comme structure de support pour leurs réseaux mobiles.

Le poste « Autres » reprend principalement des indemnités de compagnies d'assurance afférentes à différents sinistres et des services à des sociétés liées comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

6.3. Charges d'exploitation

APPROVISIONNEMENTS, SERVICES ET BIENS DIVERS

(en millions EUR)	2016	2015
Approvisionnement et marchandises	18,8	15,5
Achats de services auxiliaires	133,2	145,3
Services et biens divers (l'achat de services auxiliaires exclus)	203,5	201,2
Total	355,4	361,9

L'augmentation des approvisionnements et marchandises est principalement attribuable aux frais engagés pour les travaux de construction majeurs actuellement en cours et la réalisation des étapes planifiées dans les principaux projets d'EGI GmbH.

L'achat de services auxiliaires comprend le coût des services permettant au Groupe de gérer l'équilibre entre la production et la demande, de maintenir la tension du réseau et de gérer les congestions sur ses réseaux. La baisse au niveau de l'achat de services auxiliaires résulte principalement de conditions de marché particulièrement favorables (prix du gaz historiquement bas en 2016).

Les services et biens divers sont liés à la maintenance du réseau, aux services fournis par des tiers, aux assurances, aux services de consultance, etc.

CHARGES SALARIALES

(en millions EUR)	2016	2015
Rémunérations	94,2	92,3
Charges sociales	25,1	26,0
Frais de pensions	12,7	6,0
Autres charges sociales	7,9	12,2
Paiement fondé sur des actions	1,0	0,1
Avantages du personnel (autres que les pensions)	3,0	1,1
Total	143,9	137,6

En décembre 2016, le groupe Elia a offert à ses employés en Belgique la possibilité de souscrire à une augmentation de capital d'Elia System Operator SA. L'augmentation de capital a résulté en la création de 140.919 actions supplémentaires sans valeur nominale. Les employés ont bénéficié d'une réduction de 16,66% sur le cours de l'action, pour un montant total de 1 million €.

Au 31 décembre 2016, le groupe Elia compte 1.268,5 ETP par rapport à 1.241,2 ETP à la fin 2015, ce qui représente une hausse de 2,2%.

Pour plus d'informations sur les frais de pension et les avantages du personnel, cf. note 7.12 « Avantages du personnel ».

AMORTISSEMENTS, RÉDUCTION DE VALEUR ET VARIATION DANS LES PROVISIONS

(en millions EUR)	2016	2015
Amortissements des immobilisations incorporelles	8,5	7,6
Amortissements des immobilisations corporelles	115,9	106,3
Total des amortissements	124,4	113,8
Pertes de valeur sur stocks et sur créances clients	0,3	0,4
Total des pertes de valeur	0,3	0,4
Autres provisions	2,9	(4,6)
Provisions environnementales	2,4	(3,2)
Variations de provisions	5,3	(7,8)
Total	130,0	106,4

Le total des pertes de valeur sur créances clients est expliqué plus avant à la note 8.2 « Gestion des risques financiers et des dérivés ».

Une description détaillée est fournie dans d'autres points pour les immobilisations incorporelles (cf. note 7.2), les immobilisations corporelles (cf. note 7.1) et les provisions (cf. note 7.13).

AUTRES CHARGES

(en millions EUR)	2016	2015
Charges fiscales d'exploitation	12,9	15,8
Résultat de cession d'immobilisations corporelles	9,1	16,2
Moins-value sur réalisation des créances	0,2	0,2
Autres charges	22,2	32,2

Les charges fiscales d'exploitation comprennent principalement des taxes immobilières. En 2015, un montant de 2,6 millions € a été ajouté pour les taxes sur les pylônes. En raison d'un changement dans la réglementation, les taxes sur les pylônes sont considérées comme des surcharges plutôt que des taxes depuis 2016. Un montant de 3,6 millions € a donc été comptabilisé en surcharges et sera récupéré en conséquence.

6.4. Résultat financier net

(en millions EUR)	2016	2015
Résultat financier	7,0	10,6
Produits d'intérêts des valeurs de placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1,6	0,6
Autres produits financiers	5,4	9,9
Charges financières	(89,9)	(103,4)
Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires *	(76,4)	(90,6)
Charges d'intérêts d'instruments de couverture	(9,2)	(8,7)
Charges financières diverses *	(4,2)	(4,0)
Pertes taux de change	(0,1)	(0,1)
Charges financières nettes	(82,8)	(92,8)

* Les intérêts alloués aux immobilisations comme coûts d'emprunt (8,8 millions € en 2016 et 8,5 millions € en 2015) sont repris au poste « Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires », précédemment repris sous « Charges financières diverses ».

Le poste « Produits d'intérêts des valeurs de placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie » contient un montant de 1,5 million € relatif à une convention de prêt entre Elia System Operator et Nemo Link Ltd (cf. note 7.4).

Les autres produits financiers représentent essentiellement les intérêts moratoires calculés sur le litige fiscal pour la période entre le 1^{er} janvier 2016 et la date de l'avis de règlement reçu de la part des autorités fiscales (fin février 2016) (cf. note 7.8 ci-dessous).

Les charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires ont diminué à la suite du remboursement d'une euro-obligation de 500,0 millions € arrivée à échéance en avril 2016 et du remboursement du prêt consenti par la Banque européenne d'investissement, arrivé à échéance en juin 2016 et d'un montant de 40 millions € (cf. notes 4.2 et 8.2).

Pour plus de détails sur la dette nette et les prêts, cf. note 7.11.

6.5. Charges d'impôt

COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS

Le compte de résultats consolidé comprend les charges d'impôts suivantes :

(en millions EUR)	2016	2015
Année en cours	15,4	17,3
Ajustements des exercices précédents	(2,9)	0,0
Total impôt courant sur le résultat	12,5	17,3
Reprise des écarts temporaires	19,4	15,5
Total impôt différé	19,4	15,5
Total des charges d'impôt comptabilisé en compte de résultat	32,0	32,9

L'impôt courant sur le résultat a diminué en 2016 par rapport à 2015 à la suite de l'application du crédit d'impôt R&D, pour un total de 5,6 millions € en 2016 et 2,9 millions € en 2015, pour lequel les autorités fiscales belges ont donné leur approbation en 2016 (repris sous « Ajustements des années précédentes »).

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

L'impôt sur les bénéfices (pertes) de la Société avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire belge applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées comme ci-après :

(en millions EUR)	2016	2015
Résultat avant impôt sur le revenu	212,2	243,5
Impôt sur le résultat	32,0	32,9
Impôt sur le résultat utilisant les taux locaux d'impôt des sociétés	72,1	82,8
Taux locaux d'impôt des sociétés	33,99%	33,99%
Effet des taux d'imposition à l'étranger	(0,1)	(0,2)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	(26,7)	(41,9)
Dépenses non admises	2,4	3,2
Ajustements des exercices précédents	(2,9)	0,0
Plus-values sur reventes d'actions	0,0	(1,6)
Emploi intérêts notionnels	(18,0)	(17,0)
Crédit d'impôt pour recherche et développement	(5,6)	0,0
Utilisation d'un actif d'impôt différé sur les DIN* reportées	8,2	5,0
Fairness tax	0,6	0,8
Autres	1,9	1,8
Total d'impôt sur les comptes de résultat	32,0	32,9

*DIN = déduction des intérêts notionnels

Les actifs d'impôt différés sont décrits plus avant à la note 7.6.

6.6. Résultat par action

RÉSULTAT ORDINAIRE PAR ACTION

Le résultat ordinaire par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société (179,9 millions €) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	2016	2015
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} janvier	60.750.239	60.738.264
Effet des actions émises en mars 2015		9.285
Effet des actions émises en décembre 2016	3.475	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	60.753.714	60.747.549

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les conséquences de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent des options d'achat d'actions et des obligations convertibles.

Le résultat dilué par action est égal au résultat ordinaire par action étant donné qu'il n'existe pas d'options d'achat d'actions ni d'obligations convertibles.

Capital et réserves par action

Le capital et les réserves par action s'élevaient à 41,4 € par action au 31 décembre 2016, par rapport à une valeur de 39,7 € par action à la fin 2015.

6.7. Autres éléments du résultat global

Le résultat global total comprend à la fois le résultat de la période comptabilisé dans le compte de résultats et les autres éléments du résultat global comptabilisés dans les capitaux propres. Les autres éléments du résultat global comprennent toutes les variations des capitaux propres autres que les changements liés au propriétaire, qui sont rapportés dans l'état des variations des capitaux propres.

Variations de la juste valeur

(en millions EUR)	2016	2015
Variation nette de juste valeur des swaps d'intérêts	5,7	4,9
Attribuable aux:		
Réserve de couverture	5,7	4,9

La diminution de 8,7 millions € nets d'impôt de la valeur marchande des swaps d'intérêts du Groupe (2 sont toujours en cours) est principalement attribuable à la période décroissante jusqu'à la date d'échéance.

La réserve de couverture est abordée en détail à la note 8.2.

Réévaluations

Les autres éléments du résultat global s'élèvent à 3,0 millions € et comprennent les profits et pertes actuariels du régime à prestations définies (y compris l'impact des droits à remboursement) (cf. également la note 7.12). Cette baisse par rapport à 2015 s'explique principalement par le taux d'actualisation inférieur.

7. Éléments de l'état consolidé de la situation financière

7.1. Immobilisations corporelles

(en millions EUR)	Terrains et constructions	Machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
VALEUR D'ACQUISITION						
Situation au 1 ^{er} janvier 2015	183,5	4.475,8	141,4	13,8	306,2	5.120,7
Acquisitions	10,8	31,5	16,1	2,3	275,1	335,8
Désaffectations	(12,3)	(55,6)	(3,7)	(1,7)	(8,4)	(81,7)
Transférées d'une rubrique à une autre	11,7	214,5	0,0	0,7	(226,8)	0,0
Situation au 31 décembre 2015	193,6	4.666,2	153,8	15,0	346,2	5.374,8
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	193,6	4.666,2	153,8	15,0	346,2	5.374,8
Acquisitions	2,4	43,3	11,2	0,1	340,1	397,2
Désaffectations	(0,5)	(35,7)	(2,8)	(0,3)	(2,8)	(42,1)
Transférées d'une rubrique à une autre	4,2	230,3	0,0	0,0	(234,6)	0,0
Situation au 31 décembre 2016	199,8	4.904,2	162,2	14,8	448,9	5.729,9
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS						
Situation au 1 ^{er} janvier 2015	(26,8)	(2.485,7)	(117,4)	(11,9)		(2.641,8)
Amortissements	(1,9)	(97,5)	(6,5)	(0,4)		(106,3)
Désaffectations	7,8	47,2	3,7	1,7		60,4
Transférées d'une rubrique à une autre	0,0	0,6	0,0	(0,6)		0,0
Situation au 31 décembre 2015	(20,8)	(2.535,5)	(120,2)	(11,1)		(2.687,7)
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	(20,8)	(2.535,5)	(120,2)	(11,1)		(2.687,7)
Amortissements	(2,0)	(105,1)	(8,3)	(0,5)		(115,9)
Désaffectations	0,0	27,0	2,8	0,3		30,1
Situation au 31 décembre 2016	(22,8)	(2.613,7)	(125,7)	(11,3)		(2.773,4)
VALEUR COMPTABLE						
Situation au 1 ^{er} janvier 2015	156,7	1.990,1	24,0	1,9	306,2	2.478,9
Situation au 31 décembre 2015	172,8	2.130,6	33,6	3,9	346,2	2.687,2
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	172,8	2.130,6	33,6	3,9	346,2	2.687,2
Situation au 31 décembre 2016	177,0	2.290,5	36,5	3,5	448,9	2.956,5

Un montant net de 397,2 millions € a été investi en 2016 par Elia Transmission, principalement pour la mise à niveau de postes à haute tension et la pose de lignes à haute tension. Le plus grand investissement en 2016 a été effectué dans le cadre du projet Stevin : un montant de 133 millions € a été investi, principalement dans des postes et des lignes électriques. Des investissements dans les projets ALEGrO (26,5 millions €) et Brabo (16,4 millions €) ont également été réalisés en 2016.

En 2016, un montant de 8,5 millions € (7,9 millions € en 2015) de coûts d'emprunt a été capitalisé sur l'acquisition en 2016 des actifs, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 4,0% (4,044% en 2015).

Les autres obligations relatives aux nouveaux investissements sont décrites à la note 8.3.

7.2. Immobilisations incorporelles et goodwill

(en millions EUR)	Goodwill	Coûts de développement software	Licences / Concessions	Total
VALEUR D'ACQUISITION				
Situation au 1 ^{er} janvier 2015	1.707,8	74,5	2,1	1.784,4
Acquis, production immobilisée	0,0	6,9	0,3	7,2
Situation au 31 décembre 2015	1.707,8	81,4	2,4	1.791,6
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	1.707,8	81,4	2,4	1.791,6
Acquis, production immobilisée	0,0	8,8	0,9	9,7
Situation au 31 décembre 2016	1.707,8	90,2	3,4	1.801,3
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS				
Situation au 1 ^{er} janvier 2015	(0,0)	(47,7)	(1,7)	(49,4)
Amortissements	0,0	(7,4)	(0,2)	(7,6)
Situation au 31 décembre 2015	(0,0)	(55,0)	(1,9)	(57,0)
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	(0,0)	(55,0)	(1,9)	(57,0)
Amortissements	0,0	(8,2)	(0,3)	(8,5)
Situation au 31 décembre 2016	(0,0)	(63,3)	(2,2)	(65,5)
VALEUR COMPTABLE				
Situation au 1 ^{er} janvier 2015	1.707,8	26,8	0,4	1.735,0
Situation au 31 décembre 2015	1.707,8	26,4	0,5	1.734,6
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	1.707,8	26,4	0,5	1.734,6
Situation au 31 décembre 2016	1.707,8	26,9	1,1	1.735,8

Le poste « software » comprend aussi bien les applications informatiques développées par la Société pour l'exploitation du réseau que les logiciels développés pour les opérations normales du Groupe.

En 2016, un montant de 0,1 million € (0,2 million € en 2015) de coûts d'emprunt a été capitalisé sur l'acquisition en 2016 des actifs, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 4,0% (4,044% en 2015).

Le goodwill, alloué à l'Unité génératrice de trésorerie Elia Transmission (Belgique), se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous :

(en millions EUR)	2016	2015
Acquisition des participations d'Elia Asset par Elia System Operator - 2002	1.700,1	1.700,1
Acquisition des participations d'Elia Engineering par Elia Asset - 2004	7,7	7,7
Total	1.707,8	1.707,8

CONTRÔLE DES PERTES DE VALEUR POUR L'UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE ELIA TRANSMISSION (BELGIQUE) COMPRENANT DU GOODWILL

En 2002, l'acquisition d'Elia Asset par la Société pour un montant de 3304,1 millions € a entraîné un écart de consolidation positif de 1700,1 millions €. Celui-ci résultait de la différence entre la valeur d'acquisition de cette entité et la valeur comptable nette historique de ses actifs. Cette différence est constituée d'éléments divers comme le fait que (i) Elia a été désignée comme GRT pour une période de 20 ans, (ii) Elia avait des ressources uniques en Belgique étant donné qu'elle possède 100% du réseau à très haute tension, qu'elle possède (ou a le droit d'utiliser) 94% du réseau à haute tension et est la seule à pouvoir proposer un plan de développement, et (iii) Elia possédait les connaissances en qualité de GRT.

À la date d'acquisition, la qualification ou la quantification en euros de ces éléments n'a pas pu être faite sur une base objective, transparente ou fiable. L'écart n'a donc pas pu être attribué à certains actifs spécifiques et a été considéré comme non attribué. Par conséquent, cet écart a été comptabilisé en tant que goodwill depuis la première adoption de la norme IFRS en 2005. Le cadre réglementaire, particulièrement la compensation dans les tarifs de la mise hors service des immobilisations corporelles, applicable depuis 2008, n'a pas eu d'impact sur ce traitement comptable. Le goodwill tel que décrit ci-dessus et le goodwill résultant de l'acquisition d'Elia Engineering en 2004 ont été ventilés dans la seule unité génératrice de trésorerie dans les contrôles des pertes de valeur, étant donné que les dépenses et revenus ont été générés par une activité particulière, l'« activité régulée en Belgique », laquelle sera également considérée comme une unité génératrice de trésorerie dans le futur.

Dès lors, la valeur comptable du goodwill a été assignée à une seule unité, à savoir l'activité régulée en Belgique. Depuis 2004, des contrôles annuels de perte de valeur ont été menés et n'ont pas abouti au constat de pertes de valeur. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été alloué font l'objet de contrôles de perte de valeur au moins une fois par an en tenant compte de la valeur la plus élevée de leur juste valeur diminuée des frais de vente ou de la valeur d'utilité, tout en appliquant les hypothèses et en utilisant les méthodes d'évaluation ci-après.

Le contrôle de perte de valeur réalisé par un expert indépendant repose sur les méthodes d'évaluation suivantes et a appliqué les hypothèses suivantes (selon la méthodologie de la juste valeur diminuée des frais de vente) :

- actualisation des futurs flux de trésorerie en prenant comme base l'actif régulé (« regulated asset base ») pour l'estimation de la valeur terminale ;
- actualisation des dividendes futurs ;
- comparaison entre les méthodes de réduction de valeur mentionnées et celles utilisées par quelques sociétés cotées d'Europe occidentale, telles que Red Electrica España, Enagas, Terna, Snam Rete Gas, National Grid et Fluxys ;
- évaluation au prix du marché sur la base du cours de l'action de la Société.

Les méthodes de flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basées sur le plan d'affaires 2017-2026.

Les hypothèses clés utilisées pour cette évaluation sont :

- un taux d'imposition de 34% ;
- un bêta « unlevered » de 0,5 ;
- une prime de risque du marché de 4,8% ;
- un taux de croissance perpétuelle de 1,0%.

Par ailleurs, trois méthodes d'actualisation des flux de trésorerie différentes ont été utilisées :

1/ Actualisation des flux de trésorerie basée sur un coût moyen pondéré fixe du capital :

- Taux sans risque : 2,9%, par rapport à la moyenne annuelle sur 10 ans des obligations d'État belges à 10 ans ;
- Le bêta « levered » est calculé sur la base du ratio de dette cible de 67% ;
- Coût des capitaux propres : 8,5% ;
- Coût de la dette avant impôt : 3,15% ;
- Coût moyen pondéré du capital : 4,2% ;

2/ Actualisation des flux de trésorerie basée sur un coût moyen pondéré variable du capital :

- Le coût variable des capitaux propres dû à un bêta « levered » variable (basés sur un bêta « unlevered » de 0,5 et des ratios de dette prévus) et un taux sans risque variable (0,6% en 2017, 0,8% en 2018, 1,4% en 2019 et 1,7% pour 2020 et les années suivantes) ;
- Le coût variable de la dette basé sur les prévisions annuelles des frais d'intérêt dans le plan d'affaires (compris entre 2,4% et 3,3% durant la période 2017-2026) ;
- Le coût moyen pondéré du capital varie de 3,3% à 4,3% ;

3/ Méthode de la valeur actualisée ajustée :

- Sur la base d'un coût apuré des capitaux propres de 5,3%.

L'analyse indépendante n'a identifié aucune perte de valeur sur le goodwill en 2016.

En ce qui concerne l'évaluation des sommes recouvrables, la direction est d'avis, sur la base de l'analyse de l'expert externe et des connaissances actuelles, qu'aucune des modifications raisonnablement possibles des hypothèses-clés ci-dessus n'engendrerait de pertes de valeur significatives.

7.3. Autres actifs financiers

(en millions EUR)	2016	2015
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,1	13,3
Actifs disponibles pour la vente	0,2	0,2
Droits à remboursement	58,1	59,9
Total	65,4	73,4

Les dépôts à terme immédiatement exigibles sont mesurés à leur juste valeur. Le profil de risque de ces placements est repris à la note 8.2.

Les droits à remboursement sont liés aux obligations pour les employés retraités relevant du régime des intérêts (Régime B – régime non financé) d'une part et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires (pour l'ensemble de la population à la pension) d'autre part (cf. également la note 7.12 « Avantages du personnel »). Les droits à remboursement sont recouvrables grâce aux tarifs régulés. Le principe veut que tous les frais de pension engagés pour les employés à la pension du « Régime B » et les frais liés aux soins de santé et aux avantages tarifaires des membres pensionnés du personnel d'Elia soient définis par l'organisme de régulation (CREG) comme des dépenses non contrôlables recouvrables par les tarifs réglementaires. La diminution de la valeur comptable de cet actif est décrite à la note 7.12 « Avantages du personnel ».

7.4. Créances clients et autres débiteurs non courantes

(en millions EUR)	2016	2015
Emprunts aux entités contrôlées conjointement	63,0	15,4
Autres	0,0	1,0
Total	63,0	16,4

Comme mentionné dans la note 5.1, le Groupe possède 50% des actions de Nemo Link Ltd. Cette société est financée tant par des actionnaires par capitaux propres que par prêts. Par conséquent, au 31 décembre, une créance non courante d'un montant de 63,0 millions € est due sur Nemo Link Ltd. Sur ces 63,0 millions €, 54,1 millions € sont comptabilisés au titre d'instrument de prêt sans sûreté avec un taux d'intérêt fixe de 4% et une maturité de 25 ans à partir de la date de début des activités commerciales de l'interconnecteur (cf. note 6.4). L'autre partie, qui s'élève à 8,9 millions €, est une créance commerciale dont les deux parties ont décidé d'étendre le délai de paiement jusqu'au moment où Nemo Link sera opérationnel (pas avant 2019). Par conséquent, cette créance commerciale est considérée comme une créance commerciale non courante et est assortie d'un taux d'intérêt fixe.

7.5. Actifs et passifs d'impôt différé

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS DANS LE BILAN

(en millions EUR)	2016		2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	1,6	(32,9)	1,3	(25,7)
Immobilisations incorporelles	0,1	(9,3)		(8,9)
Stocks		0,0		(1,0)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	1,7		4,5	
Avantages du personnel	5,6		6,7	
Autres	0,5	(6,9)	0,5	(7,0)
Intérêts notionnels reportés	11,9		24,3	
(Passifs) actifs d'impôt avant compensation	21,3	(49,2)	37,3	(42,5)
Compensation	(20,4)	20,4	(35,5)	35,5
Actifs (passifs) nets d'impôt	0,8	(28,7)	1,7	(6,9)

VARIATIONS DANS LES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUITE AUX DIFFÉRENCES TEMPORAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

(en millions EUR)	Solde début de l'année	Comptabilisé dans les comptes de résultat	Comptabilisé en capitaux propres	Solde fin de l'année
2015				
Immobilisations corporelles	(20,0)	(4,3)		(24,4)
Immobilisations incorporelles	(9,0)	0,1		(8,9)
Stocks	(1,0)	0,1		(1,0)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	7,2	(0,3)	(2,5)	4,5
Avantages du personnel	11,9	(2,4)	(2,8)	6,7
Provisions	0,1	(0,0)		0,0
Autres	(5,3)	(1,2)	0,0	(6,5)
Intérêts notionnels reportés	31,9	(7,6)		24,3
Total	15,7	(15,5)	(5,3)	(5,1)
2016				
Immobilisations corporelles	(24,4)	(7,0)		(31,4)
Immobilisations incorporelles	(8,9)	(0,3)		(9,2)
Stocks	(1,0)	1,0		0,0
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	4,5	0,2	(2,9)	1,7
Avantages du personnel	6,7	(0,8)	(0,4)	5,6
Autres	(6,5)	(0,0)		(6,5)
Intérêts notionnels reportés	24,3	(12,4)		11,9
Total	(5,1)	(19,4)	(3,3)	(27,9)

En 2012, un actif d'impôt différé a été comptabilisé sur la réserve de déduction des intérêts notionnels, à la suite des changements apportés au mécanisme de récupération et à la modification du cadre réglementaire.

L'actif d'impôt différé sur la réserve de déduction des intérêts notionnels a encore diminué de 12,4 millions €, pour s'établir à 11,9 millions €. Cette baisse importante s'explique par le recul du taux de déduction des intérêts notionnels, qui se traduit par une utilisation plus intensive de la réserve.

Le rythme d'utilisation de la réserve de déduction des intérêts notionnels confirme l'avis initial de la direction de reconnaître l'actif d'impôt différé en 2012 et il est prévu que la réserve restante soit complètement utilisée vers la fin 2017 ou début 2018.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON REPRIS AU BILAN

Au 31 décembre 2016, il n'y avait plus aucun actif d'impôt différé non repris au bilan.

Au sein du groupe Elia, il n'y a pas de politique formelle en ce qui concerne le versement de dividendes par les filiales. Les joint-ventures du groupe Elia ne distribueront pas de dividendes avant avoir obtenu l'accord de tous les partenaires des joint-ventures. En d'autres termes, le groupe Elia contrôle à quel moment les différences temporelles déductibles s'inverseront et le management est certain que ceci ne se produira pas dans un avenir proche. Par conséquent, le Groupe n'a pas comptabilisé de passifs d'impôt différé relatifs à ses investissements dans des filiales et joint-ventures pour un montant de 3,3 millions € au 31 décembre 2016 (3,0 millions € pour l'exercice 2015).

7.6. Stocks

(en millions EUR)	2016	2015
Approvisionnements	37,0	38,2
Pertes de valeurs actées	(14,3)	(14,0)
Total	22,6	24,2

Les articles dans le magasin sont principalement des pièces de rechange et de réserve pour l'entretien et les travaux de réparation des postes à haute tension, des lignes aériennes et des câbles souterrains du Groupe. Le niveau des stocks est resté relativement stable comparé à 2015.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en fonction de la non-utilisation d'articles du stock sur la base de leur rotation sous-jacente. En 2016, le montant total des réductions de valeur comptabilisées au compte de résultats s'élevait à 0,3 million €, par rapport à 0,4 million € en 2015 (cf. note 6.3).

7.7. Créances clients et autres débiteurs courantes, charges à reporter et produits acquis

(en millions EUR)	2016	2015
Contrats de construction en cours	4,2	2,5
Autres créances clients et acomptes versés	221,7	205,6
Surcharges	139,9	102,1
TVA et autres taxes	6,8	9,4
Autres	7,0	6,5
Charges à reporter et produits acquis	6,1	4,2
Total	385,7	330,3

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement exigibles dans les 15 à 30 jours.

Les contrats de construction en cours ont augmenté de 1,7 million € pour atteindre 4,2 millions €, à la suite d'une intensification des activités d'EGL.

La hausse des surcharges s'explique principalement par :

- le solde restant supérieur pour les certificats verts de la Région wallonne (augmentation de 40,7 millions € à 91,7 millions €). Cette augmentation est due à une hausse du nombre de certificats verts achetés par le groupe Elia l'année dernière, par rapport à la surcharge « certificats verts wallons » stable qu'Elia applique pour couvrir ces achats ;
- partiellement compensé par l'encours plus faible pour les surcharges couvrant les frais de la réserve stratégique (baisse de 21,4 millions € à 2,4 millions €).

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et aux risques de change, ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs est reprise à la note 8.2.

Au 31 décembre, l'analyse d'échéance des créances clients et autres débiteurs et des acomptes versés se présentait comme suit :

(en millions EUR)	2016	2015
Non échues	200,4	203,1
Echues depuis 30 jours au plus	10,0	(3,1)
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	3,8	0,7
Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	5,7	3,3
Plus d'un an	1,6	1,2
Total (excl. perte de valeur)	221,5	205,3
Créances douteuses	1,3	1,6
Réductions de valeur actées	(1,1)	(1,3)
Total	221,7	205,6

7.8. Actifs d'impôt courants

(en millions EUR)	2016	2015
Créances fiscales	2,8	148,0
Total	2,8	148,0

Les créances fiscales ont nettement diminué en 2016 par rapport à 2015, à la suite du règlement définitif et du remboursement de la réclamation fiscale en cours (93,8 millions €) et des intérêts moratoires (52,7 millions €) par les autorités fiscales.

Dans un avertissement-extrait de rôle datant de 2008, l'administration fiscale a considéré les surplus tarifaires de la fin de l'année 2004 comme produits taxables. Elia ne pouvait suivre cette position et a introduit un acte judiciaire à l'encontre de cet avis d'imposition. En décembre 2011, le Tribunal de première instance de Bruxelles a donné raison à Elia, mais l'administration fiscale a interjeté appel en février 2012, suspendant ainsi les effets du jugement du Tribunal de première instance. La décision de l'appel a été publiée le 12 novembre 2015, confirmant la décision du Tribunal de première instance. Étant donné que l'administration fiscale n'a pas introduit de pourvoi en cassation dans le délai requis, l'arrêt de la Cour d'appel est définitif. Consécutivement à cet arrêt, l'administration fiscale a dû rembourser à Elia un montant de 93,8 millions € en 2016, augmenté d'intérêts moratoires à hauteur de 54,8 millions €.

7.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions EUR)	2016	2015
Dépôts à terme immédiatement exigibles	22,5	226,3
Comptes bancaires	154,1	400,1
Total	176,6	626,4

La baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est principalement due au remboursement de l'euro-obligation en avril 2016 pour un montant de 500 millions €.

Les dépôts à court terme sont placés pour des périodes variant de quelques jours ou quelques semaines à plusieurs mois (généralement sans dépasser 3 mois), en fonction des besoins immédiats en liquidités, et génèrent des intérêts aux taux des dépôts à court terme. Le taux d'intérêt des placements portant intérêt à la fin de la période de reporting varie de 0,00% à 0,26%.

Les soldes des comptes bancaires rapportent ou paient un intérêt conforme aux taux d'intérêt variables sur la base de l'intérêt journalier des dépôts bancaires. Les risques de taux du Groupe et l'analyse de sensibilité des actifs financiers et des obligations sont repris à la note 8.2.

7.10. Capitaux propres

CAPITAL D' ACTIONS ET PRIME D'ÉMISSION

Nombre d'actions	2016	2015
Au terme du 1 ^{er} janvier	60.750.239	60.738.264
Emises contre paiement comptant	140.919	11.975
Nombre d'actions (fin de période)	60.891.158	60.750.239

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 a décidé d'organiser une augmentation de capital (en deux étapes/périodes : l'une en 2016 pour un maximum de 5,3 millions € et l'autre en 2017 pour un maximum de 0,7 million €) pour un montant maximum total de 6 millions € à l'intention des collaborateurs belges.

En décembre 2016, le groupe Elia a octroyé à ses collaborateurs belges la possibilité de souscrire à une augmentation de capital d'Elia System Operator SA (tranches fiscales et non fiscales), ce qui a résulté en une augmentation de 4,4 millions € du capital d'actions (y compris le coût de l'augmentation de capital, qui s'élève à 0,9 million €) et simultanément en une augmentation de 1,8 million € de la prime d'émission tandis que le nombre d'actions en circulation a augmenté de 140.919 actions sans valeur nominale.

La seconde tranche de cette augmentation de capital (tranche fiscale) pour ses collaborateurs belges a eu lieu en mars 2017 à hauteur de 0,4 million €.

RÉSERVES

Selon la législation belge, 5% du bénéfice net statutaire de la Société doivent être affectés chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale s'élève à 10% du capital.

Dans le cadre du mécanisme tarifaire précédent pour la période 2012-2015, Elia devait réserver dans les capitaux propres la plus-value réalisée qui a été répercutée dans les tarifs à la suite de la mise hors service d'actifs immobilisés (baisse de l'actif régulé). Pour l'année 2015, celle-ci s'élevait à 34,2 millions €. L'assemblée générale du 17 mai 2016 a décidé d'affecter ce montant à la réserve légale.

Au 31 décembre 2016, la réserve légale du Groupe s'élevait à 173,0 millions €.

Le conseil d'administration peut proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende allant jusqu'à un montant maximum des réserves disponibles et du bénéfice à reporter des exercices précédents de la Société, y compris le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016. Les actionnaires doivent approuver le montant du dividende distribué lors de l'assemblée générale des actionnaires.

RÉSERVE DE COUVERTURE

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie pour les transactions de couverture qui n'ont pas encore eu lieu.

DIVIDENDE

Après la date de reporting, le conseil d'administration a fait la proposition de dividende indiquée ci-après.

Dividende	2016	2015
Dividende par action	1,58	1,55

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2016, le conseil d'administration a proposé le versement d'un dividende brut de 1,55 € par action, ce qui donne un dividende net de 1,1315 € par action, pour un montant total de 94,2 millions €.

Le conseil d'administration du 23 février 2017 a proposé la distribution d'un dividende brut de 1,58 € par action. Le dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2017 et n'est pas inscrit comme étant une obligation dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le dividende total, calculé sur le nombre d'actions en circulation à la date du 23 février 2017, correspond à un total de 96,2 millions €.

7.11. Emprunts et prêts portant intérêt

(en millions EUR)	2016	2015
Emprunts long terme	2.586,4	2.605,4
Sous-total d'emprunts long terme	2.586,4	2.605,4
Emprunts court terme	100,0	539,9
Intérêts à imputer	47,5	64,4
Sous-total d'emprunts court terme	147,5	604,3
Total	2.733,9	3.209,7

Nous renvoyons à la note 6.4 pour une explication de la baisse des emprunts à court terme.

Des informations concernant les conditions générales des prêts et emprunts portant intérêt en cours sont données ci-après :

(en millions EUR)	Echéance	Montant	Taux d'intérêt avant couverture	Taux d'intérêt après couverture	Proportion actuelle du taux d'intérêt : fixe	Proportion actuelle du taux d'intérêt : variable
Prêts actionnaires	2022	495,8	1,07%	2,91%	40,34%	59,66%
Emission d'euro-obligations 2004 / 15 ans	2019	499,6	5,25%	5,25%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	547,1	3,25%	3,25%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	199,3	3,50%	3,50%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	346,3	3,00%	3,00%	100,00%	0,00%
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	498,2	1,38%	1,38%	100,00%	0,00%
Banque Européenne d'Investissements	2017	20,0	4,79%	4,79%	100,00%	0,00%
Billet de trésorerie	2017	78,0	(0,12%)	(0,12%)	100,00%	0,00%
Avance à terme fixe EGI	2017	2,0	0,75%	0,75%	100,00%	0,00%
Total		2.686,3			88,99%	11,01%

Des informations concernant les échéances contractuelles des prêts et emprunts portant intérêt du Groupe (courants et non courants) sont données ci-après :

(en millions EUR)	Valeur nominale	Moins d'1 an	1 - 2 ans	3 - 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts actionnaires	495,8				495,8
Emission d'euro-obligations	2.100,0			500,0	1.600,0
Banque Européenne d'Investissements	20,0	20,0			
Billet de trésorerie	78,0	78,0			
Avance à terme fixe EGI	2,0	2,0			
Total	2.695,8	100,0	0,0	500,0	2.095,8

Les conventions suivantes sont requises pour les euro-obligations émises au titre du programme EMTN de 3 milliards € et des facilités disponibles :

(i) La Société n'accordera aucun droit de sûreté (par droit de sûreté, on entend toute hypothèque, charge, tout gage, droit de rétention ou autre forme de grèvement ou de droit de sûreté. Une garantie ou caution personnelle ne constitue pas un « droit de sûreté ») pour assurer toute dette pertinente de toute personne ou toute garantie ou indemnisation en rapport avec toute dette pertinente de toute personne.

(ii) La Société veillera à ce qu'aucune de ses filiales importantes n'accorde de droit de sûreté pour assurer toute dette pertinente de toute personne ou toute garantie ou indemnisation en rapport avec toute dette pertinente de toute personne.

(iii) La Société fera en sorte que ses filiales importantes veillent à ce qu'aucune autre personne n'accorde de droit de sûreté pour assurer toute dette pertinente de la Société ou de l'une de ses filiales importantes ou pour assurer toute garantie ou indemnisation en rapport avec toute dette pertinente de la Société ou de l'une de ses filiales importantes.

(iv) La Société conserve une participation d'au moins 75% dans Elia Asset SA.

(v) La Société conserve sa licence de gestionnaire de réseau de transport.

7.12. Avantages du personnel

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les employés rémunérés sur la base d'une « échelle salariale » recrutés après le 1^{er} juin 2002 et les cadres recrutés après le 1^{er} mai 1999 sont couverts par deux régimes de pension à cotisations définies (Powerbel et Enerbel).

Voici une brève description de ces deux régimes à cotisations définies :

- **Enerbel**
Ce régime est destiné aux employés salariés qui ont été engagés après le 1^{er} juin 2002.
La cotisation des employés est calculée au moyen d'une formule de taux progressif égale à 0,875% de la portion de la rémunération en dessous d'un certain plafond, plus 2,625% de la portion de la rémunération au-dessus de ce plafond. Cette cotisation est déduite chaque mois des rémunérations des affiliés.
La contribution de l'employeur est égale à 3 fois la cotisation de l'employé.
- **Powerbel**
Ce régime est destiné aux cadres qui ont été engagés à partir du 1^{er} mai 1999 et à ceux qui ont demandé un transfert vers ce régime lorsque l'occasion leur en a été donnée en 2007.
La cotisation des employés est calculée au moyen d'une formule de taux progressif égale à 0,6% de la portion de la rémunération en dessous d'un certain plafond, plus 4,6% de la portion de la rémunération au-dessus de ce plafond. Cette cotisation est déduite chaque mois des rémunérations des affiliés.
La contribution de l'employeur est égale à 4 fois la cotisation de l'employé.

La nouvelle législation sur les pensions, qui a été publiée fin 2015, a introduit quelques changements par rapport au rendement garanti dans le cadre de régimes à cotisations définies. Pour les versements effectués après le 1^{er} janvier 2016, la loi exige de l'employeur qu'il garantisse un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 1,75%, avec un plafond à 3,75% [ce rendement est fixé annuellement sur la base de 65% du rendement moyen OLO sur 10 ans au 1^{er} juin sur les 24 mois précédents, avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%].

Pour les régimes assurés, le rendement minimum garanti jusqu'au 31 décembre 2015 doit toujours afficher au moins 3,25% pour les cotisations de l'employeur et 3,75% pour les cotisations des travailleurs. Tout déficit doit être couvert par l'employeur.

En raison de ces changements et comme mentionné dans les méthodes comptables, tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur, qui représente une modification de plan.

Les régimes belges basés sur les cotisations n'étant pas concentrés en fin de période, l'obligation à prestations définies a été déterminée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit ») sans projection des cotisations futures. Jusqu'à fin 2015, la méthode de la valeur intrinsèque a été utilisée. Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles à payer (s'il y en a) et de la valeur des fonds collectifs (s'il y en a).

Le rendement garanti pour 2016 s'élève à 1,75% et est appliqué verticalement à toutes les cotisations versées aux fonds de pension et aux assureurs (produits de la branche 21).

En 2016, il a été décidé d'offrir aux affiliés des régimes de pension aux cotisations définies la possibilité de transférer les réserves acquises garanties par les assureurs sur les fonds de pension sous la forme d'un plan « cash balance – best off », avec un rendement minimum garanti de 3,25%. Les réserves de tous les travailleurs sur l'échelle salariale ont été transférées sur les fonds de pension à la suite d'une convention collective de travail, et une grande majorité des membres de la direction ont eux aussi opté pour un transfert de leurs réserves. Nous renvoyons également à la section ci-dessous « Régimes à prestations définies ».

Les contributions des travailleurs comme de l'employeur sont versées sur une base mensuelle. Les contributions des salariés sont déduites du salaire et versées à l'assureur par l'employeur.
Le montant des flux de trésorerie futurs dépend de la croissance salariale.

Les charges afférentes à ces plans s'élèvent à 4,8 millions € pour 2016 et à 4,06 millions € pour 2015.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits des employés travaillant pour des entreprises du secteur de l'électricité et du gaz.

Ces accords prévoient des « compléments de pension » basés sur le salaire annuel et la carrière de l'employé au sein de la société. Si l'employé décède, les suppléments sont partiellement transmissibles à son/sa/ses héritier(s)/héritière(s) (conjoint(e)/orphelin(s)). Les rémunérations attribuées sont liées au résultat d'exploitation d'Elia. Il n'existe pour ces obligations ni fonds de pension externe ni assurance de groupe et aucune réserve n'est donc constituée auprès de tiers. Les obligations sont qualifiées de régimes à prestations définies.

La convention collective prévoit l'octroi des mêmes garanties pour les membres du personnel employés actifs engagés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 2001 et tous les cadres et directeurs embauchés avant le 1^{er} mai 1999, via un régime de pension à prestations définies (Elgabel et Pensiobel – plans fermés). Les obligations en vertu de ces régimes de pension à prestations définies sont financées par un certain nombre de fonds de pension pour les entreprises du secteur du gaz et de l'électricité et par des compagnies d'assurance.

Comme mentionné ci-dessus, le Groupe a transféré les réserves acquises garanties par les assureurs dans des plans « cash balance – best off » en 2016. Le principal objectif de ces plans consiste à garantir à chaque affilié un rendement minimum de 3,25% sur les réserves acquises jusqu'à l'âge de la pension. Cette garantie étant une obligation de l'employeur, ces plans représentent des régimes à prestations définies.

Elia Transmission Belgique a également des plans de prépension et d'autres avantages postérieurs à la période active, tels que le remboursement des frais de soins de santé et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions EUR)	2016	2015
Régime à prestations définies	12,1	21,0
Autres avantages postérieurs à l'emploi	63,0	59,1
Total des provisions pour avantages du personnel	75,1	80,1

Les tableaux suivants détaillent la provision pour les avantages du personnel, répartie entre les coûts liés aux retraites (« Pensions ») et les autres coûts (« Autres »), comprenant les frais médicaux, avantages tarifaires, primes jubilaires, etc.

(en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2016	2015	2016	2015
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(192,1)	(160,6)	(63,6)	(59,7)
Juste valeur des actifs du plan	179,9	139,7	0,6	0,7
Passif net au titre des prestations définies	(12,1)	(21,0)	(63,0)	(59,1)

Mouvements de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2016	2015	2016	2015
Au début de la période	(160,6)	(176,3)	(59,7)	(63,5)
Coût des services rendus	(10,2)	(3,5)	(1,7)	(1,8)
(Coût) / produit financier	(3,3)	(2,6)	(1,3)	(1,2)
Cotisations des participants	0,7	(0,5)	0,0	0,0
Coût de retraite anticipée	(0,3)	(0,9)	0,0	0,0

Y inclus réévaluations des gains/(pertes) dans les autres éléments du résultat et le Compte de résultat consolidé, découlant de:

• Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	2,1	0,0	(0,5)
• Changement dans les hypothèses financières	(14,6)	4,0	(3,3)	1,8
• Changements liés à l'expérience	8,1	4,8	(0,3)	2,7
Coût des services passés	(2,6)	(0,6)	0,0	0,0
Prestations payées	16,4	12,8	2,8	2,7
Réductions	0,0	0,0	(0,1)	0,0
Transferts	(25,8)	0,0	0,0	0,0
A la fin de la période	(192,1)	(160,6)	(63,6)	(59,7)

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2016	2015	2016	2015
Au début de la période	139,7	129,9	0,7	0,7
Revenus d'intérêts	2,9	2,1	0,0	0,0

Réévaluation des gains/pertes dans les autres éléments du résultat, découlant de:

Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	8,7	4,1	(0,0)	(0,1)
Cotisations versées par l'employeur	17,5	15,9	2,8	2,7
Cotisations versées par les participants	1,8	0,5	0,0	0,0
Prestations servies	(16,4)	(12,8)	(2,8)	(2,7)
Transferts	25,8	0,0	0,0	0,0
A la fin de la période	179,9	139,7	0,6	0,7
Rendement réel des actifs du plan	11,6	6,2	(0,0)	(0,0)

Montants compris dans les autres éléments du résultat global (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2016	2015	2016	2015
Coût des services				
Coût des services rendus	(9,5)	(4,1)	(1,7)	(1,8)
Coût de retraite anticipée	(0,3)	(0,9)	0,0	0,0
Coût des services passés	(2,6)	(0,6)	0,0	0,0
Règlements	0,0	0,0	(0,1)	0,0
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme	0,0	0,0	0,0	1,8
Intérêt net sur le passif / (actif) net au titre des prestations définies				
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	(3,3)	(2,6)	(1,3)	(1,2)
Revenu d'intérêts sur les actifs du plan	2,9	2,1	0,0	0,0
Autres				
Coût des prestations définies comptabilisées en résultat	(12,7)	(6,0)	(3,0)	(1,1)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de :				
1/ Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	2,1	0,0	(0,1)
2/ Changement dans les hypothèses financières	(14,6)	4,0	(2,8)	1,3
3/ Changements liés à l'expérience	8,1	4,8	(0,8)	1,0
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	8,7	4,1	0,0	0,0
Réévaluation des prestations définies (dette)/créance dans les autres éléments du résultat	2,2	15,1	(3,6)	2,2
Total	(10,5)	9,0	(6,7)	1,0

(en millions EUR)	2016	2015
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de participants au plan	(255,7)	(220,4)
Participants actifs	(177,7)	(148,8)
Participants non actifs avec avantages différés	(5,6)	(5,3)
Retraités et bénéficiaires	(72,4)	(66,3)
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de prestations	(255,7)	(220,4)
Prestations de retraite et de décès	(192,1)	(160,6)
Autres avantages postérieurs à l'emploi (réductions médicales et tarifaires)	(44,1)	(40,7)
Primes jubilaires	(19,5)	(19,0)

Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des obligations au titre des prestations définies notées avec un rating minimal « AA » ou supérieur, comme déterminés par une agence de notation certifiée, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies.

Un test de résistance est exécuté chaque année. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts vis-à-vis des « chocs » présentant une probabilité d'occurrence de 0,5%.

Les bénéficiaires contribuent (pour la plupart) au financement des régimes de pension à travers une cotisation personnelle « définie » (formule de taux progressif $a\%t_1 + b\%t_2$) déduite de leur salaire mensuel.

Le solde annuel des prestations définies est financé par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des affiliés. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode de financement consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur la base de projections (en prenant en compte la croissance des salaires et l'inflation). Les hypothèses afférentes à l'augmentation des salaires, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la pension sont définies sur la base des statistiques dont la Société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour l'instrument de financement et tiennent compte des changements attendus en matière de mortalité. Le Groupe calcule l'intérêt net sur les obligations (actif) au titre de prestations définies en utilisant le même taux d'actualisation d'obligations d'entreprises de haute qualité (cf. ci-dessus) que celui qui sert à évaluer l'obligation au titre des prestations définies (l'approche « intérêts nets »). Ces hypothèses sont régulièrement remises en question.

Des événements exceptionnels, par exemple, la modification du plan, la modification des hypothèses, une couverture insuffisante, etc. peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

Risque d'investissement

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de qualité. La différence entre le taux de rendement réel des actifs et les produits financiers générés par les actifs du plan est comptabilisée dans les profits/pertes actuariels (autres éléments du résultat global). Les investissements du plan sont actuellement relativement équilibrés.

Aperçu des actifs du plan par catégorie principale en %	2016	2015
Participations cotées en bourse	88,10%	78,29%
Actions - zone Euro	20,49%	16,24%
Actions - hors zone Euro	25,23%	13,19%
Obligations d'état - zone Euro	1,48%	5,51%
Autres obligations - zone Euro	21,83%	34,41%
Autres obligations - hors zone Euro	19,07%	8,94%
Participations non cotées en bourse	11,90%	21,80%
Contrats d'assurance	0,62%	2,41%
Biens immobiliers	4,70%	3,93%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,12%	2,43%
Autres	6,45%	13,03%
Total (en %)	100,00%	100,00%

Étant donné l'horizon à long terme des passifs du plan, le Conseil d'administration du fonds de pension, dont Elia Transmission (Belgique) est membre, juge raisonnable d'investir une part des actifs du plan en actions afin de générer un effet de levier pour la performance du fonds.

Comme mentionné, les réserves d'assurance groupe des contrats individuels dans Contassur liés à Elgabel (toutes les réserves à l'exception d'AG Insurance) et Pensiobel (sur la base d'une option individuelle) ont été transférées vers le fond de pension correspondant en 2016.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution des taux obligataires engendre une augmentation du passif du plan. Toutefois, celle-ci sera partiellement compensée par une augmentation du rendement des investissements obligataires du plan, réalisés à environ 95% dans des fonds de pension, avec un rendement attendu de 3,6%.

Risque de longévité

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de la mortalité des affiliés, à la fois durant leur contrat d'emploi et au terme de celui-ci. Une augmentation de l'espérance de vie des affiliés au plan augmentera le passif de ce dernier. Les nouvelles tables de mortalité prospectives créées par l'IA/BE ont été utilisées pour la première fois en 2015.

Risque salarial

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés au plan. Une augmentation du salaire des affiliés au plan augmentera donc le passif de ce dernier.

Cet impact est à présent nul pour Pensiobel, étant donné que les droits acquis ont été arrêtés en octobre 2015 pour les participants qui avaient choisi de rejoindre le plan Powerbel.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en % et en années)	2016	2015
Taux d'actualisation		
- Pensions - régime à prestations définies et plans cash balance - best off	entre 1,36% et 1,50%	1,88%
- Pensions - régime à cotisations définies	entre 1,82% et 2,05%	n.a.
- Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions	1,69%	2,08%
Augmentation attendue du salaire moyen (sans inflation)	2,00%	2,00%
Inflation attendue	1,75%	1,75%
Augmentation attendue des dépenses de santé (y compris inflation)	2,75%	2,75%
Augmentation attendue des avantages tarifaires	1,75%	1,75%
Age moyen de la retraite attendu		
- Employé	63	63
- Cadre	65	65
Tables de mortalité:		
- Personnel actif	IABE	IABE
- Personnel inactif	IABE	IABE
Espérance de vie exprimée en année d'un retraité à 65 ans		
Pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture:		
- Homme	19,9	19,9
- Femme	24,0	24,0
Pour une personne âgée de 65 ans dans 20 ans:		
- Homme	22,3	22,3
- Femme	26,0	26,0

(en années)	2016	2015
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	9,15	9,15
Durée moyenne pondérée des obligations à cotisations définies	18,96	n.a.
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	13,45	13,45

Le rendement réel des actifs du plan en pourcentage pour 2016 se situait dans la plage de 3,0% à 5,6% (par rapport à une plage de 1,95% à 2,06% en 2015).

Le Groupe prévoit une contribution de 7,7 millions € aux régimes de pension à prestations définies belges, et de 3,2 millions € aux régimes à cotisations définies belges en 2017.

Ci-dessous, nous fournissons également un aperçu des sorties de trésorerie attendues pour les régimes à prestations définies au cours des 5 prochaines années :

Futures sorties de trésorerie attendues	2017	2018	2019	2020	2021
- Pensions	(9,8)	(8,0)	(4,1)	(8,0)	(9,8)
- Autres	(2,9)	(2,8)	(2,8)	(2,8)	(2,9)
Total (en millions EUR)	(12,7)	(10,8)	(6,9)	(10,9)	(12,7)

Un certain degré d'incertitude est lié aux sorties de trésorerie attendues mentionnées ci-dessus ; celui-ci peut être expliqué par les éléments suivants :

- des différences entre les hypothèses émises et les résultats réels peuvent survenir : p. ex., âge de la pension, future augmentation de salaire, etc. ;
- les sorties de trésorerie attendues mentionnées ci-dessus sont basées sur une population fermée et n'incorporent donc pas les futurs nouveaux collaborateurs ;
- les primes futures sont calculées sur la base du dernier taux des coûts agrégés connu, qui est révisé sur une base annuelle et qui varie en fonction du rendement des actifs du plan, de l'augmentation réelle des salaires par rapport aux hypothèses et des mouvements inattendus au sein de la population.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

(en millions EUR)	Augmentation (+) / Diminution (-)
Impact sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation de	
Taux d'actualisation (0,5%)	14,0
Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,5%)	(13,6)
Inflation (0,25%)	(7,3)
Augmentation des prestations de soins de santé (1%)	(6,5)
Augmentation des avantages tarifaires (0,5%)	(1,9)
L'espérance de vie des retraités (1 an)	(1,9)

RÉÉVALUATIONS DES ENGAGEMENTS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

(en millions EUR)	2016	2015
Montant cumulé au 1 ^{er} janvier	(11,9)	(17,3)
Mouvement de la période	0,2	5,4
Montant cumulé au 31 décembre	(11,8)	(11,9)

Les réévaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi comprennent la portion de 50Hertz Transmission (Allemagne) (joint-venture) pour un montant de -0,6 million € net d'impôt (-0,3 million € en 2015).

Le tableau ci-dessous représente les profits et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global d'Elia Transmission (Belgique), en fonction de leur nature :

Réévaluation des obligations au titre des prestations définies découlant de (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2016	2015	2016	2015
1/ Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	2,1	0,0	(0,1)
2/ Changement dans les hypothèses financières	(14,6)	4,0	(3,3)	1,3
3/ Changements liés à l'expérience	8,1	4,8	(0,3)	1,0
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	8,7	4,1	0,0	0,0
Réévaluation des prestations définies (dette)/créance dans les autres éléments du résultat	2,2	15,1	(3,6)	2,2

DROITS À REMBOURSEMENT

Comme décrit à la note 7.4, des actifs non courants (au sein d'autres actifs financiers) sont comptabilisés comme des droits à remboursement liés à l'obligation au titre des prestations définies pour la population bénéficiant du régime d'intérêt et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires pour la population à la pension d'Elia. Chaque modification de ces passifs affecte également les droits à remboursement correspondants au titre d'autres actifs financiers non courants.

La diminution du droit de remboursement lié aux pensions découle de la modification des hypothèses financières (taux d'actualisation) d'une part et des changements liés à l'expérience d'autre part.

Mouvements de la valeur actuelle des droits de remboursement (en millions EUR)	Pensions		Autres	
	2016	2015	2016	2015
Au début de la période	(36,4)	(47,0)	(23,5)	(26,6)
Coût des services rendus				
(Coût) / produit financier	(0,6)	(0,6)	(0,5)	(0,5)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de :				
1/ Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	1,1	0,0	(0,0)
2/ Changement dans les hypothèses financières	(1,6)	1,2	(1,7)	0,7
3/ Changements liés à l'expérience	3,0	4,6	(2,4)	1,2
Prestations payées	3,8	4,3	1,7	1,7
A la fin de la période	(31,8)	(36,4)	(26,3)	(23,5)

7.13. Provisions

(en millions EUR)	Environment	Others	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	17,0	11,3	28,3
Dotation de provisions	0,7	0,1	0,8
Reprise de provisions	(2,4)	(4,6)	(7,1)
Utilisation de provisions	(1,4)	(0,0)	(1,5)
Solde au 31 décembre 2015	13,8	6,7	20,5
Partie à long terme	10,8	6,7	17,5
Partie à court terme	3,0	0,0	3,0
Solde au 1^{er} janvier 2016	13,8	6,7	20,5
Dotation de provisions	3,3	3,8	7,1
Reprise de provisions	(0,4)	(0,3)	(0,7)
Utilisation de provisions	(0,5)	(0,6)	(1,1)
Solde au 31 décembre 2016	16,2	9,6	25,8
Partie à long terme	13,8	9,6	23,3
Partie à court terme	2,4	0,0	2,4

Elia a procédé à des études de sol sur plus de 200 sites en Flandre, conformément aux accords contractuels et à la législation flamande en la matière. Sur certains sites, une pollution significative du sol a été constatée. Il s'agissait en général d'une pollution historique résultant d'activités industrielles antérieures ou situées à proximité (usines à gaz, incinérateurs, produits chimiques, etc.).

En Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, Elia a réalisé des analyses et études dans un certain nombre de postes à haute tension et sur des terrains sur lesquels des pylônes avaient été érigés pour les lignes à haute tension aériennes, dans le but de détecter une éventuelle pollution. Sur cette base, Elia a provisionné les coûts d'assainissements potentiels futurs conformément aux législations respectives.

Les provisions environnementales sont comptabilisées et mesurées sur la base de l'évaluation d'un expert externe en tenant compte du principe BATNEEC (Best Available Techniques Not Entailing Excessive Costs, c.-à-d. meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable) et des circonstances connues à la fin de la période de reporting. Le calendrier des décomptes est incertain, mais pour les locaux où les utilisations ont lieu, la provision sous-jacente est qualifiée de provision à court terme.

L'utilisation des provisions environnementales se rapporte principalement à la poursuite des études de sol et des assainissements sur certains sites de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre, pour un montant total de 0,5 million €. D'une part, une reprise pour un montant de 0,4 million € a été enregistrée pour des sites de Wallonie et de Flandre ; d'autre part, une augmentation pour un montant de 3,3 millions € a été enregistrée pour des sites de Wallonie principalement, à la suite de nouvelles estimations.

Le poste « Autres » comprend principalement des provisions pour litiges afin de couvrir les paiements probables à la suite de l'implication du Groupe dans un litige juridique ou lorsque le Groupe est poursuivi en justice par une tierce partie. Un montant de 7,1 millions € est inclus à la fin de l'exercice pour Elia Re, une société captive de réassurance, parmi lesquels 2,8 millions € concernent l'installation de lignes aériennes, 3,0 millions concernent des installations électriques et 1,3 million € concerne des actions en responsabilité (en 2015 : 0,0 million € pour l'installation de lignes aériennes, 3,3 millions € pour les installations électriques et 1,4 million € pour les actions en responsabilité).

Ces estimations sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées.

Les variations de provisions sont présentées à la note 6.3.

7.14. Autres passifs non courants

(en millions EUR)	2016	2015
Subsides en capital	5,1	2,4
Total	5,1	2,4

Les subsides en capital consistent en un produit différé lié à des subsides en capital reçus de l'Union européenne et de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2016, de nouveaux subsides ont été octroyés pour le financement du projet Stevin, pour un montant total de 2,7 millions €.

7.15. Dettes fournisseurs et autres crédateurs

(en millions EUR)	2016	2015
Dettes commerciales	288,0	199,9
TVA, autres impôts	8,4	5,6
Rémunérations et charges sociales	26,5	27,7
Dividendes	1,2	1,3
Surcharges	54,0	63,0
Autres	12,5	12,7
Dettes à imputer	0,3	0,1
Total	390,8	310,3

L'augmentation des dettes fournisseurs s'explique par le calendrier du paiement des dettes ouvertes.

Le solde des dettes ouvertes pour les surcharges concerne principalement des surcharges fédérales (54,0 millions €, contre 62,7 millions € fin 2015).

Le poste « Autres » englobe principalement des garanties en espèces reçues de clients et des acomptes versés pour des projets.

7.16. Compte de régularisation

(en millions EUR)	2016	2015
Charges à imputer et produits à reporter	26,2	18,8
Mécanisme de décompte	433,6	352,4
Total	459,8	371,2

Le mécanisme de décompte est décrit dans la note 9.1. La modification au niveau du mécanisme de décompte en Belgique est décrite dans la note 4.2.

Le mécanisme de décompte au 31 décembre 2016 est détaillé dans le tableau ci-après :

(en millions EUR)	Belgique
A restituer au tarif de la période actuelle	157,6
A restituer aux tarifs des périodes futures	276,0
Mécanisme de décompte	433,6

Le Groupe fonctionne dans un contexte régulé qui stipule que les tarifs doivent permettre de réaliser des recettes totales composées de :

1. un rendement raisonnable sur le capital investi ;
2. tous les coûts raisonnables encourus par le Groupe.

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et les tarifs qui auraient dû être facturés pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau et offrir aux actionnaires une rémunération équitable sur leur investissement.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent (ou déficit) à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être respectivement inférieurs ou supérieurs (et vice versa). Par conséquent, un excédent ou déficit résultant du mécanisme de décompte n'est pas repris dans le compte de résultats et n'est pas considéré comme un élément des capitaux propres.

Sur une base cumulée, on pourrait argumenter que le public a effectué un paiement anticipé (= excédent) sur son utilisation future du réseau. L'excédent (ou le déficit) en tant que tel n'est pas une provision pour une perte (une récupération) future de revenus, mais un produit à reporter/acquis vis-à-vis des utilisateurs. En se basant sur le cadre réglementaire, le Groupe est d'avis que l'excédent (le déficit) ne représente pas un élément du produit (des coûts). Par conséquent, ces montants sont déduits et reportés sous « Compte de régularisation ». Ces excédents ou déficits sont vérifiés et approuvés par le régulateur à l'exercice comptable suivant.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons à la note 9.1.

7.17. Instruments financiers – Juste valeur

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, avec indication de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur.

(en millions EUR)	Valeur comptable					Juste valeur			
	Évalués à la juste valeur	Instruments de couverture - juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2015									
Autres actifs financiers	13,5				13,5	13,3		0,2	13,5
Créances clients et autres débiteurs			342,5		342,5				0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			626,4		626,4				0,0
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture		(18,0)			(18,0)		(18,0)		(18,0)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis				(620,2)	(620,2)		(620,2)		(620,2)
Obligations émises non garanties				(2.589,6)	(2.589,6)		(2.847,1)		(2.847,1)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(310,3)	(310,3)				0,0
Total	13,5	(18,0)	968,9	(3.520,0)	(2.555,7)	13,3	(3.485,4)	0,2	(3.471,9)
31 décembre 2016									
Autres actifs financiers	7,3				7,3	7,1		0,2	7,3
Créances clients et autres débiteurs			442,6		442,6				0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			176,6		176,6				0,0
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture		(9,4)			(9,4)		(9,4)		(9,4)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis				(643,3)	(643,3)		(643,3)		(643,3)
Obligations émises non garanties				(2.090,6)	(2.090,6)		(2.449,8)		(2.449,8)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(390,8)	(390,8)				0,0
Total	7,3	(9,4)	619,2	(3.124,6)	(2.507,6)	7,1	(3.102,5)	0,2	(3.095,2)

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et la majeure partie des créances clients et autres débiteurs, les dettes fournisseurs et autres créditeurs puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. La norme IFRS 7 exige l'évaluation des instruments financiers à leur juste valeur au bilan, et la divulgation des évaluations de juste valeur par niveau selon la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence ;
- **Niveau 2** : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- **Niveau 3** : Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3.

JUSTE VALEUR

Étant donné que l'emprunt a un taux d'intérêt variable, la valeur comptable de l'emprunt est égale à la juste valeur.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie suite aux échéances à court terme de ces instruments.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des sicav appartient au niveau 1, ce qui signifie que l'évaluation repose sur la valeur cotée en bourse (non corrigée) sur un marché actif pour des instruments identiques.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt appartient au niveau 2, ce qui signifie que l'évaluation repose sur l'input de prix différents de ceux indiqués, ces prix différents étant observables pour les actifs ou les passifs. Cette catégorie comprend les instruments évalués sur la base des prix de marché cotés sur des marchés actifs pour ces instruments, les prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur les marchés qui sont considérés comme moins qu'actifs, ou d'autres techniques d'évaluation découlant directement ou indirectement de données de marché observables.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR

Instruments dérivés

Les swaps de taux d'intérêt sont traités sur la base des données fournies par des courtiers. Ces données sont contrôlées au moyen de modèles d'évaluation ou de techniques basées sur les flux de trésorerie actualisés.

Ces modèles intègrent divers reportings, notamment la qualité de crédit des contreparties et les courbes des taux d'intérêt à la fin de la période de reporting. Au 31 décembre 2016, le risque de contrepartie est nul car la valeur marchande des swaps d'intérêts est négative. Le risque de non-exécution du Groupe lui-même a également été estimé proche de zéro.

Emprunts portant intérêt

La juste valeur est calculée sur la base d'amortissements et de paiements d'intérêts futurs actualisés.

8. Divers

8.1. Effet des nouvelles acquisitions / ventes d'actions

CHANGEMENTS DANS LE SEGMENT ELIA TRANSMISSION (BELGIQUE)

Financement de la JV Nemo Link

Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de joint-venture avec National Grid, en vue de la construction de l'interconnexion Nemo Link ; chaque actionnaire détient 50% de Nemo Link Limited, une société britannique.

Les deux actionnaires ont accordé un financement à Nemo Link en 2016 par le biais d'un apport en capital et de prêts (avec un taux d'intérêt annuel de 4% et une maturité de 25 ans à compter du début des activités commerciales de l'interconnexion) dans le cadre d'une répartition 50/50. En 2016, Elia a apporté 64,5 millions €, portant le montant total de son financement à 90,1 millions €, dont 40% par apport en capital et 60% par le biais de prêts. Cette joint-venture est incluse dans le segment belge, au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

En 2015 :

Vente d'une partie des actions HGRT et APX

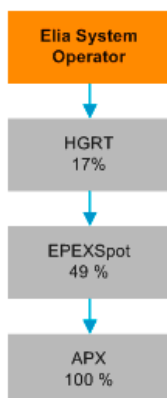
Au second trimestre de l'année 2015, les bourses d'énergie EPEX SPOT et le groupe APX, Belpex inclus, ont intégré leurs activités afin de former une nouvelle bourse d'énergie pour l'Europe du Centre-Ouest (CWE) et le Royaume-Uni. Les deux sociétés ont conclu leurs conventions respectives, en ce compris la vente des activités de clearing de APX à ECC Clearing. Consécutivement à cette restructuration, le groupe APX est désormais détenu directement par EPEX SPOT. APX n'est, par conséquent, plus un partenaire direct du groupe Elia. Au 3^e trimestre, les actionnaires actuels ont vendu une partie de leurs participations à 3 nouveaux actionnaires.

La part d'Elia dans HGRT a diminué de 24,5% à 17% à la suite de 3 transactions distinctes :

1. Échange de la part d'Elia dans APX contre des actions d'EPEX SPOT, lesquelles ont ensuite été apportées dans le capital de HGRT.
2. Cession d'une part de 6,2% dans HGRT à RTE, résultant dans une diminution de la part à 20%.
3. Cession d'une part de 3,0% dans HGRT à APG, Amprion et Swissgrid (1% à chaque nouvel actionnaire).

À la suite de ces transactions, Elia (17%), RTE, TenneT, APG, Amprion et Swissgrid détiennent ensemble 49% des nouveaux fonds propres d'EPEX SPOT, à travers HGRT. HGRT est encore comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence étant donné que le Groupe exerce encore une influence significative sur la société.

La structure actuelle de HGRT et de ses partenaires est la suivante :



8.2. Gestion des risques financiers et des dérivés

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'objectif du Groupe est d'identifier chaque risque et de définir les stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du Groupe.

Le département Risk Management définit la stratégie de gestion des risques, surveille l'analyse des risques et rapporte à la direction et au comité d'audit. La politique relative aux risques financiers est mise en œuvre par la définition de politiques appropriées et la mise en place de procédures de contrôle et de reporting efficaces. Une sélection d'instruments de couverture dérivés est utilisée en fonction de l'évaluation des risques impliqués. Les dérivés sont utilisés exclusivement comme instruments de couverture. Le cadre réglementaire dans lequel le Groupe fonctionne limite fortement leurs effets sur le compte de résultats (cf. chapitre « Cadre réglementaire et tarifs »). L'impact majeur des hausses de taux d'intérêt, des risques de crédit, etc. peut, conformément à la législation en vigueur, être porté en compte dans les tarifs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de risque lié à une contrepartie, c'est-à-dire où les contreparties manquent à leurs obligations envers la Société en matière de prêts, couvertures, accords et autres activités financières. La Société est exposée au risque de crédit à travers ses activités d'exploitation et de trésorerie. En ce qui concerne ses activités d'exploitation, le Groupe a mis en place une politique de crédit qui prend en compte les profils de risque des clients. L'exposition au risque de crédit est surveillée sur une base continue, ce qui entraîne la demande de garanties bancaires des contreparties pour certains contrats importants.

À la fin de la période de reporting, il n'y avait pas de concentrations importantes de risques de crédit. Le risque de crédit maximal est la valeur comptable de chaque actif financier, y compris les instruments financiers dérivés.

(en millions EUR)	2016	2015
Prêts et créances	63,0	16,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	176,6	626,4
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,1	13,3
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture :		
Passifs	(9,4)	(18,0)
Total	237,3	638,0

La variation de la provision pour les pertes de valeur liées aux prêts et créances au cours de l'année était comme suit :

(en millions EUR)	Débiteurs douteux	Moins value	Solde
Solde initial	1,5	(1,2)	0,3
Changement durant l'année	0,1	(0,1)	0,0
Situation au 31 décembre 2015	1,6	(1,3)	0,3
Solde initial	1,6	(1,3)	0,3
Changement durant l'année	(0,3)	0,2	(0,1)
Situation au 31 décembre 2016	1,3	(1,1)	0,2

Le Groupe considère que les sommes n'ayant pas fait l'objet de réductions de valeur et en souffrance depuis plus de 30 jours demeurent recouvrables sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients, notamment les notations de crédit sous-jacentes des clients, lorsqu'elles sont disponibles. La qualité de crédit des créances clients et autres débiteurs est évaluée sur la base d'une politique de crédit.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change notable, ni transactionnel ni lié au change d'une devise en euros, étant donné qu'il n'a pas d'investissements ou d'activités matérielles à l'étranger à ce jour et que moins de 1% de ses coûts est exprimé en monnaie autre que l'euro.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse respecter ses obligations financières. Le Groupe limite ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie et en veillant à ce qu'il y ait toujours suffisamment de facilités de crédits disponibles.

L'objectif du Groupe est de maintenir un équilibre entre la continuité de financement et une certaine flexibilité grâce à l'utilisation de prêts bancaires, de facilités de crédit confirmées et non confirmées, du programme de billet de trésorerie, etc. Pour les financements à moyen et long terme, le Groupe utilise des obligations. Le profil des échéances du portefeuille de dettes est étalé sur plusieurs années. La trésorerie du Groupe évalue fréquemment ses ressources de financement en tenant compte de sa propre notation financière et des conditions générales du marché.

Compte tenu des émissions d'obligations de 2009, 2010, 2013, 2014 et 2015, l'accès à des sources de financement devrait être suffisant.

(en millions EUR)	Valeur comptable	Flux de trésorerie attendus	6 mois au moins	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Passifs financiers non dérivés	3.520,0	(4.147,4)	(884,7)	(3,4)	(96,3)	(699,6)	(2.463,4)
Obligations émises non garanties	2.589,6	(3.234,0)	(530,2)	0,0	(68,5)	(679,3)	(1.956,0)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis	620,2	(603,1)	(44,2)	(3,4)	(27,8)	(20,4)	(507,4)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	310,3	(310,3)	(310,3)				
Passifs financiers dérivés	18,0	(17,2)	(4,4)	(4,3)	(8,5)	0,0	0,0
Swap de taux d'intérêts comme couverture	18,0	(17,2)	(4,4)	(4,3)	(8,5)		
Total au 31 décembre 2015	3.538,1	(4.164,6)	(889,1)	(7,7)	(104,8)	(699,6)	(2.463,4)
Passifs financiers non dérivés	3.124,6	(3.722,0)	(562,6)	(2,1)	(73,3)	(670,4)	(2.413,7)
Obligations émises non garanties	2.090,6	(2.703,8)	(68,5)	0,0	(68,5)	(653,0)	(1.913,8)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis	643,3	(627,5)	(103,3)	(2,1)	(4,8)	(17,4)	(499,9)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	390,8	(390,8)	(390,8)				
Passifs financiers dérivés	9,4	(9,5)	(4,7)	(4,8)	0,0	0,0	0,0
Swap de taux d'intérêts comme couverture	9,4	(9,5)	(4,7)	(4,8)			
Total au 31 décembre 2016	3.134,0	(3.731,5)	(567,3)	(6,9)	(73,3)	(670,4)	(2.413,7)

En avril 2016, Elia Transmission a remboursé une euro-obligation de 500 millions € d'une durée de 9 ans, arrivée à échéance.

Le détail des facilités de crédit disponibles, utilisées et non utilisées, est présenté ci-dessous :

(en millions EUR)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant utilisé	Montant non utilisé
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	110,0	Euribor + 0,30%	0,0	110,0
Facilités de crédit confirmées	08/07/2021	100,0	Euribor + 0,30%	0,0	100,0
Facilités de crédit non confirmées	non limitée	100,0	Euribor + marge lorsque l'opération est conclue	0,0	100,0
Programme belge de billet de trésorerie	non limitée	250,0	Euribor + marge lorsque l'opération est conclue	78,0	172,0
Avance à terme fixe EGI	non limitée	2,5	Euribor + 0,75%	2,0	0,5
Total		1.002,5		80,0	922,5

Au 31 décembre 2016, le segment allemand disposait de facilités non utilisées s'élevant à un montant total de 900 millions € (150 millions € en ligne de trésorerie et 750 millions € en facilités renouvelables).

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié à la fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à la suite de variations dans les taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché se rapporte principalement aux obligations de dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt flottants. Le Groupe gère son risque de taux d'intérêt au moyen d'un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixes et variables. Pour gérer cela, le Groupe conclut des swaps de taux d'intérêt, dans lesquels le Groupe s'engage à échanger, à des intervalles déterminés, la différence entre les montants de taux d'intérêt fixes et variables calculée par référence à un montant notionnel convenu. Ces swaps sont destinés à couvrir les obligations de dettes sous-jacentes.

Le tableau repris dans la note 7.11 montre le taux d'intérêt moyen à la date du bilan.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

À court et à long terme, les modifications des taux d'intérêt n'auront aucune influence sur le résultat consolidé, étant donné que le Groupe évolue dans un cadre réglementaire dans lequel les conséquences des fluctuations des charges financières sont récupérées par le biais des tarifs, excepté pour les transactions qui sont immédiatement reconnues dans les autres éléments du résultat global.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

Une variation de 100 points de base (pb) des taux d'intérêt aurait engendré une augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global comme suit :

(en millions EUR)	100 pb augmentation	100 pb diminution
Swaps de taux d'intérêts	(1,1)	1,1

COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés du Groupe sont liés à une opération sous-jacente ou à une exposition prévue. En fonction de l'impact attendu sur le compte de résultats et si les critères stricts de l'IAS 39 sont respectés, le Groupe décide, au cas par cas, si la comptabilité de couverture sera appliquée. Les paragraphes suivants décrivent les transactions pour lesquelles la comptabilité de couverture est appliquée. Au 31 décembre 2016, le Groupe n'a pas d'opérations qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

Conformément aux règles de comptabilité de couverture, tous les instruments financiers dérivés sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie et sont valorisés à leur juste valeur. Par conséquent, la partie des résultats sur l'instrument financier dérivé qui peut être considérée comme une couverture effective est directement reprise dans les capitaux propres (réserves de couverture nettes d'impôt).

Les swaps de taux d'intérêt ont un taux d'intérêt variant de 4,4% à 4,41%. Au 31 décembre 2016, le Groupe avait des instruments de couverture pour un montant de référence contracté de 200,0 millions €. La juste valeur nette des swaps au 31 décembre 2016 s'élevait à 9,4 millions € et se composait entièrement d'obligations. Ces montants sont repris comme dérivés à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2016, aucune charge financière significative découlant de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie n'est reprise dans le compte de résultats.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

L'objectif de la gestion de la structure du patrimoine du Groupe est de maintenir les rapports entre dettes et fonds propres liés aux activités régulées à un niveau conforme aux exigences du cadre réglementaire (un tiers de capitaux propres et deux tiers de fonds empruntés). Cette approche permet au Groupe de gérer à tout moment la sécurité de liquidité grâce à un accès flexible aux marchés des capitaux, de manière à être en mesure de financer des projets stratégiques et d'offrir une rémunération attractive aux actionnaires.

La politique de la Société en matière de dividende consiste à optimiser le versement du dividende, en tenant compte toutefois du fait que la Société dispose d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien sa mission légale.

La Société offre à ses employés la possibilité de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont exclusivement réservées.

8.3. Engagements et incertitudes

ENGAGEMENTS DE LEASING OPÉRATIONNELS – LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe a conclu des leasings commerciaux sur des véhicules, des bâtiments et du matériel informatique. Les leasings relatifs aux voitures et aux équipements informatiques ont une durée moyenne de trois ans ; les contrats ayant trait aux bâtiments portent normalement sur une période de neuf ans, avec une option de renouvellement après cette période. Les reconductions sont laissées à l'appréciation de l'entité spécifique détenant le contrat de leasing et des conditions normales sont d'application pour les reconductions de leasings commerciaux.

Les paiements futurs minimaux en vertu des leasings opérationnels non résiliables sont les suivants :

(en millions EUR)	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Bâtiments	2,4	1,2	0,0
Véhicules, matériel informatique et divers	6,3	10,9	0,0
Solde au 31 décembre 2015	8,7	12,1	0,0
Bâtiments	2,4	2,4	0,0
Véhicules, matériel informatique et divers	6,2	10,8	0,0
Solde au 31 décembre 2016	8,6	13,2	0,0

Les dépenses suivantes, liées à ces contrats de leasing, ont été reprises dans le compte de résultats :

(en millions EUR)	2016	2015
Bâtiments	2,4	2,5
Véhicules, matériel informatique et divers	6,2	6,2
Total	8,6	8,7

ENGAGEMENTS DE LEASING OPÉRATIONNELS – LE GROUPE EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Le Groupe a conclu des leasings de biens commerciaux sur certaines immobilisations corporelles, principalement en vue d'une optimisation de l'utilisation de sites et de pylônes à haute tension. La durée de ces leasings est de 9 ans au minimum.

Les créances de bail minimales futures sont :

(en millions EUR)	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Télécom	14,7	9,6	13,4
Terrains & Bâtiments	0,6	0,6	0,0
Solde au 31 décembre 2015	15,3	10,2	13,4
Télécom	13,1	9,8	13,1
Terrains & Bâtiments	0,6	0,5	0,0
Solde au 31 décembre 2016	13,6	10,3	13,1

Les recettes suivantes, liées à ces contrats de leasing, ont été reprises dans le compte de résultats :

(en millions EUR)	2016	2015
Télécom	13,0	14,6
Terrains & Bâtiments	0,6	0,2
Total	13,6	14,8

LOYERS CONDITIONNELS – OPTION D’ACHAT

Le Groupe ne possède aucun contrat impliquant des loyers conditionnels et aucune option d’achat ne figure aux principaux contrats de leasing.

ENGAGEMENTS POUR INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2016, le Groupe a un engagement de 872,7 millions € relatif aux contrats d’achat pour l’installation d’immobilisations corporelles afin de continuer l’extension du réseau. Ces engagements pour investissements comprennent des engagements du segment allemand pour un montant de 361,7 millions € (à hauteur de la participation à 60% d’Elia).

AUTRES INCERTITUDES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2016, le Groupe a un engagement de 155,1 millions € relatif aux contrats d’achat pour les dépenses générales, l’entretien et les frais de réparation. Ce montant comprend des engagements du segment allemand pour un montant de 17,6 millions € (à hauteur de la participation à 60% d’Elia).

Elia System Operator a également fourni une garantie de société mère à sa joint-venture Nemo Link Limited à hauteur de 176,0 millions € concernant les contrats EPC afin que Nemo Link Ltd puisse construire l’interconnecteur.

Après avoir reçu l’autorisation du Gouvernement wallon et de la CREG, le 22 juin 2015, Elia a conclu un accord avec Solar Chest pour la vente de certificats verts wallons pour un montant total de 275 millions €, dont 221 millions € ont été réglés en 2015 et 48 millions € en 2016. La mission de Solar Chest est d’acheter, mettre en réserve et vendre des certificats verts wallons pendant une période de, respectivement, 5, 6 et 7 ans. À la fin de chaque période (30 juin 2020, 30 juin 2021 et 30 juin 2022), les certificats invendus seront rachetés par Elia. La CREG a confirmé et garanti à Elia qu’à la fin de chaque période de mise en réserve, le coût et toutes les dépenses de rachat des certificats non négociables pourront être en totalité répercutés dans les tarifs pour les « surcharges ». Par conséquent, l’impact du rachat potentiel par Elia n’aura aucun effet sur la performance financière de la Société.

8.4. Parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES MEMBRES DE LA DIRECTION AYANT UNE FONCTION-CLÉ

Les membres de la direction exerçant une fonction-clé sont les membres du conseil d’administration et ceux du comité de direction d’Elia, à savoir : Chief Executive Officer, Chief Financial Officer, Chief Infrastructure Officer, Chief Assets Officer, Chief HR & Internal communication Officer and Chief Customers, Market & System Officer.

Les membres du conseil d’administration ne sont pas des employés du Groupe. La rémunération de leur mandat est détaillée dans la déclaration de gouvernance d’entreprise du présent rapport annuel.

Les membres du comité de direction d’Elia ont le statut d’employé et les composantes de leur rémunération sont énoncées ci-après. Les membres du comité de direction ne reçoivent aucune option sur action, ni de crédits ou d’autres avances de la part du Groupe.

(en millions EUR)	2016	2015
Avantages du personnel à court terme	2,4	2,2
Rémunération de base	1,6	1,6
Rémunération variable	0,8	0,5
Avantages postérieurs à l’emploi	0,4	0,3
Autre rémunération variable	0,6	0,5
Rémunérations brute totale	3,4	3,0
Nombre de personnes (en unités)	7	7
Rémunération brute moyenne par personne	0,5	0,4
Nombre d’actions (en unités)	22.039	19.111

Certains membres du comité de direction possèdent également des actions dans Elia System Operator (pour plus de détails, nous renvoyons à la déclaration de gouvernance d’entreprise du présent rapport annuel).

En outre, le comité de direction d’Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d’administration exercent une influence significative (par exemple : des positions de CEO, CFO, de vice-président du comité de direction, etc.). Des transactions significatives ont été réalisées en 2016, avec certains gestionnaires de réseau de distribution. Le montant total des ventes réalisées s’élève à 53,8 millions €. Le montant total des dépenses s’élève à 3,7 millions €. Au 31 décembre 2016, il y avait une créance commerciale de 0,2 million € et une dette commerciale de 1,1 million €.

TRANSACTIONS AVEC JOINT-VENTURES ET SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées dans la consolidation et ne sont par conséquent pas comptabilisées dans la présente note.

Au cours des exercices 2016 et 2015, il n’y a pas eu de transactions avec 50Hertz Offshore, E-Offshore et Atlantic Grid Investment.

Les transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées ne sont pas éliminées ; les détails des transactions avec d'autres parties liées apparaissent ci-dessous :

(en millions EUR)	2016	2015
Transactions avec entreprises associées	27,8	0,7
Ventes de marchandises	34,6	4,4
Achats de marchandises	(8,4)	(4,7)
Intérêts et revenus similaires	1,6	1,0
Postes bilan avec entreprises associées	28,7	(6,6)
Créances à long terme	54,1	15,2
Créances commerciales	2,8	5,6
Dettes commerciales	(29,7)	(27,5)
Charges à imputer et produits à reporter	(0,1)	0,0
Charges à reporter et produits acquis	1,6	0,3

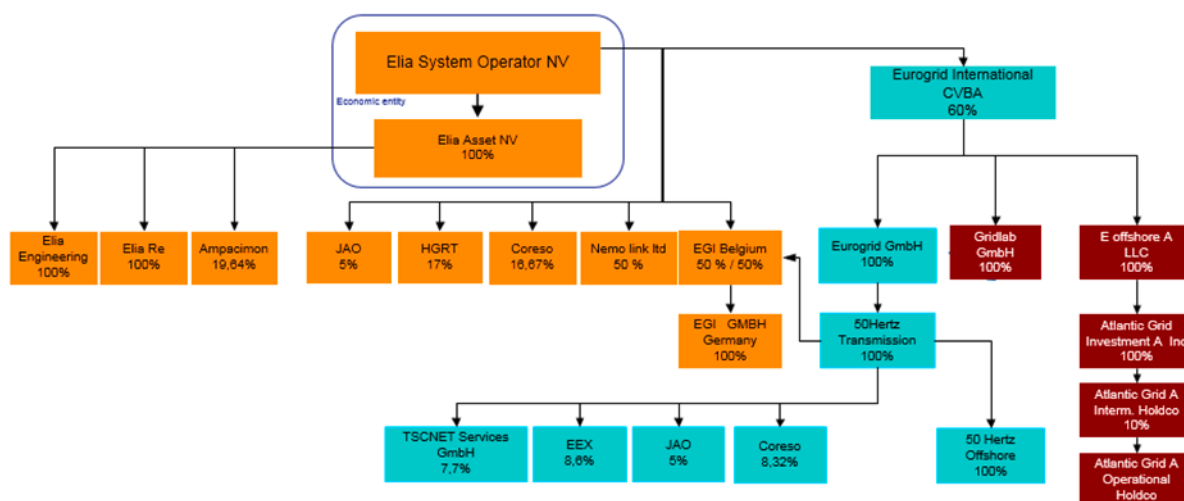
L'augmentation au niveau de la vente de marchandises s'explique principalement par le chiffre d'affaires réalisé par Elia Grid International GmbH sur 50Hertz Transmission pour la construction des postes de Gransee et Heinersdorf (17,1 millions €). D'autre part, l'augmentation est également le résultat de la refacturation des coûts de développement préalables à la décision finale d'investissement (« pre-FID ») pour Nemo Link (8,9 millions €) (cf. note 7.4 pour plus de détails).

La hausse significative des créances à long terme peut être entièrement imputée à la position en cours sur Nemo Link. À ce sujet, nous renvoyons à la note 7.4.

Nous référons également à la note 8.3 où nous communiquons les garanties émises par Elia System Operator en faveur de sa joint-venture Nemo Link Limited.

8.5. Filiales, joint-ventures et sociétés associées

STRUCTURE DU GROUPE



FILIALES

Elia System Operator SA a le contrôle direct et indirect sur les filiales reprises ci-dessous.

Toutes les entités tiennent leur comptabilité en euros (sauf E-Offshore A LLC, Atlantic Grid Investment A Inc et Atlantic Grid A LLC, dont les comptes sont en USD) et ont la même date de reporting qu'Elia System Operator SA (à l'exception d'Eurogrid International SCRL).

Nom	Pays d'établissement	Siège social	Participation %	
			2016	2015
Elia Asset SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Engineering SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Elia Re SA	Luxembourg	Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg	100,00	100,00
Elia Grid International SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	80,00	80,00
Elia Grid International GmbH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	80,00	80,00
Partenariats				
Eurogrid International SCRL	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	60,00	60,00
Eurogrid GmbH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	60,00	60,00
50Hertz Transmission GmbH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	60,00	60,00
50Hertz Offshore GmbH	Allemagne	Heidestraße 2a, 12435 Berlin	60,00	60,00
Gridlab GmbH	Allemagne	Mittelstraße 7, 12529 Schönefeld	60,00	60,00
E-Offshore A LLC	Etats-Unis	874, Walker Road, Suite C, 19904 Dover, Delaware	60,00	60,00
Atlantic Grid Investment A Inc	Etats-Unis	1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware	60,00	60,00
Nemo Link Ltd.	Angleterre	Strand 1-3 - Londres WC2N 5EH	50,00	50,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence				
H.G.R.T S.A.S.	France	1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex	17,00	17,00
Coreso SA	Belgique	Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Bruxelles	21,66	26,00
Ampacimon SA	Belgique	Rue des Chasseurs Ardennais 3, 4031 Angleur	19,64	19,64
Autres participations				
EMCC European Market Coupling Company GmbH	Allemagne	Hopfenmarkt 31, 20457 Hamburg	0,00	12,00
JAO SA	Luxembourg	2 Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg-Hamm	8,00	8,00
Atlantic Grid A LLC	Etats-Unis	4445, Willard Av, Suite 1050, 20815 Chevy Chase, Maryland	6,00	6,00
European Energy Exchange (EEX)	Allemagne	Augustusplatz 9, 04109 Leipzig	5,20	5,20
TSCNET Services GmbH	Allemagne	Dingolfinger Strasse 3, 81673 Munich	4,62	4,62

8.6. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement important à signaler depuis le 31 décembre 2016.

8.7. Divers

Impact du résultat du référendum au Royaume-Uni

Le Groupe a entamé une analyse de l'impact éventuel du Brexit sur ses états financiers consolidés. À ce stade, une analyse complète de cet impact est impossible étant donné que le gouvernement britannique et l'Europe n'ont pas encore adopté de position claire. Le Groupe s'attend à pouvoir fournir davantage d'informations à ce sujet à la fin de l'année 2017.

À l'heure actuelle, le Groupe ne prévoit cependant aucun impact sur la construction de l'interconnexion Nemo Link.

8.8. Services fournis par les commissaires

L'assemblée générale des actionnaires a nommé le collège des commissaires KPMG Réviseurs d'entreprises SCRL (représenté par Benoit Van Roost) et Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SCCRL (représenté par Marnix Van Dooren) pour effectuer l'audit des états financiers consolidés d'Elia System Operator SA et l'audit des états financiers statutaires d'Elia System Operator SA, Elia Asset SA et Elia Engineering SA.

Le tableau suivant présente les honoraires du collège des commissaires et ses sociétés associées concernant les services prestés pour l'exercice comptable 2016 :

en EUR	Belgique	Autres sociétés appartenant au réseau	Total
Audit statutaire	175.336	339.380	514.716
Audit liés	135.905	221.150	357.055
Impôt sur le résultat	105.496	61.377	166.873
Impôt indirect	67.261	1.000	68.261
Autres consultance	0,000	82.701	82.701
Total	483.998	705.608	1.189.606

9. CADRE RÉGULATOIRE ET TARIFS

9.1 Cadre réglementaire en Belgique

9.1.1 Législation fédérale

La Loi Électricité constitue le socle général et reprend les principes fondamentaux du cadre réglementaire applicable aux activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Cette loi a été modifiée en profondeur le 8 janvier 2012 par la transposition au niveau fédéral du 3^e paquet de directives européennes. Cette nouvelle Loi Électricité :

- renforce la dissociation des activités de transport ;
- précise plus en détail les règles d'exploitation et d'accès au réseau de transport d'électricité ;
- redéfinit la mission légale du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en l'élargissant principalement aux espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction ; et
- renforce les tâches de l'autorité de régulation, en particulier dans le domaine de l'établissement de méthodes pour la détermination des tarifs de transport.

Plusieurs arrêtés royaux donnent une exécution plus détaillée du cadre réglementaire, en particulier l'Arrêté royal Règlement technique fédéral. De même, les décisions adoptées par les autorités de régulation complètent ce cadre pour former le cadre réglementaire dans lequel Elia opère.

9.1.2 Législations régionales

Les trois régions belges sont notamment responsables du transport local de l'électricité sur les réseaux ayant une tension égale ou inférieure à 70 kV dans leurs territoires respectifs. Les régions ne sont pas responsables de la fixation des tarifs de transport d'électricité, qui relève de la compétence fédérale. La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne ont elles aussi transposé dans leur cadre normatif les dispositions du 3^e paquet européen qui les concernent. Les décrets régionaux sont complétés par plusieurs autres réglementations en matière de services publics, d'énergies renouvelables et de procédures d'autorisation pour les fournisseurs.

9.1.3 Organes de régulation

Comme requis par la législation de l'Union européenne, le marché belge de l'électricité est surveillé et contrôlé par des régulateurs indépendants.

RÉGULATEUR FÉDÉRAL

La CREG (Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz) est l'organe de régulation fédéral et ses compétences par rapport à Elia comprennent, entre autres :

- l'approbation des conditions standardisées des trois principaux contrats utilisés par la Société au niveau fédéral : le contrat de raccordement, le contrat d'accès et le contrat ARP ;
- l'approbation du système d'allocation de capacité aux frontières entre la Belgique et les pays voisins ;
- l'approbation de la nomination des membres indépendants du conseil d'administration ;
- la détermination des méthodologies tarifaires à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau ;
- la délivrance d'une certification destinée à s'assurer que le gestionnaire de réseau est bien propriétaire des infrastructures qu'il gère et répond aux exigences d'indépendance réglementaires vis-à-vis des producteurs et fournisseurs.

RÉGULATEURS RÉGIONAUX

L'exploitation de réseaux d'électricité ayant une tension inférieure ou égale à 70 kV relève de la compétence des régulateurs régionaux respectifs. Chacun d'eux peut exiger de tout gestionnaire de réseau (y compris d'Elia si elle opère de tels réseaux) de se conformer à toutes les dispositions spécifiques du règlement régional de l'électricité, sous peine d'amendes administratives ou d'autres sanctions. Les régulateurs régionaux n'ont pas de pouvoir en ce qui concerne la fixation des tarifs pour les réseaux ayant une fonction de transport d'électricité, la tarification relevant de la compétence exclusive de la CREG pour ces réseaux.

9.1.4 Tarification

RÈGLEMENTATION TARIFAIRE

Le 18 décembre 2014, la CREG a adopté un arrêté fixant les méthodes de calcul pour l'établissement des tarifs applicables aux utilisateurs des réseaux d'électricité ayant une fonction de transport. La CREG s'est appuyée sur cette méthodologie pour introduire sa proposition tarifaire 2016-2019 le 30 juin 2015. Cette proposition tarifaire, adaptée conformément aux discussions menées entre Elia et la CREG au cours du 2^e semestre 2015, a été approuvée le 3 décembre 2015.

RÈGLEMENTATION TARIFAIRE APPLICABLE EN BELGIQUE

Elia en tant que gestionnaire de réseaux ayant une fonction de transport (recouvrant le réseau de transport et les réseaux de transport locaux et régionaux situés en Belgique) tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation de ces réseaux (recettes tarifaires) et qui font l'objet d'une approbation préalable par la CREG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les mécanismes de régulation tarifaire mis en place prévoient la fixation de tarifs approuvés, sauf circonstances particulières, pour des périodes de 4 ans. La méthodologie tarifaire établie par la CREG fin 2014 n'a pas modifié ce point. L'année 2016 a donc constitué la première année de la troisième période réglementaire de quatre ans.

Le mécanisme tarifaire repose sur les montants comptabilisés selon les règles comptables belges (BE GAAP). Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires. Ces coûts sont ensuite divisés sur la base d'une estimation des volumes d'électricité prélevée du réseau et, pour certains coûts, sur la base des volumes estimés d'électricité injectée dans le réseau, conformément aux dispositions prévues dans la méthodologie tarifaire établie par la CREG.

Parmi les coûts pris en considération figurent la valeur prévisionnelle de la rémunération autorisée des capitaux investis, une estimation des montants alloués à Elia sous forme d'incitants à la performance ainsi que les valeurs prévisionnelles des différentes catégories de dépenses. Ces dépenses sont classifiées en 3 groupes : les coûts dits « gérables », pour lesquels les gains/pertes d'efficacité sont partagés à moitié entre Elia (augmentation/réduction du bénéfice autorisé) et les utilisateurs de réseau (réduction/augmentation des tarifs futurs) ; les coûts « non gérables » sur lesquels Elia n'exerce aucune influence et dont les écarts par rapport au budget sont intégralement affectés au calcul des tarifs futurs ; les coûts « influençables » sur lesquels une règle hybride s'applique.

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau. Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (Regulated Asset base – RAB), calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la modification du besoin en fonds de roulement.

Dans ce contexte, la formule suivante, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2016, est utilisée pour déterminer la rémunération équitable lorsque les fonds propres consolidés représentent plus de 33% de la valeur moyenne de l'actif régulé, ce qui est le cas actuellement :

- A : $[33\% \times \text{RAB moyenne de l'année } n \times ((\text{OLO}_n) + (\text{bêta} \times \text{prime de risque})) \times \text{prime d'illiquidité}]$; plus
- B : $[(S - 33\%) \times \text{RAB moyenne} \times (\text{OLO}_n + 70 \text{ points de base})]$;
- OLO_n représente le taux moyen d'intérêt des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée ;
- S = rapport entre les fonds propres consolidés et les réserves/moyenne RAB, conformément aux normes comptables belges ;
- Beta (β) = est à calculer sur base des cotations journalières de l'action Elia, comparée avec l'indice BEL 20, sur une période de 3 ans. La valeur de Beta ne peut être inférieure à 0,53 ;
- La prime de risque est fixée à 3,5% ;
- La prime d'illiquidité est fixée à 1,10.

PARTIE A

Le taux de rémunération (en %), tel que défini par la CREG pour l'année « n », est égal à la somme du taux sans risque, c'est à dire le taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans, et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable.

Le ratio de référence de 33% est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé (RAB) d'Elia pour déterminer les fonds propres de référence d'Elia.

La CREG incite à ce que le ratio entre les fonds propres et la valeur des actifs régulés se rapproche le plus possible de 33%. Ainsi, la partie B (applicable aux fonds propres dépassant 33% de la RAB) représente un taux de rémunération plus faible.

PARTIE B

Si les fonds propres effectifs d'Elia dépassent les fonds propres de référence, le surplus est rémunéré à un taux calculé selon l'application de la formule suivante : $[(\text{OLO}_n + 70 \text{ points de base})]$.

De plus, conformément à la loi électricité, le régulateur peut fixer des taux de rémunération plus élevés pour le capital investi en vue de financer des projets d'intérêt national ou européen. Il s'agit d'une disposition nouvelle de la méthodologie tarifaire 2016-2019.

Coûts non gérables

Cette catégorie de coûts (et de revenus), sur lesquelles Elia ne dispose d'aucun contrôle direct, ne sont pas sujets aux mécanismes incitatifs de la CREG, et font partie intégrante des coûts utilisés pour fixer les tarifs. Les tarifs sont fixés en fonction des valeurs prévisionnelles de ces coûts.

Les coûts les plus importants se décomposent comme suit : amortissement d'immobilisations corporelles, services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires (les services black start exclus), qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements légalement obligatoires des lignes, ainsi que les impôts, qui sont partiellement compensés par les revenus d'activités non soumis à la tarification (par exemple les revenus de congestion transfrontaliers). Sont également inclus les charges/revenus financiers pour lesquels le principe de l'endettement financier intégré (embedded debt principle) a été confirmé. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette de financement sont inclus dans les tarifs.

Coûts gérables

Les coûts (et revenus), sur lesquels Elia exerce un contrôle direct, sont sujets à des mécanismes de réglementation incitative, ce qui signifie qu'ils sont soumis à l'application d'un facteur d'amélioration fondé sur la productivité et l'efficacité. Ce facteur démontre les efforts qu'Elia doit déployer afin de contrôler ces coûts, facteur qui peut avoir un effet positif ou négatif sur le profit net (cf. la section « Incitants »).

Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation des services auxiliaires, à l'exception du service de black start, sont considérés comme des « coûts influençables », ce qui signifie que tout excédent budgétaire ou gain d'efficacité peuvent être considérés, sous certaines limites, comme des incitants (cf. la section « Incitants »).

Autres Incitants

- *Incitant pour des « projets d'investissement stratégiques » (mark-up sur les investissements)*
Etant donné que la CREG considère que les investissements stratégiques (c'est-à-dire, principalement, les investissements visant à renforcer l'intégration européenne) occupent une importance primordiale pour la communauté, il a été convenu avec Elia Transmission qu'un mark-up serait introduit pour une liste de projets sélectionnés. La rémunération est calculée sur base des montants réels cumulatifs distribués, étant entendu que les montants investis sont plafonnés (par année et par projet) et que le mark-up est calculé sur la base des montants réels investis. Le mark-up est fixé en tenant compte du taux de l'OLO à 0,5%. Si le taux d'intérêt réel de l'OLO est supérieur à 0,5%, le mark-up sera réduit en conséquence (le taux d'OLO est plafonné à 2,16%). A noter que 10% du mark-up total de chaque investissement dépendra de la pleine réalisation de chaque investissement aux échéances prévues, ce qui signifie que 10% des montants générés pour chaque projet devra être remboursé si le projet n'est pas réalisé dans les délais ;
- *Intégration du marché*: cet incitant est composé comme suit : (i) l'amélioration de la capacité d'interconnexion et (ii) l'amélioration de « welfare » relatif au couplage régional du marché. Ces deux composantes influencent positivement le résultat net (avant impôt) étant donné que des plafonds et des limites sont fixés pour ces incitants : de 0 € (minimum) à 6 millions € (maximum) pour l'amélioration de la capacité d'interconnexion et de 0 € (minimum) à 11 millions € (maximum) pour le couplage régional du marché. Ces incitants influencent de manière positive le résultat net (avant impôt). (iii) Les bénéfices (dividendes et gains en capital) résultant de la participation financière dans des sociétés que la CREG a acceptés comme faisant partie de la RAB, devraient être alloués comme suit : pour 40% aux réductions tarifaires futures et les 60% restants sont attribuables comme bénéfice pour Elia Transmission ;
- *« Programme d'investissement »* : deux objectifs sont visés par cet incitant ; (i) justifications ex ante/ex post qu'Elia Transmission doit soumettre au régulateur concernant les dépenses liées à chaque investissement, ainsi que des informations sur la gestion des projets (0/2,5 millions €) et (ii) le respect des échéances pour la réalisation des projets Stevin, Brabo, Alegro et le 4e transformateur déphaseur (0/1 million €). Ces incitants peuvent avoir un impact positif sur le résultat net (avant impôt) d'Elia Transmission, bien que chaque objectif soit plafonné ;
- *Disponibilité du réseau*: si le AIT (Average Interruption Time) reste dans les limites prédéfinies par la CREG, le résultat net (avant impôt) peut être affecté de manière positive (plafond maximal à 2 millions €) ;
- *Innovation* : concernant la recherche et le développement, les subsides sont considérés comme des revenus gérables. Comme incitant, un montant maximum de 50% des subsides est imputable au résultat net (montant minimum de 0 € et montant maximum de 1 million €) ;
- *A titre discrétionnaire*: la CREG fixe des objectifs annuels pour cette section. Cet incitant peut affecter le résultat net (avant impôt) de façon positive à concurrence de 0 € (minimum) et 2 millions € (maximum).

Mécanisme de décompte : écarts par rapport au budget approuvé

Des différences peuvent se produire entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes réellement transportés sont supérieurs (ou inférieurs) aux volumes budgétés, cet écart est comptabilisé au compte de régularisation pendant l'année au cours de laquelle il survient, et résulte en une dette régulatoire (ou créance régulatoire). Le même mécanisme s'applique aux coûts non gérables.

Le cadre régulatoire prévoit que cette créance ou dette doit être prise en compte par Elia Transmission à la fin de la période régulatoire en vue d'être allouée au revenu budgété total de la période régulatoire suivante.

Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées

La méthodologie tarifaire pour 2016-2019 met en place un mécanisme permettant à Elia Transmission de développer des nouvelles activités et détermine également la méthode de rémunération pour ces activités. Cette méthodologie met en place :

- un mécanisme d'allocation des coûts pour chaque activité différente, en s'assurant que les tarifs belges ne sont pas affectés négativement par les activités menées par Elia Transmission qui ne seraient pas des activités régulées belges; et
- un mécanisme pour s'assurer que l'impact des participations financières dans d'autres sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB (telle que la participation à des activités régulées ou non régulées en dehors de la Belgique, y compris la participation dans 50Hertz, EGI), soit neutre pour les tarifs belges. Tous les coûts et revenus liés à ces activités doivent être pris en charge par Elia Transmission.

9.2 Cadre réglementaire en Allemagne

9.2.1 Dispositions législatives pertinentes

Le cadre réglementaire allemand est repris dans différents instruments législatifs. La loi principale est la Loi allemande sur l'énergie (Energiewirtschaftsgesetz – EnWG), qui définit le cadre juridique global pour la gestion du gaz et de l'électricité en Allemagne. L'EnWG est étayée par plusieurs lois, ordonnances et décisions réglementaires, qui fournissent les règles détaillées du régime actuel de régulation incitative, les méthodes comptables et les accords relatifs à l'accès au réseau, dont :

- l'Arrêté sur les tarifs du réseau électrique (Verordnung über die Entgelte für den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen [Stromnetzentgeltverordnung – StromNEV]), qui établit, entre autres, les principes et méthodes de calcul des tarifs applicables aux réseaux électriques et autres obligations des gestionnaires de réseau ;
- l'Arrêté sur l'accès au réseau électrique (Verordnung über den Zugang zu Elektrizitätsversorgungsnetzen [Stromnetzzugangsverordnung – StromNZV]), qui détaille entre autres la manière d'accorder l'accès au réseau de transport (et autres types de réseaux) en établissant le système d'équilibrage (Bilanzkreissystem), prévoyant les livraisons d'électricité, l'énergie de réglage et d'autres obligations générales, par ex. la gestion des congestions (Engpassmanagement), les obligations de publication, le comptage et les conditions minimales pour différents types de contrats et l'obligation de certains gestionnaires de réseau de gérer le Bilanzkreissystem pour les énergies renouvelables ;
- l'Arrêté sur la régulation incitative (Verordnung über die Anreizregulierung der Energieversorgungsnetze [Anreizregulierungsverordnung – ARegV]), qui établit les règles fondamentales de la régulation incitative des GRT et autres gestionnaires de réseau (décrites de manière plus détaillée par la suite). Il décrit par ailleurs en termes généraux la manière d'établir le benchmarking en matière d'efficacité, les coûts pris en compte dans le benchmarking de l'efficacité, la méthode permettant de déterminer l'inefficacité et la manière dont cela se traduit en objectifs annuels pour la croissance de l'efficacité.

9.2.2 Organismes de régulation en Allemagne

Les organismes de régulation du secteur de l'énergie en Allemagne sont l'Agence fédérale du Réseau (Bundesnetzagentur ou BNetzA) à Bonn (pour les réseaux auxquels au moins 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés) et les autorités de régulation spécifiques dans les états fédérés respectifs (pour les réseaux auxquels moins de 100.000 utilisateurs sont directement ou indirectement raccordés). Les agences de régulation sont notamment chargées de veiller à l'accès non discriminatoire de tiers aux réseaux et de surveiller les tarifs d'utilisation du réseau appliqués par les gestionnaires de réseau. 50Hertz Transmission et 50Hertz Offshore sont soumis à l'autorité de la BNetzA.

9.2.3 Tarification en Allemagne

Un nouveau mécanisme de régulation tarifaire a été établi en Allemagne par l'arrêté ARegV. En vertu de l'ARegV, les tarifs de réseau sont établis afin de générer un « plafond » prédéfini, tel que déterminé par la BNetzA pour chaque GRT et pour chaque période réglementaire. Le plafond est principalement basé sur les coûts d'une année de base et il est fixé pour toute la période réglementaire, sauf s'il est ajusté afin de tenir compte de cas spécifiques prévus dans l'ARegV. Les gestionnaires de réseau ne sont pas autorisés à retenir des revenus au-delà de leur plafond qui est déterminé individuellement. Chaque période réglementaire couvre 5 ans. La 2^e période réglementaire a commencé le 1^{er} janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2018. Les tarifs sont publics et ne font l'objet d'aucune négociation avec les clients. Seuls certains clients (dans certaines circonstances préétablies prises en compte dans les lois pertinentes) sont autorisés à accepter des tarifs individuels, conformément au § 19 StromNEV (par exemple, dans le cas de l'usage exclusif d'un des actifs du réseau). La BNetzA doit approuver ces tarifs individuels.

Pour l'application du plafond, les coûts supportés par un gestionnaire de réseau sont classés en deux catégories :

- Les CDNI (coûts définitivement non influençables) : ces coûts sont intégrés à 100% dans le « plafond » et sont donc entièrement couverts par les tarifs de réseau, bien que généralement avec un décalage de deux ans. Les CDNI comprennent le rendement des capitaux propres, la taxe commerciale imputée, le coût de la dette, l'amortissement et les frais de fonctionnement (actuellement à un taux fixe de 0,8% des coûts d'investissement capitalisés des investissements on-shore respectifs) pour ce qu'on appelle les mesures d'investissement. Le coût de la dette lié aux mesures d'investissement est actuellement plafonné à la plus faible valeur du coût réel de la dette ou du coût de la dette tel que calculé conformément à une directive publiée par la BNetzA. Depuis 2012, les coûts liés à ces mesures d'investissement sont basés sur des valeurs prévisionnelles. Les différences entre les valeurs prévisionnelles et les valeurs effectives sont reflétées dans le compte réglementaire. En outre, les CDNI comprennent les coûts relatifs aux services auxiliaires, aux pertes de réseau, aux frais de redispatching, ainsi que les initiatives européennes et les revenus des enchères. Ces coûts et revenus sont inclus dans le plafond selon un mécanisme de régulation fixé par la BNetzA, conformément au § 11 Abs. 2 ARegV (FSV). Le processus de régulation relatif aux services auxiliaires et aux coûts des pertes réseau donne au gestionnaire de réseau une incitation à faire mieux que les coûts prévus grâce à des mécanismes bonus/malus. Depuis la révision de l'ARegV en 2016, les coûts destinés à la limitation des sources d'énergie renouvelable pour soulager les congestions sur le réseau sont eux aussi basés sur des valeurs prévisionnelles. De plus, les coûts liés aux projets européens d'intérêt commun (PIC) auxquels l'Allemagne participe financièrement peuvent être considérés comme CDNI, bien qu'avec un décalage de deux ans ;
- Les CTNI (coûts temporaires non influençables) et CI (coûts influençables) : ces coûts comprennent l'amortissement du rendement des capitaux propres, le coût de la dette, de la taxe commerciale imputée et d'autres dépenses opérationnelles. Ils sont soumis à un mécanisme d'incitation fixé par la BNetzA qui contient un facteur d'efficacité (applicable uniquement aux CI), une amélioration du facteur de productivité et un facteur d'inflation (applicable à la fois aux CTNI et aux CI) sur une période de cinq ans. En outre, le mécanisme d'incitation actuel prévoit l'utilisation d'un facteur de qualité, mais les critères et le mécanisme de mise en application d'un tel facteur pour les GRT ne sont pas encore décrits par la BNetzA. Les différents facteurs définis procurent aux GRT un objectif à moyen terme afin d'éliminer les coûts considérés comme inefficaces. En ce qui concerne le coût de la dette, il convient de démontrer que le coût autorisé de la dette liée aux coûts influençables est négociable ;

- En ce qui concerne le rendement des capitaux propres, les lois et réglementations pertinentes fixent les dispositions relatives au rendement permis des capitaux propres, qui est inclus dans les CTNI/CI pour les actifs appartenant à l'actif régulé et dans les CDNI pour les actifs approuvés dans les budgets d'investissement. Pour la deuxième période réglementaire (2014-2018), le rendement des capitaux propres est fixé à 7,14% pour les investissements réalisés avant 2006 et à 9,05% pour les investissements réalisés depuis 2006, sur la base de 40% de la valeur totale des actifs considérés comme étant « financés par les fonds propres » et avec le reste considéré comme « quasi-dette ». En 2016, la BNetzA a fixé le rendement des capitaux propres qui sera applicable pendant la 3^e période réglementaire (2019-2023). Par rapport à la 2^e période réglementaire, les valeurs ont nettement diminué, passant à 5,12% pour les investissements réalisés avant 2006 et à 6,91% pour les investissements réalisés depuis 2016. Le rendement des capitaux propres est calculé avant impôt sur les sociétés et après imputation de l'impôt commercial ;
- Indépendamment du plafond, 50Hertz est indemnisée pour les coûts engagés qui sont liés à ses obligations dans le cadre des énergies renouvelables, y compris les obligations EEG et cogénération/KWKG, des passifs offshore, etc. Plusieurs surcharges ont été mises en place à cet effet, qui sont soumises à des mécanismes réglementaires visant un traitement équilibré des coûts et des revenus.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

En 2016, l'entrée en vigueur d'une révision de l'ARegV s'est accompagnée de plusieurs changements importants, en particulier au niveau du régime réglementaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution. Cependant, les GRT sont eux aussi concernés étant donné que cette révision modifie plusieurs aspects des CDNI, tels que la méthodologie qui détermine les parts de remplacement dans les nouvelles mesures d'investissement (pour les mesures d'investissement déjà approuvées et demandées, on prévoit la conservation du statu quo), la prise en compte des coûts liés à la limitation des sources d'énergie renouvelable sur la base de valeurs prévisionnelles et la prise en compte des coûts liés aux projets européens d'intérêt commun. La révision de l'ARegV indique également les méthodologies qui peuvent être appliquées pour l'évaluation de l'efficacité individuelle des quatre GRT allemands, n'admettant pour cela qu'un point de référence international ou une analyse relative d'un réseau de référence.

Au 31 décembre 2015, 50Hertz avait obtenu une approbation pour 77 des 112 demandes actives de mesures d'investissement introduites depuis 2008. Sur la base du volume total des demandes de mesures d'investissement de 12,3 milliards €, cela correspond à l'approbation d'un budget d'investissement de 7,2 milliards €.

TARIFS

Les tarifs d'accès au réseau ont été calculés sur la base du plafond respectif et publiés le 1^{er} octobre 2016 pour l'année 2017. Par rapport à 2016, ils ont augmenté en moyenne de 42%. La principale raison de cette nette hausse est la prise en compte de coûts prévisionnels pour la limitation des sources d'énergie renouvelable à la suite de la révision de l'ARegV, qui implique que pour adapter l'ancienne méthodologie à la nouvelle, il faut se baser sur deux types de coûts (prévisionnels pour 2017 et réels pour 2015). La hausse des coûts des investissements, principalement pour l'expansion offshore en mer Baltique et en mer du Nord, contribue aussi à cette hausse des tarifs.

Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia System Operator SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, le compte de résultats consolidé, le compte de résultats consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Elia System Operator SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des normes réglementaires et légales applicables en Belgique. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à EUR 6.241,6 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un résultat de la période de EUR 180,2 millions.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de ces comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des normes légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Collège des commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société et du groupe, les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.



Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des normes légales et réglementaires applicables en Belgique.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe 7.16 des comptes consolidés, qui reprend une description des incertitudes liées aux soldes définitifs qui résultent des mécanismes de décompte réglementaire devant être approuvés par les autorités compétentes.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

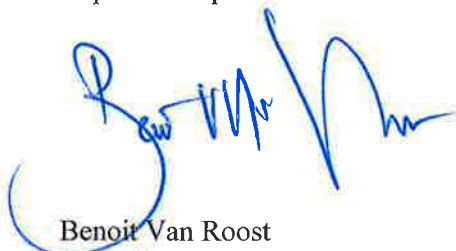
Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés, établis conformément aux articles 118 et 119 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 24 mars 2017

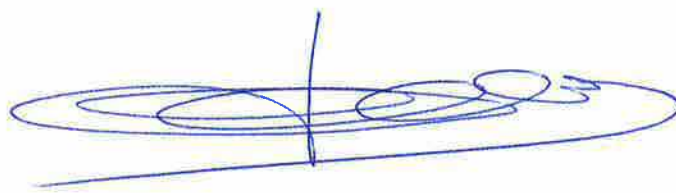
Le Collège des commissaires

KPMG Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Représentée par



Benoit Van Roost
Associé

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Représentée par



Marnix Van Dooren
Associé*
* Agissant au nom d'une SPRL

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE

Des extraits des comptes annuels statutaires d'Elia System Operator SA, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés de façon sommaire ci-après.

Conformément à la législation belge sur les sociétés, les comptes annuels complets, le rapport de gestion et le rapport du collège des commissaires doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles sur le site internet de l'entreprise et peuvent être obtenus sur demande à Elia System Operator SA, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique. Le collège des commissaires a délivré une opinion sans réserve avec un paragraphe explicatif à ce sujet.

Bilan financier après répartition du bénéfice

ACTIF (en millions EUR)	2016	2015
ACTIFS IMMOBILISES	3.620,7	3.602,1
Immobilisations financières	3.620,7	3.602,1
Entreprises liées	3.572,3	3.579,5
Participations	3.572,3	3.579,5
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	48,4	22,7
Participations	48,2	22,5
Autres participations	0,2	0,2
ACTIFS CIRCULANTS	1.628,5	1.895,5
Créances à plus d'un an	63,0	15,4
Créances commerciales	8,8	0,0
Autres créances	54,2	15,4
Stocks et commandes en cours d'exécution	5,8	4,7
Commandes en cours d'exécution	5,8	4,7
Créances à un an au plus	1.428,4	1.271,9
Créances commerciales	208,8	198,5
Autres créances	1.219,6	1.073,4
Placements de trésorerie	0,0	217,3
Autres placements	0,0	217,3
Valeurs disponibles	126,9	380,7
Comptes de régularisation	4,5	5,6
TOTAL DE L'ACTIF	5.249,3	5.497,7

PASSIF (en millions EUR)	2016	2015
CAPITAUX PROPRES	1.764,1	1.717,8
Capital	1.518,7	1.515,2
Capital souscrit	1.518,7	1.515,2
Primes d'émission	11,8	10,0
Réserves	173,9	173,1
Réserve légale	173,0	173,0
Réserves immunisées	0,9	0,0
Bénéfice reporté	59,7	19,5
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	0,5	0,3
Provisions pour risques et charges	0,5	0,3
Autres risques et charges	0,5	0,3
DETTES	3.484,7	3.779,6
Dettes à plus d'un an	2.590,7	2.610,2
Dettes financières	2.590,7	2.610,2
Emprunts obligataires non subordonnés	2.094,9	2.094,5
Etablissements de crédit	0,0	20,0
Autres emprunts	495,8	495,8
Dettes à un an au plus	418,1	825,8
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	20,0	540,0
Dettes financières	82,7	0,0
Etablissements de crédit	78,0	0,0
Autres emprunts	4,7	0,0
Dettes commerciales	204,9	168,7
Fournisseurs	196,1	161,3
Acomptes reçus sur commandes	8,8	7,4
Dettes fiscales, salariales et sociales	7,7	8,6
Impôts	0,6	0,2
Rémunérations et charges sociales	7,1	8,4
Autres dettes	102,8	108,6
Comptes de régularisation	475,9	343,5
TOTAL DU PASSIF	5.249,3	5.497,7

Compte de résultats

(en millions EUR)	2016	2015
VENTES ET PRESTATIONS	732,9	792,6
Chiffre d'affaires	714,7	780,4
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution: augmentation/(réduction)	1,0	1,2
Autres produits d'exploitation	17,2	11,0
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(669,8)	(661,9)
Services et biens divers	(634,2)	(622,4)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(35,2)	(39,5)
Amortissements et réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations/(reprises)	(0,2)	0,0
Provisions pour risques et charges: dotations/(utilisations et reprises)	0,2	0,0
Autres charges d'exploitation	0,4	0,0
BENEFICE D'EXPLOITATION	63,1	130,8
Produits financiers	182,6	118,9
Produits des immobilisations financières	123,0	113,0
Produits des actifs circulants	4,9	4,9
Produits financiers non récurrents	54,7	1,0
Charges financières	(97,2)	(113,8)
Charges des dettes	(93,9)	(109,8)
Autres charges financières	(3,3)	(2,4)
Charges financières non récurrentes	0,0	(1,6)
BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	148,5	135,8
Impôts sur le résultat	(11,3)	(10,4)
Impôts	(11,3)	(10,4)
BENEFICE DE L'EXERCICE	137,2	125,4
Transfert aux réserves immunisées	(0,8)	0,0
BENEFICE DE L'EXERCICE A EFFECTER	136,4	125,4